

(I)

(N° 34.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1853-1854.)
—

COMpte GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1851,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

—
1854.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire.	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1851.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.	10— 19
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851	22— 25
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	28
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1850.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1850	30— 40
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850	41— 49
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.	51— 59
Budget de l'exercice 1850. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	62— 65
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	64— 69
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1850. Recettes.	71—159
— — — — — Dépenses	161—250
Résultat général du Budget de l'exercice 1850	251
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1850	252
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1851.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1851.	254—258
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	259—245
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851	247—257
Budget de l'exercice 1851. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1852.	260—261
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1852	262—265
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1851, au 1 ^{er} janvier 1852	266

*Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses
des exercices 1850 à 1851.*

Note sur la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1851	268—269
État comparatif des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1851 inclusivement.	270—271

Compte des opérations sur les exercices clos de 1845 à 1850.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos	274—276
Exercices périmés de 1845 et 1846. -- Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer, à l'époque de la reddition du compte définitif.	277—281
Exercices en cours d'apurement de 1847 à 1850. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852.	285—291

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1851.

Note sur le compte de trésorerie	294—301
État général des recettes et des paiements de l'année 1851	302—305
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1852.	304—375

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 1851.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1851	376—397
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1851	398—441



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des Finances, rendu pour l'année 1851, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par départements ministériels; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des Comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1850, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1851, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à effectuer pour solder les dépenses. Ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres.

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1851, offrant, à raison des faits qui se sont accomplis pendant la première année d'exécution de ce Budget, les mêmes rapprochements, mais avec moins de développements que le compte définitif qui le précède.

La comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et des dépenses des exercices 1850 à 1851, faisant connaître la situation financière de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1851.

Enfin, le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les paiements effectués depuis, dégage les créances qui restent encore à solder et constate, en ce qui concerne les exercices qui ont atteint le terme de la prescription quinquennale, les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou opposition, dont le montant a été versé à la caisse des consignations, et celles prescrites pour lesquelles il a été fait recette extraordinaire au profit de l'État.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations de l'année qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux, en général, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenus à l'administration du trésor public, conformément à l'art. 5 de la loi de comptabilité et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances, au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve de plus de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner la description, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des Comptes.

A la suite du présent compte est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1851. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et des frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu, pendant l'année 1851, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1851 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à fr. 45,902,015 46

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1851, se sont élevées à fr. 385,493,697 90 c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets	fr. 134,697,017 72	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	86,063,101 91	
Idem de ses créances actives.	14,830,028 77	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	149,903,549 50	
TOTAL de la recette.	fr. 385,493,697 90	<u>385,493,697 90</u>

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de fr. 451,395,711 36

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à fr. 581,921,950 82 c^s.

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution	fr. 122,749,107 94	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	606,018 68	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des Finances	95,700,261 82	
Idem de ses créances actives	10,893,486 21	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	151,973,056 17	
TOTAL de la dépense	fr. 581,921,950 82	581,921,950 82

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1851, ainsi que le montant des pièces de dépenses en cours de régularisation, à la même époque, près des départements ministériels et de la Cour des Comptes, ensemble fr. 49,473,780 54

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr. 431,595,711 36

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1850.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851, sur les contributions et revenus de l'exercice 1850, s'élevaient à	fr. 20,028,853 27
Les modifications apportées, en 1851, aux droits constatés pendant l'année précédente, ont déterminé une augmentation de	404,034 92
Il restait ainsi réellement à recouvrer, au commencement de l'année, une somme de	fr. 20,432,888 19
Les recouvrements effectués pendant l'année 1851, n'ayant été que de	19,690,989 43
le Budget de l'exercice 1850 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 744,898 76

Exercice 1851.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1851 ont été fixés à	fr. 119,211,907 12
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	115,006,028 29
Et au 31 décembre 1851, il restait à recouvrer	fr. 4,205,878 85

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1851, s'élèvent ensemble à une somme de fr. 154,697,017 72 c^s,

Savoir :

Exercice 1850.	fr. 19,690,989 45	} 154,697,017 72
— 1851.	145,006,028 29	

DÉPENSES.

Exercice 1850.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des Comptes et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1850, il restait à payer au 1^{er} janvier 1851, d'après le compte de l'année précédente, fr. 21,421,699 39

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1851, il en a été liquidé et ordonnancé pour 24,625,626 55

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 46,047,325 74

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 45,560,944 50

il restait à payer à la clôture de l'exercice 1850, des ordonnances en circulation pour une somme de. fr. 486,381 24

Exercice 1851.

Les droits liquidés et ordonnancés pendant l'année 1851, à la charge de l'exercice 1851, s'élèvent à fr. 92,855,087 09

Sur cette somme il a été payé et justifié celle de 77,188,163 44

Et au 31 décembre 1851, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à fr. 15,644,923 65

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait à payer des ordonnances en circulation appartenant aux exercices clos en cours d'apurement, de 1845 à 1849, pour une somme de fr. 662,385 48

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1850, en a constaté au 31 octobre 1851, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de 486,381 24

En sorte que les créances à payer de cette nature s'élevaient à . . . fr. 1,148,764 72

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1851, y compris les ordonnances prescrites des exercices 1845 et 1846, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851, ayant été de 606,018 68

au 31 décembre 1851, les ordonnances non soldées sur les exercices clos montaient à fr. 542,746 04

SAVOIR :	
Sur l'exercice 1847	fr. 87,524 20
— 1848	152,190 68
— 1849	145,759 45
— 1850	157,271 75
TOTAL	fr. <u>542,746 04</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1851, un total de fr. 125,555,126 62 c',

SAVOIR :		
Exercice 1850	fr. 45,560,944 50	} 125,555,126 62
— 1851	77,188,165 44	
Exercices clos	606,018 68	

RÉSULTATS DU SERVICE DES BUDGETS POUR L'ANNÉE 1851.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pendant l'année 1851, un excédant de recette de fr. 11,541,891 10 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées	fr. 154,697,017 72
Dépenses effectuées et justifiées	123,555,126 62
Excédant de recette conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie	fr. <u>11,541,891 10</u>

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1851, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à	fr. 86,065,101 91
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à	95,700,261 82

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de	fr. <u>9,637,159 91</u>
--	-------------------------

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des remboursements sur les émissions de bons du trésor	fr. 11,196,500 00
Par contre, augmentation des autres créances passives, de	1,559,540 09

En résultat, la diminution constatée ci-dessus de	<u>9,637,159 91</u>
---	---------------------

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor ont été de	fr. 44,850,028 77
--	-------------------

Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	40,895,486 21
---	---------------

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de	fr. <u>3,956,542 56</u>
--	-------------------------

Mouvement de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1851, se résument de la manière suivante :

<i>Recette</i>	{	Fonds reçus par les comptables, de leurs collègues fr.	303,081 68	
		Versements opérés dans la caisse de l'État .	149,600,467 82	149,903,549 50
<i>Dépense</i>	{	Fonds envoyés par les comptables, à leurs collègues fr.	303,081 68	
		Versements antérieurs à 1851 (<i>ancien mode</i>) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés	2,148,757 96	
		Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'art. 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (<i>nouveau mode</i>), lesquels ont été produits en dépense par les comptables.	149,521,216 53	151,973,056 17
		Le solde au commencement de l'année a, par conséquent, subi une diminution de fr.	2,069,506 67	

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1851, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées tant par les comptes de gestion des comptables que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de fr. 45,902,015 46

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à 49,475,780 54

Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de fr. 3,571,767 08

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1851.	
	AU 1 ^{er} janvier 1851.	AU 1 ^{er} janvier 1852.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	6,724,871 82	7,556,049 88	611,178 06	"
Caissier de l'État	14,048,049 66	25,616,582 68½	9,568,533 02½	"
Agents du trésor dans les provinces	2,565,758 96	1,907,062 55½	"	458,696 42½
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	22,765,555 02	16,614,285 44	"	6,149,047 58
	45,902,015 46	49,475,780 54	10,170,511 08½	6,607,744 00½
			3,571,767 08	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1851.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1851, les résultats généraux qui suivent :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	11,541,891 10
Bons du trésor remis à divers (excédants des remboursements).	" 11,196,500 "
Augmentation des créances passives de l'administration des Finances	1,559,540 09
Atténuation des créances actives	5,956,542 56
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	" 2,069,506 67
Augmentation de l'encaisse des comptables	" 5,571,767 08
	16,857,775 75
	16,857,775 75

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1851. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des Comptes.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1851.

Numéraire	15,156,520 06
Pièces de dépenses } chez les comptables	7,982,559 48
} en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	22,765,555 02
	50,745,692 50
	Fr. 45,902,015 46

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1850.

	DROITS qui restent à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851.	MODIFICATIONS apportées, en 1851, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	RESTE À RECOURVER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
IMPÔTS.					
Contributions directes, douanes et accises	2,616,658 20	509,495 67	"	2,852,670 58	185,463 40
Enregistrement et domaines	524,871 51	92 66	"	75,609 68	249,284 29
FÉACONS.					
Enregistrement et domaines	15,028 45	50 25	"	11,654 27	5,444 41
Travaux publics	509,766 55	"	"	509,766 55	"
Marine	11,900 89	"	"	11,000 89	"
CAPITAUX ET REVENUS.					
Enregistrement et domaines	164,571 55	6 06	"	60,540 19	104,057 42
Trésor public	405,649 16	7,954 05	"	411,585 21	"
REMBOURSEMENTS.					
Contributions directes	7,572 65	29 55	"	7,402 18	"
Enregistrement et domaines	215,452 74	296 70	"	95,020 29	188,729 15
Trésor public	1,458,774 45	"	3,800 "	1,422,054 45	12,940 "
	5,505,125 91	407,854 92	5,800 "	5,167,262 07	741,898 76
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit de la négociation de titres de la dette à 2 1/2 p. % (Loi du 20 juin 1849)	5,447,604 17	"	"	5,447,604 17	"
Idem. idem. à 4 p. % (même loi)	9,076,125 19	"	"	9,076,125 19	"
	20,028,855 27	407,854 92	5,800 "		
		404,054 92			
	20,452,888 19			19,690,980 45	741,898 76

TIONS DE L'ANNÉE 1851.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1850.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1851.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1851. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Ministère de la Justice	4,082 64	74,477 98	78,560 02	"	"
— des Travaux publics	"	105,709 92	192,446 02	5,525 "	"
— des Finances	"	1,584 50	1,584 50	"	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique	1,505,950 65	6,595,375 52	7,622,964 28	76,841 87	"
Dotations. { Sénat	"	5,500 "	5,500 "	"	"
{ Chambre des Représentants	66,744 26	72,157 48	157,208 62	1,695 12	"
{ Cour des Comptes	"	5,426 75	5,426 75	"	"
Ministère de la Justice	2,074,153 50	2,515,674 82	4,552,266 44	57,561 68	"
— des Affaires Étrangères	709,584 85	218,045 71	919,270 55	8,560 21	"
— de l'Intérieur	1,057,259 76	1,069,897 85	2,021,116 25	86,041 54	"
— des Travaux publics	2,654,018 04	4,159,861 "	6,610,526 52	185,552 52	"
— de la Guerre	15,556,225 77	965,576 88	14,269,289 60	52,511 05	"
— des Finances	57,210 47	6,889,557 82	6,956,717 97	10,050 52	"
Non-Valeurs et Remboursements	26,751 88	2,086,220 14	2,007,510 20	9,461 75	"
A REPORTER. fr.	21,271,959 00	24,625,626 55	45,448,589 11	440,196 54	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

L'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1850.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1851.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1851. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit
REPORT. fr.	21,271,959 60	24,625,626 35	45,448,589 11	440,196 84	»
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture des exercices 1847, 1848 et 1849, et transférés conformément au projet de loi du règlement de ces exercices et à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.</i>					
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Canal de Zelzaete, 2 ^e section (lois des 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	2 91	»	2 91	»	»
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	656 75	»	656 75	»	»
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849).	5,624 83	»	5,624 83	»	»
Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	17,079 95	»	17,079 95	»	»
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	927 70	»	927 70	»	»
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.					
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	97,871 66	»	60,704 66	37,167 »	»
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	29,586 01	»	29,568 61	17 40	»
Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	210 »	»	210 »	»	»
	21,421,699 59	24,625,626 35			
	40,047,525 74		45,560,944 50	486,581 24	»

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1851.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1851.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	RESTE A RECOURVER, DU 1 ^{er} janv. 1852, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
IMPÔTS.			
Contributions directes, douanes et accises.	65,458,567 02	62,850,200 46	2,599,076 56
Enregistrement et domaines.	21,595,570 15	21,594,700 71	200,669 44
PÉAGES.			
Enregistrement et domaines.	4,785,244 52	4,775,784 71	9,459 81
Travaux publics	5,415,512 68	5,126,929 45	288,585 25
Marine	199,188 79	186,056 94	12,551 85
CAPITAUX ET REVENUS.			
Travaux publics	15,968,804 91	15,968,804 91	"
Enregistrement et domaines.	2,749,658 42	2,579,557 "	170,121 42
Trésor public	1,615,798 07	1,545,128 02	70,670 05
REMBOURSEMENTS.			
Contributions directes.	109,519 89	102,466 44	7,055 45
Enregistrement et domaines.	562,512 78	549,699 98	212,612 80
Trésor public	1,895,897 05	1,258,796 81	637,100 22
	118,551,674 26	114,145,795 45	4,205,878 85
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845	685,287 09	685,287 09	"
— de la négociation de titres de la dette publique à 2 1/2 p. % (Ressources provenant de l'exercice clos de 1845.)	57,260 81	57,260 81	"
— à titre de dépenses périmées de l'exercice 1845.	52,296 60	52,296 69	"
— — — — — 1846.	65,588 27	65,588 27	"
	119,211,907 12	115,006,028 29	4,205,878 85

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1851.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1851.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1851.	RESTE A PAYER, ou 1 ^{er} janvier 1852, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dettes publiques	20,245,786 82	28,175,544 70	1,070,442 12
Dotations. } Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"
} Sénat	58,000 "	58,000 "	"
} Chambre des Représentants	555,654 74	411,510 22	122,144 52
} Cour des Comptes	142,244 20	142,244 20	"
Ministère de la Justice	8,702,557 95	7,685,320 94	1,019,217 01
— des Affaires Étrangères	1,700,594 91	1,540,215 52	441,581 59
— de l'Intérieur	5,678,877 75	4,201,265 08	1,477,614 05
— des Travaux publics	12,805,148 51	9,968,050 08	2,857,008 45
— de la Guerre	25,859,066 55	17,507,500 25	8,401,757 12
— des Finances	5,840,550 74	5,706,515 55	142,835 41
Non-Valeurs et Remboursements	552,557 28	512,542 24	19,815 04
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférés, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.</i>			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de la Campine (loi du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	505 68	505 68	"
Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	10,489 75	10,489 75	"
Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	416,825 06	415,742 57	1,080 69
— — (lois des 21 et 26 juin 1840)	85,159 45	85,159 45	"
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1840)	84,007 20	84,007 20	"
Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	5,116 12	5,116 12	"
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	122,655 96	113,289 56	9,546 60
Canal de Zelzate à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	15,090 07	15,090 07	"
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	21,926 40	21,611 40	515 "
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	209,418 98	182,216 98	27,202 "
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851)	156,091 54	121,417 47	14,674 07
	92,855,087 09	77,188,165 44	15,644,925 65

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

		Bons du trésor remis à divers.	15,000,500		
Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats.	50,511,699 50	} 65,591,557 57	
		Coupons d'inté- rêts, etc.	9,380,959 49		
Recette pour le compte des cor- respondants du trésor	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	7,490,398 58			
	Divers services publics	6,750,218 09			
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dé- penses pour ordre	299,069 06	15,651,065 66	86,065,101 91	
Recette pour le compte des cor- respondants des Finances. . . .	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre.	8,581,775 61			
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'in- tervention du Ministre.	7,040,500 68			
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers)					14,850,098 77
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus.)					149,905,540 50
					250,706,680 18

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1845 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1851 fr.	314 47	} 52,885 66	
	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	274 50		
	Ordonnances prescrites au profit de l'État et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851	52,296 69		
— 1846 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1851	578 85	} 66,206 15	
	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition	529 05		
	Ordonnances prescrites au profit de l'État et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851	65,588 27		
— 1847 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1851	Service ordinaire	12,354 59	} 12,354 59
		Services spéciaux	
— 1848 .	Idem	Service ordinaire	25,400 24	} 56,304 26
		Services spéciaux	52,904 02	
— 1849 .	Idem	Service ordinaire	88,967 92	} 89,068 71
		Services spéciaux	100 70	
— 1850 .	Idem	Service ordinaire	515,805 51	} 529,109 51
		Services spéciaux	15,306 .	
			Fr.	606,018 68

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	27,196,000 .	} 74,650,242 11	} 95,700,281 82	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats			50,476,609 95
			Coupons d'intérêts, etc.			9,276,908 21
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	7,680,725 95	} 14,095,574 05	} 95,700,281 82	
		Divers services publics	6,057,250 18			
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	457,825 04			
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	7,578,491 85			
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		6,976,445 66		
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)					10,895,486 21
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.)					151,975,056 17	
					258,560,804 20	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	Exercice 1850	19,600,089 45	} 134,697,017 72
	— 1851	115,006,028 29	
<i>Opérations de trésorerie</i>	Recettes en augmentation des créances passives.	86,065,101 91	
	— en atténuation des créances actives.	14,850,028 77	
	Mouvement de fonds entre les comptes des finances	149,905,549 50	
TOTAL DE LA RECETTE		385,495,097 00	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1851		45,902,015 46	
TOTAL GÉNÉRAL		431,397,112 46	

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.*VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1852.

Numéraire.		25,096,084 50 $\frac{1}{2}$
Pièces de dépenses	Chez les comptables	7,762,810 50 $\frac{1}{2}$
	En cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	16,614,285 44
	Fr.	49,475,780 54

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1851.

<i>Dépenses publiques</i>	Exercice 1850	45,560,944 50	} 125,555,126 62
	— 1851	77,188,163 44	
	Exercice clos.	606,018 68	
<i>Opérations de trésorerie</i>	Payements en atténuation des créances passives		95,700,261 82
	— en augmentation des créances actives.		10,895,486 21
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances		151,973,056 17
	TOTAL DE LA DÉPENSE		581,921,950 82
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1852.		49,475,780 54
	TOTAL GÉNÉRAL		451,395,711 56

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS	RECEVEURS
		des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1850.		2,840,870 15	174,806 05
— — — — — 1851.		65,030,518 62	29,798,656 17
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Bons du trésor remis à divers		"	"
Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	"
		Coupons d'intérêts, etc.	"
Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.		"	"
Divers services publics		"	"
Recette pour le compte des cor- respondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.	"	120,435 07
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'in- tervention du Ministre.	5,497,616 67	684,188 55
Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'in- tervention du Ministre.	2,959,109 85	2,305,906 06
	Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)		•
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds reçus.)		•	162,555 80
TOTAL DES RECETTES. fr.		72,528,115 20	34,143,126 78

Recettes en augmentation des
créances passives.

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

PERCEPTEURS des POSTES.	AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.			TOTAL des RECETTES.
			Recettes réalisées sans l'intervention des comptables des administrations des recettes et versées directement, dans la caisse de l'État.		Recettes constatées par des versements de comptes dans les écritures centrales.	
			Ancien mode.	Nouveau mode.		
309,766 55	"	"	1,184,552 74	14,808,407 69	372,495 65	10,600,980 45
5,126,929 45	15,068,804 91	"	4,575 29	2,580,090 87	490,665 98	115,006,028 29
"	"	"	"	15,999,500 "	"	15,999,500 "
"	"	"	"	"	50,511,699 50	50,511,699 50
"	"	"	"	"	9,589,059 49	9,589,059 49
"	"	"	"	"	7,490,598 58	7,490,598 58
"	"	"	601,119 45	1,059,578 28	5,020,720 56	6,750,218 09
"	"	"	5,950 14	172,685 85	"	299,069 06
"	1,858,715 79	"	153,699 40	2,581,564 20	46,190 91	8,581,775 61
1,751,964 90	25,519 87	"	"	"	"	7,040,500 68
"	"	"	"	2,212,806 74	11,718,714 45	14,830,028 77
140,525 88	"	149,600,467 82	"	"	"	149,005,540 50
			1,989,695 11	59,214,240 63		
5,329,186 78	17,855,040 57	149,600,467 82	41,205,955 74		65,055,824 02	385,493,697 90

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS	RECEVEURS	PERCEPTEURS	AGENTS	
		des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des Domaines.	des POSTES.	COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	
OPÉRATIONS DES BUDGETS.						
Dépenses publiques. Exercice 1850		8,895,850 15	2,591,055 01	712	.	
— — 1851	
— — 1852	
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement		465 30	.	.	.	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.						
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats . . . Coupons d'intérêts, etc.
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses
		Divers services publics
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre
	Dépense pour le compte des correspondants des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	51 14	.	.	.
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	2,876,524 20	2,335,045 08	1,752,589 46	.
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances	Fonds remis Récépissés de versements produits en dépense	102,555 80	140,525 88	.
			60,515,281 68	28,985,756 65	5,458,782 02	17,706,217 50
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.		72,088,151 06	53,875,512 54	5,552,610 26	17,706,217 50	

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultant du mouvement, pendant l'année 1850, du portefeuille des agents du trésor et des pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets des Départ. minist. et de la Cour des Comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1850.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de versements produits pour constater les recettes réalisées sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.		Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
		Ancien mode.	Nouveau mode.					
74,794,801 91 $\frac{1}{2}$	"	"	"	20,991,486 47	116,075,975 54 $\frac{1}{2}$	6,675,152 50 $\frac{1}{2}$	"	122,749,107 94
8,046 66	"	"	"	"	8,046 66	"	8,046 66	"
487,869 92	"	"	"	117,684 96	606,018 68	"	"	606,018 68
5,678,500 "	"	"	"	21,517,500 "	27,196,000 "	"	"	27,196,000 "
555,556 24	50,145,261 41	"	"	564 54	50,500,962 19	"	24,552 24	50,476,609 95
"	7,205,840 58	"	"	2,075,067 65	9,276,908 21	"	"	9,276,908 21
"	7,680,725 95	"	"	"	7,680,725 95	"	"	7,680,725 95
850,148 72	5,145,719 20	"	"	85,591 26	6,057,259 18	"	"	6,057,259 18
415,248 29	"	"	"	"	415,248 29	42,574 75	"	457,825 04
4,578,513 95	"	"	"	5,077,491 "	7,656,056 07	"	77,564 24	7,578,491 85
"	"	"	"	11,586 85	6,976,445 66	"	"	6,976,445 66
626 58	2,709,407 40	"	"	8,185,452 25	10,895,486 21	"	"	10,895,486 21
"	"	"	"	"	305,081 68	"	"	151,975,056 17
"	"	1,989,695 11	59,214,240 63	"	151,669,974 49	"	"	
87,140,182 25 $\frac{1}{2}$	52,882,952 54	1,989,695 11	59,214,240 63			6,717,707 14 $\frac{1}{2}$	109,965 14	
(¹) 140,052,154 79 $\frac{1}{2}$		41,205,935 74		65,055,824 92	575,514,186 81 $\frac{1}{2}$	6,607,744 00 $\frac{1}{2}$		581,921,950 82

(¹) Suivant le compte ordinaire du caissier fr. 159,955,658 95 $\frac{1}{2}$

— le compte spécial des assignations 98,475 86

Somme égale. fr. 140,052,154 79 $\frac{1}{2}$

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1851			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1851.	TOTAL au 31 décembre 1851
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	En cours DE RÉGULARISATION sur le budget près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes		
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,451,078 69	"	"	72,528,115 29	76,779,193 98
Receveurs de l'enregistrement et des domaines .	1,358,195 60	"	"	54,145,126 78	55,501,520 58
Percepteurs des postes	205,517 65	"	"	5,529,186 78	5,554,704 43
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	710,081 88	"	"	17,855,040 57	18,545,122 45
Caissier de l'État	14,048,049 66	"	"	140 600,467 82	165 648 517 48
Administration du trésor public. } Récépissés de versements pro- duits pour constater des re- cettes réalisées sans l'inter- vention des comptables des administrations des recettes. Virements de comptes dans les écritures centrales	"	"	"	41,205,955 74	41,205,955 74
	"	2,565,758 96	22,765,555 02	65,055,824 92	90,184,916 90
	20,772,921 48	2,565,758 96	22,765,555 02	585,495 697 90	451,595,711 56

RATIONS DE L'ANNÉE 1851.

des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1851.

PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1851.	DIFFÉRENCE résultant du mouvement pendant l'année 1850, du portefeuille des agents du trésor et des pièces de dépenses en cours de régulari- sation sur les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1852			Observations.
		En cours DE RÉGULARISATION sur le Budget prés des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
72,088,151 06	.	.	.	4,691,042 92	
55,875,312 54	.	.	.	1,620,007 84	
5,552,010 26	.	.	.	182,094 17	
17,706,217 50	.	.	.	850,004 05	
140,032,154 79 $\frac{1}{2}$.	.	.	23,616,382 68 $\frac{1}{2}$	
41,203,955 74	
65,055,824 92	6,607,744 00 $\frac{1}{2}$	10,614,285 44 $\frac{1}{2}$	1,007,062 53 $\frac{1}{2}$.	
575,514,186 81 $\frac{1}{2}$	6,607,744 00 $\frac{1}{2}$	10,614,285 44	1,007,062 53 $\frac{1}{2}$	50,952,452 56 $\frac{1}{2}$	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1851, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1853.

Le Directeur général du trésor public,

VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,

LIEDTS.

(26)

Comptes des Budgets.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1851, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1850;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1851.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1851 ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'administration des finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, ainsi que par les liquidations de la Cour des Comptes et les pièces justificatives en général dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

On joint aux comptes des Budgets, sous le titre de : *Comparaison des résultats généraux des Budgets des Recettes et Dépenses des exercices 1850 à 1851*, un tableau qui résume la situation financière des Budgets votés depuis l'établissement du Gouvernement actuel, telle qu'elle est établie dans les comptes rendus et qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui sont exclusivement propres à ces exercices, d'après les faits connus et appréciés jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1852.

Enfin, l'on y a également rattaché le *compte des opérations sur les exercices clos*, qui fait connaître les paiements effectués, par l'administration des finances, sur les ordonnances en circulation appartenant aux divers exercices clos qui étaient en cours d'apurement, et détermine, pour ceux qui ont atteint le terme de la prescription quinquennale, le montant des ordonnances non acquittées dont il a été fait recette extraordinaire au profit du trésor.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.



NOTE

SUR

LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Aux termes des dispositions existantes, la clôture de l'exercice 1850 a eu lieu le 31 octobre 1851.

Une situation provisoire de cet exercice a été publiée à l'appui du compte général de l'administration des finances de l'année 1850.

Le compte définitif actuellement rendu expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1850 au 31 octobre 1851), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

Les renseignements présentés par ce compte se résument de la manière suivante :

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1850 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1849, *Moniteur* du 31 du même mois, n° 365, à fr. 115,910,820 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 115,010,820	»
Fonds spécial	900,000	»

ENSEMBLE.	fr. 115,910,820	»
-------------------	-----------------	---

A REPORTER.	fr. 115,910,820	»
---------------------	-----------------	---

REPORT. fr. 113,910,820 »

Les besoins du même exercice ont été fixés, par les lois suivantes, à . fr. 114,677,172 09

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174.	fr. 35,762,138 77
— du Ministère des Finances du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173	10,792,590 »
— des Non-Valeurs et Remboursements du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174.	1,918,000 »
— du Ministère des Affaires Étrangères du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 192.	2,105,879 54
— du Ministère de l'Intérieur du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174	5,977,513 53
— du Ministère de la Justice du 25 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 177	12,089,518 97
— des Dons du 30 décembre 1849, <i>Moniteur</i> n° 365.	3,404,422 75
— du Ministère des Travaux publics du 13 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 19	15,857,508 95
— du Ministère de la Guerre du 18 février 1850, <i>Moniteur</i> n° 50.	26,792,000 »
ENSEMBLE.	fr. 114,677,172 09

Le Budget de l'exercice 1850 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de fr. 1,253,647 91

Mais le transport ayant été fait à cet exercice, conformément à l'article 51 de la loi de comptabilité,

SAVOIR :

D'une part, en recette, des fonds affectés à des dépenses spéciales, restés disponibles au 31 décembre 1849, sur l'exercice 1849, ci fr. 85,159 45

Et, d'autre part, en dépense, de la portion disponible, à la même époque, des crédits alloués pour des services spéciaux et rattachés aux exercices 1847, 1848 et 1849, ci. 5,791,526 53

D'où il résultait que le présent Budget était grevé, dès l'ouverture de l'exercice, de charges extraordinaires à concurrence d'une somme de 5,706,386 88

Le boni prévu ci-dessus se convertissait en un déficit de fr. 2,472,758 97

Ces prévisions ont été modifiées depuis par des lois spéciales.

Les recettes qui, en y comprenant les ressources extraordinaires transférées de l'exercice antérieur, avaient été évaluées à. fr. 113,995,959 45

Ont été augmentées :

1° D'une somme égale au montant des crédits supplémentaires alloués aux Budgets des exercices 1849 et 1850, par la loi du 19 avril 1850, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci. 2,000,000 »

A REPORTER. fr. 117,995,959 45

REPORT. fr. 117,995,959 45

2° Du produit de la réalisation, autorisée par la loi du 20 juin 1849, des titres de la dette à 4 p. 0/0, représentant l'encaisse de l'ancien caissier général du royaume des Pays-Bas, et de celle à 2 1/2 p. 0/0, restant en boni après la liquidation des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu avec ledit royaume, le 5 novembre 1842, ci 16,547,668 69

De sorte que les recettes affectées législativement au Budget de 1850 (à voir le tableau de développement qui suit la présente note) se sont élevées, en définitive, à fr. 154,545,628 14

Ce dernier résultat se divisant ainsi qu'il suit :

Ressources ordinaires.	fr. 117,010,820	} 154,545,628 14
— extraordinaires	17,532,808, 14	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles, en y ajoutant les excédants de crédits spéciaux transférés des exercices antérieurs, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 118,468,698 42

Se sont accrues :

1° En ce qui concerne le service ordinaire,

a. Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur le Budget de l'exercice antérieur et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité 556,555 60

b. De suppléments de crédits alloués à concurrence d'une somme de . . . 4,404,468 49

2° En ce qui concerne les services spéciaux, de divers crédits montant ensemble à 1,500,000 »

Il s'ensuit que les crédits de l'exercice 1850 (à voir le tableau de développement qui précède le compte) présentaient finalement un total de . fr. 124,709,502 51

Se répartissant comme il suit :

Service ordinaire	fr. 119,417,976 18	} 124,709,502 51
Services spéciaux	5,291,526 33	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1850, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 154,545,628 14
Dépense	124,709,502 51

EXCÉDANT DE RECETTE (A REPORTER) . fr. 9,654,125 63

REPORT. fr. 9,654,125 65

Mais cette situation devant subir encore les modifications suivantes, par suite du report des soldes des exercices antérieurs,

Savoir :

1° En recette, boni constaté par le projet de loi de règlement du Budget de l'exercice 1848, ci fr. 6,523,893 26

2° En dépense, déficits constatés respectivement par le projet de loi de règlement du Budget :

De l'exercice 1847 fr.	10,419,459 71	} 36,800,072 90
— 1849	26,380,613 19	
soit, en résultat, une augmentation de charges de		<u>30,276,179 64</u>
On prévoyait, en définitive, que le Budget de l'exercice 1850 présenterait un excédant de dépense de fr.		<u><u>20,642,054 04</u></u>

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1850, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTES.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à . fr. 154,345,628 14

Mais comme les fonds spéciaux, reportés de l'exercice 1849 et qui se trouvent compris dans ce chiffre, étaient encore disponibles au 31 décembre 1850, il y a lieu d'en opérer la déduction pour le transfert qui en a été fait à l'exercice 1851, conformément à l'art. 51 de la loi de comptabilité, ci . 85,139 45

De sorte que les évaluations qui doivent servir de base au règlement du Budget de l'exercice 1850, ne montent, en réalité, qu'à fr. 154,258,488 69

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 133,619,086 62

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 132,877,187 86

et il est resté à recouvrer fr. 741,898 76

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, à des revenus des domaines et à des remboursements à faire au trésor, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément.

SAVOIR :

<i>Impôts</i>	{	Accises	fr. 185,463 49	
		Enregistrement et domaines	249,284 29	
<i>Péages</i>	{	Enregistrement et domaines	3,444 41	
<i>Capitiaux et revenus</i>	{	Enregistrement et domaines	104,037 42	
		Enregistrement et domaines	188,729 15	
<i>Remboursements</i>	{	Trésor pu- blic.	Versements à faire par les sociétés ano- nymes, les concessionnaires de che- mins de fer, de routes, de canaux et de ponts	8,506 67
			Abonnement des provinces pour le ser- vice des ponts et chaussées	4,455 53
			Fr. 741,898 76	

La majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci fr. 154,258,488 69
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci 132,877,187 86

Les ressources réalisées pendant l'exercice sont, par conséquent, restées inférieures aux évaluations de fr. 1,581,300 85

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus.

RESSOURCES ORDINAIRES.		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises	541,207 21	"
	Enregistrement et domaines.	301,474 74	"
<i>PÉAGE.</i>	Enregistrement et domaines.	"	198,540 06
	Travaux publics	"	31,929 44
	Marine	"	44,491 05
<i>CAPITAUX ET REVENUS.</i>	Travaux publics	158,625 10	"
	Enregistrement et domaines.	"	162,597 99
	Trésor public	"	25,019 78
<i>REMBOURSEMENTS</i>	Contributions directes	5,070 59	"
	Enregistrement et domaines.	14,520 37	"
	Trésor public	"	1,541,461 19
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.		"	460,059 15
		1,080,597 81	2,001,859 51
		1,080,597 81	2,470,808 64
Excédant des évaluations sur les recettes. fr.			1,381,500 85

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles, si ce n'est, cependant, qu'en ce qui concerne l'exercice 1850, on peut dire que la moins value qui se constate sur l'ensemble des recettes provient presque entièrement de la somme qui restait à réaliser, à la clôture de cet exercice, sur les 2,000,000 francs alloués par la loi du 19 avril 1850 pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation. Quoi qu'il en soit, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'à ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte sub litt. A à L.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à fr. 119,417,976 18

Les dépenses liquidées et ordonnancées à la charge de l'exercice 1850 montent à fr. 116,171,171 47

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de 115,721,974 65

Et il est resté à payer pour solde fr. 449,196 84

Les ordonnances en circulation, dont se compose ce dernier résultat, seront acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie, jusqu'à l'expiration du délai de cinq ans, fixé par l'art. 56 de la loi de comptabilité, pour la prescription des créances de l'espèce. Le compte final d'apurement, à dresser en conformité de l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, fera ultérieurement connaître les ordonnances non payées et prescrites, à porter en recette réelle au compte de gestion de l'année pendant laquelle la prescription est atteinte ainsi qu'au compte du Budget de l'exercice courant.

La comparaison des crédits mis à la disposition des Ministres, tels qu'ils sont rappelés ci-dessus, ci fr. 119,417,976 18
avec les dépenses liquidées, ci 116,171,171 47

ferait ressortir un excédant de crédits de 5,246,804 71

Mais comme on n'a pas compris dans les autorisations de dépenses les crédits supplémentaires qui devront être accordés par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives des Budgets désignés ci-après,

A REPORTER. fr. 5,246,804 71

REPORT. . . . fr. 3,246,804 71

SAVOIR :

Dette publique, chap. IV, art. 26 (intérêts de cautionnements) fr.	41,803 26	
Non-Valeurs et Remboursements :		
Chap. I ^{er} , art. 4 ^{er} . (Non-Valeurs sur la contribution foncière) fr.	28,710 33	
— art. 5 ^{bis} . (Id. sur le droit de débit des bois- sons distillées)	4,775 45	
Chap. II, art. 8. (Remboursement du péage sur l'Escaut) .	38,250 68	
— art. 9. (Enregistrement et domaines. Restitutions de droits, etc.)	17,077 14	
— art. 10. (Remboursements aux offices des postes étrangers)	57,550 20	
— art. 11. (Déficits des comptables de l'État)	488,660 »	
— art. 15. (Trésor public. Remboursements divers) .	6,264 59	
	<u>621,266 59</u>	
Il y a lieu d'ajouter à l'excédant constaté ci-dessus fr.		655,069 65
De sorte que les crédits du service ordinaire, non consommés par les dépenses, s'élèvent en réalité à fr.		<u>5,879,874 36</u>

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1849, transférées conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité,

Ministère de la Justice. fr.	5,715 59	
— des Travaux publics	5,345 59	
	<u>9,061 18</u>	

b. Sur les dépenses propres à l'exercice 1850,

Dette publique. fr.	169,946 99	
Dotations. { Chambre des Représentants	14,087 06	} 15,287 06
{ Cour des Comptes	1,200 »	
Ministère de la Justice	1,952,954 14	
— des Affaires Étrangères	90,546 87	
— de l'Intérieur	100,056 78	
— des Travaux publics	268,582 24	
— de la Guerre	598,894 97	
— des Finances	298,825 75	
Non-Valeurs et Remboursements	55,555 82	
	<u>5,550,250 62</u>	
TOTAL des crédits à annuler. . . . fr.		5,559,311 80

2^o Portions de crédits, grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1851, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité,

A REPORTER. . . . fr. 5,559,311 80

REPORT. . . . fr. 3,559,311 80

SAVOIR :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1849. — Ministère des Travaux publics fr. 31,339 38

b. Dépenses propres à l'exercice 1850,

Ministère de la Justice fr.	28,734 32	
— des Affaires Étrangères	6,744 96	
— de l'Intérieur	40,011 81	
— des Travaux publics	208,797 89	
— de la Guerre	7,539 »	
— des Finances	7,535 »	
		<u>269,205 18</u>

Total des crédits à transférer à l'exercice 1851, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, suivant les prescriptions de l'art. 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci fr. 320,562 56

Ensemble une somme pareille au montant des crédits non consommés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 3,879,874 36

SERVICES SPÉCIAUX.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits pour des services spéciaux rattachés au Budget de l'exercice 1850 s'élèvent comme il suit :

Excédants de crédits transférés des exercices 1847, 1848 et 1849 fr.	3,791,526 33	} 3,291,526 33
Crédits votés dans le cours de l'exercice.	1,500,000 »	

Les dépenses liquidées et régularisées à charge de l'exercice, pendant l'année 1850, montent à 2,559,733 29

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, ont été de 2,522,548 89

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour. fr. 37,184 40

Ces dernières ordonnances sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions de l'art. 36 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1850, ci fr. 2,559,733 29

on constate un excédant de crédits de fr. 2,751,795 04

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1° Somme demeurée sans destination, et dont l'annulation définitive sera proposée sur le crédit alloué, par la loi du 9 juillet 1845, pour l'acquisition de trois paquebots à vapeur

destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre, ci. fr. 22,636 54

2° Portions de crédits transférées à l'exercice 1851, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, transfert qui a été réglé par un décompte dressé conformément à l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont la remise à la Cour des Comptes a eu lieu le 27 janvier 1851, ci. fr. 2,709,156 70

Ensemble une somme égale au montant de l'excédant de crédits constaté ci-dessus fr. 2,751,795 04

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses du Budget de l'exercice 1850 présente, d'après ce qui vient d'être établi, les résultats ci-après,

Savoir :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire fr.	115,721,974 65	} 118,244,525 32
Services spéciaux	2,522,548 89	

b. Les paiements restant à faire pour solde :

Service ordinaire fr.	449,196 84	} 486,381 24
Services spéciaux	57,184 40	

TOTAL des dépenses ou des crédits rattachés définitivement à l'exercice. fr. 118,730,904 76

2° Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice antérieur. fr.	9,061 18	} 3,559,311 80
— propres à l'exercice	3,550,250 62	

b. Services spéciaux fr. 22,636 54

TOTAL des crédits dont l'annulation sera proposée par la loi de compte. fr. 3,581,948 14

3° Portions de crédits, transférées à l'exercice 1851 :

a. En vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1849. . fr.	51,359 58	} 320,562 56
— — 1850.	269,203 18	

b. Suivant l'art. 31 de la même loi (services spéciaux). fr. 2,709,156 70

TOTAL des crédits transférés à l'exercice suivant. fr. 3,029,719 26

Ces divers résultats forment ensemble le montant des crédits devant servir de base au règlement définitif du Budget, ci. fr. 125,542,572 16

En comparant ce chiffre avec le total des crédits accordés par des lois rendues dans le cours de l'exercice et antérieurement, ci. fr. 124,709,502 51

on trouve, pour différence, le montant des crédits complémentaires devant être alloués par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives portées aux Budgets de la dette publique et des Non-Valcurs et Remboursements, ci. fr. 653,069 65

Les états litt. *M* à *U*, joints au compte, développent, par ministère et par article, les divers résultats constatés ci-dessus, en ce qui concerne les dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1850, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits que l'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 152,877,187 86
Dépenses liquidées et ordonnancées	118,730,904 76
	<hr/>
Excédant de recette.	fr. 14,146,285 10

Mais cette situation, qui résulte des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice, se modifie de la manière suivante, par suite de la reprise qui a été faite des soldes des exercices antérieurs,

Savoir :

En recette, boni constaté à la clôture de l'exercice
1848 fr. 6,523,893 26

En dépense, déficits respectivement constatés à la clôture
des exercices { 1847 fr. 10,419,459 71 } 36,800,072 90
 { 1849 26,580,615 49 }

Et le Budget de l'exercice 1850, ayant subi ainsi une augmentation de charges de fr. 30,276,179 64
présente, en définitive, une insuffisance de ressources de fr. 16,129,896 54

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1850 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de . fr. 20,642,054 01

Le compte définitif dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'une insuffisance de fr. 16,129,896 54.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

D'une part :

1° Moins value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens.	fr. 1,381,300 83	
	<hr/>	
A REPORTER.	fr. 1,381,300 83	20,642,054 01

REPORT. . fr. 1,381,300 83 20,642,054 01

2° Transfert opéré à l'exercice 1851, conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité, des fonds affectés à des dépenses spéciales et restant à employer au 31 décembre 1850, ci 85,159 45

Fr. 1,466,440 28

D'autre part :

1° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler, en somme égale. . fr. 3,581,948 14

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1851, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité. 320,562 56

3° Excédants de crédits pour des services spéciaux, à transférer au même exercice, d'après l'art. 31 de cette loi. 2,709,156 70

Fr. 6,611,667 40

4° A réduire de ce dernier résultat les crédits complémentaires à accorder pour la régularisation des dépenses faites en excédant des allocations non limitatives, portées aux Budgets de la Dette publique et des Non-Valeurs et Remboursements, ci . . fr. 653,069 65

Il reste ainsi fr. 5,978,597 75

En conséquence, une diminution du déficit d'abord constaté, de. . fr. 4,512,157 47

Excédant de dépenses d'accord avec le résultat final du Budget de l'exercice 1850, tel qu'il est constaté ci-dessus fr. 16,129,896 54

(42)

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE	
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (loi du 20 décembre 1900, Mouleur n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois. Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Foncier.	Principal	15,500,000	„
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000	„
	2 — — pour non-valeurs	510,000	„
	10 — — extraordinaires	1,550,000	„
	5 — — supplémentaires sur le tout	554,750	„
Personnel.	Principal	8,504,900	„
	10 centimes additionnels extraordinaires et amendes	850,400	„
Patentes .	Principal	2,810,000	„
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,000	„
Redevances sur les mines.	Principal	180,000	„
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	„
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception.	9,000	„
Douanes .	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,500,000	„
	— de sortie (id.)	400,000	„
	— de transit (id.)	50,000	„
	— de tonnage (id.)	450,000	„
	Timbres	55,000	„
	Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000	„
Accises .	Sel (sans additionnels)	4,650,000	„
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,100,000	„
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	200,000	„
	— indigènes (id.)	5,900,000	„
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,500,000	„
	Sucres	5,500,000	„
	Timbres sur les quittances	5,000	„
	— sur les permis de circulation	1,000	„
Garantie .	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent	150,000	„
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	220,000	„
	Recettes accidentelles	10,000	„
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (50 centimes additionnels)	10,250,000	„
	Grefse (id.)	500,000	„
	Hypothèques (26 id.)	1,650,000	„
	Successions (50 id.)	5,500,000	„
	Timbres (sans additionnels)	5,000,000	„
	Amendes	175,000	„
Recettes di- verses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour dé- charge de responsabilité de remplacement	70,000	„
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000	„
	Produits des examens	15,000	„
	— des brevets d'invention	15,000	„
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,000	„
	Emprunt national (loi du 6 mai 1848)	„	„
A REPORTER		85,535,050	„

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1850.	Augmentations	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,500,000	15,500,000			15,500,000		
465,000	465,000			465,000		
510,000	510,000 01			510,000 01	18,559,749 85	
1,550,000	1,550,000			1,550,000		
554,750	554,749 84			554,749 84		
8,564,000	8,521,655 77			8,521,655 77	9,153,825 05	
856,400	852,169 26			852,169 26		
2,819,000	2,750,891 11	98,459		2,829,550 11	5,112,264 28	
281,900	275,090 27	9,843 90		282,954 17		
180,000	155,266 11			155,266 11		
18,000	15,526 57			15,526 57	177,022 19	
9,900	8,429 51			8,429 51		
10,500,000	11,105,929 83			11,105,929 85		
400,000	285,825 06			285,825 06		
50,000	58,456 07			58,456 07	11,846,700 45	
450,000	585,995 04			585,995 04		
55,000	56,515 55			56,515 55		
900,000	870,049	6,629 75		876,678 75	876,678 75	
4,650,000	4,416,550 01	22 90		4,416,572 91		
2,100,000	2,579,015 66			2,579,015 66		
200,000	507,548 18			507,548 18		
5,900,000	5,847,607 21		2,575 44	5,845,051 77	20,958,076 25	
6,500,000	6,437,524 66	2 58		6,457,527 04		
5,500,000	5,119,551 27	227,500 40		5,546,851 67		
5,000	4,879 55	16		4,879 55		
1,000	1,049 69			1,049 69		
150,000	157,819 27			157,819 27	157,819 27	
220,000	167,861 69	58,775 55		226,637 24	522,484 65	
10,000	95,006 16	841 23		95,847 59		
	64,219,950			64,944,620 70		
10,250,000	10,199,761 50	2 91		10,199,764 21		
500,000	291,825 14			291,825 14		
1,650,000	1,674,794 82			1,674,794 82	21,501,812 98	
5,500,000	6,248,057 48			6,248,057 48		
5,000,000	2,754,087 65			2,754,087 65		
175,000	155,285 68			155,285 68		
70,000	66,954 99			66,954 99		
140,000	541,285 85	19 75		541,285 85		
15,000	11,555 19			11,555 19	451,946 05	
15,000	54,079 21			54,079 21		
1,000	1,190			1,190		
	105 08			105 08		
	21,116,000			21,756,759 03		
	85,555,950	86,501,861 40	402,005 77	86,701,579 75		

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens (Ordonn. 30 décemb. 1859, Moniteur n° 268.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	85,555,950	"	"
PÉAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
<i>Domaines.</i> { Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'é- cluse, ponts, navigation	880,000	"	"
{ Produits de la Sambre canalisée	350,000	"	"
{ — du canal de Charleroy	1,200,000	"	"
{ — du canal de Mons à Coudé	150,000	"	"
{ — des droits de bacs et passages d'eau	90,000	"	"
{ — des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1,750,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.			
<i>Postes.</i> { Taxe des lettres et affranchissements	2,800,000	"	"
{ Port des journaux et imprimés	125,000	"	"
{ Droits sur les articles d'argent	15,000	"	"
{ Remboursements d'offices étrangers	200,000	"	"
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	60,000	"	"
MARINE.			
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	225,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer	14,500,000	"	"
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer	25,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	1,500	"	"
Capitaux du fonds de l'industrie.	70,000	"	"
— de créances ordinaires	200,000	"	"
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	250,000	"	"
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 50 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	200,000	"	"
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes; extraction du minéral de fer, de terre et de sable.	1,100,000	"	"
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000	"	"
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	50,000	"	"
— de l'établissement de Ruysselede	60,000	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires	120,000	"	"
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100	"	"
— volontaires	100	"	"
Abonnements au <i>Moniteur</i> , aux <i>Annales parlementaires</i> et au <i>Recueil des lois</i>	40,000	"	"
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques, sur les transcriptions d'actes de mutations.	25,000	"	"
A REPORTER.	110,582,650	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1850	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
°	85,555,950	86,301,861 40	402,095 77	2,575 44	°	86,701,570 75
880,000	4,580,000	902,258 16	°	°	902,258 16	4,585,104 55
550,000		548,764 28	°	°	548,764 28	
1,200,000		1,096,127 57	°	°	1,096,127 57	
150,000		149,028 26	°	°	149,028 26	
90,000		106,561 19	°	°	106,561 19	
1,750,000		1,582,514 64	50 25	°	1,582,564 89	
2,800,000	3,200,000	2,605,801 50	°	°	2,605,801 50	3,168,070 56
125,000		156,757 85	°	°	156,757 85	
15,000		17,654 70	°	°	17,654 70	
200,000		355,770 68	°	°	355,770 68	
60,000		54,105 85	°	°	54,105 85	
225,000	225,000	180,508 05	°	°	180,508 05	180,508 05
14,500,000	14,325,000	14,648,924 60	°	°	14,648,924 60	14,665,625 10
25,000		14,700 50	°	°	14,700 50	
1,500	2,516,700	5,174 14	°	°	5,174 14	2,458,150 45
70,000		69,570 52	7,000	°	76,570 52	
200,000		512,551 55	°	7,000	505,551 55	
250,000		400,985 88	52 50	°	401,038 58	
200,000		45,057 07	°	°	45,057 07	
1,100,000		1,080,485 74	°	°	1,080,485 74	
400,000		547,594 20	°	52 50	547,541 70	
50,000		41,210 58	°	°	41,210 58	
60,000		°	°	°	°	
120,000		92,055 25	°	°	92,055 25	
100	5,544 55	°	°	5,544 55		
100	5,919 66	°	°	5,919 66		
40,000	52,524 79	°	°	52,524 79		
25,000	25,485 07	0 06	°	25,480 15		
°	110,582,650	111,157,255 48	409,202 58	9,627 94	°	111,556,828 12

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 20 décembre 1819, Moniteur n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	110,582,050	.	.
SUITE DES CAPITAUX ET REVENUS.			
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000	.	.
Intérêts de 13,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	557,520	.	.
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500	.	.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000	.	.
— des actes des commissariats maritimes	50,000	.	.
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000	.	.
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	180,000	.	.
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre	42,750	.	.
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000	.	.
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000	.	.
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	100,000	.	.
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000	.	.
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger	25,000	.	.
Avances faites par le Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	5,000	.
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	155,000	.
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000	.
	Frais de perceptions faites pour le compte des provinces.	7,000	.
Avances faites par le Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	150,000	.
	Frais d'entretien et de transport de mendians, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000	.
Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.	100	.
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	27,200	.	.
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^{me} sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzacte	148,500	.	.
Avances faites par le Ministère des Travaux publics.	"	.	.
À REPORTER.	115,565,020	.	.

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1850	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
•	110,382,650 •	111,157,255 48	409,202 58	9,627 94	•	111,556,828 12
120,000 •	2,524,770 •	115,049 51	7,000 •	•	120,049 51	2,501,750 22
557,520 •		557,520 •	•	•	557,520 •	
200,500 •		284,008 46	•	•	284,008 46	
480,000 •		565,582 65	•	•	565,582 65	
50,000 •		56,441 12	•	•	56,441 12	
575,000 •		452,548 82	•	•	452,548 82	
180,000 •		253,005 57	•	•	253,005 57	
42,750 •		21,575 •	•	•	21,575 •	
240,000 •		251,685 00	054 05	•	232,019 11	
1,000 •		101,000 •	1,204 76	•	•	
100,000 •	103,736 10		29 53	•	103,705 63	
50,000 •	554,600 •	167,653 •	•	•	167,653 •	757,640 52
25,000 •		55,180 24	•	•	55,180 24	
5,000 •		2,850 95	298 17	•	3,158 12	
155,000 •		154,552 52	•	•	154,552 52	
6,000 •		10,618 45	•	• 22	10,618 21	
7,000 •		6,826 20	•	•	6,826 20	
150,000 •		359,211 18	1 58	•	359,212 76	
1,000 •		381 82	•	•	381 82	
100 •		6,624 13	•	2 85	6,621 30	
27,200 •		33,053 30	•	•	33,053 30	
148,300 •	•	•	•	•	•	
•		412 05	•	•		412 05
•	113,565,020 •	114,513,365 33	417,465 91	9,050 99	•	114,021,198 25

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Votes et Moyens. (Loi du 20-téccmh. 1849, Monteur n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT	115,565,020 "	"	"
SUITE DES REMBOURSEMENTS.			
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000 "	19 avril 1850.	2,000,000 "
Recettes accidentelles	200,000 "	"	"
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	88,000 "	"	"
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 "	"	"
— — pour le service des ponts et chaussées	61,200 "	"	"
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1850	100,000 "	"	"
	115,010,820 "	"	2,000,000 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 "	"	"
Produit de la négociation des titres de la dette à 2½ p. % (loi du 20 juin 1849)	"	20 juin 1849.	5,954,667 50
Produit de la négociation des titres de la dette à 4 p. % (même loi).	"	id.	10,593,001 33
	900,000 "	"	16,547,668 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	115,010,820 "	"	2,000,000 "
TOTAUX GÉNÉRAUX	115,910,820 "	"	18,547,668 60

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1850	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE			
•	115,565,020 •	114,515,565 33	417,465 91	9,650 99	•	114,921,198 25	
2,825,000 •		1,486,565 57	•	•	1,486,565 57		
299,000 •		217,809 56	•	•	217,809 56		
88,000 •	3,447,800 •	20,755 •	•	•	20,755 •	1,910,278 81	
25,600 •		25,608 •	•	•	25,608 •		
61,200 •		82,041 08	•	5,800 •	78,241 08		
160,000 •		92,500 •	•	•	92,500 •		
•	117,010,820 •	116,456,442 14	417,465 91	15,450 99	•	116,840,477 06	
•	900,000 •	450,940 87	•	•	450,940 87	450,940 87	
•	5,954,667 56	5,954,667 56	•	•	5,954,667 56	5,954,667 56	
•	10,595,001 55	10,595,001 55	•	•	10,595,001 55	10,595,001 55	
•	17,247,068 60	16,778,609 56	•	•	•	16,778,609 56	
•	117,010,820 •	116,456,442 14	417,465 91	15,450 99	•	116,840,477 06	
•	154,258,488 69	155,216,051 70	404,054 92		•	155,619,086 62	

(5A)

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1880.

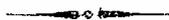


TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		— CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE ANTERIEUR, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
Ministère de la Justice	15 mai 1846 (art. 50).	Palais de Justice. — Constructions, réparations et loyer de locaux. 585 98
		Prisons, service domestique. — Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments. 81,600 25
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 50).	Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, ports et côtes. 113,611 97
		Chemin de fer. — Travaux et fournitures 138,862 92
Ministère des Finances	15 mai 1846 (art. 50).	Administration des contributions. — Appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	20 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 174.)	Budget primitif.
		Intérêts et frais de la dette flottante (année 1850) 76,700 *
	12 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 170.)	Remboursement des obligations des emprunts de 1848, émises pour souscriptions volontaires 9,530 *
Dotations	30 décembre 1849. (<i>Monit.</i> n° 565.)	Budget primitif
	25 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 177.)	Budget primitif.
Ministère de la Justice	19 avril 1850 (<i>Monit.</i> n° 111.)	Fabrication de toiles destinées à l'exportation
	5 septembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 247.)	Impression des annales parlementaires, etc. 10,000 *
		Entretien et transport d'indigents 65,000 *
Ministère des Affaires Étrangères	20 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	2 janvier 1850 (<i>Monit.</i> n° 5.)	Augmentation au chap. VII, art. 31, du Budget, à titre de complément du paiement des primes pour construction de navires de mer pendant les années 1849 et 1850
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
82,276 21	.	82,276 21	.	.	.	82,276 21
252,474 80	.	252,474 80	.	.	.	252,474 80
1,584 50	.	1,584 50	.	.	.	1,584 50
536,555 60	.	536,555 60	.	.	.	536,555 60
55,762,158 77	.	55,848,368 77	.	.	.	55,848,368 77
.	86,250	
3,404,422 75	.	3,404,422 75	.	.	.	3,404,422 75
12,089,518 07	.	13,664,518 97	.	.	.	13,664,518 97
.	1,500,000	
.	75,000 .					
2,105,879 54	.	2,181,879 54	.	.	.	2,181,879 54
.	78,000	
53,350,059 83	1,739,250 .	55,099,189 83	.	.	.	55,099,189 83

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère de l'Intérieur	21 juin 1849 (Monit. n° 174.)	Budget primitif.
	21 juin 1849 (Monit. n° 175.)	Maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc.
	4 juin 1850. (Monit. n° 157.)	Travaux à l'hôtel provincial de Liège.
	4 juin 1850. (Monit. n° 157.)	École spéciale du génie civil à Gand 12,447 »
		Achat d'armes et d'armures pour le Musée royal d'antiquités et d'armures 2,813 59
	9 juin 1851. (Monit. n° 162.)	Augmentation pour diverses dépenses formant les art. 118, 119, 120, 121 et 122, du chap. XXV du Budget
Ministère des Travaux publics	15 janvier 1850. (Monit. n° 19.)	Budget primitif.
	Arrêté royal du 18 mars 1850 (Monit. n° 81.)	Transfert du Budget du Département des Finances, du crédit nécessaire pour les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de l'entrepôt général d'Anvers, attendu que ces attributions ont été rattachées au Département des Travaux publics
	4 juin 1850. (Monit. n° 158.)	Établissement des télégraphes électriques
	4 juin 1850. (Monit. n° 158.)	Augmentation à l'art. 52 du chap. III du Budget. Solde des dépenses résultant d'une transaction intervenue sur un procès entre l'Etat et les sieurs Legrand et Duez
Ministère de la Guerre	10 juin 1851 (Monit. n° 165.)	Solde de créances se rapportant à l'exercice 1850
	18 février 1850. (Monit. n° 50.)	Budget primitif.
Ministère des Finances	20 juin 1849 (Monit. n° 175.)	Budget primitif.
	6 juin 1850. (Monit. n° 160.)	Augmentation aux chap. 1 ^{er} , art. 4 et 5; chap. III, art. 25 et 25 ^{bis} du Budget
	12 juin 1851 (Monit. n° 170.)	Personnel et matériel du bureau de la caisse générale de retraite
Non-Valeurs et remboursements	20 juin 1849 (Monit. n° 174.)	Budget primitif.
	6 juin 1850. (Monit. n° 160.)	Remboursement aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont.
	12 juin 1851 (Monit. n° 170.)	Non-valeurs sur le droit de débit des boissons alcooliques . . . 15,000 »
		Trésor public Remboursements divers 4,000 »
	14 juin 1851 (Monit. n° 170.)	Supplément au fonds de non-valeurs de la contribution foncière de 1850, pour le Département des Finances 15,000 »
		Même supplément pour le Département de l'Intérieur. 114,566 »

règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
55,550,950 85	1.730,250 .	55,000,180 85	.	.	.	55,000,180 85
5,977,313 53	"					
"	500,000 .					
"	151,560 05					
"	15,260 39	6,862,074 32	.	.	.	6,862,074 32
"	217,040 57					
15,837,508 05	"					
"	11,550 .					
"	250,000 .	17,525,507 12	.	.	.	17,525,507 12
"	70,200 .					
"	1,147,248 10					
26,702,000 .	"	26,702,000	26,702,000 .
10,702,500 .	"					
"	40,000 .	10,841,400 .	11,550 .	Arrêté royal du 18 mars 1850. (Monit n° 81.)	11,550 .	10,829,940 .
"	2,500 .					
1,018,000 .	"					
"	106,463 31					
"	10,000 .	2,172,920 51	.	.	.	2,172,920 51
"	129,466 .					
114,077,172 00	4,416,018 40	110,005,100 58	11,550 .	.	11,550 .	110,081,640 58

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		— CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES 1847, 1848 ET 1849, SAVOIR : Transfert de l'exercice 1847 (suivant le projet de loi de règlement de cet exercice).
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Canal de Zelzaete, 2 ^e section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	17 juillet 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
Ministère des Travaux publics	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Canal de la Campine
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
		Transfert de l'exercice 1848 (conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité).
Ministère de la Marine	9 juillet 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 196.)	Acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre.
	15 avril 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
22 mars 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 85.)		
18 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 141.)		
17 juillet 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 200.)		
Ministère des Travaux publics	21 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 115.)	Chemin de fer
	24 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 147.)	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF	MONTANT D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE OU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
24,275 00	"	24,275 00	"	"	"	24,275 00
167,714 50	"	167,714 50	"	"	"	167,714 50
9,666 90	"	9,666 90	"	"	"	9,666 90
13,813 46	"	13,813 46	"	"	"	13,813 46
152,211 92	"	152,211 92	"	"	"	152,211 92
22,676 05	"	22,676 05	"	"	"	22,676 05
22,656 54	"	22,656 54	"	"	"	22,656 54
253,778 55	"	253,778 55	"	"	"	253,778 55
448,025 57	"	448,025 57	"	"	"	448,025 57
2,065,000 00	"	2,065,000 00	"	"	"	2,065,000 00
5,130,799 25	"	5,130,799 25	"	"	"	5,130,799 25

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Transfert de l'exercice 1849 (conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité).
Ministère des Travaux publics	21 et 26 juin 1840. (N° 243 et 204 B. offic)	Chemin de fer
	18 juin 1846 (Monit. n° 174)	
	28 mars 1847 (Monit. n° 90.)	Canal de Deynze à Schipdonck.
	17 avril 1848 (Monit. n° 111.)	
	17 juillet 1849 (Monit. n° 200.)	
	18 juin 1846 (Monit. n° 174.)	Écoulement des eaux du Haut-Escaut
	16 août 1846 (Monit. n° 250.)	Chemin de fer
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1850 (Monit. n° 157)	Travaux d'amélioration de la voie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850 (Monit. n° 158)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	4 juin 1850 (Monit. n° 158)	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
	4 juin 1850 (Monit. n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck
		RÉCAPITULATION.
	Service ordinaire	{ Crédits transférés de l'exercice antérieur — propres à l'exercice
	Service spéciaux	{ — transférés des exercices 1847, 1848 et 1849. — alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
3,159,799 25	•	3,159,799 25	•	•	•	3,159,799 25
85,159 45	•	85,159 45	•	•	•	85,159 45
252,254 50	•	252,254 50	•	•	•	252,254 50
295,066 00	•	295,066 00	•	•	•	295,066 00
19,267 18	•	19,267 18	•	•	•	19,267 18
5,791,526 53	•	5,791,526 53	•	•	•	5,791,526 53
450,000 •	•	450,000 •	•	•	•	450,000 •
590,000 •	•	590,000 •	•	•	•	590,000 •
150,000 •	•	150,000 •	•	•	•	150,000 •
550,000 •	•	550,000 •	•	•	•	550,000 •
1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
556,555 60	•	556,555 60	•	•	•	556,555 60
114,677,172 00	4,416,018 49	119,093,190 58	11,550 •	•	11,550 •	119,081,640 58
5,791,526 55	•	5,791,526 55	•	•	•	5,791,526 55
1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
120,505,054 02	4,616,018 40	124,721,052 51	11,550 •	•	11,550 •	124,709,502 51

(60)

(61)

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.



BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises 64,210,950 »
— B.		Enregistrement et Domaines. 21,110,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines. 4,580,000 »
— D.		Travaux publics 5,200,000 »
— E.	Marine 225,000 »	
— F.	Travaux publics 14,525,000 »	
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines. 2,510,700 »
— H.		Trésor public 2,524,770 »
— I.	Contributions directes. 101,000 »	
— J.	REMBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines. 554,600 »
— K.		Trésor public 5,447,800 »
		117,010,820 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
— L.	Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845. 900,000 »	
Ces produits ont fait l'objet d'un compte spécial.	— de la négociation des titres de la dette à 2 1/2 p. % (loi du 20 juin 1840). 5,954,667 56	
	— — — — — à 4 p. % (même loi). 10,595,001 53	
		17,247,668 69
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		117,010,820 »
		154,258,488 69
Recette à l'exercice 1850 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, lesquels sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1849, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément aux art. 206 et 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité		85,150 45
Mais attendu qu'il n'a pas été fait emploi de ces fonds dans l'année de l'exercice (1850), il est fait en même temps déduction de la même somme, pour le report qui en a eu lieu à l'exercice suivant (1851), par application des dispositions précitées		85,150 45
2° De l'excédant des ressources de l'exercice 1848, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice		6,525,895 26
		140,782,581 95

L'EXERCICE 1850.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1850.	En 1851.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURVEMENTS.	
64,044,620 70	61,928,486 83	2,852,670 38	64,761,157 21	185,465 49	•	541,207 21	64,761,157 21
21,756,739 05	21,431,865 00	75,600 68	21,507,474 74	219,284 29	•	591,474 74	21,507,474 74
4,585,104 55	4,570,025 67	11,634 27	4,581,659 94	5,444 41.	198,540 06	•	4,581,659 94
3,168,070 56	2,858,504 01	509,766 55	3,168,070 56	•	51,029 44	•	3,168,070 56
180,508 93	169,508 06	11,000 89	180,508 93	•	44,491 05	•	180,508 93
14,665,625 10	14,665,625 10	•	14,665,625 10	•	•	158,025 10	14,665,625 10
2,458,150 43	2,295,561 82	60,540 19	2,354,102 01	104,057 42	162,597 99	•	2,354,102 01
2,501,750 22	2,000,167 01	411,585 21	2,501,750 22	•	25,010 78	•	2,501,750 22
104,970 59	97,568 21	7,402 18	104,970 59	•	•	3,970 59	104,970 59
757,649 52	543,900 08	25,020 29	568,920 37	188,729 15	•	14,520 57	568,920 37
1,910,278 81	484,504 53	1,422,054 43	1,006,538 81	12,940 •	1,541,461 19	•	1,006,538 81
116,840,477 06	110,951,516 23	5,167,262 07	116,098,578 30	741,898 76	2,001,859 51	1,089,597 81	116,098,578 30

450,940 87	450,940 87	•	450,940 87	•	469,059 15	•	450,940 87
5,954,667 56	507,065 19	5,447,604 17	5,954,667 56	•	•	•	5,954,667 56
10,595,001 53	1,516,878 14	9,076,123 19	10,595,001 53	•	•	•	10,595,001 53
16,778,600 56	2,254,882 20	14,523,727 56	16,778,600 56	•	469,059 15	•	16,778,600 56
116,840,477 06	110,951,516 23	5,167,262 07	116,098,578 30	741,898 76	2,001,859 51	1,089,597 81	116,098,578 30
135,619,086 62	115,786,108 45	19,690,989 45	132,877,187 86	741,898 76	2,470,898 64	1,089,597 81	132,877,187 86

1,581,500 85

6,523,893 26

159,401,081 12

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAIS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1850.	En 1851.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>					
Litt. O.	Ministère de la Justice	82,276 21	78,500 62	"	78,500 62	78,500 62
— R.	— des Travaux publics	252,474 89	195,709 92	"	192,446 02	192,446 02
— T.	— des Finances	1,584 50	1,584 50	"	1,584 50	1,584 50
		556,555 60	275,915 04	"	272,592 04	272,592 04
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
— M.	Dette publique	55,848,568 77	55,600,225 04	27,900,418 89	7,622,064 28	55,615,585 17
	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75
— N.	Dotations. Sénat	40,000 "	40,000 "	54,500 "	5,500 "	40,000 "
	Chambre des Représentants	464,000 "	449,912 94	311,011 20	157,208 62	448,219 82
	Cour des Comptes	149,100 "	147,900 "	144,473 25	5,426 75	147,900 "
— O.	Ministère de la Justice	15,664,518 97	11,682,810 51	7,092,982 19	4,552,266 44	11,645,248 63
— P.	— des Affaires Étrangères	2,181,879 54	2,084,787 51	1,157,156 95	919,270 35	2,076,427 50
— Q.	— de l'Intérieur	6,862,074 32	6,752,005 75	4,644,848 14	2,021,110 25	6,665,964 59
— R.	— des Travaux publics	17,525,507 12	16,848,526 99	10,054,447 95	6,810,526 52	16,664,974 47
— S.	— de la Guerre	26,792,000 "	26,185,766 03	11,885,965 58	14,269,289 60	26,155,254 98
— T.	— des Finances	10,829,940 "	10,525,559 25	3,576,790 96	6,956,717 97	10,515,508 93
— U.	Non-Valeurs et Remboursements	2,172,929 51	2,758,659 88	651,667 86	2,097,510 29	2,729,178 15
		119,081,640 58	115,895,256 47	70,273,585 52	45,175,797 07	115,449,582 59

L'EXERCICE 1850.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1851, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1850, et dont le transfert à l'ex. 1851 a eu lieu conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1850.
*	*	3,715 59	*	*	3,715 59	*	*	78,560 62
3,323	*	56,704 97	*	*	5,345 59	51,359 38	*	195,769 92
*	*	*	*	*	*	*	*	1,584 50
3,323	*	60,420 56	*	*	9,061 18	51,359 38	*	275,015 04
76,841 87	*	169,946 99	11,803 20	11,805 26	169,946 99	*	*	35,690,225 04
*	*	*	*	*	*	*	*	2,751,522 75
*	*	*	*	*	*	*	*	40,000 *
1,693 12	*	14,087 06	*	*	14,087 06	*	*	449,012 94
*	*	1,200 *	*	*	1,200 *	*	*	147,900 *
37,561 68	*	1,081,708 06	*	*	1,052,954 14	28,754 52	*	11,682,810 51
8,560 21	*	97,091 85	*	*	90,546 87	6,744 96	*	2,084,787 51
86,041 54	*	110,068 50	*	*	100,056 78	10,011 81	*	6,732,005 75
185,352 52	*	477,180 15	*	*	268,582 24	208,797 89	*	16,848,526 99
52,511 05	*	606,255 97	*	*	598,804 97	7,359 *	*	26,185,766 05
10,050 52	*	506,580 75	*	*	298,825 75	7,555 *	*	10,525,559 25
9,461 75	*	55,555 82	621,266 59	621,266 59	55,555 82	*	*	2,738,659 88
445,875 84	*	5,819,453 80	655,069 65	655,069 65	5,550,250 62	269,205 18	*	115,895,256 45

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primaire et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des causiers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1850.	En 1851.	Total.
	SERVICES SPÉCIAUX.					
	<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture des exercices 1847, 1848 et 1849, et transférés, conformément au projet de loi du règlement de ces exercices et à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.</i>					
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
	Canal de Zelzacte, 1 ^{re} section (lois des 28 mars 1847 et 17 avril 1848).	24,275 06
	Canal de Zelzacte, 2 ^e section (lois des 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849).	167,714 50	167,714 50	167,711 50	2 01	167,714 50
	Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	9,666 90	9,666 90	9,666 90	.	9,666 90
	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	15,815 46	15,800 09	15,800 09	.	15,800 09
	Canal de la Campine (loi du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	152,211 92	1,520 .	1,520 .	.	1,520 .
	Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847).	22,076 05	5,625 72	4,988 00	656 75	5,625 72
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	255,778 55	525 15	525 15	.	525 15
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	448,025 57	570,147 94	566,525 11	5,624 85	570,147 94
	Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	2,065,000 90	1,045,088 40	1,078,008 45	17,079 95	1,045,088 40
	Idem (lois des 21 et 26 juin 1840)	85,159 45
	Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	252,254 59	167,547 19	166,419 49	927 70	167,547 19
	Écoulement des eaux du Haut-Escaut (loi du 18 juin 1846)	295,066 06	75,050 70	75,050 70	.	75,050 70
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846).	19,267 18	15,722 25	15,722 25	.	15,722 25
	MINISTÈRE DE LA MARINE.					
	Acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre (loi du 9 juillet 1845).	22,656 54
		5,701,526 55	1,871,905 82	1,849,725 70	22,272 12	1,871,905 82

L'EXERCICE 1850.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit			CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1851, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux, existants à la date du 31 décembre 1850, et dont le transfert à l'ex 1851 a eu lieu conformément à l'art 21 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1850
"	"	24,275 06	"	"	"	"	24,275 06	"
"	"	"	"	"	"	"	"	167,714 50
"	"	"	"	"	"	"	"	9,666 90
"	"	4 37	"	"	"	"	4 37	15,800 09
"	"	130,691 92	"	"	"	"	130,691 92	1,520 00
"	"	17,050 35	"	"	"	"	17,050 35	5,025 72
"	"	233,455 40	"	"	"	"	233,455 40	525 15
"	"	77,877 65	"	"	"	"	77,877 65	370,147 94
"	"	1,019,912 50	"	"	"	"	1,019,912 50	1,045,088 40
"	"	85,139 45	"	"	"	"	85,139 45	"
"	"	84,907 20	"	"	"	"	84,907 20	167,547 19
"	"	220,055 56	"	"	"	"	220,055 56	75,050 70
"	"	3,544 95	"	"	"	"	3,544 95	15,722 25
"	"	22,636 34	"	"	22,636 34	"	"	"
"	"	1,010,530 51	"	"	22,636 34	"	1,806,804 17	1,871,905 82

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant de SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1850.	En 1851.	Total.
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	450,000 "	179,564 21	81,092 55	60,704 66	142,597 21
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	500,000 "	355,248 52	525,862 51	20,368 61	555,231 12
	Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	150,000 "	50,108 62	58,988 62	210 "	50,108 62
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	550,000 "	115,726 12	115,726 12	"	115,726 12
		1,500,000 "	687,757 47	560,269 80	90,285 27	650,555 07

RÉCAPITU

Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice antérieur.	556,355 60	275,915 04	"	272,592 04	272,592 04
	— propres à l'exercice.	119,081,640 58	115,895,256 45	70,273,585 52	45,175,707 07	115,449,582 59
Services spéciaux.	— sur les crédits transférés des exercices 1847, 1848 et 1849.	5,791,526 55	1,871,995 82	1,849,725 70	22,272 12	1,871,995 82
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	1,500,000 "	687,757 47	560,269 80	90,285 27	650,555 07
		124,709,502 51	118,750,904 76	72,683,579 02	45,560,944 50	118,244,525 52
Dépense à l'exercice 1850 :						
1° De l'excédant de dépenses de l'exercice 1847, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice.		10,419,459 71	10,419,459 71			10,419,459 71
2° De l'excédant de dépenses de l'exercice 1849, également d'après le projet de loi du règlement de cet exercice.		26,580,615 19	26,580,615 19			26,580,615 19
		161,509,575 41	155,550,977 66			155,044,596 42

L'EXERCICE 1850.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1851, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allo- cations pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 décem- bre 1850, et dont le transfert à l'ex. 1851 a eu lieu conformé- ment à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1850.
57,167	•	270,455 79	•	•	•	•	270,455 79	170,564 21
17 40	•	234,751 48	•	•	•	•	254,751 48	355,248 52
•	•	90,801 58	•	•	•	•	90,801 58	59,198 62
•	•	216,275 88	•	•	•	•	216,275 88	113,726 12
57,184 40	•	812,262 53	•	•	•	•	812,262 53	687,757 47

LATION.

5,323	•	60,420 56	•	•	9,061 18	51,559 58	•	275,915 04
445,875 84	•	3,810,455 80	653,069 65	653,069 65	5,550,250 62	269,203 18	•	115,895,256 45
•	•	1,919,550 51	•	•	22,656 34	•	1,896,894 17	1,871,995 82
37,184 40	•	812,262 53	•	•	•	•	812,262 53	687,757 47
486,581 24	•	6,611,667 40	653,069 65	653,069 65	5,581,948 14	520,562 56	2,709,156 70	118,750,904 76
						6,611,667 40		
						5,978,597 75		
								10,419,459 71
								26,380,613 10
								155,550,977 66

(70)

(71)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Foncier . . .	Principal 15,500,000 »	18,559,750 »	15,500,000 »	18,559,749 85
	5 centimes additionnels ordinaires 465,000 »		465,000 »	
	2 centimes additionnels pour non-valeurs 510,000 »		510,000 01	
	10 centimes additionnels extraordinaires 1,550,000 »		1,550,000 »	
	5 centimes additionnels supplémentaires sur le tout 554,750 »		554,749 84	
Personnel . . .	Principal 8,504,000 »	9,200,400 »	8,521,655 77	9,155,825 05
	10 centimes additionnels extraordinaires 850,400 »		852,154 26	
	Amendes »		15 »	
Patentes . . .	Principal 2,810,000 »	5,100,900 »	2,820,530 11	5,112,264 28
	10 centimes additionnels extraordinaires 281,900 »		282,954 17	
Redevances sur les mines.	Principal 180,000 »	207,900 »	153,266 11	177,022 19
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs 18,000 »		15,526 57	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception 9,900 »		8,429 51	
Douanes . . .	Droits d'entrée (16 centimes additionnels) 10,500,000 »	11,455,000 »	11,105,929 83	11,840,700 45
	— de sortie (id.) 400,000 »		285,825 06	
	— de transit (id.) 50,000 »		58,456 97	
	— de tonnage (id.) 450,000 »		585,995 04	
	Timbres 55,000 »		56,515 55	
		11,455,000 »	11,840,700 45	11,840,700 45
Droits de consommation sur les boissons distillées		900,000 »	876,678 75	876,678 75

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURAER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
17,546,549 47	1,015,400 58	18,559,740 85	18,559,740 85	.	15	.	
8,220,177 59	955,652 64	9,155,810 05	9,155,825 05	.	46,574 97	.	
15	.	15					
2,701,154 75	521,120 55	3,112,264 28	3,112,264 28	.	.	11,564 28	
175,986 52	3,055 87	177,022 19	177,022 19	.	50,877 81	.	
11,105,929 85	.	11,105,929 85	11,105,929 85	.	.	605,029 85	
285,825 06	.	285,825 06	285,825 06	.	116,176 94	.	
58,456 97	.	58,456 97	58,456 97	.	11,565 05	.	
585,905 04	.	585,905 04	585,905 04	.	66,004 96	.	
56,515 55	.	56,515 55	56,515 55	.	.	1,515 55	
					193,744 95	605,445 58	
11,846,700 45	.	11,846,700 45	11,846,700 45	.	411,700 45		
820,625 45	47,055 52	876,678 75	876,678 75	.	25,521 25	.	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'État.					
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
Sel.	4,650,000	{ 4,571,558 11)	4,416,572 91				
				{ 45,014 80)			
Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,100,000	2,379,015 66	2,379,015 66				
Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	200,000	507,548 18	507,548 18				
— indigènes (id id).	5,900,000	5,845,031 77	5,845,031 77				
Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	{ 6,455,075 88)	6,457,527 04				
Vinaigres (id id id).				{ 5,051 16)			
<i>Accises.</i>	5,500,000	2,258,762 65	5,546,851 67				
		— — ancien régime		147,558 51			
		— — ancien droit		27,884 75			
		— de betterave, nouveau régime		917,601 11			
		— — ancien régime		4,489 00			
		— glucoses et autres sucres non cristallisables.		10,575 07			
Timbres sur les quittances.	5,000	4,879 55	4,879 55				
— sur les permis de circulation	1,000	1,049 69	1,049 69				
	20,656,000	20,958,076 25	20,958,076 25				
<i>Garantie</i> . . . — Droits de marque des matières d'or et d'argent.	150,000	157,819 27	157,819 27				
<i>Recettes diverses.</i>	220,000	226,657 24	226,657 24				
				Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.			
				Loyers de bâtiments	1,965 01		
				Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	4,786 21		
				Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	29,528 22		
				Recettes accidentelles.	10,000	4,766 85	95,847 59
				{ de toute autre nature	20,780 25		
				Contributions du territoire neutre de Moresnet	841 25		
				Emprunts 1848.		51,275 00	
{ Sommes versées en numéraire pour compléter le montant d'une obligation							
{ Régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor.	1,904 65						
	250,000	522,484 65	522,484 65				

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
4,508,545 21	2,812 90	4,571,558 11	4,410,572 91	.	235,627 09	.	
45,014 80	.	45,014 80		.		.	
2,578,581 75	.	2,578,581 75	2,578,581 75	455 95	.	478,581 75	
507,548 18	.	507,548 18	507,548 18	.	.	107,548 18	
3,796,105 59	45,650 40	5,859,759 79	5,859,759 79	5,291 98	60,260 21	.	
0,455,075 74	206 62	0,455,280 56	0,456,951 52	595 52	.	156,951 52	
5,651 16	.	5,651 16			.		
1,914,684 05	524,078 58	2,358,762 65					
10,000 "	.	10,000 "					
500 "	.	500 "					
825,022 57	84,040 54	909,071 91	5,169,509 61	177,542 06	550,490 59	.	
"	"	.					
10,575 07	.	10,575 07					
4,865 35	16 "	4,879 53	4,879 53	.	120 67	.	
1,049 69	.	1,049 69	1,049 69	.	.	49 69	
					624,498 56	725,111 12	
20,299,812 92	454,799 84	20,754,612 76	20,754,612 76	185,465 49		98,612 76	
157,819 27	.	157,819 27	157,819 27	.	.	27,819 27	
167,861 69	58,775 55	226,657 24	226,657 24	.	.	6,657 21	
1,965 "	"	1,965 "					
4,786 21	.	4,786 21					
29,528 22	.	29,528 22					
4,766 85	.	4,766 85	95,847 59	.	.	85,847 59	
20,780 25	.	20,780 25					
.	841 25	841 25					
51,275 "	"	51,275 "					
1,904 65	"	1,904 65					
262,867 85	59,616 78	322,484 63	322,484 63	.	.	92,484 63	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
RÉCAPITULATION PAR			
Foncier	18,359,750 "	"	18,359,749 85
Personnel.	9,200,400 "	"	9,155,825 05
Patentes	5,100,900 "	"	5,112,264 28
Redevances sur les mines.	207,000 "	"	177,022 19
Douanes	11,435,000 "	"	11,846,700 45
Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000 "	"	876,678 75
Accises	20,656,000 "	"	20,958,076 25
Garantie.	150,000 "	"	157,819 27
Recettes diverses	230,000 "	"	522,484 65
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	64,219,950 "	"	64,944,620 70

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVEMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				

BRANCHE DE REVENU.

17,546,540 47	1,015,400 58	•	18,559,740 85	•	• 15	•
8,220,102 59	955,652 04	•	9,153,825 03	•	46,574 97	•
2,791,154 75	521,120 55	•	5,112,264 28	•	•	11,504 28
175,986 52	3,055 87	•	177,022 19	•	50,877 81	•
11,846,700 45	•	•	11,846,700 45	•	•	411,700 45
820,625 45	47,055 52	•	870,678 75	•	25,321 25	•
20,290,812 92	454,799 84	•	20,754,612 76	185,465 49	•	98,612 76
157,819 27	•	•	157,819 27	•	•	27,819 27
262,807 85	59,616 78	•	522,484 63	•	•	92,484 63
					100,774 18	641,931 59
61,028,486 85	2,852,670 58	•	64,761,157 21	185,465 49	541,207 21	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
Foncier		1,594,459 »	5,557,178 32	2,785,985 09		
Personnel.	Principal et additionnels	1,249,075 27	2,248,172 59	1,184,480 74		
	Arrendes	»	»	»		
Patentes		425,105 42	640,524 75	285,091 07		
Redevances sur les mines.		»	»	»		
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	5,798,225 20	1,720,406 85	602,180 55		
	— de sortie (id.)	80,078 27	18,262 97	54,471 60		
	— de transit (id.)	22,158 55	5,654 84	1,565 05		
	— de tonnage (id.)	505,109 75	11,555 75	55,565 52		
	Timbres	10,405 82	7,704 50	2,892 78		
Droits de consommation sur les boissons distillées		72,815 »	129,426 25	102,261 25		
Accises	Scl. { Droits, sans additionnels	586,008 22	520,496 25	519,644 64		
		{ Eau de mer	25,590 50	»	19,624 50	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	441,347 72	661,185 75	214,860 60		
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	77,920 17	125,595 82	22,319 44		
	— indigènes (id.)	505,867 94	957,757 57	565,418 65		
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	659,857 52	1,815,505 39	727,167 27		
	Vinaigres (id. id. id.)	3,400 18	»	»		
	Sucres de canne. (Nouveau régime)	1,271,626 86	556,949 58	11,541 92		
	— de betterave. (id.)	51,959 45	557,952 52	14,514 20		
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.	»	»	152 56		
	Timbres sur les quittances	751 »	860 75	598 25		
	— sur les permis de circulation	45 50	171 50	222 59		
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		29,245 82	59,925 45	12,548 49		
Recettes diverses. {	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		224,955 45	61 46	»	
	Loyers de bâtiments		»	»	385 »	
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		18 49	2,019 80	256 66	
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.		1 945 49	4,851 99	5,576 29	
	Recettes accidentelles. {	Recettes extraordinaires {	au profit du fonds de non-valeurs.	512 64	629 77	150 69
			de toute autre nature	1,516 56	15,458 22	287 98
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		»	»	»	
	Emprunts 1848. {	Sommes versées pour compléter le montant d'une obligation.		987 51	5,205 85	9,526 58
		Régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor		200 82	178 15	5 65
	TOTALS. fr.		15,221,511 48	12,986,288 20	6,952,950 51	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,080,988 25	5,124,150 50	1,801,061 86	812,751 78	658,762 04	1,158,414 94	18,559,749 85	18,559,749 85
1,760,839 98	1,258,437 65	857,856 02	195,746 40	145,951 27	557,291 41	9,155,810 65	9,155,825 05
"	"	15 "	"	"	"	15 "	
476,054 74	656,548 12	560,211 38	75,992 28	60,762 82	154,575 70	5,112,264 28	5,112,264 28
"	150,251 87	55,872 95	"	1,505 05	9,592 52	177,022 10	177,022 10
805,778 05	461,761 56	1,044,110 62	171,516 98	198,158 54	254,952 28	11,105,020 85	11,105,020 85
15,484 65	32,871 "	25,015 22	4,250 97	66,105 62	9,504 78	285,825 06	285,825 06
907 55	5,214 57	2,085 54	1,461 50	148 11	1,442 96	58,456 97	58,456 97
53,986 06	"	"	"	"	"	585,995 04	585,995 04
5,056 34	5,427 54	4,746 50	1,002 55	2,477 22	752 92	56,515 55	56,515 55
128,084 25	167,551 25	141,792 25	55,151 50	57,525 50	61,715 50	876,678 75	876,678 75
1,288,185 56	651,552 95	588,020 66	107,446 08	"	550,025 75	4,571,558 11	4,410,572 91
"	"	"	"	"	"	45,014 80	
556,220 50	544,751 17	414,828 21	15,514 90	40,586 15	105,177 64	2,578,581 75	2,578,581 75
24,854 02	9,917 82	58,545 29	575 45	4,555 81	4,990 56	507,548 18	507,548 18
595,000 60	188,700 51	605,864 71	525,749 "	29,705 95	91,587 08	5,859,759 79	5,859,759 79
1,078,000 04	1,258,257 01	202,541 51	220,952 40	82,979 56	298,219 66	6,455,280 56	6,456,951 52
250 98	"	"	"	"	"	5,651 16	
009,544 47	"	"	"	"	"	2,240,262 65	5,169,509 61
64,247 28	554,840 15	44,240 50	42,151 81	"	"	900,671 91	
"	10,442 51	"	"	"	"	10,575 07	
1,105 50	552 75	495 50	279 58	86 "	102 "	4,879 55	4,879 55
62 50	65 "	160 50	184 "	65 "	77 50	1,049 69	1,049 69
9,425 60	6,265 68	27,559 01	2,656 55	9,223 02	1,195 60	157,819 27	157,819 27
"	1,642 55	"	"	"	"	226,657 24	226,657 24
"	750 "	200 "	550 "	120 "	160 "	1,965 "	
200 58	227 55	1,225 40	772 45	"	35 61	4,786 21	
10,155 80	5,252 74	5,404 75	91 59	54 49	147 28	20,528 22	
150 98	845 05	2,610 07	59 88	18 45	9 52	4,766 85	95,847 59
5,761 24	551 04	811 41	264 51	145 55	5 72	20,780 25	
"	"	841 25	"	"	"	841 25	
1,157 80	5,075 96	5,250 54	4,755 40	411 51	2,026 25	31,275 "	
504 18	755 27	420 88	4 57	8 48	50 65	1,904 65	
10,550,244 24	8,654,155 06	6,275,057 10	2,215,107 67	1,542,725 02	2,802,647 25	"	64,761,157 21

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1830.	1849.	
Foncier	18,359,740 85	18,539,740 93	
Personnel	9,153,825 05	9,069,083 20	
Patentes	5,112,264 28	2,832,269 23	
Redevances sur les mines	177,022 19	155,295 05	
Douanes	Droits d'entrée	11,105,929 85	11,007,407 34
	— de sortie	285,823 06	391,706 22
	— de transit	58,450 07	42,135 32
	— de tonnage	585,995 04	447,073 50
Timbres	36,515 55	35,259 69	
Droits de consommation sur les boissons distillées	876,678 73	889,577 50	
Accises	Sel	4,416,372 91	4,513,876 97
	Vins étrangers	2,578,581 73	2,328,323 41
	Eaux-de-vie étrangères	307,548 18	284,908 86
	— indigènes	5,859,759 79	5,605,105 29
	Bières et vinaigres	6,456,051 52	6,214,051 58
	Sucres de canne	5,158,934 54	5,810,428 .
	— de betterave		
	— glucoses et autres sucres non cristallisables		
	Timbres sur les quittances	4,879 55	4,994 12
	— sur les permis de circulation	1,049 69	955 28
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	157,819 27	152,074 66	
Recettes diverses. {	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	226,637 24	225,759 06
	Recettes accidentelles	95,847 59	80,846 54
TOTAL	64,761,157 21	64,454,455 82	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850
EN PLUS	EN MOINS	
	" 08	
84,741 85	"	<i>Personnel</i> — Augmentation fr 84,741 85 c ^s — Resulte d'un plus grand nombre de maisons habitées que l'année antérieure, et aussi de l'accroissement survenu dans l'emploi d'objets donnant lieu à l'impôt d'après les 5 ^e et 6 ^e bases (les domestiques et les chevaux)
270,995 05	"	<i>Patentes</i> — Augmentation fr 270,995 05 c ^s — Reprise des affaires commerciales et industrielles en general, par suite de l'amélioration survenue dans la situation politique
25,728 56	"	<i>Mines</i> — Augmentation fr 25,728 56 c ^s — Proviend d'un plus grand développement donné à l'industrie en general
96,432 20	"	<i>Droits d'entree</i> — Augmentation fr 96,432 29 c ^s — Cette augmentation est due également à l'extension des affaires commerciales et industrielles, et surtout aux droits établis sur les denrées alimentaires, par la loi du 22 février 1850
"	107,885 16	<i>Droits de sortie</i> — Diminution fr 107,885 16 c ^s — Cette différence en moins est la conséquence de l'arrêt royal du 28 septembre 1849 qui a supprimé un grand nombre de droits de sortie
"	5,696 55	<i>Droits de transit</i> — Diminution fr 5,696 35 c ^s — La loi du 6 août 1849, qui a modifié le régime de transit dans un sens extrêmement libéral, est la cause de cette diminution de produits
"	63,078 46	<i>Droits de tonnage</i> — Diminution fr 63,078 48 c ^s — Proviend de ce que les importations coloniales et surtout les arrivages de coton en laine ont éprouvé un ralentissement momentané en 1850
1,275 86	"	
"	12,698 75	<i>Droits de consommation sur les boissons distillées</i> — Diminution fr 12,698 15 c ^s — C'est à partir de 1850 que la loi du 18 mars 1838 a été remplacée par celle du 1 ^{er} décembre 1849. On conçoit que l'introduction du nouveau système ait occasionné, la première année, une certaine diminution. Des que les agents de la perception eurent acquis plus d'expérience les produits n'ont pas tardé à se relever
"	97,504 06	<i>Droit d'accise sur le sel</i> — Diminution fr 97,504 06 c ^s — Les grands approvisionnements de sel, faits en 1848, dans la crainte d'une interruption momentanée de nos relations maritimes ont continué à réduire les mises en consommation. D'un autre côté cette denrée ayant obtenu en France une diminution de droit, il cesse d'entrer dans notre commerce interlope vers ce pays. Telles sont les causes de la réduction des produits que l'on constate en 1850
250,258 52	"	<i>Vins et eaux-de-vie étrangers</i> — L'augmentation que présente ces deux produits doit être attribuée, en grande partie à la reprise graduelle des approvisionnements qui avaient restreints les événements politiques de 1848
22,549 52	"	
236,634 50	"	<i>Eaux-de-vie indigènes</i> — Augmentation fr 236,634 50 c ^s — La réduction de 28 à 22 francs, de la charge accordée à l'exportation, est la principale cause de l'accroissement des recettes
222,880 14	"	<i>Bières et vinaigres</i> — Augmentation fr 222,880 14 c ^s — Cette augmentation est due au développement de la consommation, et principalement au nouveau mode de jaugeage des cuves mûtières prescrit en 1850
	651,495 46	
2,078 58	"	<i>Sucres</i> — La transition de la législation de 1846 à celle de 1849 a amené, pour cette dernière année, une augmentation de 300 000 francs au delà du minimum de 3,000,000 francs, fixé par la loi du 18 juin 1849 tandis qu'au contraire ce minimum n'a pas été atteint en 1850 par suite du développement extraordinaire des exportations. Ces deux circonstances expliquent la diminution sensible des produits de l'accise sur les sucres en 1850
"	114 79	
94 41	"	
25,744 61	"	
878 18	"	
15,000 85	"	
1,265,192 50	936,469 11	
320,725 59		<i>Nota</i> Les différences qui ne sont point expliquées tiennent à des écarts accidentels trop peu importantes pour être mentionnées

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.			
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistrement	Actes civils publics	10,250,000	8,266,763	10,199,764 21		
	— — sous seing-privé		770,786 05			
	— judiciaires		665,750 87			
	— d'huissiers		486,524 71			
	Lettres de noblesse		1,102 40			
	Permis de changer de nom de famille		551 20			
	Droits de naturalisation ordinaire		5,500 »			
— de grande naturalisation	1,000 »					
Greffe	Mise au rôle	300,000	32,270 54	291,825 14		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		259,554 60			
Hypothèques	Droits d'inscriptions	1,650,000	125,496 17	1,674,794 82		
	Droits de transcriptions d'actes de mutations		1,551,298 65			
Successions	Droits de successions	5,500,000	6,162,497 46	6,248,057 48		
	Droits de mutations par décès		85,560 02			
Timbre	proportionnel.	Débite	165,467 05			
			Effets de commerce.		Visa	52,686 20
					Extraordinaire	182,696 20
	Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées		46,409 »			
	Timbres de coupures		»			
	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers		»			
	de dimension.	Débite	3,000,000	1,451,116 96	2,754,087 65	
				Visa		15,760 20
		Extraordinaire		504,180 54		
		Passe-ports à l'intérieur		15,188 »		
		— à l'étranger		27,752 »		
		Permis de ports d'armes de chasse		266,880 »		
		Journaux étrangers		1,460 28		
		Warrants		12 »		
		Affiches		101,255 67		
Annonces et avis			51,494 »			
Feuilles de patentes		115,740 55				
A REPORTER fr.		20,700,000	21,168,529 50	21,168,529 50		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
8,246,580 52	2 91	8,246,585 25					
776,684 20	18 72	776,702 92					
662,987 65	15 72	665,001 55					
485,982 66	6 48	485,989 14					
1,102 40	-	1,102 40	10,178,450 24	21,555 97	71,569 76	"	
551 20	"	551 20					
3,500 "	"	3,500 "					
1,000 "	-	1,000 "					
52,214 66	-	52,214 66					
258,816 29	10 09	258,826 98	291,041 64	785 50	8,958 50	"	
125,486 96	7 97	125,494 95					
1,551,161 51	157 54	1,551,298 65	1,674,795 58	1 24	"	24,795 58	
6,088,701 25	44,729 10	6,155,520 35					
85,560 02	-	85,560 02	6,219,080 37	28,077 11	"	719,080 37	
165,467 "	" 05	165,467 05					
32,686 10	"	32,686 10					
182,696 20	"	182,696 20					
46,409 "	"	46,409 "					
"	"	"					
"	"	"					
1,451,050 41	-	1,451,050 41					
15,095 78	15 17	15,108 95					
298,086 14	6,094 40	504,180 54	2,751,621 30	2,466 35	248,578 70	"	
15,188 "	"	15,188 "					
27,752 "	"	27,752 "					
266,880 "	"	266,880 "					
1,460 28	"	1,460 28					
12 "	"	12 "					
101,255 67	"	101,255 67					
51,494 "	"	51,494 "					
109,254 70	4,766 40	114,021 10					
21,059,164 18	55,802 95	21,114,067 15	21,114,067 15	55,562 17	528,006 82	745,875 95	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.	20,700,000	21,168,529 50	21,168,529 50
Enregistrement		57,451 55	
Greffe		•	
Amendes. } Hypothèques	175,000	9,245 65	135,285 68
} Successions		52,581 42	
} Timbre.		14,205 28	
Indemnités payées par les miliciens pour remplacement.	70,000	00,061 55	66,054 99
— pour décharge de responsabilité de remplacement		5,995 44	
en matière criminelle, correctionnelle et forestière		215,192 87	
prononcées en vertu des lois spéciales		82,751 55	
en matière civile, disciplinaire, etc.		6,215 75	
de consignations, définitivement attribuées au trésor.		11,885 65	
Amendes. } portions d'amendes dévolues à l'État.	140,000	1,500 28	341,285 58
en matière de navigation		654 76	
Recettes diverses. } confiscations en matière de chasse		150 •	
Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulages, etc.).		16,751 75	
Dominages-intérêts et indemnités adjugés au trésor		5,066 46	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		5,158 75	
Produits des examens et visa des diplômes	15,000	11,553 19	11,553 19
— des brevets d'invention	15,000	34,079 21	34,079 21
— des diplômes des artistes vétérinaires.	1,000	1,190 •	1,190 •
Emprunt national (loi du 6 mai 1848). { Rentes et créances hypothécaires.	•	7 02	105 08
{ Retenues sur les traitements		96 06	
TOTAUX. fr.	21,116,000	21,756,759 05	21,756,759 05

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
21,059,164 18	55,602 95	21,114,967 15	21,114,967 13	55,502 17	528,006 82	745,875 95	
55,505 90	86 "	55,501 90					
"	"	"					
9,047 22	"	9,047 22	130,066 66	5,217 02	44,055 54	"	
51,195 26	469 50	51,664 76					
13,062 78	"	13,062 78					
60,901 55	"	60,901 55					
5,995 44	"	5,995 44	66,954 99	"	5,045 01	"	
70,604 74	13,758 45	84,453 17					
22,895 50	5,716 51	26,611 81					
2,725 65	796 "	5,521 65					
11,883 65	"	11,883 65					
1,500 28	"	1,500 28					
478 24	26 68	504 92	148,992 12	192,295 46	"	8,992 12	
"	"	"					
15,265 45	844 20	14,109 65					
5,158 65	120 61	5,288 24					
5,158 75	"	5,158 75					
11,553 19	"	11,553 19	11,333 19	"	5,666 81	"	
55,867 57	"	55,867 57	55,867 57	211 64	"	18,867 57	
1,190 "	"	1,190 "	1,190 "	"	"	190 "	
7 02	"	7 02					
96 06	"	96 06	103 08	"	"	105 08	
					580,551 98	772,026 72	
21,431,865 06	75,609 68	21,507,474 74	21,507,474 74	249,284 29	591,474 74		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement.	Actes civils publics	806,601 10	1,991,007 68	902,557 07	
	— — sous seing privé	58,727 44	147,416 75	120,985 07	
	— judiciaires	57,409 08	120,105 19	40,911 50	
	— d'huissiers	87,281 50	122,051 75	41,268 98	
	Lettres de noblesse	1,102 40	.	
	Permis de changer de nom de famille	157 80	157 80	.	
	Droits de naturalisation ordinaire	500 .	1,500 .	.	
	— de grande naturalisation	1,000 .	.	
Greffe	Mise au rôle	2,552 57	8,645 60	2,425 91	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	19,466 55	65,219 62	10,755 12	
Hypothèques	Droits d'inscriptions	10,114 14	26,559 66	10,975 15	
	Droits de transcriptions d'actes de mutations	142,555 28	546,565 40	178,155 51	
Successions	Droits de successions	765,487 17	1,569,582 94	705,525 01	
	— de mutations par décès	1,559 90	5,565 31	40,812 46	
	Débite	17,144 50	51,052 55	15,557 50	
	Effets de commerce. } Visa	8,519 05	1,005 55	2,667 45	
		Extraordinaire	51,576 90	80,102 55	5,089 80
	proportionnel. } Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	46,409 .	.	
		Timbres de coupures	
		Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	
Timbre	Débite	127,689 65	281,854 35	155,785 78	
	Visa	715 86	2,251 76	5,047 52	
	Extraordinaire	48,505 85	95,182 65	56,972 55	
	Passe-ports à l'intérieur	540 .	10,562 .	218 .	
	— à l'étranger	5,648 .	10,312 .	2,000 .	
	de dimension. } Permis de ports d'armes de chasse	18,976 .	48,512 .	26,568 .	
		Journaux étrangers	582 52	558 66	22 06
		Warrants	12 .
		Affiches	9,921 85	57,925 72	11,575 40
		Annonces et avis	5,821 50	12,553 15	1,759 65
	Feuilles de patentes	12,554 50	16,271 55	15,684 50	
A REPORTER fr.		2,255,525 89	4,005,317 08	2,545,488 47	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
1,108,845 06	1,564,104 54	1,008,050 14	226,084 55	280,980 65	558,494 46	8,246,585 23	
144,015 57	73,500 51	90,242 47	58,101 50	56,760 70	46,945 41	776,702 92	
71,555 40	84,645 21	62,095 57	10,574 28	157,225 92	46,081 40	603,001 55	
56,075 11	61,776 55	47,752 95	12,555 22	27,160 68	50,068 82	485,989 14	10,178,450 24
"	"	"	"	"	"	1,102 40	
"	"	275 60	"	"	"	551 20	
500 "	1,000 "	"	"	"	"	5,500 "	
"	"	"	"	"	"	1,000 "	
4,506 90	4,886 22	5,645 64	568 37	1,521 47	1,666 09	52,214 06	291,041 64
28,705 45	45,529 50	58,964 59	5,180 48	20,210 74	15,988 13	258,826 98	
15,094 14	20,608 45	19,568 58	5,124 45	9,956 48	7,557 88	123,494 95	1,674,795 58
226,205 75	268,697 16	160,661 55	48,105 99	66,092 94	114,505 40	1,551,298 65	
1,287,280 52	957,870 22	647,815 76	184,694 95	80,800 27	158,463 51	6,155,520 35	6,219,080 37
2,906 70	21,042 44	2,086 95	4,441 55	2,092 19	574 45	85,560 02	
25,051 50	29,658 50	14,548 05	2,209 90	5,128 05	7,557 10	163,467 05	
1,617 10	6,252 55	10,162 50	75 15	701 75	655 40	52,686 10	
17,642 85	19,594 95	26,520 45	159 25	1,254 35	2,774 80	182,696 20	
"	"	"	"	"	"	40,409 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
194,027 45	269,672 75	177,625 55	60,852 80	87,525 80	98,018 28	1,451,030 41	
1,469 57	2,296 52	1,289 59	1,102 59	1,595 50	1,364 84	15,108 95	2,751,621 50
41,627 60	20,481 50	45,155 54	2,975 15	3,265 95	14,215 95	504,180 54	
524 "	956 "	264 "	96 "	204 "	244 "	15,188 "	
5,384 "	3,056 "	3,584 "	456 "	248 "	1,064 "	27,752 "	
22,464 "	59,584 "	54,016 "	13,824 "	12,640 "	50,496 "	266,880 "	
127 51	21 49	93 94	20 62	53 08	"	1,460 28	
"	"	"	"	"	"	12 "	
15,644 57	15,681 51	5,617 56	2,497 61	757 09	5,814 78	101,255 67	
5,555 74	4,892 85	5,489 66	194 44	295 54	1,175 71	51,494 "	
10,286 10	24,447 60	15,146 50	4,581 10	4,152 15	6,117 50	114,021 10	
5,287,064 15	5,558,074 38	2,417,965 74	622,480 73	818,046 08	1,149,805 71	21,114,967 13	21,114,967 13

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. fr.	2,253,525 89	4,905,517 08	2,545,488 47
Amendes	Enregistrement	4,531 70	15,599 31	4,112 21
	Grefle	"	"	"
	Hypothèques	709 09	737 89	646 22
	Successions	2,845 77	6,220 26	7,267 28
	Timbre.	994 02	5,116 79	1,016 72
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement.	5,800 "	8,055 37	3,765 "
	— pour décharge de responsabilité de remplacement.	847 46	370 46	1,864 84
	en matière criminelle, correctionnelle et forestière.	5,503 16	10,286 74	12,587 15
	prononcées en vertu des lois spéciales	2,044 65	4,535 71	3,301 83
	en matière civile, disciplinaire, etc.	98 "	961 "	149 "
Recettes diverses.	de consignations, définitivement attribuées au trésor	"	8,476 25	2,007 40
	portions d'amendes dévolues à l'État.	"	"	"
	Amendes en matière de navigation	7 06	8 33	"
	Confiscations en matière de chasse	"	"	"
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulages, etc.)	145 75	6,179 52	315 73
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor.	556 11	1,072 79	34 40
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	526 65	2,812 10	"
	Produits des examens et visa des diplômes.	795 75	4,815 85	799 58
	— des brevets d'invention	458 73	28,837 45	563 49
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	"	1,100 "	"
Emprunt national (loi du 6 mai 1848).	{ Rentes et créances hypothécaires.	"	"	"
	{ Retenues sur les traitements	"	"	"
	TOTAL fr.	2,258,968 69	5,015,501 90	2,581,917 50

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,287,064 15	3,558,074 58	2,417,065 74	622,480 73	818,646 98	1,140,805 71	21,114,967 15	21,114,967 15
6,009 .	8,474 84	6,542 08	2,505 30	2,851 36	4,988 10	55,591 90	
"	"	"	"	"	"	"	
681 00	1,109 84	760 06	778 11	1,855 90	1,768 15	9,047 22	150,066 60
5,849 00	11,488 50	5,408 54	2,195 18	1,551 90	9,050 85	51,664 76	
737 57	2,728 60	880 08	275 90	607 58	1,605 72	15,062 78	
0,722 .	14,425 18	7,502 "	2,519 "	1,450 "	7,225 .	60,961 55	
"	654 92	899 92	106 "	"	1,269 84	5,095 44	60,954 99
8,842 46	19,559 14	8,164 97	3,055 80	5,675 76	6,998 01	84,455 17	
1,587 65	8,019 55	5,186 17	554 60	1,490 80	2,090 89	26,611 81	
156 90	1,555 "	526 "	12 "	260 75	214 "	5,521 65	
"	"	1,400 "	"	"	"	11,885 65	
"	"	"	"	1,500 28	"	1,500 28	
91 11	55 91	60 55	237 20	"	44 78	504 92	148,992 12
"	"	"	"	"	"	"	
1,220 85	2,965 36	1,210 52	574 70	284 19	1,417 16	14,109 65	
"	1,550 90	54 54	19 90	"	19 60	5,288 24	
"	"	"	"	"	"	5,158 75	
497 52	916 76	2,561 26	225 08	115 50	608 09	11,553 19	11,553 19
605 76	1,505 84	1,210 46	"	52 91	654 95	55,867 57	55,867 57
"	"	"	"	"	"	1,190 "	1,190 "
"	5 02	2 "	"	"	"	7 02	
"	96 06	"	"	"	"	96 06	105 08
5,525,445 69	5,412,941 58	2,457,754 47	655,115 59	854,150 71	1,187,718 81	21,507,474 74	21,507,474 74

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1850.	1849.	
Enregistrement	Actes civils publics	8,246,585 25	7,496,402 47	
	— — sous seing privé.	776,702 02	778,790 55	
	— judiciaires	665,001 55	581,512 01	
	— d'huissiers	485,080 14	501,563 90	
	Lettres de noblesse	1,102 40	2,066 29	
	Permis de changer de nom de famille.	551 20	275 60	
	Droits de naturalisation ordinaire	5,500 "	0,000 "	
	— de grande naturalisation	1,000 "	"	
Greffe	Mise au rôle	52,214 66	50,500 48	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	258,826 08	255,258 54	
Hypothèques	Droits d'inscriptions	125,494 05	122,076 78	
	Droits de transcriptions d'actes de mutations	1,551,298 65	1,570,104 59	
Successions	Droits de successions.	6,155,520 55	6,400,605 98	
	Droits de mutations par décès	85,560 02	96,352 00	
	Effets de commerce. } Débite	165,467 05	167,086 85	
	} Visa	52,686 10	58,296 82	
	} Extraordinaire.	182,696 20	175,546 50	
proportionnel.	Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	46,400 "	5,602 50	
	Timbres de coupures	"	11,245 04	
	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers.	"	"	
Timbre.	de dimension.	Débite.	1,451,050 41	1,495,055 85
		Visa	15,108 95	16,609 24
		Extraordinaire	504,180 54	508,761 "
		Passe-ports à l'intérieur	15,188 "	11,414 "
		— à l'extérieur	27,752 "	23,456 "
		Permis de ports d'armes de chasse	266,880 "	263,264 "
		Journaux étrangers.	1,460 28	1,665 56
		Warrants.	12 "	147 "
		Affiches	101,255 67	96,925 28
		Annonces et avis	51,494 "	20,185 76
		Feuilles de patentes	114,021 10	124,244 08
		Timbre (ancienne législation)	"	75 25
Journaux indigènes	"	" 55		
A REPORTER. fr.		21,114,067 13	20,424,647 04	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
750,180 76	"	Les produits recouvrés par l'administration de l'enregistrement, à titre d'impôts, au profit de l'exercice 1850, offrent en résultat une différence en plus de fr 644,869 84 cs, sur ceux de l'exercice antérieur.
"	2,087 01	Cette augmentation, qui frappe principalement sur les <i>droits d'enregistrement et d'hypothèques</i> , est due au raffermissement progressif des affaires ébranlées par les événements de 1848. A mesure que la sécurité revient, les transactions deviennent plus nombreuses.
81,689 54	"	Le <i>droit de successions</i> , purement éventuel, présente une diminution qui s'explique par la nature de ce produit.
"	15,574 85	Quant à la diminution des diverses amendes de condamnation, elle est due à l'exécution de la loi du 2 juin 1849, qui a eu pour effet de déléguer aux juges de paix la connaissance de certaines condamnations, autrefois prononcées par les tribunaux correctionnels, avec faculté de pouvoir réduire les peines portées par des lois spéciales aux peines de <i>simple police</i> . Il en résulte que les amendes qui étaient devolues à l'État, sont, sous l'empire de la nouvelle jurisprudence, attribuées aux communes.
"	965 89	
275 60	"	
"	2,500 "	
1,000 "	"	
"	4,285 82	
5,568 44	"	
518 15	"	
181,104 06	"	
"	276,085 65	
"	10,792 88	
"	5,619 80	
"	5,610 72	
7,149 00	"	
40,806 50	"	
"	11,245 04	
"	"	
"	44,905 44	
"	1,590 29	
"	4,580 46	
1,774 "	"	
4,206 "	"	
3,616 "	"	
"	205 28	
"	135 "	
4,510 59	"	
2,508 24	"	
"	10,222 08	
"	75 25	
"	" 55	
1,084,507 38	504,277 20	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1850.	1849.
	REPORT. fr.	21,114,967 15	20,424,647 04
	Enregistrement	55,591 90	57,032 25
	Greffe	"	81 "
Amendes	Hypothèques	9,017 22	10,076 62
	Successions.	51,664 76	55,598 41
	Timbre.	15,962 78	15,598 75
	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement	60,961 55	55,820 66
	— pour décharge de responsabilité du remplacement	5,995 44	6,518 74
	— en matière criminelle, correctionnelle et forestière	84,455 17	105,299 75
	— prononcées en vertu des lois spéciales	26,611 81	41,721 59
	— en matière civile, disciplinaire, etc.	5,521 65	9,469 55
	— de consignations définitivement attribuées au trésor.	11,885 05	"
Recettes diverses	Amendes portions d'amendes dévolues à l'État	1,500 28	"
	— en matière de navigation	504 92	1,066 60
	— Confiscation en matière de chasse	"	"
	— Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulages, etc.)	14,109 65	16,701 27
	— et indemnités adjugés au trésor	5,288 24	5,272 87
	— Cautionnements judiciaires attribués à l'État	5,158 75	"
	Produits des examens et visa des diplômes	11,555 19	45,596 01
	— des brevets d'invention	55,867 57	57,401 95
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,190 "	900 "
	TOTAUX. fr.	21,507,571 66	20,862,501 82

ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,084,597 38	594,277 20	
"	1,040 35	
"	81 "	
"	1,020 40	
16,060 35	"	
504 05	"	
7,151 89	"	
"	525 50	
"	20,866 58	
"	15,109 78	
"	5,047 68	
11,835 05	"	
1,500 28	"	
"	561 68	
"	"	
"	2,591 62	
15 37	"	
5,158 75	"	
"	54,262 82	
"	5,554 58	
200 "	"	
1,125,097 70	480,227 86	
644,869 84		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.	
DOMAINES.				
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i>	Escaut		104,260 22	
	Meuse		60,969 05	
	Canal de Pommerœul à Antoing		474,867 17	
	— de la Campine		22,998 77	
	Petite-Nêthe canalisée		26,705 45	
	Canal de Gand à Ostende	880,000 "	26,855 99	902,258 16
	Lys		57,831 30	
	Dendre		20,252 99	
	Canal de Terneuzen		21,502 05	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		40,905 78	
Autres voies navigables		56,300 37		
Produits de la Sambre canalisée	550,000 "	548,704 28	548,704 28	
— du canal de Charleroy	1,200,000 "	1,096,127 57	1,006,127 57	
— du canal de Mons à Condé	150,000 "	149,028 26	140,028 26	
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i>	Bacs, bateaux et passages d'eau		55,574 62	
	Bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	90,000 "	21,274 60	106,561 19
	— d'Anvers à Tamise		29,142 10	
	Frais remboursables de certains navires		569 78	
<i>Produits des barrières sur les routes de</i>	1 ^{re} classe. {	Affermées et en régie	711,198 05	1,582,564 89
		Excédant des droits d'encan	12,414 99	
	2 ^e classe. {	Affermées et en régie	837,805 76	
		Excédant des droits d'encan	21,146 09	
TOTAUX fr.		4,580,000 "	4,385,104 35	4,385,104 35

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redressables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1850.	En 1851	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
104,269 22	"	104,269 22					
69,009 05	"	69,009 05					
474,807 17	"	474,807 17					
22,998 77	"	22,998 77					
26,705 43	"	26,705 43					
26,801 40	54 50	26,855 09	902,258 10	"	"	22,258 10	
57,851 56	"	57,851 56					
20,252 99	"	20,252 99					
21,502 03	"	21,502 03					
40,807 65	98 15	40,905 78					
55,701 84	508 53	56,500 57					
548,754 68	9 60	548,764 28	548,764 28	"	"	18 704 28	
1,096,127 57	"	1,096,127 57	1,096,197 57	"	105,872 45	"	
149,028 26	"	149,028 26	149,028 26	"	"	19,028 26	
47,882 62	7,692 "	55,574 62					
21,274 69	"	21,274 69	106,561 19	"	"	10,561 19	
29,142 10	"	29,142 10					
569 78	"	569 78					
708,410 14	2,410 55	710,820 69					
12,414 90	"	12,414 90	1,579,120 48	5,444 41	170,879 52	"	
855,967 86	770 85	854,758 71					
21,146 09	"	21,146 09					
					274,751 95	76,411 89	
4,570,025 07	11,654 27	4,581,659 94	4,581,659 94	5,444 41	198,540 06		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
DOMAINES.				
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i>	Escaut	"	51,465 41	
	Meuse	"	"	
	Canal de Pommerœul à Antoing	"	"	
	— de la Campine	12,464 52	"	
	Petite-Nèthe canalisée	26,705 43	"	
	Canal de Gand à Ostende	"	24,295 90	
	Lys	"	26,842 18	
	Dendre	"	"	
	Canal de Terneuzen	"	"	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	
Autres voies navigables	700 "	3,201 84	19,655 77	
<i>Produits de la Sambre canalisée</i>	"	"	"	
— du canal de Charleroy	"	277,597 93	"	
— du canal de Mons à Condé	"	"	"	
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i>	Bacs, bateaux et passages d'eau	5,490 "	3 "	270 "
	Bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	21,274 69	"	"
	— — à Tamise	24,981 "	4,161 10	"
	Frais remboursables de certains navires	589 78	"	"
<i>Produits des barrières sur les routes de</i>	1 ^{re} classe. { Affermées et en régie	54,320 "	152,748 34	75,542 58
	{ Excédant des droits d'encan	1,442 62	"	1,585 22
	2 ^e classe. { Affermées et en régie	45,254 02	100,630 35	86,054 71
	{ Excédant des droits d'encan	1,128 36	"	1,669 88
TOTAUX fr.	192,101 32	558,542 56	267,157 54	

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
55,561 89	57,441 92	"	"	"	"	104,269 22	
"	"	50,575 20	5,184 06	"	27,211 70	69,969 05	
"	474,867 17	"	"	"	"	474,867 17	
"	"	"	10,554 25	"	"	22,098 77	
"	"	"	"	"	"	26,705 45	
2,560 "	"	"	"	"	"	26,855 09	902,258 16
51,180 18	"	"	"	"	"	57,851 56	
10,048 82	4,204 17	"	"	"	"	20,252 99	
21,502 05	"	"	"	"	"	21,502 05	
"	"	"	40,905 78	"	"	40,905 78	
6,356 44	"	2,780 56	5,578 76	"	"	56,500 57	
"	205,803 64	"	"	"	254,960 04	548,764 28	548,764 28
"	818,529 64	"	"	"	"	1,006,127 57	1,006,127 57
"	149,028 26	"	"	"	"	149,028 26	149,028 26
19,505 50	559 "	27,597 95	1,860 67	"	622 50	55,574 62	
"	"	"	"	"	"	21,274 60	
"	"	"	"	"	"	29,142 10	106,561 19
"	"	"	"	"	"	569 78	
75,505 27	148,555 89	46,720 00	27,564 44	65,680 40	66,389 07	710,830 69	
1,540 89	2,820 40	2,860 08	471 75	"	1,886 04	12,414 99	
62,845 05	250,500 80	168,986 82	46,160 "	58,886 08	57,490 "	854,758 71	1,579,120 48
1,288 60	5,856 57	9,055 44	690 24	"	1,488 "	21,146 09	
271,541 65	2,165,954 55	297,575 85	154,764 95	104,575 48	409,978 04	4,581,659 94	4,581,659 94

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1880.	1849.	
DOMAINES.				
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i>	Escaut	104,269 22	100,569 57	
	Meuse	69,969 05	62,651 54	
	Canal de Pommerœul à Antoing	474,867 17	470,222 25	
	— de la Campine	22,998 77	21,766 51	
	Petite-Nèthe canalisée	26,705 45	25,356 80	
	Canal de Gand à Ostende	26,855 09	26,055 85	
	Lys	57,851 56	54,621 67	
	Dendre	20,252 09	19,646 77	
	Canal de Terneuzen	21,502 05	816 28	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc	40,905 78	51,157 02	
Autres voies navigables	56,500 57	52,200 97		
Produits de la Sambre canalisée		548,764 28	540,620 80	
— du canal de Charleroy		1,096,127 57	1,080,501 65	
— — de Mons à Condé		149,028 26	152,710 91	
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i>	Bacs, bateaux et passages d'eau	55,574 62	59,805 76	
	Bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	21,274 69	20,105 35	
	— d'Anvers à Tamise	29,142 10	20,764 24	
	Frais remboursables dans certains navires	569 78	"	
<i>Produits des barrières sur les routes de</i>	1 ^{re} classe. {	Affermées et en régie	710,820 69	607,022 76
		Excédant des droits d'encan	12,414 99	15,508 94
	2 ^e classe. {	Affermées et en régie	854,758 71	758,725 95
		Excédant des droits d'encan	21,146 09	16,489 41
TOTAUX. fr.		4,381,659 94	4,104,548 84	

MENT ET DOMAINES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1850
EN PLUS	EN MOINS.	
5,609 05	"	Les produits des canaux et rivières présentent, dans leur ensemble, une augmentation qui est due à ce que la navigation a eu plus d'activité en 1850, que pendant l'année 1849, dont les produits se sont ressentis de l'interruption apportée aux transactions commerciales par les événements de 1848.
7,357 51	"	
4,044 94	"	Il est à remarquer toutefois, en ce qui concerne le canal de Ternouzen, que la différence en plus de fr 20,485 75 qu'il présente, n'est qu'apparente. Elle provient de ce que les produits de ce canal, recueillis pendant l'année 1849 ont été confondus avec ceux portés sous la désignation de <i>autres voies navigables</i> , qui, par la même circonstance, offrent aujourd'hui une diminution qui n'est également qu'apparente, de fr 15,900 60.
1,252 40	"	En réalité, voici les résultats qui doivent présenter la comparaison de ces deux produits.
3,368 57	"	<i>Canal de Ternouzen.</i>
820 14	"	Recettes opérées en 1849, comprises dans le chiffre de fr 52,200 97 et portées comme produit des autres voies navigables . fr 25,723 15
5,209 69	"	Recettes opérées en 1850 sur l'exercice 1849 . fr 816 25
606 22	"	Produits de l'exercice 1850 . fr 26,539 43
20,485 75	"	TOTAL des recettes de l'exercice 1849 . fr 21,302 03
9,748 70	"	Ainsi, au lieu d'une différence en plus de fr 20,485 75, l'exercice 1850 présente au contraire une différence en moins de fr 5,237 40.
"	15,900 60	<i>Autres voies navigables.</i>
"	"	Recettes de l'exercice 1849, soit la différence entre la somme de fr 52,200 97 et celle de fr 25,723 15, allouée au canal de Ternouzen, et . fr 26,477 82
"	"	Recettes de l'exercice 1850 . fr 26,300 37
"	"	Par conséquent, au lieu d'une diminution de fr 15,900 60, il y a au contraire une augmentation, en 1850, de fr 9,822 55.
"	856 52	Cette différence en moins est insignifiante. Toutefois, comme on pourrait se demander comment il se fait que le plus grand mouvement qu'a eu la navigation en 1850, n'a pas influé sur les produits de la Sambre, on croit utile de faire connaître que cette anomalie apparente s'explique par la circonstance qu'un arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1849 a réduit le péage sur cette rivière de 50 pour cent, en ce qui concerne les houilles et les coques, en destination de Liège (France) et au delà.
15,625 92	"	L'augmentation des produits du canal de Charleroy provient des mêmes causes que celles expliquées plus haut, en ce qui concerne les canaux et rivières.
16,517 55	"	Cette différence en plus n'est due pour la plus grande partie qu'à l'exécution de la loi du 20 septembre 1847, qui, en rendant à l'Etat l'administration du canal de Mons à Conde, a alloué à la province, pendant un certain nombre d'années, une part du produit qui diminue tous les ans d'un dixième.
15,678 86	"	L'augmentation de fr 25,228 06 que présentent ces trois produits est due à la prospérité qui s'accroît à mesure qu'on s'éloigne des événements de 1848.
1,169 34	"	Recette tout à fait accidentelle.
8,377 86	"	Les produits des barrières pour l'exercice 1850 s'élevant ensemble à fr 1,579,120 48, donnent une augmentation de fr 181,375 42, si on compare ces produits à ceux des trois années précédentes, savoir :
569 78	"	Exercice 1847 . fr 1,896,635 62
103,797 93	3,005 95	— 1848 . fr 1,697,644 19
"	"	— 1849 . fr 1,397,740 06
76,014 70	"	On voit qu'ils tendent à se relever au chiffre des adjudications consenties avant les événements de 1848, mais il n'a rien de croire que l'abaissement du chemin de fer et l'extension qu'a prise leur exploitation ne sont pas étrangers à l'infériorité des produits de 1850, comparés à ceux de 1847 et 1848.
4,656 68	"	
997 16 17	19 851 07	
277,311 10		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {	2,800,000	Produit des lettres taxées.	1,219,519 40	
	— — affranchies et chargées		152,895 41		
	— de la vente des timbres-postes		1,255,786 00		
	Port des journaux et imprimés. {	125,000	Produit des journaux affranchis	114,555 58	
	— imprimés —		42,224 97		
	Droit sur les articles d'argent	15,000		17,054 70	
	Remboursements d'offices étrangers.	Office de France			
		— d'Angleterre		248,907 01	
		— des Pays-Bas		6,876 78	
		— de Luxembourg	200,000	2,025 26	555,770 68
— de Prusse			49,010 74		
— de la Tour-et-Taxis			24,779 72		
	— de la Suisse		2,080 57		
Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842.	60,000		54,105 85	54,105 85	
TOTAL fr.		3,200,000	3,168,070 56	3,168,070 56	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
1,210,310 40	"	1,210,310 40					
152,695 41	"	152,695 41	2,605,801 50	"	194,198 50	"	
1,255,786 60	"	1,255,786 60					
114,535 58	"	114,535 58	156,757 85	"	"	51,757 85	
42,224 27	"	42,224 27					
17,654 70	"	17,654 70	17,654 70	"	"	2,654 70	
"	"	"					
"	248,997 61	248,997 61					
"	6,876 78	6,876 78					
1,310 84	705 42	2,025 26	355,770 68	"	"	135,770 68	
12,560 78	36,440 06	49,010 74					
10,125 51	14,656 21	24,779 72					
"	2,080 57	2,080 57					
54,105 85	"	54,105 85	54,105 85	"	5,804 17	"	
					200,092 67	168,165 25	
2,858,504 01	509,766 55	3,168,070 56	3,168,070 56	"	31,920 44		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE		
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	236,587 51	571,999 77	93,588 82	
		— des lettres affranchies recommandées et chargées	43,057 80	52,054 60	9,892 60	
		Produit de la vente des timbres-postes	137,042 20	516,427 20	118,895 60	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	9,429 59	73,072 73	5,798 07	
		— des imprimés —	6,010 75	18,932 48	2,288 59	
	Droits sur les articles d'argent		1,554 70	2,749 60	2,217 70	
	Remboursements d'offices étrangers.		Office de France	"	"	"
			— d'Angleterre	"	248,097 61	"
			— des Pays-Bas	"	6,876 78	"
			— de Luxembourg	"	2,025 26	"
		— de Prusse	"	49,010 74	"	
		— de la Tour-et-Taxis	"	24,779 72	"	
		— de Suisse	"	2,080 57	"	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		6,664 89	32,735 55	2,648 20		
TOTAUX fr.		441,227 22	1,201,722 61	235,529 58		

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
113,170 13	162,530 08	148,060 20	20,835 03	25,524 15	47,187 73	1,210,510 49	2,605,801 50
9,095 80	9,035 60	20,708 10	1,918 .	2,091 90	3,561 01	152,605 41	
154,041 90	205,551 .	155,001 .	51,145 .	56,548 80	80,455 90	1,255,786 00	
7,580 01	5,200 89	10,588 02	438 56	1,136 12	3,500 39	114,555 58	156,757 85
4,050 52	5,406 86	3,766 49	566 57	409 07	1,195 56	42,224 27	
2,515 90	5,322 80	1,805 90	974 10	1,021 60	1,476 40	17,654 70	17,654 70
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	248,907 61	"
"	"	"	"	"	"	6,876 78	"
"	"	"	"	"	"	2,025 26	555,770 68
"	"	"	"	"	"	40,010 74	"
"	"	"	"	"	"	24,779 72	"
"	"	"	"	"	"	2,080 57	"
5,859 17	2,425 70	3,882 45	225 04	408 48	1,278 28	54,105 85	54,105 85
295,600 85	588,000 02	344,710 25	55,919 90	67,140 10	138,550 27	5,168,070 56	5,168,070 56

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1850.	1849.	
Postes	Taxe des lettres et affranchissements. {	Produit des lettres taxées.	1,219,519 40	2,074,189 94
		— — affranchies et chargées	152,695 41	351,404 90
		— de la vente des timbres-postes.	1,235,786 60	575,671 40
	Port des journaux et imprimés. {	Produit des journaux affranchis.	114,533 58	107,979 21
		— des imprimés —	42,224 27	31,107 08
	Droits sur les articles d'argent		17,654 70	15,173 80
	Remboursements d'offices étrangers. {	Office de France	1,157 59
		— d'Angleterre.	248,997 61	248,065 10
		— des Pays-Bas	6,876 78	2,401 21
		— de Luxembourg	2,025 26	4,800 25
— de la Prusse.		49,010 74	42,552 15	
— de la Tour-et-Taxis		24,779 72	26,926 46	
— de Suisse.		2,080 57	.	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842		54,105 83	56,871 42	
TOTAL fr.		3,168,070 56	3,537,558 55	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	854,870 45	<p>La différence en moins qui existe sur la taxe des lettres et affranchissements, et qui, après déduction du produit des timbres-postes, s'élève à fr. 395,464 74 c., s'explique par cette considération que la réforme postale, introduite le 1^{er} juillet 1849, n'a exercé ses effets en 1849, que pendant 6 mois, tandis qu'en 1850, elle a influé sur les recettes de l'année entière.</p> <p>Les différences qui se remarquent sur les autres produits tiennent à des causes accidentelles trop peu importantes pour être expliquées.</p>
	198,709 49	
658,115 20	"	
6,554 37	"	
11,027 19	"	
2,458 90	"	
"	1,157 59	
952 45	"	
4,585 57	"	
"	2,870 97	
6,478 59	"	
"	2,146 74	
2,080 57	"	
"	1,765 59	
692,032 84	1,061,520 83	
300,487 99		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000	.	180,508 95

MARINE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
160,508 00	11,000 89	.	180,508 95	.	44,491 05	.	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1850.	1849.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	180,508 95	171,155 24

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
9,355 71	"	Ces produits sont purement éventuels, et l'augmentation qui se constate depuis 1846. ne saurait être attribuée à d'autres causes qu'à l'amélioration survenue dans la situation politique.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs		7,128,209 40	
Bagages		610,600 07	
Équipages.		87,974 75	
<i>Chemin de fer.</i> } Chevaux et bestiaux.	14,500,000	120,778 18	14,648,924 60
Marchandises.		6,607,715 93	
Télégraphes		5,821 06	
Produits extraordinaires		80,825 15	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer	25,000	14,285	14,285
Vente des tarifs du chemin de fer	"	415 50	415 50
TOTAUX. fr.	14,525,000	14,665,625 10	14,665,625 10

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
7,128,209 40	"	7,128,209 40					
610,600 07	"	610,600 07					
87,074 75	"	87,074 75					
129,778 18	"	129,778 18	14,048,924 60				
6,607,715 95	"	6,607,715 95		"	"	148,924 60	
3,821 00	"	3,821 00					
80,825 15	"	80,825 15					
14,285 "	"	14,285 "	14,285 "	"	10,715 "	"	
415 50	"	415 50	415 50	"	"	415 50	
14,663,625 10	"	14,663,625 10	14,663,625 10	"	10,715 "	149,340 10	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1850.	1849.
Voyageurs	7,128,200 46	6,297,741 80
Bagages	610,600 07	479,555 08
Équipages	87,974 75	71,165 80
<i>Chemin de fer</i> { Chevaux et bestiaux	129,778 18	126,867 91
Marchandises	6,607,715 95	5,870,854 55
Télégraphes	5,821 06	°
Produits extraordinaires	80,825 13	66,274 57
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer	14,285 °	16,240 °
Vente des tarifs du chemin de fer	415 50	1,220 50
TOTAUX fr.	14 665,625 10	12,955,920 91

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
850,467 00	"	L'augmentation obtenue en 1850 n'a d'autre cause appréciable que celle indiquée pour l'année 1849, comparée à l'année 1848.
151,044 09	"	
16,808 05	"	
2,010 27	"	
750,861 40	"	
5,821 00	"	
14,350 76	"	
"	1,955 "	
"	805 "	
1,750,464 19	2,760 "	
1,727,704 19		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECEVUS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rachat et transferts de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées	1,500 •	5,174 14	5,174 14	
Capitaux du fonds de l'industrie.	70,060 •	76,570 52	76,570 52	
— de créances ordinaires.	200,000 •	505,551 55	505,551 55	
Vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux. Routes appartenant à l'État.		10,590 48 2,288 84		
Produits des successions en déshérence		6,704 76		
— net des épaves.		1,671 58		
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. { Domaines (valeurs capitales). Finances Guerre Justice Travaux publics. Intérieur. Affaires Étrangères.		20,548 40 98,184 59 25,956 24 9,954 58 2,118 50 2,162 •		
	Transactions en matière domaniale.		20,560 50	
	Domaines (valeurs capitales). { Dommages-intérêts pour inexécution de conventions. Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	250,600 •	64,931 71 52,558 18	401,058 58
	Retourne de biens pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		4,644 94	
	Argent confisqué au profit du trésor.		75 22	
	Forêts. — Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		11,158 19	
Argent non réclamé.		178 59		
Aliénation d'immeubles provenant d'emprises		58,985 90		
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage d'objets non réclamés		1,465 • 1,157 10		
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		124 81	
Produits divers. — Fonds et valeurs déposés aux greffes		85 70		
Revenus des domaines. — Vente d'herbages. (Génie militaire.)		27,567 68		
Prix de vente de domaines. { Loi du 6 juin 1850. Autres aliénations	200,000 •	11,420 • 55,617 97	45,057 97	
	A REPORTER. fr.	721,500 •	851,572 16	851,572 16

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,004 10	170 04	5,174 14	5,174 14	°	°	1,674 14	
58,147 57	10,522 75	74,670 32	74,670 32	1,900 °	°	4,670 32	
240,406 65	6,552 90	255,759 55	255,759 55	40,791 80	°	55,759 55	
10,590 48	°	10,590 48					
2,280 55	°	2,280 55					
6,216 02	468 74	6,684 76					
1,671 58	°	1,671 58					
28,886 90	4 50	28,891 40					
98,184 50	°	98,184 50					
22,465 99	45 25	22,511 24					
9,954 58	°	9,954 58					
2,118 59	°	2,118 59					
2,162 °	°	2,162 °					
29,569 50	°	29,569 50					
64,951 71	°	64,951 71	306,474 71	4,563 67	°	146,474 71	
32,558 18	°	32,558 18					
5,546 28	503 °	4,049 28					
75 22	°	75 22					
11,138 19	°	11,138 19					
178 59	°	178 59					
38,985 90	°	38,985 90					
1,425 50	°	1,425 50					
1,157 10	°	1,157 10					
124 81	°	124 81					
85 70	°	85 70					
27,193 18	372 50	27,567 68					
11,420 °	°	11,420 °	45,037 97	°	154,962 05	°	
55,617 97	°	55,617 97					
750,677 01	24,459 68	775,116 69	775,116 69	56,255 47	154,962 05	208,578 72	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		721,500 »	851,572 16	851,572 16	
Rivières et canaux	Prix de vente d'arbres, plantations et herbages.		50,557 84		
	Location d'herbages		151 »		
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudic.		352 76		
	Routes de l'État	Prix de vente d'arbres, plantations, herba- ges, etc		47,488 77	
		Excédant de droits d'encan		224 40	
		Prix de vente de coupes de bois		892,235 05	
	Forêts	— de chablis, bois de délit et d'éla- gages	1,100,000 »	65,052 55	1,080,483 74
		— d'objets saisis et confisqués		511 05	
		— de glandée, panage, foins et herbages		11,345 55	
		Concession de tourbières, carrières, etc		24,760 44	
Location d'herbages			6,117 60		
Dépendances du chemin de fer.	Vente de bois, d'osiers et d'herbages		661 10		
	Excédant de droits d'encan		»		
Établissements régis par l'État. — Vente de pommes de terre. (S ^t -Hubert.)			450 75		
Revenus des domaines. — Vente d'arbres, etc.			574 50		
Rivières et canaux.	Location de terrains provenant d'emprises.		5,081 67		
	Droits de pêche		55,995 »		
Routes de l'État	Location de terrains provenant d'emprises.		19 »		
	Redevances annuelles		28 54		
Forêts	Fermages des propriétés dépendantes des forêts. — du droit de chasse		5,449 68		
	— du droit de pêche		5,767 78		
	Redevances pour constructions d'usines et droits d'usage.		8,558 80		
Chemin de fer.	Indemnités pour places de fauldes		741 95		
	Locations de terrains		1,020 »		
	— de cafés restaurants		9,058 78		
	— de vidanges		12,899 »		
Produits divers	— de pêche	400,000 »	582 50	347,541 70	
	Jeux de Spa		»		
	Rétributions pour permis de constructions d'u- sines		115,617 85		
	Fermages de biens-fonds et bâtiments		»		
	— de pêche et de chasse		53,155 51		
	Revenus des do- maines.	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments.		120 »	
		{ Droits de pêche.		78,501 59	
		{ Arrérages de rentes.		1,052 12	
	Recouvrements d'avances; Ministère des Travaux publics. — Indem- nités pour jouissance d'égout	Redevances { de 4 % du revenu de biens passés en mainmorte.		11,155 75	
		{ pour concessions de prises d'eau.		174 55	
Produit de la calamine.			202 16		
A REPORTER. fr.		2,221,500 »	7,500 »	2,250,507 69	
				2,250,507 69	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
750,677 01	24,450 68	773,116 69	775,116 69	56,255 47	154,962 05	208,578 72	
27,305 54	2,582 50	29,777 84					
151 "	"	151 "					
352 76	"	352 76					
47,440 "	"	47,440 "					
224 40	"	224 40					
886,368 26	5,656 52	892,024 58					
57,802 85	7,241 50	65,044 55					
239 65	5 "	242 65	1,079,367 52	1,116 22	20,632 48	"	
9,856 05	1,480 50	11,345 55					
24,760 44	"	24,760 44					
6,117 60	"	6,117 60					
661 10	"	661 10					
"	"	"					
450 75	"	450 75					
574 50	"	574 50					
4,723 87	547 80	5,271 67					
33,152 82	2,862 18	35,995 "					
8 "	"	8 "					
28 54	"	28 54					
5,029 57	359 24	5,388 81					
5,767 78	"	5,767 78					
7,952 55	586 45	8,538 80					
602 57	139 56	741 95					
1,020 "	"	1,020 "					
8,815 78	255 "	9,050 78					
12,899 "	"	12,899 "					
569 "	15 50	582 50					
"	"	"	546,505 03	1,036 76	55,404 97	"	
113,617 83	"	113,617 83					
"	"	"					
49,726 65	2,822 86	52,549 51					
120 "	"	120 "					
76,216 93	1,954 55	78,171 26					
1,052 12	"	1,052 12					
10,648 81	406 18	11,144 99					
174 55	"	174 55					
201 16	1 "	202 16					
7,500 "	"	7,500 "					
"	"	"					
2,149,958 04	51,050 60	2,200,989 24	2,200,989 24	58,408 45	220,089 48	208,578 72	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.	2.221,500	2.259.507 60	2.259,507 60
<i>Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.</i> {	50,000	Pensions des élèves	51.214 78
— d'animaux malades		4 968 25	
Produits consommés en nature.		"	41,210 58
— de vente d'objets divers		5,027 55	
Produits de l'établissement de Ruysselede	60,000	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie nationale	120,000	61,705 74	92,055 25
— ordinaires		30,349 49	
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100	5,544 55	5,544 55
<i>Restitutions volontaires</i> {	100	de remises indûment prélevées	28 12
diverses		5,689 55	
d'intérêts d'emprunts.		41 99	
de traitements indûment perçus		160 "	
Abonnements au <i>Moniteur</i>	40,000	13,761 05	32,524 79
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,751 20	
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		2,887 04	
— aux <i>Annales parlementaires</i>		145 50	
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations	25,000	25,489 15	25,489 15
TOTAUX	2,516,700	2,458,159 45	2,458,159 45

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,149,958 64	51,030 60	2,200,989 24	2,200,989 24	58,408 45	229,089 48	208,578 72	
20,826 41	7,102 67	27,929 08					
4,968 25	"	4,968 25	57,024 88	3,285 70	12,075 12	"	
"	"	"					
5,027 55	"	5,027 55					
"	"	"			60,000 "	"	
21,185 25	1,092 50	22,277 55	51,920 46	40,132 77	68,079 54	"	
29,560 60	82 51	29,642 91					
3,146 40	549 05	3,696 55	3,696 55	1,848 "	"	3,596 35	
28 12	"	28 12					
5,689 55	"	5,689 55	5,919 66	"	"	3,819 66	
41 99	"	41 99					
160 "	"	160 "					
12,850 25	638 50	13,488 55					
15,625 20	58 "	15,683 20	32,162 29	362 50	7,837 71	"	
2,887 04	"	2,887 04					
145 50	"	145 50					
23,485 07	6 00	23,491 07	23,489 15	"	1,510 87	"	
					578,592 72	215,904 75	
2,205,561 82	60,540 10	2,554,102 01	2,554,102 01	104,037 42	162,507 99		

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

	FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
							PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
	"	571 41	801 "	695 98	464 25	358 70	3,174 14	3,174 14
	27,513 25	56,554 81	"	"	"	"	74,670 52	74,670 52
	8,820 07	18,818 00	156,274 49	"	"	11,321 10	255,759 55	255,759 55
	"	4,454 70	5,895 78	"	"	200 "	10,500 48	
	15 "	111 58	1,878 05	90 84	55 "	96 28	2,280 53	
	112 "	222 "	4,870 18	75 "	"	"	6,684 76	
	"	"	"	"	19 "	5 50	1,071 58	
	2,521 74	2,745 64	"	"	27 "	157 90	28,891 40	
	2,205 40	17,522 15	56,945 60	927 50	6 40	2,542 90	98,184 59	
	8,540 02	"	6,045 60	51 "	29 95	75 55	22,511 24	
	957 "	65 50	"	2,156 15	"	"	9,954 58	
	"	"	120 "	805 69	"	267 70	2,118 50	
	"	"	"	"	"	"	2,162 "	
	"	500 "	1,100 "	"	"	6,200 "	29,369 50	
	14 55	45,540 98	"	"	4,507 15	17,089 25	64,951 71	596,474 71
	2,056 17	2,096 51	4,757 17	164 84	6,044 56	108 84	52,358 18	
	280 "	"	5,769 28	"	"	"	4,040 28	
	59 22	"	"	56 "	"	"	75 22	
	"	672 77	5,012 28	"	4,841 06	1,982 51	11,158 19	
	"	"	"	"	"	"	178 59	
	640 92	1,159 77	87 50	5 56	"	456 "	58,985 90	
	"	"	"	"	"	"	1,425 50	
	"	"	"	"	"	"	1,157 10	
	"	20 92	105 78	"	"	"	124 81	
	"	"	85 70	"	"	"	85 70	
	52 50	"	"	"	"	"	27,567 68	
	"	"	"	"	"	"	11,420 "	
	7 31	28,871 92	"	109 52	6 27	3,671 50	55,617 97	45,057 97
	55,768 93	157,680 04	226,401 01	5,095 88	16,000 42	44,535 62	775,116 69	775,116 69

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANYERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		56,650 81	155,942 55	59,154 45
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes; extraction de minerais de fer, de terre et de sable.	Rivières et canaux. {			
	Prix de vente d'arbres, plantations et herbages	108 "	827 75	5,502 "
	Location d'herbages	"	151 "	"
	Excédant de droits d'encan	"	"	"
	Routes de l'État. {			
	Prix de vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	897 28	1,230 25	56,554 60
	Excédant de droits d'encan	"	199 27	"
	Prix de vente de coupes de bois	"	578,100 97	12,526 75
	Forêts. {			
	— de chablis, bois de délit et d'égages	"	59,892 12	2,585 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	175 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, etc.	"	"	"
	Dépendances du chemin de fer. {			
	Location d'herbages	447 "	774 50	2,485 "
Vente de bois, d'osiers et d'herbages	"	587 60	"	
Excédant de droits d'encan	"	"	"	
Établissements régis par l'État. — Vente de pommes de terre (St-Hubert).	"	"	"	
Revenus des domaines. — Vente d'arbres, etc.	34 80	500 45	59 25	
Fermages de biens-fonds et bâtiments; de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	Rivières et canaux. {			
	Location de terrains provenant d'emprises.	802 50	1,148 50	329 26
	Droits de pêche	4,550 "	525 "	2,760 "
	Routes de l'État. {			
	Location de terrains provenant d'emprises.	"	"	"
	Redevances annuelles	"	"	"
	Forêts. {			
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	2,742 81	535 "
	— du droit de chasse	"	"	"
	— — de pêche	"	"	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"
	Indemnités pour places de saules	"	"	"
	Location de terrains	1,949 02	750 56	1,618 24
	Chemin de fer. {			
	— de cafés restaurants.	2,500 "	1,251 "	550 "
— de vidanges	591 50	25 "	26 "	
— de pêche	"	"	"	
Produits divers. {				
Jeux de Spa	"	"	"	
Rétributions pour permis de construction d'usines	"	"	"	
Fermages de biens-fonds et bâtiments	10,298 05	18,095 51	2,869 94	
— de pêche et de chasse	"	"	120 "	
Revenus des domaines. {				
Génie militaire. {				
Location de biens-fonds et bâtiments	17,698 11	842 85	9,770 05	
Droits de pêche	"	"	1,562 01	
Arrérages de rentes.	286 50	215 14	"	
Redevance de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte	154 92	9 58	20 63	
— pour concessions de prises d'eau	"	1 "	"	
Produit de la calamine.	"	"	"	
Recouvrements d'avances faites par le Ministère des Travaux publics. — Indemnités pour jouissance d'égout	"	"	"	
A REPORTER. fr.	96,849 26	925,788 04	156,388 16	

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
55,768 95	157,630 04	220,401 01	5,095 88	10,000 42	44,535 02	775,116 09	775,116 09
0,276 50	16,256 09	68 "	2,575 "	"	164 50	29,777 84	
"	"	"	"	"	"	151 "	
"	352 76	"	"	"	"	352 76	
201 05	7,550 36	411 25	220 05	348 "	346 36	47,440 "	
"	12 40	12 75	"	"	"	224 40	
"	21,502 55	90,795 09	"	525,175 94	64,065 48	892,224 58	
"	155 75	1,445 40	"	1,118 75	47 30	65,044 55	
"	78 "	"	"	164 05	"	242 05	1,070,567 52
"	"	10,947 55	"	225 "	"	11,545 55	
"	"	1,524 16	"	557 75	22,898 55	24,760 44	
804 "	1,205 10	159 75	182 25	"	"	6,117 60	
"	"	67 "	206 50	"	"	661 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	450 75	"	450 75	
"	"	"	"	"	"	574 50	
548 "	2,243 41	"	"	"	"	5,071 67	
12,100 "	5,051 "	5,885 "	2,666 "	1,800 "	3,760 "	35,905 "	
"	"	"	8 "	"	"	8 "	
28 54	"	"	"	"	"	28 54	
"	"	"	"	5 "	106 "	5,588 81	
"	502 "	1,102 78	"	1,295 "	870 "	5,767 78	
"	"	5,706 "	"	1,646 80	1,186 "	8,558 80	
"	"	200 "	"	558 97	2 96	741 95	
"	"	"	"	1,020 "	"	1,020 "	
2,107 58	1,257 48	1,101 40	265 80	"	"	9,050 78	
2,100 "	2,620 "	5,788 "	"	"	"	12,899 "	
100 "	20 "	20 "	"	"	"	582 50	
"	"	"	"	"	"	"	346,505 05
"	"	115,617 83	"	"	"	115,617 85	
"	"	"	"	"	"	"	
2,977 67	15,460 60	5,040 52	249 46	22 15	1,555 85	52,540 51	
"	"	"	"	"	"	120 "	
10,461 65	51,011 04	1,876 51	587 70	105 75	6,017 62	78,171 26	
587 50	157 61	"	"	"	25 "	1,932 12	
"	5,256 58	451 20	1,549 62	5,186 82	259 24	11,144 09	
"	2 22	"	7 40	"	"	174 55	
"	21 16	"	"	"	180 "	202 16	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	"	"	"	"	"	
92,041 90	205,184 05	475,800 18	15,425 56	355,655 75	145,778 44	2,200,989 24	2,200,989 24

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.	96,849 26	625,788 04	156,588 16
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture. {	Pensions des élèves	" 27,920 08	"
	— d'animaux malades	" 4,068 25	"
	Produits consommés en nature.	"	"
	— de vente d'objets divers	" 5,027 55	"
Produits de l'établissement de Ruyselede.	"	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie nationale	1,286 96	10,157 80	"
— — ordinaires	747 02	15,685 24	"
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	"	1,578 98	79 "
Restitutions volon- taires {	de remises indûment prélevées	"	" 24 14
	diverses	"	" 101 50
	d'intérêts d'emprunts.	54 44	7 55
	de traitements indûment perçus	"	160 "
Abonnements au <i>Moniteur</i>	1,025 "	6,805 85	756 20
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	858 "	2,404 20	1,488 "
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	15 "	2,872 04	"
— aux <i>Annales parlementaires</i>	"	"	45 50
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques, sur les transcriptions d'actes de mutations.	2,007 15	4,188 95	2,840 54
TOTAUX. fr.	102,821 75	703,751 55	141,700 75

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
92,041 90	265,184 95	475,809 18	13,423 56	553,035 75	145,778 44	2,200,980 24	2,200,980 24
"	"	"	"	"	"	27,029 08	37,924 88
"	"	"	"	"	"	4,068 25	
"	"	"	"	"	"	"	31,920 46
"	"	"	"	"	"	5,027 55	
"	"	"	"	"	"	"	5,806 35
5,243 40	0,785 02	"	"	"	823 77	22,277 55	
254 50	5,785 57	8,673 07	"	288 61	212 40	29,042 01	5,806 35
"	178 52	115 70	"	861 49	882 66	5,096 55	
"	"	"	3 98	"	"	28 12	3,919 66
228 24	136 75	"	2,896 59	"	326 78	3,680 55	
"	"	"	"	"	"	41 90	160 "
"	"	"	"	"	"	160 "	
1,048 20	2,058 50	879 30	252 "	162 "	413 70	13,468 55	32,162 20
1,835 "	2,437 "	2,090 "	1,206 "	1,185 "	2,070 "	15,661 20	
"	"	"	"	"	"	2,887 04	145 50
42 "	50 "	15 "	"	"	15 "	145 50	
4,077 79	3,429 52	2,700 53	1,174 93	1,400 16	1,651 94	25,480 15	25,480 15
102,768 83	286,025 83	488,581 78	18,956 88	357,535 01	152,174 00	2,354,102 01	2,354,102 01

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1850.	1849.
Rachat et transferts de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées		3,174 14	2,044 02
Capitaux du fonds de l'industrie		74,670 32	79,205 51
— de créances ordinaires		253,750 53	954,984 12
Vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		10,590 48	1,606 62
. { Routes appartenant à l'État		2,280 53	5,157 55
Produits des successions en déshérence		6,684 76	14,324 21
— net des épaves		1,071 58	1,876 64
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. { Finances		28,891 40	30,228 80
. { Guerre		98,184 59	72,020 34
. { Justice.		22,511 24	5,581 25
. { Travaux publics.		9,954 58	12,207 55
. { Intérieur		2,118 50	2,256 04
. { Affaires Étrangères		2,162 0	6,352 40
Transactions en matière domaniale.		29,369 50	14,755 0
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		64,951 71	14,027 11
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		52,558 18	25,147 94
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		4,049 28	190 0
Argent confisqué au profit du trésor		75 22	0
Forêts. — Excédant de droits d'encan		11,138 19	3,424 07
Argent non réclamé		178 59	0
Aliénation d'immeubles provenant d'emprises.		58,985 99	36,651 54
Prix de vente { de mobilier et matériel hors d'usage.		1,425 50	3,050 71
. { d'objets non réclamés		1,157 10	94 0
Excédant de droits d'encan		124 81	48 42
Produits divers. — Fonds et valeurs déposés aux greffes		85 70	0
Revenus des domaines. — Vente d'herbages. (Génie militaire.)		27,567 68	33,184 65
Loi du 6 juin 1850		11,420 0	36,489 58
Autres aliénations		35,617 97	1,533 63
A REPORTER. fr.		775,116 60	1,406,301 50

Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves.

Domaines (valeurs capitales)

Chemin de fer.

Prix de vente de domaines.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

tués, avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,150 12	"	<i>Rachat et transferts de rentes.</i> — Augmentation : fr. 1,130 12 c. — Les recouvrements de cette nature ne dépendent que de la volonté des débiteurs, et il est naturel de penser que plus il y a de calme et de prospérité, plus il y a des débiteurs disposés à faire de ces remboursements facultatifs.
"	4,554 99	<i>Capitaux du fonds de l'industrie.</i> — Diminution : fr. 4,534 99 c. — Les variations qu'éprouvent ces produits sont la conséquence des termes d'exigibilité fixés par les contrats de prêt. Il est facile du reste, de comprendre que les remboursements successifs de ces capitaux tendent à diminuer chaque année les recettes dont il s'agit.
"	699,224 57	<i>Capitaux de créances ordinaires.</i> — Diminution : fr. 699,224 57 c. — Même observation que celle qui précède.
8,085 86	"	Les produits des ventes de terrains provenant d'emprises présentent, en résultat, une augmentation de fr. 6,126 60 c; ils varient nécessairement, d'après le nombre et l'importance des parcelles qui sont remises au domaine par le Département des Travaux publics, à mesure de l'achèvement des travaux d'utilité publique.
"	2,857 22	On ne peut assigner une cause particulière à la diminution de ces deux produits, qui dépendent d'éventualités tout à fait en dehors de l'action de l'administration.
"	7,659 45	
"	205 06	
"	1,557 40	
25,264 25	"	En déduisant des différences en plus fr. 42,194 24 les différences en moins 7,918 42
16,929 99	"	on trouve que ces produits présentent une augmentation de fr. 34,275 82
"	2,252 97	Cette augmentation échappe à toute appréciation : toutefois, la seule chose que l'on puisse dire à l'égard des différences en plus ou en moins que présente chaque Ministère pris isolément, c'est qu'elles constatent le fait d'un plus ou moins grand nombre, ou du plus ou moins de valeur, d'objets mobiliers mis au rebut.
"	157 05	
"	4,190 40	
14,654 50	"	Ces produits sont trop éventuels pour ne pas éprouver de notables variations.
50,924 60	"	
9,190 24	"	Même observation au sujet de cette augmentation de fr. 9,190 24 c que pour les prix de vente d'objets mobiliers.
5,859 28	"	Cette augmentation de fr. 3,859 28 c provient de ce que l'on ne constate la moins value qu'à l'expiration des baux qui sont de 3, 6 ou 9 ans, et de ce qu'en 1849, il n'y a eu que des adjudications partielles.
75 92	"	Recette accidentelle qui ne comporte pas d'explication.
7,714 12	"	L'augmentation que présente l'excédant des droits d'encan s'explique par le résultat avantageux des ventes de coupes de bois en 1850, qui ont produit fr. 128,168 01 c de plus qu'en 1849.
178 59	"	
"	47,665 64	
"	1,005 21	
1,043 10	"	Produits variables ou purement accidentels.
76 59	"	
85 70	"	
"	5,616 97	
"	25,069 58	Les produits de ventes faites en vertu d'une loi de 1850 n'avaient pas de terme de comparaison avec des produits de 1849. Aussi le chiffre de fr. 36,489 38 c, réalisé pour ce dernier exercice, représente-t-il le produit des ventes faites en vertu des lois des 27 mai 1837, 30 juin 1850, 29 décembre 1842, 28 mai 1845 et 27 février 1846, et dès lors il est facile de s'expliquer la différence signalée ci-contre.
52,064 54	"	Cette grande différence qui se constate à l'article : <i>autres aliénations</i> , provient de ce que le chiffre de 1849, ayant pour objet des ventes non spécifiées, ne comprend qu'une faible partie des produits des ventes faites en exécution des lois susmentionnées, qui figurent pour la plus grande partie dans le chiffre de fr. 36,489 38 c à l'article précédent.
		Ainsi, pour bien apprécier les deux articles, il faut les réunir, et alors on voit qu'en déduisant de la différence en plus de fr. 32,064 34 la différence en moins de 25,069 28
172,152 50	802,556 01	Il y a réellement une augmentation de fr. 6,904 96 qui est le résultat de l'aliénation autorisée par la loi du 6 février 1850.

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1850.	1849.
REPORT. fr.		775,116 69	1,405,501 50
Rivières et canaux.	Prix de vente d'arbres, plantations et herbages . . .	29,777 84	28,842 09
	Location d'herbages	151 "	"
	Excédant de droits d'encan	552 70	174 77
Routes de l'État.	Prix de vente d'arbres, plantations, herbages, etc. .	47,440 "	75,502 52
	Excédant de droits d'encan	224 40	170 17
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	892,224 58	764,050 57
	— de chablis, bois de délit et d'élagages. . .	65,044 55	54,450 52
	— d'objets saisis et confisqués.	242 05	17 55
	— de glandée, panage, foins et herbages. .	11,545 55	9,960 82
	Concessions de tourbières, carrières, herbages, etc. .	24,700 44	50,707 56
Dépendances du chemin de fer.	Location d'herbages	6,117 00	10,097 48
	Vente de bois, d'osiers et d'herbages	661 10	2,850 05
	Excédant de droits d'encan	"	"
Établissements régis par l'État. — Vente de pommes de terre (St-Hubert).		450 75	"
Revenus des domaines. — Vente d'arbres, etc.		574 50	"
Rivières et canaux.	Location de terrains provenant d'emprises	5,071 67	17,958 14
	Droits de pêche.	55,995 "	35,265 24
Routes de l'État.	Location de terrains provenant d'emprises.	8 "	59 "
	Redevances annuelles	28 54	"
Forêts.	Fermages des propriétés dépendantes des forêts. . . .	5,588 81	4,901 84
	— du droit de chasse.	5,767 78	4,805 10
	— du droit de pêche.	8,558 80	5,889 27
Redevances pour constructions d'usines et droits d'usage.		741 95	5,892 55
Indemnité pour places de fauldes		1,020 "	1,500 "
Chemin de fer	Locations de terrains	9,950 78	9,894 64
	— de cafés restaurants	12,899 "	15,065 95
	— de vilanges.	582 50	256 16
	— de pêche.	"	10 "
Produits divers	Jeux de Spa.	115,617 85	259,824 16
	Rétributions pour permis de constructions d'usines. .	"	350 "
Fermages de biens-fonds et bâtiments		52,540 51	69,407 05
— de pêche et de chasse.		120 "	622 "
Revenus des do- maines.	Génie militaire { Location de biens-fonds et bâtiments.	78,171 26	74,871 39
	{ Droits de pêche	1,952 12	1,574 50
	Arrérages de rentes	11,144 99	4,644 88
Redevances { de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte.		174 55	196 24
{ pour concessions de prises d'eau		202 16	351 16
Produit de la calamine		7,500 "	7,500 "
Recouvrements d'avances faites par le Ministère des Travaux publics. — In- demnités pour jouissance d'égoût.		"	1,148 20
A REPORTER fr.		2,200,980 24	2,910,868 65

Prix de coupes de
bois, d'arbres et de
plantations; vente
d'herbes; extraction
de minerais de fer,
de terre et de sable.

Fermages de biens-
fonds et bâtiments;
de chasses et de pé-
ches; arrérages de
rentes; revenus des
domaines du Départe-
ment de la Guerre.

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS	
172,152 30	802,356 91	
955 15	"	Ces différences insignifiantes pour des produits essentiellement variables ne comportent pas d'explication.
151 "	"	
177 99	"	
"	27,952 52	
48 25	"	Cette diminution de produit provient de ce que moins d'arbres des plantations de routes ont dû être remplacés en 1850 qu'en 1849
128,168 01	"	Cette augmentation, rapprochée de la diminution qui précède, prouve que les ventes faites en 1850, ont été relativement plus importantes, et ont donné lieu à moins de frais
10,587 85	"	Amélioration qui ne peut être attribuée qu'à la reprise des affaires commerciales et industrielles, momentanément entravées par les événements de 1848.
225 50	"	Même observation.
1,384 75	"	Produits accidentels
"	25,946 92	Même observation que plus haut, au sujet des prix de vente des coupes de bois.
"	3,079 88	Cette diminution de fr. 25,946 92 est provient de ce que les extractions de minerais de fer ont été calculées en 1850, les quantités extraites en 1849 ayant été supérieures aux besoins du moment, restreints par la crise industrielle et commerciale née des événements de 1848
"	2,168 05	Ces différences ne peuvent être attribuées qu'aux travaux faits en 1850 par l'administration du chemin de fer et à la vente des parcelles de terre sur lesquelles croissent les herbages et bois dont il s'agit.
"	"	
450 75	"	Produits tout à fait accidentels.
574 50	"	
"	12,866 47	Cette différence en moins est le résultat de la vente de terrains qui étaient précédemment loués.
720 76	"	Cette augmentation insignifiante est due au résultat plus avantageux de l'adjudication de quelques articles remis en location en 1850
"	51 "	
28 34	"	
"	1,605 05	
"	1,057 52	
2,649 55	"	Ces différences ne sont pas susceptibles d'explication.
"	5,150 40	
"	280 "	
"	845 86	
"	164 95	
528 54	"	
"	10 "	
"	146,206 55	La nature tout à fait aléatoire de ce produit, dispense de toute explication sur les variations qu'il éprouve
"	550 "	Produit éventuel.
"	16,857 54	Ce résultat doit être attribué, en grande partie, aux ventes de biens domaniaux, dont la conservation n'est pas jugée utile pour les services publics
"	502 "	Même observation.
3,299 87	"	Ces différences en plus proviennent de ce qu'un plus grand nombre d'articles de biens du domaine de la Guerre ont été mis à la disposition du Département des Finances, pour en tirer parti au profit du trésor.
557 02	"	
6,500 11	"	Cette augmentation de fr. 6,500 11 est résulte de ce que l'administration est parvenue à mettre, en 1850, en recouvrement, des rentes non servies antérieurement, et de ce qu'on a compris dans le produit de 1850 les redevances pour droits d'usage.
"	21 69	Sans explication.
"	140 "	
"	"	Redevance fixe.
"	1,148 20	Produit purement accidentel réalisé en totalité en 1849.
528,747 36	1,047,026 75	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1930.	1949.
REPORT. fr.	2,300,980 24	2,919,868 65
<i>Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.</i> { Pensions des élèves	27,920 08	31,549 89
{ — d'animaux malades	4,968 25	4,790 30
{ Produits consommés en nature.	"	"
{ — de vente d'objets divers	5,027 55	25,812 70
Produits de l'établissement de Ruysselede	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie nationale	22,277 55	45,608 15
— ordinaires	29,642 91	54,105 52
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	3,696 55	5,768 08
<i>Restitutions volontaires.</i> { de remises indûment prélevées	28 12	"
{ diverses	5,680 55	1,055 16
{ d'intérêts d'emprunts.	41 99	"
{ de traitements indûment perçus	160 "	"
Abonnements au <i>Moniteur</i>	15,468 55	13,550 44
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,661 20	14,400 "
— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	2,887 04	2,140 72
— aux <i>Annales parlementaires</i>	145 50	"
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations.	23,489 15	25,040 81
TOTAL fr.	2,554,102 01	3,122,554 40

GISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
528,747 30	1,047,626 75	
"	5,420 81	
177 95	"	Produits variables.
"	"	
"	20,785 15	
"	"	
"	21,590 60	Ces diminutions de produit sont le résultat du remboursement successif des capitaux prêtés.
"	4,462 61	
"	71 75	
28 12	"	
2,656 50	"	
41 90	"	
160 "	"	
"	5,081 80	Ces différences insignifiantes sont dues à des circonstances qui échappent à l'appréciation, ou trop peu importantes pour être mentionnées.
1,255 20	"	
746 52	"	
145 50	"	
448 52	"	
554,587 15	1,102,859 54	
768,452 50		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »	»	120,049 51
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	557,520 »	»	557,520 »
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	290,500 »	»	284,008 46
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 »	»	563,582 65
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	50,441 12
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 »	»	452,548 82
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	180,000 »	»	255,005 57
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre.	42,750 »	»	21,575 »
Produit de la retenue de 1 p. %, sur les traitements et remises.	240,000 »	»	232,619 11
TOTAUX. fr.	2,524,770 »	»	2,501,750 22

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,004 *	117,055 51	*	120,049 51	*	*	49 51	TOTAL.
557,520 "	"	"	557,520 "	"	"	"	En 1850. TOTAL.
148,550 05	150,052 45	"	284,008 46	"	14,801 54	*	En 1840. TOTAL.
565,582 65	"	"	565,582 65	"	"	85,582 65	En 1840. TOTAL.
27,050 98	9,410 14	"	56,441 12	"	15,558 88	"	En 1840. TOTAL.
521,257 54	151,201 48	"	452,548 82	"	122,451 18	"	En 1840. TOTAL.
255,005 57	"	"	255,005 57	"	"	75,005 57	En 1840. TOTAL.
21,575 "	"	"	21,575 "	"	21,575 "	"	En 1840. TOTAL.
215,745 46	10,875 05	"	a) 252,610 11	"	7,580 80	"	En 1840. TOTAL.
					170,657 40	156,657 71	En 1840. TOTAL.
2,000,167 01	411,585 21	*	2,501,750 22	*	25,019 78		En 1840. TOTAL.

a) Recouvré par les comptables de l'administration des contributions . fr. 68,970 22
de l'enregistrement . 15,408 67
par l'administration du trésor public. 131,306 87
TOTAL. fr. 215,745 46

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1880.	1849.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,049 51	101,777 42
Intérêts de 13,458 obligations de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % . provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général	557,520 .	557,520 .
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	284,608 46	500,269 00
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	565,582 65	567,713 92
— des actes des commissariats maritimes	50,441 12	39,041 52
— des droits de pilotage et de fanal	452,548 82	480,536 60
— de la fabrication de pièces de cuivre	"	"
Intérêts attribués au trésor sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	255,005 57	525,222 22
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre	21,575 .	42,750 .
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	252,619 11	228,292 14
Totaux fr.	2,501,750 22	2,820,925 81

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
18,272 09	"	Ces produits sont essentiellement variables.
"	"	
"	15,661 53	Cette diminution provient de ce qu'en 1850, on a disposé d'une partie du capital pour la liquidation de créances imputables sur ce fonds.
"	4,131 20	Le produit de la vente d'obligations 3 p. %, de la caisse des dépôts et consignations, n'ayant pas été employé immédiatement à l'achat d'obligations 5 p. %, 1848, mais successivement et par petites sommes, afin de ne pas affecter trop brusquement les cours de la bourse, il en est résulté qu'une partie des capitaux a été momentanément improductive d'intérêts.
"	2,600 40	Le recouvrement de ces produits dépend du plus ou moins de mouvement dans les ports; la diminution qui se constate à 1850, provient donc de ce qu'il y a eu moins d'arrivages pendant cette année.
"	27,787 78	
"	"	
"	270,216 65	En 1849, le trésor a reçu l'intérêt d'une année sur la majeure partie du capital des billets, montant à 13,500,000 francs émis en 1848; ces billets ayant été successivement remboursés dans l'intervalle du 28 juin 1849 au 29 juin 1850, le trésor n'avait droit, pour ce dernier exercice, qu'au prorata d'intérêt jusqu'au jour du remboursement.
"	21,375 "	Les intérêts du cautionnement de la société de la Dendre ne se sont élevés, en 1850, qu'à la moitié de ce qu'ils avaient produit en 1850, attendu que la convention intervenue au mois de juin 1848, relativement au prêt de ce cautionnement à la société du chemin de fer de Tournay à Jurbise et de St-Trond à Hasselt, a assigné à ce prêt et aux avantages et obligations qui en résultent, une durée de deux années, qui ont fini en juin 1850.
4,526 97	"	L'existence de ce produit ne date que de la loi du 17 février 1849, qui en a autorisé la perception. 1850 n'est donc que la seconde année pendant laquelle la retenue a été appliquée, et l'augmentation que présente cet exercice ne peut provenir que de rappels de retenues dues pour l'exercice antérieur.
22,599 06	541,772 65	
319,173 59		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 »	1,204 76	1,204 76
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 »	30,428 23	105,765 05
— — communaux		55,537 40	
Totaux. fr.	101,000 »	104,970 59	104,970 59

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,204 76	"	1,204 76	1,204 76	"	"	204 76	
40,785 32	3,644 91	50,428 23	103,765 65	"	"	3,765 65	
40,580 15	3,757 27	55,537 40					
97,568 21	7,402 18	104,970 39	104,970 39	"	"	3,970 50	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . . .	855 55	107 82	25 42
Frais de perception des centimes provinciaux	3,782 41	11,408 34	5,057 41
— — communaux	5,512 77	12,204 77	7,506 37
TOTAUX. fr.	9,948 51	25,780 95	15,249 20

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
55 15	46 54	89 54	12 0	25 35	12 05	1,204 76	1,204 76
6,228 52	7,903 05	8,804 84	1,422 04	2,553 31	2,667 05	50,428 25	105,705 63
8,559 65	6,951 04	6,521 42	2,202 59	2,018 00	1,580 55	55,557 40	
14,605 10	14,880 41	15,415 60	3,637 05	5,195 30	4,260 31	104,970 59	104,970 59

REMBOURSEMENTS. — CONTRI

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1880.	1849.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,204 76	913 05
Frais de perception des centimes provinciaux	50,428 23	4,012 51
— — — communaux	53,557 40	52,026 02
TOTAUX. fr.	104,070 50	56,951 56

TIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
201 75	"	Produit variable.
40,415 72	"	Voir pour cette différence, les explications données plus loin dans l'état de comparaison des remboursements recouverts par l'administration du trésor public. (Annexe n° 2 au tableau litt. K.)
1,311 38	"	Cette augmentation de fr. 1,311 38 est une conséquence de l'accroissement des impôts communaux
48,018 85	"	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recouvrables de l'État.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Capitaux et revenus. — Fonds restés sans emploi		90 71		
	Débets de comptables. {	Forcements en recette.	1,434 60		
		Recouvrements divers.	3,775 47		
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires.	50,000 "	50,458 56	107,655 "	
	Frais d'impression pour les coupes usagères		2 20		
	Actes de chargement de divers chefs.		2,664 42		
	Prélèvements sur les cautionnements.		94,400 87		
Recouvrements divers		54,808 28			
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		25,000 "	55,180 24	55,180 24	
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances.	5,000 "	3,158 12	3,158 12	
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. {	Communes et hospices		152,021 58	
		Acquéreurs de bois domaniaux.	155,000 "	920 10	134,552 52
		Remboursement et dégrèvement de contributions		275 54	
	Remboursement de primes d'assurances.		428 70		
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers. {	A 5 p. % sur les recettes pour ordre.	6,000 "	10,548 14	10,618 21
		2 p. % de droits de garde de biens saisis (Mainaut).		70 07	
	Frais de perceptions faites pour le compte de provinces.	7,000 "	6,826 20	6,826 20	
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière.		264,806 59		
	— — de simple police	150,000 "	74,515 66	359,212 76	
— militaire		72 25			
— en matière forestière antérieurs à 1826		18 46			
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc. {	Entretien de mendiants	1,000 "	581 82	581 82	
Remplacement de mendiants.		"	"		
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 "	6,621 50	6,621 50	
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	27,200 "	55,053 50	55,053 50		
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete	148,500 "	"	"		
<i>Avances faites par le Ministère des Travaux publics</i>	Dévasement de l'Escaut.		245 58	412 05	
	Frais de construction de travaux.		166 67		
TOTAUX. fr.		554,600 "	757,640 52	757,640 52	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
90 71	"	90 71					
1,454 60	"	1,454 60					
3,775 47	"	3,775 47					
30,458 36	"	30,458 36					
2 20	"	2 20	140,606 48	18,026 52	"	99,606 48	
2,064 42	"	2,064 42					
82,863 57	"	82,863 57					
28,512 52	6 54	28,519 06					
55,180 24	"	55,180 24	55,180 24	"	"	50,180 24	
2,859 95	298 17	5,158 12	5,158 12	"	1,841 88	"	
132,073 15	617 10	132,090 54					
929 10	"	929 10					
			154,521 48	251 04	678 52	"	
218 41	54 93	275 54					
428 70	"	428 70					
9,021 08	201 40	9,222 48					
			9,202 55	1,525 66	"	3,202 55	
70 07	"	70 07					
6,819 47	4 62	6,824 09	6,824 09	2 11	175 91	"	
105,927 46	15,044 77	120,972 25					
42,077 86	6,912 21	49,000 07					
			170,951 51	168,261 25	"	20,951 51	
70 75	"	70 75					
18 46	"	18 46					
581 82	"	581 82	581 82	"	618 18	"	
4,758 27	980 46	5,758 75	5,758 75	882 57	"	5,658 75	
53,053 50	"	53,053 50	53,053 50	"	"	5,855 50	
"	"	"	"	"	148,500 "	"	
245 58	"	245 58	412 05	"	"	412 05	
166 67	"	166 67					
					151,014 49	165,954 86	
545,000 08	25,020 29	568,920 57	568,920 57	188,720 15	14,520 37		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Capitaux et revenus. — Fonds restés sans emploi	"	"	"	
	Débets de comptables. {	Forcements en recette	"	661 58	18 61
		Recouvrements divers	1 02	2,158 75	492 18
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	1,234 28	6,855 01	10,572 26	
	Frais d'impression pour les coupes usagères	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs.	185 50	"	28 25	
	Prélèvements sur les cautionnements	"	6,598 17	6,606 28	
Recouvrements divers.	"	1,950 97	5,524 44		
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.		"	"	"	
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances	7 88	265 84	51 52	
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. {	Communes et hospices	685 72	5,905 34	724 89
		Acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"
		Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
		Idem de primes d'assurances	"	"	"
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers. {	à 5 p. % sur les recettes pour ordre.	654 06	1,053 74	412 04
		2 p. % de droits de garde de biens saisis (Hainaut)	"	"	"
	Frais de perceptions faites pour le compte de provinces.	785 46	2,259 50	1,102 01	
	<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière.	7,799 53	24,604 44	14,704 62
		— en matière de simple police.	2,977 15	10,949 67	5,027 06
— militaire.		4 50	" 50	10 50	
— en matière forestière antérieurs à 1826		"	"	"	
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc. {	Entretien de mendiants	"	61 10	"	
	Remplacement de mendiants.	"	"	"	
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	960 08	2,267 17	107 57	
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	400 "	24,955 50	1,600 "		
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete		"	"	"	
<i>Avances faites par le Ministère des Travaux publics.</i>	Dévasement de l'Escaut	"	"	"	
	Frais de construction de travaux	"	"	"	
TOTAUX. fr.		15,605 76	80,224 26	43,061 73	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
•	•	90 71	•	•	•	90 71	
70 98	274 27	229 18	16 •	• 27	157 80	1,454 60	
2 20	22 24	633 72	15 04	• 13	448 21	5,773 47	
1,042 91	815 66	6,039 07	1,839 70	548 53	612 88	30,458 56	140,606 48
•	•	•	•	2 20	•	2 20	
•	2,401 07	40 60	•	•	•	2,604 42	
40,645 75	8,902 32	5,872 82	•	2,631 68	11,786 55	82,805 57	
20,043 21	2,801 14	•	•	•	•	28,310 06	
•	•	55,180 24	•	•	•	55,180 24	55,180 24
320 01	214 58	1,726 95	•	195 25	398 19	3,158 12	5,158 12
1,521 99	18,253 07	10,087 73	338 88	57,006 •	40,166 72	152,690 34	
681 42	•	69 72	•	•	177 06	929 10	154,321 48
27 43	74 93	•	107 00	•	65 92	273 54	
•	•	428 70	•	•	•	428 70	
430 •	1,527 04	2,155 17	195 44	1,032 62	861 77	9,222 48	9,202 55
•	70 07	•	•	•	•	70 07	
506 36	•	•	•	259 60	1,820 46	6,824 09	6,824 09
8,414 57	26,598 62	10,172 14	8,215 14	7,490 46	13,172 71	120,972 23	
4,114 18	15,532 80	4,600 62	2,626 10	1,445 99	4,566 52	49,800 07	170,951 51
44 •	•	•	•	•	2 25	70 75	
•	•	•	•	18 46	•	18 46	
287 50	•	• 10	•	•	53 12	581 82	381 82
•	•	•	•	•	•	•	
586 24	646 49	760 83	21 55	11 70	287 50	5,738 73	5,738 73
1,400 •	3,200 •	•	400 •	•	1,100 •	35,053 30	35,053 30
•	•	•	•	•	•	•	•
245 38	•	•	•	•	•	245 38	412 05
•	•	•	•	•	166 67	166 67	
81,580 13	81,182 30	98,097 50	13,794 97	70,060 89	76,823 05	568,920 37	568,920 37

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1850.	1849.	
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Capitaux et revenus. — Fonds restés sans emploi	90 71	•	
	Débits des comptables. {	Forcements en recette	1,434 69	7,400 08
		Recouvrements divers	3,775 47	64,880 04
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	30,458 30	72,600 86	
	Frais d'impression pour les coupes usagères	2 20	•	
	Actes de chargement de divers chefs.	2,064 42	2,632 90	
	Prélèvements sur les cautionnements	82,863 57	1,625 10	
Recouvrements divers	28,510 00	6,220 00		
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		55,180 24	22,537 10	
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances	5,158 12	2,034 12	
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. {	Communes et hospices	132,090 34	138,765 74
		Acquéreurs de bois domaniaux	929 10	1,011 53
		Remboursement et dégrèvement de contributions. — de primes d'assurances	275 34	114 45
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers. {	à 5 p. % sur les recettes pour ordre	9,222 48	7,064 10
		2 p. % de droits de garde de biens saisis (Hainaut).	70 07	•
	Frais de perceptions faites pour le compte de provinces	6,824 00	5 66	
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière.	120,972 25	124,105 64	
	— — de simple police.	49,890 07	46,160 06	
	— militaire	70 75	8 02	
	— en matière forestière antérieurs à 1826	18 46	•	
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc. {	Entretien de mendiants, etc.	581 82	3,559 58
Remplacements de mendiants, etc.		•	•	
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	5,738 75	5,107 14	
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire		33,053 30	56,167 17	
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete		•	•	
<i>Avances faites par le Ministère des Travaux publics.</i>	Dévasement de l'Escaut.	245 38	•	
	Frais de construction	166 67	•	
Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées		•	34,408 02	
TOTALS. fr.		568,920 57	698,274 00	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
90 71	"	<p>Les remboursements recouverts en 1850 par l'administration de l'enregistrement présentent, en résultat, une diminution de fr. 29,354 53 c., qui est à peu près égale à la recette des abonnements des provinces pour le service des ponts et chaussées faite en 1849, par ladite administration, tandis qu'en 1850, elle a été renseignée parmi les produits de l'administration du trésor public.</p> <p>Les autres articles de ce chapitre ont subi des variations peu importantes; on signale entre autres :</p> <p><i>Débets des comptables.</i> — Diminution : fr. 67,140 96 c. — Provenant de ce que moins de comptables ont été constitués en déficit; cette diminution disparaît du reste dans une augmentation de fr. 103,328 44 c., sur les recouvrements à charge des comptables en déficit, par suite de la réalisation au profit de l'Etat de leurs cautionnements en numéraire.</p> <p><i>Soldes de comptes de comptables extraordinaires.</i> — Diminution : fr. 42,142 50 c., résultant de ce que la Cour des Comptes a prononcé moins de reliquats à recouvrer en 1850 qu'en 1849. En effet, les comptables extraordinaires sont presque toujours admis à justifier du reliquat par un compte supplémentaire.</p> <p><i>Bénéfice de la fonderie de canons.</i> — Augmentation : fr. 32,643 14 c., laquelle s'explique par l'extension des commandes faites par des gouvernements étrangers.</p> <p><i>Frais de justice.</i> — Les frais de justice en matière correctionnelle présentent une diminution de fr. 3,223 41 c., compensée par un chiffre à peu près égal figurant en plus aux frais de justice de simple police.</p> <p>Cette situation est due à la loi du 2 juin 1849, dont il est parlé ci-avant. (<i>Impôts. Amendes de condamnations.</i>)</p> <p>Quant aux diminutions que l'on remarque aux produits du recouvrement des frais de régie des bois des communes et hospices, et des pensions des élèves de l'école militaire, elles s'expliquent, l'une par l'aliénation d'une partie de forêts, qui a dû conséquemment amener une diminution des frais de régie, et l'autre, parce que le Département de la Guerre a admis aux cours de l'école militaire un nombre d'élèves moindre en 1850 qu'en 1849.</p>
"	6,054 50	
"	61,106 57	
"	42,142 50	
2 20	"	
51 52	"	
81,258 47	"	
22,089 07	"	
52,643 14	"	
1,124 "	"	
"	6,075 40	
"	982 25	
158 89	"	
428 70	"	
1,258 58	"	
70 07	"	
6,818 45	"	
"	3,225 41	
3,721 01	"	
62 73	"	
18 46	"	
"	2,977 56	
"	"	
651 59	"	
"	25,113 87	
"	"	
245 38	"	
166 67	"	
"	34,408 92	
150,800 32	180,154 85	
20,354 53		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	a) 2,825,000 .	.	1,486,365 37
Recettes accidentelles	290,000 .	.	217,809 56
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	88,000 .	.	20,755 .
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 .	.	23,608 .
— — pour le service des ponts et chaussées	61,200 .	.	78,241 08
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1850	160,000 .	.	02,500 .
TOTAUX fr.	5,447,800 .	.	1,910,278 81

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
200,422 10	1,285,043 18	•	1,480,565 37	•	1,338,654 65	•	
217,809 56	•	•	217,809 56	•	72,190 04	•	
10,373 33	1,875 •	•	b) 12,248 33	8,506 67	75,751 07	•	
6,500 •	17,108 •	•	23,608 •	•	•	8 •	
49,199 50	24,608 25	•	c) 73,807 75	d) 4,433 33	•	12,607 75	
•	92,500 •	•	92,500 •	•	67,500 •	•	
					1,554,076 94	12,615 75	
484,504 38	1,422,054 43	•	1,906,558 81	12,940 •	1,541,461 19		

a) L'évaluation primitive était de 825,000 francs: il y a été ajouté 2,000,000 de francs en vertu de la loi du 19 avril 1850, qui alloue des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1849 et 1850 pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation.

b) Ces produits ont été recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement.

	En 1850.	En 1851.	TOTAL.
c) Recouvré par les comptables de l'enregistrement	16,624 58	•	16,624 58
— par l'administration du trésor public.	32,574 92	24,608 25	57,183 17
TOTAUX. fr.	49,199 50	24,608 25	73,807 75

d) A recouvrer sur les droits constatés par l'administration de l'enregistrement.

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES.			
Versement par le directeur de la fabrication des monnaies, pour solde de son compte de 1848.	6,078 68		
— par le même, pour le compte de 1849	26,805 84		
Versements par divers receveurs des contributions directes, douanes et accises, en apurement de leur gestion.	490 40		
Versement par un receveur de l'enregistrement et des domaines, pour solde de compte 90		
		55,463 82	
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitution d'une somme payée en trop pour une rente viagère.	16 93		
— de sommes payées indûment du chef de traitements.	85 40		
Remboursement par la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics, pour retenue abusive sur traitement	38 35		
Restitution au trésor d'une somme qui a été ordonnée par double emploi.	275 75		
Remboursement pour rectification d'erreur de compte	5 78		
— pour frais de séjour, rations de vivres et de fourrages reçus en trop; pour objets égarés.	1,165 05		
— pour frais d'entretien de détenus du chef de mendicité	955 80		
Retenues opérées au profit du trésor sur traitements et pensions du chef d'admission d'anciens services, conférant des droits à la jouissance de pension	1,402 29		
Remboursement d'avances faites à divers par le trésor public	2,245 07		
Remboursement de secours accordés par arrêté royal du 6 mars 1849 à des veuves d'employés du chemin de fer	400 .		
Restitution de sommes liquidées sur le Budget des Affaires-Étrangères	414 55		
Restitution d'un subside resté sans emploi accordé pour construction d'école, à la commune d'Herbeumont	2,000 .		
Intérêts bonifiés par les souscripteurs à l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, du chef de termes de versements arriérés	50,798 64		
		59,777 68	
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.			
Droits de transport et d'emmagasinage des poudres à canon des navires de commerce au fort St-Ferdinand, à Anvers	126 50		
Droits de feu perçus au port d'Ostende en 1849 et 1850	11,952 10		
Droits de passage aux écluses du bassin et du génie militaire, et droits de pont à Ostende, pour l'année 1849	2,219 32		
Droits de quai perçus à Anvers.	1,705 01		
Droits de chancellerie perçus en conformité de l'arrêté royal du 7 août 1849. Exercices 1849 et 1850.	12,548 42		
A REPORTER. fr.	28,552 14	73,241 50	

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	28,552 14	73,241 50
Produit des visas de billets de solde et d'imprimés pour procurations concernant le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. %	6,562 79	
Solde en faveur du trésor pour intérêts résultant de la balance du compte courant de l'administration du trésor public avec MM. de Rothschild frères, à Paris, pour l'année 1850	15,328 74	
Solde en faveur du trésor pour intérêts résultant de la balance du compte de la caisse d'amortissement avec MM. de Rothschild frères, à Paris, pour l'année 1849	631 35	
Bénéfice réalisé en 1850 sur la vente des certificats de vie pour pensions, revêtus de la formalité du timbre	552 85	
Produits du chef de la vente de vieille paille de couchage, etc.	752 58	
Vente de produits agricoles à l'établissement de Ruysselede	217 88	
Semestres d'intérêts, échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1850, d'un capital de 1,645,600 francs de la dette publique à 2 1/2 p. %, inscrit au profit du trésor, et provenant de l'ancien fonds d'agriculture.	41,000 "	
Semestres d'intérêts des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1850 d'obligations de l'emprunt belge 5 p. % de 1840, appartenant au trésor, s'élevant à 504,000 francs	25,200 "	
Intérêts et frais de commission prescrits au profit du trésor pour cause de non-payement dans les cinq années de l'échéance, SAVAIR :		
1 ^o Dette à 2 1/2 p. %, échéances des 1 ^{er} juillet 1844 et 1 ^{er} juillet 1845 fr.	1,477 62	
2 ^o Dette à 4 p. %, échéances des 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1845.	240 "	
3 ^o Dette à 5 p. % (1852), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1844	1,272 60	
4 ^o Dette à 5 p. % (1840), échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1845, et 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1844.	2,469 60	
5 ^o Dette à 5 p. % (1842), échéance du 1 ^{er} novembre 1844	158 60	
6 ^o Dette à 5 p. % (1858), échéances des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1844	615 "	
7 ^o Commission de 1 p. % sur le montant des intérêts prescrits des emprunts 5 p. % et 5 p. % qui précèdent	44 95	
	6,258 35	
Intérêts de cautionnements en numéraire, des années 1842 et 1845, prescrits au profit du trésor.	198 "	
		125,304 66
RECETTES APPARTENANT A DES EXERCICES CLOS.		
<i>Exercices divers.</i>		
Versements pour payement de contributions arriérées par suite des événements de guerre de la révolution et pour lesquelles il avait été accordé un sursis	7,811 72	
<i>Exercice 1847.</i>		
Solde des frais de perception des revenus provinciaux (Luxembourg)	8 98	
Frais de perception des revenus provinciaux (Brabant)	15,442 50	
		21,265 20
TOTAL fr.		217,809 56

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1850.	1849.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,486,565 37	445,037 26
Recettes accidentelles	217,800 56	262,101 77
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	12,248 33	8,760 .
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	23,008 .	23,008 .
— — pour le service des ponts et chaussées	73,807 75	. .
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1850	92,500 .	37,000 .
Frais de perception des revenus provinciaux	40,902 42
TOTAUX. fr.	1,906,338 81	815,409 45

— TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS	EN MOINS	
1,043,328 11	•	Cette différence de fr 1,043,328 11 c ^t , qui a été recouvrée en plus au profit de l'exercice 1850, provient notamment du produit réalisé en 1850, du chef des toiles fabriquées pour l'exportation au moyen du crédit spécial de 2 000,000 de francs alloué par la loi du 19 avril 1850, <i>Monteur</i> n° 111
•	44,292 41	Produit variable
3,488 35	•	On a fait connaître, lors de la comparaison des recettes de 1849 avec celles de 1848 que la grande infériorité que présentaient les recouvrements du premier de ces exercices, résultant, tant du retard apporté par les débiteurs que du non-paiement par suite de contestations. L'évaluation de cette nature de produits est de 88,000 francs, et c'est aux mêmes causes qu'il faut attribuer la recette relativement faible que l'on a réalisée en 1850
•	•	
73,807 75	•	Les comptables de l'administration de l'enregistrement ont recouvré ces produits en 1849, et ont renseigné de ce chef une somme de fr 34,498 92 c ^t , en 1850. C'est l'administration du trésor public qui a fait ces recouvrements, suivant l'attribution qui lui en est donnée par le Budget des Votes et Moyens, elle a reçu, comme on le voit ci contre, fr 73,807 75 c ^t , ce qui présente en plus que l'exercice précédent, une différence de fr 39 308 83 c ^t , laquelle ne peut être due qu'à ces circonstances que l'on a seulement rattache à l'exercice 1849 les recettes opérées par l'administration de l'enregistrement pendant le cours de cette année, et que les versements faits ultérieurement au profit du même exercice, sont venus en augmentation des produits de l'exercice suivant
55,500 •	•	L'État possède 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, qui ont été acquises pour une somme de 3,349,600 francs, en vertu des lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1849. On a vu dans le compte de l'exercice 1850, qu'il n'avait été reçu aucun dividende pour 1848. En 1849 il s'est élevé à 1 p. % et a produit une somme nette de 37,000 francs. Pour 1850, le dividende a pu être fixé à 2 1/2 p. %, et la négociation des coupons a procuré au trésor une somme de 92,500 francs, ce qui explique l'augmentation qui est constatée pour ce dernier exercice
•	40,902 42	Jusqu'en 1849, la remise due à l'État pour le remboursement des frais de perception des revenus provinciaux a été réglée directement avec les provinces, par l'administration du trésor public, depuis 1850, les sommes prélevées de ce chef par les comptables chargés du recouvrement ont été maintenues dans la comptabilité des administrations auxquelles ressortissent ces comptables, d'où il résulte qu'il n'est rien renseigné sous la rubrique - <i>Trésor public</i> , pour cette dernière année
1,176,124 19	85,104 85	Afin de pouvoir faire la comparaison que l'on a en vue, il est donc nécessaire de grouper ici les recettes faites par les diverses administrations pendant les deux exercices, S AVOIR
		Il a été recouvré
		par l'administration du trésor public, en 1849 fr 40,902 42
		en 1851 et 1852 14,600 45
Sur l'exercice 1849		55,502 87
		des contributions directes, en 1850 4,012 31
		de l'enregistrement, en 1850 5 66
		59,521 04
Sur l'exercice 1850		50,428 23
		de l'enregistrement 6,824 09
		57,252 32
1,090,029 56		DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1850 fr 2,268 72
		Cette différence provient de ce que la remise réglée par l'administration du trésor public s'applique à toutes les recettes opérées pendant l'année 1849 sans distinction d'exercice, tandis que celle renseignée par les administrations des contributions directes et de l'enregistrement ne concerne que les recettes de l'exercice 1850 seulement

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843	900,000 .	450,940 87	450,940 87

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1851.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
450,940 87	"	450,940 87	450,940 87	"	460,059 15	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845 . . .	"	5,513 40	"

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
186,117 05	58,027 50	5,201 95	.	59 69	196,041 50	450,940 87	450,940 87

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1850	1849.
Produits des ventes de biens domaniaux autorisés par la loi du 5 février 1843	450,940 87	526,706 05

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
104,254 84	.	<p>La loi du 3 février 1843 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs. Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi sont :</p> <p>Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de fr. 1,056,485 »</p> <p>— 18 juillet 1846 1,001,010 »</p> <p>— 16 mai 1847 1,004,000 »</p> <p>— 23 mai 1848 1,098,500 »</p> <p>— 6 juin 1850 1,266,974 »</p> <p style="text-align: right;">ENSEMBLE fr. 5,425,569 »</p> <p>Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à la fin de l'année 1850 se sont élevés, SAVOIR :</p> <p>En 1845 à fr. 491,530 76</p> <p>— 1846 à 504,476 30</p> <p>— 1847 à 454,602 79</p> <p>— 1848 à 278,486 92</p> <p>— 1849 à 328,706 03</p> <p>— 1850 à 450,040 87</p> <p style="text-align: right;">2,486,743 67</p> <p>Il reste donc une somme de fr. 2,938,825 33</p> <p>à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas permis d'effectuer.</p> <p>Comme on l'aura remarqué, l'année 1846 a été la plus faible en produit, et l'accroissement successif qui se constate pour les années suivantes de 1849 et 1850, démontre qu'à mesure que l'on s'est éloigné de cette époque, les ventes ont pu se faire avec plus de facilité.</p>

(160)

(161)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	500,000 "	500,000 "	150,000 "	150,000 "
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	"	2	846,560 "	846,560 "	423,280 "	423,280 "
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 50	2,751,320 50
Frais relatifs à cette dette	"	4	5,000 "	888 56	444 00	444 0
Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850 1,200,000 "	"	5	1,500,000 "	1,500,000 "	750,000 "	750,000 "
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	"	6	5,000 "	840 56	55 16	816 40
Intérêts de l'emprunt de 50,350,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,024,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1850). 1,754,244 "	"	7	2,558,992 "	2,558,992 "	2,558,992 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 584,748 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	"	8	50,000 "	26,686 62	18,704 42	7,802 20
Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850). 4,547,000 "	"	9	5,216,400 "	5,216,400 "	5,216,400 "	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 869,400 "	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	"	10	150,000 "	115,215 65	45,775 43	67,440 20
A REPORTER.			15,870,502 78	15,846,251 15	11,005,057 46	4,151,193 00

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.*Payements effectués, par année et par article de Budget.*

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
500,000 »	»	»	»	»	»	
840,560 »	»	»	»	»	»	
5,502,640 78	»	»	»	»	»	
888 56	»	»	2,111 44	»	»	
1,500,000 »	»	»	»	»	»	
840 56	»	»	2,150 44	»	»	
2,358,992 »	»	»	»	»	»	
26,686 62	»	»	12,515 58	»	»	
5,216,400 »	»	»	»	»	»	
113,215 65	»	»	10,786 57	»	»	
15,840,251 15	»	»	55,561 65	»	»	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			15,870,592 78	15,840,251 15	11,695,057 46	4,151,195 69
Service de la dette (suite).						
Intérêts de l'emprunt de fr. 28,612,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 sep- tembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850)			1,451,085 02			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)		11	1,717,505 10	1,717,505 10	1,717,505 10	"
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.		12	45,000 "	41,540 75	15,570 02	25,903 81
Intérêts de la dette de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, résultant de la conversion auto- risée par la loi du 21 mars 1844 (semes- tres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1850).			4,204,027 44			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)		15	5,240,555 76	5,240,555 76	5,240,555 76	"
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)		14	15,000 "	11,454 21	601 20	10,853 01
Intérêts de l'emprunt de 84,056,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1850)			5,809,520 "			
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres)		15	4,252,800 "	4,252,800 "	4,252,800 "	"
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		16	15,000 "	10,525 75	260 43	10,265 50
Intérêts des emprunts, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et de 6 mai 1848, sur un capital approximatif de 37,768,000 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novem- bre 1850)			1,888,400 "	1,888,400 "	1,888,400 "	"
Frais relatifs au paiement des intérêts de ces emprunts		18	500 "	246 20	205 20	41 "
Intérêts et frais présumés de la dette flottante		19	a) 626,700 "	624,964 05	1,085 "	622,970 05
Rentes viagères.		20	4,997 14	4,676 06	"	3,174 05
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		21	615 87	515 87	"	515 87
Redevance à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances		22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842		25	12,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Remboursement des obligations des emprunts de 1848, émises par souscriptions volontaires		25 ^{bis}	b) 0,550 "	0,550 "	"	0,550 "
A REPORTER.			29,800,778 77	29,764,526 90	24,801,525 07	4,061,500 76

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par nature de perception.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	
15,840,231 15	•	•	53,501 65	•	•	
1,717,303 10	•	•	•	•	•	
41,540 73	•	•	5,459 27	•	•	
5,240,555 76	•	•	•	•	•	
11,454 21	•	•	3,545 79	•	•	
4,232,800 •	•	•	•	•	•	
10,525 73	•	•	2,474 27	•	•	
1,888,400 •	•	•	•	•	•	
246 20	•	•	253 80	•	•	
624,064 05	•	•	1,735 97	•	•	
3,174 95	1,501 13	•	521 08	•	•	a) Le crédit primitif a été majoré de 76,700 francs, par la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 170.
515 87	•	•	100 •	•	•	
105,820 10	•	•	•	•	•	
21,104 02	•	•	•	•	•	
9,550 •	•	•	•	•	•	b) Ce crédit a été ouvert par la loi indiquée ci-dessus.
20,763,025 83	1,501 13	•	45,251 81	•	•	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			20,809,778 77	20,764,526 06	24,801,525 07	4,961,500 76
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. 145,000 "						
Pensions civiles et autres accordées avant 1850. 94,000 "						
— civiles 139,000 "						
— militaires 2,428,740 "						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite 518,000 "						
— de l'Ordre de Léopold 25,000 "						
<i>Pensions civiles accordées depuis 1850.</i>						
Affaires Étrangères. { Marine 25,000 "						
{ Affaires Étrangères 26,000 "						
Justice { Pensions ecclésiastiques 111,000 "		24	5,541,740 "	5,440,185 80	3,006,400 57	2,505,605 24
{ — civiles 150,000 "						
Intérieur. — — 210,000 "						
Travaux publics. — — 106,000 "						
Guerre. — — 24,000 "						
Finances. — — 1,510,000 "						
Cour des Comptes. — — 8,000 "						
Pensions de militaires décorés sous le Gou- vernement des Pays-Bas. 8,000 "						
Secours sur le fonds dits : de <i>Waterloo</i> 11,000 "						
Arriérés de pensions de toute nature 5,000 "						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) 21,700 "						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 11,150 "		25	56,850 "	56,531 66	27,577 54	9,154 06
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>) 4,000 "						
A REPORTER.			35,588,508 77	35,241,244 36	27,835,502 08	7,554,258 06

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
20,765,025 85	1,501 13	.	45,251 81	.	.	
5,370,005 61	70,122 19	.	101,554 20	.	.	
36,551 60	.	"	318 40	.	.	
36,189,021 04	71,023 52	.	147,124 41	.	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			35,888,368 77	35,241,244 36	27,835,502 98	7,354,258 06
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement des droits de douanes, d'accises, etc., dont ils peuvent être éventuellement redevables, etc. 587,000 •						
Intérêts arriérés sur l'exercice clos 3,000 •		26	300,000 •	401,805 26	155,055 91	241,528 80
— des consignations faites dans les caisses de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		27	70,000 •	47,177 42	•	47,177 42
TOTAUX			35,848,368 77	35,690,225 04	27,990,418 89	7,622,064 28

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
55,100,621 04	71,625 32	"	147,124 41	"	"	
396,584 71	3,218 55	"	"	"	11,805 26	
47,177 42	"	"	22,822 58	"	"	
55,615,585 17	76,841 87	"	169,946 99	"	11,805 26	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 174, à fr. 35,762,158 77
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 86,250 "

TOTAL. fr. 35,848,568 77

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
<i>Liste civile</i> (Fixée en vertu de l'art. 67 de la Constitution, par la loi du 28 février 1852.)	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•
<i>Sénat</i>	II.	2	40,000 "	40,000 "	54,500 "	5,500 "
<i>Chambre des Représentants</i>	III	3	464,000 "	440,912 04	511,011 20	157,208 62
Cour des Comptes.	IV.					
Traitements des membres de la Cour	"	4	50,000 "	50,000 "	50,000 "	•
— du personnel des bureaux	"	5	81,000 "	81,000 "	77,575 25	3,426 75
Matériel et dépenses diverses	"	6	16,900 "	16,900 "	16,900 "	"
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	7	1,200 "	"	"	"
TOTAUX.			3,404,422 75	3,589,135 69	5,241,507 20	146,135 37

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES crédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,751,322 75	
40,000	
448,210 82	1,003 12	.	14,087 00	.	.	
50,000	
81,000	
16,000	
"	.	.	1,200 .	.	.	
5,587,442 57	1,003 12	.	15,287 00	.	.	

Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 30 décembre 1849, *Moniteur* n° 565, à fr. 5,404,422 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1849.						
<i>Dépenses arriérées transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Palais de Justice.						
V.						
Constructions, réparations, loyers de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour les services des tribunaux et justices de paix	"	18	585 98	585 98	"	585 98
Prisons.						
X.						
Service domestique. — Constructions nouvelles. réparations. entretien des bâtiments	"	44	81,090 25	77,074 64	"	77,074 64
TOTAUX.			82,276 21	78,560 62	"	78,560 62
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Administration centrale.						
I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	184,550 "	184,540 97	165,768 95	18,781 02
Matériel	"	3	25,000 "	22,997 16	18,248 96	4,748 20
Frais d'impression des recueils statistiques.	"	4	6,000 "	745 88	85 58	600 50
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	5,955 05	5,075 15	882 30
Ordre judiciaire.						
II.						
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	6	220,500 "	220,500 "	220,500 "	"
— (<i>Matériel</i>).	"	7	5,250 "	4,250 "	4,250 "	"
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	"	8	588,600 "	569,485 52	510,646 98	58,856 54
— (<i>Matériel</i>).	"	9	18,000 "	16,633 37	15,027 "	1,006 57
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,065,179 "	1,044,115 24	854,585 18	180,550 06
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	555,940 "	554,245 "	419,677 45	134,550 80
Justice militaire.						
III.						
Cour militaire (<i>Personnel</i>).	"	12	26,545 51	26,402 07	10,007 57	6,404 70
— (<i>Matériel</i>)	"	13	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	52,050 80	52,050 52	50,001 07	1,120 25
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	"	15	3,540 "	3,540 "	1,770 "	1,770 "
A REPORTER.			2,758,153 11	2,708,455 28	2,200,046 49	418,100 04

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
585 08	"	"	"	"	"	
77,974 64	"	"	3,715 50	"	"	
78,560 62	"	"	3,715 50	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
184,549 97	"	"	" 05	"	"	
22,997 16	"	"	2 84	"	"	
743 88	"	"	5,256 12	"	"	
5,953 95	"	"	44 05	"	"	
220,500 "	"	"	"	"	"	
4,259 "	"	"	991 "	"	"	
569,483 32	"	"	19,116 68	"	"	
16,635 57	"	"	1,366 63	"	"	
1,044,115 24	"	"	21,065 76	"	"	
554,028 25	216 75	"	1,695 "	"	"	
26,402 07	"	"	141 24	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
52,030 52	"	"	" 48	"	"	
3,540 "	"	"	"	"	"	
2,708,236 53	216 75	"	40,670 83	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Recont.			2,758,153 11	2,718,453 28	2,290,046 49	418,190 04
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	646,385 "	477,728 60	146,276 51	331,452 09
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	52,615 "	52,614 60	52,547 97	266 65
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000 "	57,056 50	2,965 97	52,084 28
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	a) 106,000 "	105,610 22	79,055 60	25,750 69
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	5,000 "	2,400 "	2,400 "	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	9,000 "	8,557 55	7,879 74	505 81
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	22	10,000 "	4,106 "	1,261 50	2,844 50
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	25	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	"	24	5,000 "	5,000 "	2,600 "	510 "
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements	"	25	575,710 55	575,692 70	265,894 82	107,154 47
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs, pour revenus de cures	"	26	5,508,275 51	5,505,175 70	2,022,883 27	1,281,827 50
A REPORTER.			7,537,118 97	7,000,595 24	4,865,000 87	2,221,286 01

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,708,230 55	216 75	"	40,679 85	"	"	
477,728 60	"	"	168,050 40	"	"	
52,614 00	"	"	40	"	"	
55,950 25	1.106 25	"	17,043 50	"	"	
104,804 29	805 93	"	589 78	"	"	
2,400 "	"	"	600 "	"	"	
8,585 55	172 "	"	442 45	"	"	
4,106 "	"	"	5,894 "	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
375,049 29	643 50	"	17 76	"	"	
5,304,710 77	462 03	"	3,101 01	"	"	
7,086,985 88	3,407 36	"	246,725 73	"	"	

a) Le crédit primitif a été majoré de 10,000 francs par la loi du 5 septembre 1851, *Moniteur* n° 247.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
REPORT.	7,557,118 07	7,090,595 24	4,865,699 87	2,221,286 01
Cultes (suite).	VIII					
	(suite).					
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	27	444,000 "	444,000 "	259,059 26	202,225 70
Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	"	28	47,871 "	46,676 "	54,557 "	12,110 "
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	"	29	10,029 "	5,852 17	3,454 69	2,577 48
Culte israélite (<i>Personnel</i>).	"	30	8,600 "	8,600 "	6,450 "	2,150 "
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	"	31	900 "	500 "	225 "	76 "
Pensions (1 ^{re} terme) et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	"	32	28,000 "	25,565 64	12,588 25	10,777 59
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	55	(a) 95,000	88,555 17	12,075 54	67,617 69
Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	"	54	85,000 "	59,509 28	22,562 11	32,497 17
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	"	55	1,000 "	"	"	"
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	56	145,000 "	158,255 88	52 70	158,075 18
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	"	57	50,000 "	17,503 06	4,057 83	12,845 25
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	58	252,000 "	250,884 12	77,498 46	153,585 66
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	"	39	1,560,000 "	1,108,505 58	656,594 96	450,729 56
Gratifications aux détenus employés au service domestique	"	40	54,000 "	28,694 57	27,117 96	1,576 61
Frais d'habillement des gardiens	"	41	16,000 "	15,162 10	5,792 06	9,557 44
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements	"	42	11,000 "	5,744 22	2,400 50	3,554 72
Traitements des employés attachés au service domestique	"	43	420,000 "	413,050 62	575,039 59	30,022 05
A REPORTER.	10,525,518 07	9,724,775 65	6,344,403 18	5,359,431 69

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,080,985 88	5,407 36	"	246,725 75	"	"	
441,264 96	2,735 04	"	"	"	"	
46,676 "	"	"	1,195 "	"	"	
5,852 17	"	"	4,196 85	"	"	
8,600 "	"	"	"	"	"	
500 "	"	"	600 "	"	"	
25,565 64	"	"	4,654 50	"	"	
79,691 05	8,644 14	"	6,664 85	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 65,000 francs par la loi du 3 septembre, <i>Moniteur</i> n° 247.
55,050 28	4,450 "	"	25,490 72	"	"	
"	"	"	1,000 "	"	"	
138,107 88	126 "	"	6,766 12	"	"	
17,505 06	"	"	52,496 94	"	"	
230,884 12	"	"	1,115 88	"	"	
1,107,124 52	1,579 26	"	451,496 42	"	"	
28,694 57	"	"	5,505 45	"	"	
15,130 10	52 "	"	857 90	"	"	
5,744 22	"	"	5,255 78	"	"	
412,961 64	74 98	"	6,905 38	"	"	
0,705,924 87	20,848 78	"	800,745 52	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,525,518 97	9,724,773 63	6,344,403 18	3,359,431 00
Prisons (suite).	X.					
Frais d'impressions et de bureau	"	44	14,000 "	12,732 89	5,073 55	6,711 04
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâti- ments	"	45	650,000 "	487,319 85	559,585 10	157,091 84
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets des prisons, la direction et la surveil- lance journalière des constructions	"	46	13,500 "	13,417 59	2,304 01	11,115 58
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	47	3,500 "	5,499 73	5,407 36	92 57
Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	"	48	88,000 "	36,299 63	6,457 23	29,770 65
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	49	2,070,000 "	1,126,260 32	145,770 44	981,346 18
Gratifications aux détenus	"	50	105,000 "	150,354 72	120,871 55	9,485 10
Frais d'impressions et de bureau	"	51	5,000 "	2,455 57	1,774 00	681 51
Traitements et tantièmes des employés	"	52	85,000 "	82,702 32	71,986 85	5,551 52
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	53	58,000 "	58,000 "	40,000 "	9,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	54	5,000 "	2,984 86	1,571 79	1,613 07
TOTAUX.			15,664,518 97	11,682,810 51	7,032,982 19	4,352,266 44

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
9,705,924 87	20,848 78	°	800,745 52	°	°	
12,684 50	48 50	°	1,267 11	°	°	
477,275 05	10,044 80	°	115,925 03	28,754 52	°	
13,417 50	°	°	82 41	°	°	
5,490 75	°	°	° 27	°	°	
56,207 88	91 75	°	51,700 37	°	°	
1,125,125 62	1,145 70	°	945,750 08	°	°	a) Le crédit primitif a été majoré de 1,500,000 francs par la loi du 19 avril 1850, <i>Moniteur</i> n° 111.
130,354 72	°	°	54,645 28	°	°	
2,455 57	°	°	2,544 45	°	°	
77,318 17	5,584 55	°	2,297 48	°	°	
58,000 °	°	°	°	°	°	
2,984 86	°	°	2,015 14	°	°	
11,645,248 63	37,561 68	°	1,052,054 14	28,754 52	°	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé, par la loi du 25 juin 1849, *Moniteur* n° 177, à fr. 12,080,518 97
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,575,000 "

TOTAL fr. 13,664,518 97

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— du personnel des bureaux	"	2	105,050 "	105,050 "	104,009 87	1,040 13
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	"	3	2,000 "	"	"	"
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	"	4	1,000 "	1,000 "	451 "	549 "
Matériel	"	5	57,600 "	57,600 "	56,186 72	1,415 28
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	"	6	8,000 "	8,000 "	1,454 55	6,595 46
Traitement des agents politiques.						
	II.					
Missions en Allemagne	"	7	87,000 "	87,000 "	87,000 "	"
France	"	8	55,000 "	55,000 "	55,000 "	"
Grande-Bretagne	"	9	52,000 "	52,000 "	52,000 "	"
Pays-Bas	"	10	52,000 "	52,000 "	52,000 "	"
Italie	"	11	52,000 "	52,000 "	29,916 66	2,085 34
Danemarck, Suède et Hambourg	"	12	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Espagne	"	13	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Portugal	"	14	15,000 "	15,000 "	15,000 "	"
Turquie	"	15	27,000 "	27,000 "	27,000 "	"
États-Unis	"	16	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Brésil	"	17	18,000 "	18,000 "	18,000 "	"
Mexique	"	18	18,000 "	"	"	"
Consulats.						
	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	"	19	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
À REPORTER.			587,650 "	567,650 "	556,018 80	11,481 21

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
105,050 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	2,000 "	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
57,600 "	"	"	"	"	"	
7,850 01	140 00	"	"	"	"	
87,000 "	"	"	"	"	"	
35,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	18,000 "	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
507,500 01	140 99	"	20,000 "	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			587,650	507,650	556,018 80	11,481 21
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service intérieur et de l'admini- stration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	20	70,500	70,500	27,655 06	42,846 94
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, sept cavasses employés dans les résidences consulaires en Orient, etc., et pour un capou-oglan	"	21	5,700	5,700	2,769 69	2,950 51
Frais divers	"	22	74,500	74,500	26,047 97	48,252 05
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	"	23	40,000	40,000	29,264 05	10,755 95
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	24	4,000	4,000	4,000	"
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	"	25	11,720	11,570	8,540	5,250
— Frais divers	"	26	7,280	6,553 22	5,750	785 22
Chambres de commerce.	"	27	12,000	11,590 85	6,742 08	4,848 75
Frais divers et encouragements au commerce	"	28	19,900	19,897 55	15,595 64	6,505 91
Encouragements pour la navigation à vapeur Personnel . entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1850, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn.	"	29	1,450	1,450	1,450	"
— Frais divers.	"	30	115,550	106,805 04	42,122	56,555 04
Primes pour construction de navires.	"	31	a) 98,000	97,408	97,408	"
Pêche maritime. Personnel.	"	32	7,750	7,700	6,557 50	1,162 50
— Primes	"	33	92,250	92,249 60	603	91,646 60
A REPORTER.			1,146,050	1,117,554 53	828,000 70	280,954 55

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
567,500 01	149 99	"	20,000 "	"	"	
70,500 "	"	"	"	"	"	
5,700 "	"	"	"	"	"	
74,500 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
11,570 "	"	"	150 "	"	"	
6,533 22	"	"	746 78	"	"	
11,590 85	"	"	409 17	"	"	
19,897 55	"	"	2 45	"	"	
1,450 "	"	"	"	"	"	
98,655 04	8,150 "	"	"	6,744 96	"	
97,408 "	"	"	592 "	"	"	
7,700 "	"	"	50 "	"	"	
92,249 60	"	"	" 31	"	"	
1,109,054 54	8,299 00	"	21,050 71	6,744 96	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 78,000 francs par la loi du 2 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 3.

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET prioritif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,146,080	1,117,554 35	828,000 79	280,054 55
Marine. — Pilotage.	VIII.					
Personnel.	"	34	169,410	100,216 60	26,803 18	153,263 20
Remises à payer aux pilotes (crédit non limitatif).	"	35	187,510	148,881 05	7,280 76	141,501 27
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.	"	36	11,850	11,508 34	11,500 84	237 50
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.	"	37	26,000	25,000 32	25,530 37	2,050 95
Primes d'arrestation aux agents, et vacation aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émi- grants (crédit non limitatif)	"	38	2,800	2,068	.	2,068
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.	"	39	14,300	15,559 50	9,500	4,059 50
<i>Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le transport des lettres.</i>						
Personnel de la marine de l'État employé à ce service, et mé- caniciens	"	40	82,256	77,873 00	11,760 78	66,104 12
Traitements des courriers et agents	"	41	14,550	12,504 72	6,116 45	6,478 27
<i>Bâtiments de l'État.</i>						
Brick <i>Duc de Brabant</i> (désarmé)	"	"	"	"	"	"
Canonnières n° 5 et 11 (désarmées).	"	"	"	"	"	"
Personnel.	"	42	115,588 54	101,015 76	.	101,013 76
Vivres	"	43	54,585	54,585	6,760 81	47,624 19
Pensions	"	44	15,500	15,497 25	238 25	15,259
Magasin	"	45	2,000	1,876	1,200	676
Matériel des divers services.	"	46	341,600	341,860 76	224,588 72	117,281 04
TOTAUX.			2,181,879 54	2,084,787 51	1,157,156 95	919,270 55

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnancés en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
1,109,054 34	8,299 99	"	21,050 71	0,744 96	"	
100,150 38	60 22	"	9,195 40	"	"	
148,881 05	"	"	58,028 97	"	"	
11,598 34	"	"	251 06	"	"	
25,999 32	"	"	" 68	"	"	
2,068 "	"	"	732 "	"	"	
15,559 50	"	"	740 50	"	"	
"	"	"	"	"	"	
77,875 90	"	"	4,562 10	"	"	
12,504 72	"	"	1,755 28	"	"	
"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	
101,015 76	"	"	12,574 58	"	"	
54,585 "	"	"	"	"	"	
15,497 25	"	"	2 75	"	"	
1,876 "	"	"	124 "	"	"	
541,869 76	"	"	50 24	"	"	
2,076,427 50	8,560 21	"	90,546 87	6,744 96	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 192, à fr. 2,103,879 34
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 78,000 "

TOTAL fr. 2,181,879 34

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1849.						
<i>Dépenses arriérées transférées en exécution de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Ponts et chaussées.						
Entretien et amélioration des routes, constructions de routes nouvelles, études de projets.	II.	0	22,582 76	22,565 75	"	22,565 75
Plantation des routes	"	10	1,785 52	1,674 59	"	1,674 50
<i>Bâtiments civils.</i>						
Entretien et réparations des palais, hôtels, édifices et mo- numents appartenant à l'Etat	"	11	1,755 "	1,755 "	"	1,755 "
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	1,598 35	"	"	"
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux de dragage	"	15	8,676 98	8,676 98	"	8,676 98
<i>Lys.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	9,204 15	8,559 60	"	5,154 30
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	54,468 51	57,848 15	"	57,848 15
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	1,554 40	54 40	"	54 40
<i>Ruppel.</i>						
Travaux d'amélioration et de navigation	"	22	5,870 60	5,870 60	"	5,870 60
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	4,496 70	4,496 70	"	4,496 70
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	869 80	869 80	"	869 80
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	1,150 "	1,150 "	"	1,150 "
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
Frais d'étude et de levées de plans, achat et réparation d'instruments	"	35	1,210 "	1,210 "	"	1,210 "
A REPORTER.			112,822 73	92,551 57	"	89,106 27

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
22,365 75	•	•	17 01	•	•		
1,674 59	•	•	110 95	•	•		
1,755 •	•	•	•	•	•		
•	•	•	1,308 35	•	•		
1,676 98	•	•	•	•	•		
5,134 50	3,225 50	•	844 55	•	•		
37,848 15	•	•	1,170 15	15,450 21	•		
54 40	•	•	1,500 •	•	•		
3,870 60	•	•	•	•	•		
4,496 70.	•	•	•	•	•		
860 80	•	•	•	•	•		
1,150 •	•	•	•	•	•		
1,210 •	•	•	•	•	•		
89,100 27	3,225 50	•	5,040 05	15,450 21	•		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
REPORT.			112,822 75	92,331 57	.	89,100 27
Ponts et chaussées (suite).	II					
<i>Ports et côtes.</i>	(suite).					
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende . . .	"	56	780 24	780 24	.	780 24
Chemins de fer.	III.					
Entretien des routes et des stations	"	55	588 64	284 .	.	186 50
Billets et fers des voies	"	56	40,052 07	15,122 00	"	15,122 00
Locomotion et entretien du matériel	"	57	66,428 40	66,428 40	"	66,428 40
Transport et perception	"	58	22,815 81	22,815 81	"	22,815 81
TOTAUX.			252,474 89	195,760 92	.	102,446 02
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 .	21,000 .	21,000 .	.
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	523,350 .	287,569 42	254,301 99	33,146 80
Frais de route et de séjour du Ministre et des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	"	3	18,100 .	17,115 20	11,461 20	5,654 .
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	"	4	50,000 .	49,999 85	58,898 77	10,601 06
Commission des annales des travaux publics	"	5	1,100 .	781 .	215 .	568 .
Publication du recueil, frais de bureau	"	6	3,000 .	3,300 .	3,300 .	.
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour des membres de la commission.	"	7	600 .	48 50	16 .	52 50
Matériel, achat de réactifs, appareils, etc.	"	8	1,400
A REPORTER.			410,450 .	379,315 95	329,190 06	50,002 56

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOÛS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
89,106 27	3,225 50	°	5,040 05	15,450 21	°		
789 24	°	°	°	°	°		
186 50	97 70	°	504 64	°	°		
13,122 90	°	°	°	35,909 17	°		
66,428 40	°	°	°	°	°		
22,815 81	°	°	°	°	°		
102,446 92	5,325 °	°	5,345 50	51,350 58	°		
21,000 °	°	°	°	°	°		
287,448 79	120 65	°	55,780 53	°	°		
17,115 20	°	°	984 80	°	°		
49,499 83	500 °	°	° 17	°	°		
781 °	°	°	519 °	°	°		
5,500 °	°	°	600 °	°	°		
48 50	°	°	551 50	°	°		
°	°	°	1,400 °	°	°		
370,193 32	620 65	°	59,036 05	°	°		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.	
REPORT.			419,450	379,815 05	529,100 00	50,002 36	
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières et polders; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.							
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	"	9	2,618,600	2,599,168 88	1,445,882 51	1,145,707 77	
Plantation des routes	"	10	41,200	34,744 02	15,788 06	18,956 86	
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.							
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	"	11	a) 65,550	65,521 81	21,015 92	42,505 80	
Construction, dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur, d'un bâtiment destiné au placement des bureaux d'expédition	"	12	11,500	"	"	"	
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.							
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	13	b) 50,845 12	50,506 78	20,605 72	9,791 06	
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	14	67,255	66,535	15,582 60	35,870 60	
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	c) 97,888 51	85,193 10	25,474 55	59,718 55	
<i>Sambre canalisée.</i>							
Entretien et travaux de dragage	"	16	d) 207,158 17	207,158 17	44,478 90	149,717 77	
<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	e) 105,663 62	103,914 09	45,781 26	60,132 85	
<i>Escaut.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	f) 55,128	27,509 18	17,694 26	9,614 92	
<i>Lys.</i>							
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	g) 78,149 17	73,144 50	38,452 50	27,137 32	
A REPORTER.			3,774,505 50	3,668,500 44	2,015,947 30	1,808,955 95	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
370,195 52	620 63	"	59,656 05	"	"	
2,591,500 28	7,578 00	"	56 18	19,594 04	"	
34,744 02	"	"	214 25	6,240 85	"	
63,521 81	"	"	62 10	166 "	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 11,350 francs par arrêté royal du 18 mars 1850, <i>Moniteur</i> n° 81.
"	"	"	11,500 "	"	"	
30,596 78	"	"	"	446 54	"	b) Le crédit primitif a été majoré de 1,493 fr. 12 c ^s par la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 163.
51,455 20	14,881 80	"	"	900 "	"	
85,105 10	"	"	14,695 41	"	"	c) Idem de fr. 1,399 51 c ^s , id.
194,196 67	12,961 50	"	"	"	"	d) Idem de fr. 101,576 17 c ^s , id.
105,914 09	"	"	1,740 53	"	"	e) Idem de fr. 54,963 62 c ^s , id.
27,309 18	"	"	986 70	4,852 12	"	f) Idem de 600 francs, id.
65,580 88	7,554 68	"	556 11	4,448 50	"	g) Idem de fr. 9,689 17 c ^s , id.
3,624,003 23	43,507 21	"	69,456 42	36,428 73	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,774,365 59	5,668,500 44	2,015,947 50	1,608,955 95
Ponts et chaussées (suite).	II					
<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>	(suite).					
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	220,000 "	151,555 41	40,944 75	100,579 06
<i>Service de la Meuse dans la province de Limbourg.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	a) 56,977 18	54,177 18	7,277 18	46,900 "
<i>Dendre.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	22	55,254 56	51,562 57	17,875 10	11,592 71
<i>Ruppel.</i>						
Travaux d'entretien et d'amélioration	"	25	b) 40,070 16	46,620 16	19,860 99	26,750 17
<i>Dyle et Démer.</i>						
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	"	24	65,000 "	57,411 40	28,465 64	28,465 06
<i>Senne.</i>						
Loyer d'une maison éclusière à Vilvorde	"	25	250 "	240 "	"	240 "
<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	c) 75,941 05	70,565 46	50,159 85	40,225 61
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	d) 28,588 50	28,578 55	7,500 "	20,878 55
<i>Canal de la Campine.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	72,500 "	60,555 88	15,011 60	45,542 28
<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	29	20,900 "	17,245 55	6,506 "	10,847 55
<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>						
Cinquième annuité à payer à la province d'Anvers. — Entretien et travaux d'amélioration	"	30	e) 66,198 92	66,096 "	55,498 92	52,501 08
<i>Canal de Moervaert.</i>						
Entretien ordinaire	"	31	1,840 "	1,840 "	1,294 30	554 70
<i>Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	32	10,000 "	9,395 28	1,790 "	7,594 28
A REPORTER.			4,474,474 94	4,265,526 46	2,255,008 65	1,081,465 56

TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,624,905 25	45,597 21	"	60,456 42	56,428 75	"	
150,525 81	1,011 60	"	120 50	68,544 09	"	
54,177 18	"	"	2,800 "	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 6,977 fr. 18 c ^t par la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 165.
29,465 81	1,896 70	"	5,168 75	705 24	"	
46,620 16	"	"	"	2,450 "	"	b) Idem de fr. 9,070 16 c ^t , id.
56,958 70	452 70	"	"	5,588 60	"	
240 "	"	"	10 "	"	"	
70,565 46	"	"	2,665 57	2,910 "	"	c) Idem de fr. 12,582 05 c ^t , id.
28,578 35	"	"	10 15	"	"	d) Idem de fr. 101 50 c ^t , id.
60,355 88	"	"	8,856 78	5,089 54	"	
17,245 55	"	"	2,540 "	1,516 67	"	
66,000 "	96 "	"	102 92	"	"	e) Idem de fr. 198 92 c ^t , id.
1,849 "	"	"	"	"	"	
9,305 28	"	"	600 72	"	"	
4,216,472 19	47,054 27	"	90,117 81	120,850 07	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	4,474,474 04	4,265,526 46	2,255,008 65	1,081,463 56
Ponts et chaussées (suite).	II					
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>	(suite).					
Travaux d'entretien ordinaire.	"	53	4,000 "	5,181 20	"	5,181 20
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht; travaux d'entretien.	"	34	25,000 "	14,442 14	2,712 46	11,095 92
Frais d'études et de levées de plans; achats et réparations d'instruments.	"	55	7,000 "	5,248 25	2,871 17	577 08
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances.	"	56	20,000 "	15,994 59	5,165 27	10,587 45
Subsides à accorder à la direction du polder de Lillo. . . .	"	57	2,000 "	2,000 "	"	2,000 "
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende . . .	"	38	181,050 "	181,579 16	59,119 65	116,519 51
— — — — — de Nieuport.	"	59	56,600 "	15,415 55	12,546 67	3,066 66
Travaux d'entretien de la côte de Blankenberghe.	"	40	a) 108,511 19	108,511 19	82,961 19	25,550 "
Entretien des phares et fanaux.	"	41	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaus- sées, et des ingénieurs et conducteurs-adjoints à ce corps; frais de bureau et de déplacement.	"	42	552,599 97	552,599 92	460,144 27	91,445 85
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	"	45	b) 554,018 47	555,945 46	280,210 86	75,729 55
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil.	"	44	12,000 "	6,002 27	686 "	5,516 27
Chemin de fer.	III.					
SECTION 1^{re}. — CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.						
<i>Personnel.</i>						
Traitements et indemnités du personnel des différents ser- vices du chemin de fer.	"	45	1,115,250 "	1,114,783 47	1,009,285 95	105,497 54
A REPORTER.	6,893,895 57	6,655,827 55	4,148,512 10	2,450,428 48

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
4,210,472 10	47,054 27	.	90,117 81	120,850 67	.	
5,181 20	.	.	818 71	"	"	
13,808 38	635 70	"	10,557 86	.	"	
3,248 25	.	"	3,751 75	"	"	
15,752 72	241 67	"	4,884 78	1,120 83	"	
2,000 .	.	"	"	"	"	
175,459 16	5,940 .	"	270 84	"	"	
15,413 55	.	"	21,186 67	"	"	
108,511 19	.	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 48,341 fr. 19 c ^s , par la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 163.
1,000 .	.	"	"	"	"	
551,588 12	1,011 80	"	" 05	"	"	
555,940 21	5 25	"	75 01	.	"	b) Idem de fr. 21,038 07 c ^s , id.
6,002 27	.	"	5,097 75	"	"	
1,114,783 47	.	"	455 53	.	"	
6,578,040 58	64,886 75	.	133,114 74	121,051 50	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,805,895 57	6,655,827 53	4,148,512 10	2,450,428 48
Chemin de fer (suite).	III					
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service	"	40	140,000 "	72,501 09	13,437 42	34,018 25
<i>Salaires.</i>						
Service général. — Direction	"	47	16,400 "	16,181 75	8,520 20	7,061 55
Entretien des routes et des stations	"	48	1,120,000 "	1,112,026 44	640,441 40	402,584 98
Locomotion et entretien du matériel	"	49	1,494,750 "	1,494,100 98	855,915 41	658,242 57
Transports et perception	"	50	a) 675,100 "	616,074 99	553,507 04	280,492 95
<i>Travaux et fournitures.</i>						
Service général. — Direction.	"	51	118,744 "	118,733 06	107,992 45	10,741 21
Entretien des routes et des stations.	"	52	1,177,016 15	1,167,068 53	451,116 64	717,510 99
Billets et fers des voies	"	53	c) 872,000 "	866,909 06	518,282 81	555,181 22
Locomotion et entretien du matériel.	"	54	2,046,500 "	2,046,500 "	1,502,136 25	521,028 16
Renouvellement du matériel	"	55	d) 500,000 "	275,789 96	23,501 50	250,488 46
Transports et perception	"	56	e) 252,100 "	250,450 10	110,705 84	97,774 16
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER.						
Personnel.	"	57	56,500 "	56,451 07	54,726 07	1,705 "
Matériel	"	58	5,500 "	5,500 "	990 20	2,509 80
Postes.	IV.					
Personnel.	"	59	1,125,550 "	1,115,940 17	910,866 28	192,768 26
Matériel	"	60	465,500 "	458,715 98	291,667 75	165,722 76
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	61	40,000 "	40,000 "	210 "	59,790 "
Mines.	V.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	"	62	41,700 "	40,700 "	40,200 "	500 "
— — — — — Frais de route	"	63	600 "	495 60	"	495 60
— — — — — Matériel	"	64	2,000 "	1,997 75	956 42	1,061 51
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	65	45,000 "	45,000 "	1,150 "	43,850 "
A REPORTER.			16,842,653 72	16,591,045 06	9,787,614 47	6,434,555 71

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,578,940 58	54,880 75	"	158,114 74	121,951 50	"	
47,455 67	25,105 42	"	67,458 91	"	"	
16,181 75	"	"	218 25	"	"	
1,112,026 44	"	"	7,975 56	"	"	
1,494,157 98	5 "	"	569 02	"	"	
615,999 90	75 "	"	4,078 16	54,046 85	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 55,600 francs par la loi du 10 juin 1851, <i>Monit.</i> n° 163. b) Idem de 59,500 francs, id.
118,755 66	"	"	10 54	"	"	
1,148,627 65	18,440 92	"	266 56	9,681 04	"	c) Le crédit primitif a été majoré de 79,200 francs par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 153, et de fr. 708,816 15 c par celle du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 165.
855,464 06	15,445 "	"	5,000 94	"	"	
2,025,164 41	25,555 59	"	"	"	"	d) Idem de 32,500 francs par la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 165.
275,789 96	"	"	19,092 54	5,117 50	"	
208,478 "	21,952 10	"	1,669 00	"	"	e) Idem de 42,100 francs. id.
56,451 67	"	"	68 55	"	"	
5,500 "	"	"	"	"	"	
1,105,654 54	10,505 65	"	9,400 85	"	"	
457,590 51	1,525 47	"	4,784 02	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
40,700 "	"	"	1,000 "	"	"	
495 60	"	"	104 40	"	"	
1,997 75	"	"	2 27	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
16,222,170 18	168,874 88	"	260,791 77	190,796 89	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			16,842,035 72	16,591,045 06	9,787,614 47	6,454,535 71
Mines (suite).	V	(suite).				
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	"	66	7,000 "	6,881 50	6,215 75	665 75
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	"	67	156,067 "	156,925 89	114,980 19	21,045 70
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines .	"	68	6,000 "	1,911 80	1,408 "	505 80
Pensions	VI.	69	7,000 "	3,992 29	2,404 81	3,547 05
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VII.	70	5,000 "	4,185 "	2,105 "	2,080 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	71	a) 70,006 40	69,284 45	8,568 24	51,105 11
Établissement des télégraphes électriques	"	72	b) 250,000 "	252,105 "	151,551 49	90,124 80
TOTAUX.			17,525,507 12	16,848,526 99	10,054,447 95	6,610,526 52

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
16,222,170 18	168,874 88	"	200,791 77	100,796 80	"	
6,881 50	"	"	118 50	"	"	
136,025 80	"	"	43 11	"	"	
1,011 80	"	"	4,088 20	"	"	
5,052 46	59 85	"	905 71	104 "	"	
4,185 "	"	"	815 "	"	"	
50,475 55	9,811 10	"	1,621 05	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 42,100 francs par la loi du 10 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 163.
227,476 29	4,626 71	"	"	17,897 "	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 158.
16,604,074 47	185,352 52	"	208,382 24	208,797 80	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 15 janvier 1850, *Moniteur* n° 19, à fr. 15,857,508 95
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,487,998 19

TOTAL. fr. 17,325,507 12

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
<i>Personnel.</i>						
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	192,050 »	192,040 76	167,075 51	24,075 25
<i>Matériel.</i>						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	•	3	50,000 »	29,941 47	24,402 00	5,559 58
<i>Frais de déplacement.</i>						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	•	4	3,500 »	2,772 60	2,012 60	760 »
Pensions et secours.	II.					
<i>Pensions.</i> — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	•	5	6,000 »	1,412 17	475 25	956 92
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	•	6	5,000 »	4,907 54	3,115 98	1,793 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	•	7	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
Statistique générale.	III.					
<i>Personnel.</i> — Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau	•	8	7,000 »	6,998 12	4,022 78	2,975 54
<i>Matériel.</i> — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	•	9	8,000 »	7,999 08	»	6,850 88
Frais d'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	•	10	37,700 »	37,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	•	11	41,000 »	40,995 08	40,495 08	500 »
A REPORTER.			558,250 »	552,772 62	298,770 29	52,854 15

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
21,000 °	°	°	°	°	°	°	
192,046 70	°	°	5 24	°	°	°	
29,041 47	°	°	58 53	°	°	°	
2,772 60	°	°	727 40	°	°	°	
1,412 17	°	°	4,587 85	°	°	°	
4,007 34	°	°	92 66	°	°	°	
7,000 °	°	°	°	°	°	°	
6,908 12	°	°	1 88	°	°	°	
6,850 88	1,168 20	°	° 92	°	°	°	
37,700 °	°	°	°	°	°	°	
40,095 08	°	°	4 02	°	°	°	
551,604 42	1,168 20	°	5,477 38	°	°	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			558,250 "	552,772 62	298,770 29	52,854 13
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	12	18,300 "	18,294 50	12,196 55	6,097 97
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	13	57,700 "	57,700 "	28,275 "	6,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	14	49,575 "	49,574 83	49,594 83	150 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	15	18,700 "	18,685 02	18,444 24	240 78
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	16	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	17	41,500 "	41,299 59	40,550 59	960 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	18	19,250 "	19,250 "	17,220 45	2,029 57
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	19	57,700 "	55,950 "	55,950 "	"
Traitement des employés et gens de service.	"	20	45,000 "	44,999 15	44,069 15	50 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	21	25,500 "	25,494 97	16,959 45	6,535 54
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	22	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	23	52,840 "	52,840 "	47,582 49	5,257 51
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	24	18,950 "	18,929 80	17,059 40	1,890 31
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	25	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	26	45,800 "	45,799 92	59,069 76	4,750 16
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	27	24,400 "	24,490 "	18,679 57	5,810 65
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	28	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	29	53,000 "	52,978 "	52,578 "	400 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	30	14,997 "	14,868 51	12,061 51	2,807 "
A REPORTER.			988,152 "	980,726 69	880,520 80	99,207 60

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A REPECTEUR OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
551,004 42	1,168 20	°	5,477 38	°	°	
18,294 50	°	°	5 70	°	°	
57,700 °	°	°	°	°	°	
40,544 85	30 °	°	° 17	°	°	
18,685 02	°	°	14 98	°	°	
57,700 °	°	°	°	°	°	
41,299 50	°	°	° 41	°	°	
19,250 °	°	°	°	°	°	
55,950 °	°	°	1,750 °	°	°	
44,009 13	°	°	° 87	°	°	
23,404 07	°	°	5 03	°	°	
57,700 °	°	°	°	°	°	
52,840 °	°	°	°	°	°	
18,929 80	°	°	° 20	°	°	
57,700 °	°	°	°	°	°	
43,799 92	°	°	° 08	°	°	
24,490 °	°	°	°	°	°	
57,700 °	°	°	°	°	°	
32,978 °	°	°	22 °	°	°	
14,868 51	°	°	128 49	°	°	
979,528 40	1,198 20	°	7,405 31	°	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
REPORT.	988,132 °	980,726 60	880,320 89	99,207 60
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV					
<i>Province de Luxembourg.</i>	(suite).					
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	31	37,700 °	37,700 °	37,700 °	°
Traitement des employés et gens de service	"	32	31,800 °	31,700 01	31,540 01	250 °
Frais de route, matériel et dépenses diverses	"	33	15,200 °	14,953 40	9,508 44	4,230 45
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	34	37,700 °	37,700 °	28,275 °	9,425 °
Traitement des employés et gens de service	"	35	36,000 °	36,000 °	36,000 °	°
Frais de route, matériel et dépenses diverses	"	36	14,700 °	14,089 18	5,624 38	9,064 80
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	V.					
Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège	"	37	66,000 °	65,990 94	55,550 94	1,548 81
Frais d'administration dans les arrondissements.	VI.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	38	166,800 °	166,800 °	131,550 °	35,250 °
Émoluments pour frais de bureau	"	39	81,200 °	81,200 °	64,200 °	17,000 °
Frais de route et de tournée	"	40	22,500 °	22,428 90	501 30	21,927 60
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	41	500 °	200 °	90 70	167 45
Service des poids et mesures.	VII.					
Traitement des vérificateurs et aspirants-vérificateurs des poids et mesures	"	42	53,400 °	53,041 42	40,041 34	4,000 08
A. Frais de bureau 6,150 °	"	43	18,000 °	17,841 66	14,700 °	3,141 66
B. — tournées 11,850 °	"	44	2,000 °	858 94	12 25	826 60
Matériel	"	44	2,000 °	858 94	12 25	826 60
Voirie vicinale.	VIII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vi- cinale	"	45	500,000 °	290,376 36	153,858 76	133,311 35
A REPORTER.	1,871,632 °	1,861,386 40	1,408,342 01	341,151 49

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT AFFECTUÉS OU A ILTIVIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
079,528 49	1,198 20	"	7,405 31	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
51,709 91	"	"	" 09	"	"	
13,828 89	1,124 00	"	246 51	"	"	
37,700 "	"	"	"	"	"	
56,000 "	"	"	"	"	"	
14,689 18	"	"	10 82	"	"	
56,688 75	0,311 19	"	" 06	"	"	
166,800 "	"	"	"	"	"	
81,200 "	"	"	"	"	"	
22,428 90	"	"	71 10	"	"	
258 15	51 85	"	210 "	"	"	
55,041 42	"	"	358 58	"	"	
17,841 66	"	"	158 34	"	"	
858 94	"	"	1,161 06	"	"	
289,150 11	10,226 25	"	623 64	"	"	
1,859,404 40	21,802 09	"	10,245 51	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
REPORT.			1,871,032 *	1,861,586 40	1,498,542 01	541,151 49
Milice.		IX.				
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; primes pour arrestation de réfractaires; vacations des officiers de santé en matière de milice	"	46	65,000 *	49,871 55	25,472 22	25,051 61
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	"	47	1,600 "	1,510 "	1,510 "	"
Garde civique.		X.				
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournée	"	48	6,885 *	2,700 "	2,475 "	225 "
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement	"	49	15,115 *	9,145 21	2,281 05	5,658 55
Fêtes nationales.		XI.				
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	50	50,000 "	20,950 00	21,000 "	8,550 90
Récompenses honorifiques et pécuniaires.		XII.				
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	"	51	7,000 *	6,961 46	5,084 16	1,862 50
Légion d'honneur et Croix de fer.		XIII.				
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves et orphelins	"	52	95,000 "	94,855 50	65,915 "	28,618 50
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	"	53	22,000 "	22,000 "	12,000 "	10,000 "
Agriculture.		XIV.				
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	54	157,000 "	156,999 18	62,224 97	94,415 89
Service vétérinaire	"	55	60,000 "	54,059 28	11,106 51	57,765 41
Traitement et indemnités du personnel du haras	"	56	40,000 "	47,465 30	45,650 "	5,815 50
Matériel du haras et achat d'étalons; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; inspections agricoles et encouragements à l'agriculture	"	57	364,800 "	364,774 37	321,101 32	45,189 05
A REPORTER.			2,741,032 *	2,701,655 40	2,072,855 12	598,680 18

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,830,494 40	21,892 00	"	10,245 51	"	"	
40,105 85	767 70	"	15,128 47	"	"	
1,510 "	"	"	90 "	"	"	
2,700 "	"	"	4,185 "	"	"	
7,950 58	1,205 65	"	5,971 79	"	"	
29,950 99	"	"	40 01	"	"	
6,946 46	15 "	"	58 54	"	"	
94,555 59	500 "	"	166 41	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
156,640 86	538 52	"	" 82	"	"	
48,869 92	5,189 36	"	5,940 72	"	"	
47,465 50	"	"	1,556 70	"	"	
564,580 57	504 "	"	25 65	"	"	
2,671,555 50	50,120 10	"	50,378 60	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	2,741,052	2,701,655 40	2,072,855 12	508,680 18
Agriculture (suite).	XIV					
(suite):						
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	"	58	55,800	55,085 51	55,717 01	1,566 50
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire	"	59	72,700	72,697 07	44,321 50	26,659 27
Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles . . .	"	60	24,000	24,000	12,000	12,000
Industrie.	XV.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consul- tatif pour les affaires d'industrie	"	61	7,600	7,599 90	7,500 06	.
Encouragements à l'industrie.	"	62	55,000	52,997 44	28,459 97	4,557 47
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileurs; distribution de métiers, etc. . .	"	65	150,000	149,891 71	127,592 76	22,492 95
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'indus- trie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.	"	64	12,700	12,620 46	7,974 28	4,646 18
<i>Musée de l'industrie.</i>						
Traitement du personnel	"	65	14,948	14,946 86	14,857 86	89
Matériel et frais divers	"	66	15,052	13,050 78	5,445 87	7,604 91
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XVI.					
Traitement des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'Etat.	"	67	505,000	504,960 51	571,240 85	155,719 48
Bourses; matériel des universités; frais de l'enseignement normal près de la faculté de philosophie et lettres de l'univer- sité de Liège, et près de la faculté des sciences de l'univer- sité de Gand	"	68	106,800	106,604 87	65,519 56	40,625 16
Frais du jury d'examen pour les grades académiques	"	69	62,000	51,982 05	18,550 05	12,786 50
Dépenses du concours universitaire	"	70	10,000	5,509 50	1,673 80	5,655 50
Enseignement moyen.	XVII.					
Traitement de l'inspecteur des athénées et collèges	"	71	5,000	4,999 92	4,999 92	.
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athé- nées et collèges; partie des dépenses du concours de l'en- seignement moyen	"	72	5,000	5,000	1,502 70	2,076 50
À REPORTER.	5,818,632	5,745,307 02	2,855,888 97	871,845 60

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
2,671,535 50	30,120 10	"	39,378 60	"	"	
55,083 51	"	"	716 49	"	"	
70,980 57	1,716 50	"	2 93	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
7,500 06	"	"	" 04	"	"	
32,007 44	"	"	2 56	"	"	
140,801 71	"	"	108 20	"	"	
12,620 46	"	"	79 54	"	"	
14,946 86	"	"	1 14	"	"	
15,050 78	"	"	1 22	"	"	
504,060 31	"	"	39 69	"	"	
105,044 72	2,660 15	"	195 15	"	"	
31,356 53	645 50	"	30,017 97	"	"	
5,500 50	"	"	4,690 70	"	"	
4,090 02	"	"	" 08	"	"	
4,470 20	520 80	"	"	"	"	
5,707,734 57	35,665 05	"	75,234 38	"	"	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob
REPORT.			5,818,652 »	5,743,597 02	2,355,888 97	871,845 60
Enseignement moyen (suite).	XVII (suite).					
Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles de manufactures, les ateliers d'apprentissage, etc.	"	75	266,000 »	265,087 95	247,051 75	18,464 50
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges.	"	74	5,000 »	5,000 »	5,000 »	"
Enseignement primaire.	XVIII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. (<i>Personnel.</i>)	"	75	54,000 »	54,000 »	28,250 »	5,750 »
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et ameublement des maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui sont preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux; écoles d'adultes	"	76	972,751 53	972,657 78	567,518 80	588,089 98
<i>Écoles normales et écoles primaires supérieures.</i>						
Traitement du personnel	"	77	60,000 »	59,741 67	44,072 92	15,668 75
Matériel et autres dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures.	"	78	140,000 »	157,502 60	107,708 67	29,561 22
Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles	"	79	16,000 »	15,800 »	9,200 »	6,600 »
A REPORTER			5,312,565 53	5,234,167 71	3,644,491 11	1,555,980 06

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
5,707,754 67	55,665 05	"	75,254 38	"	"	
285,516 25	471 70	"	12 05	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
54,000 "	"	"	"	"	"	
955,408 78	17,220 "	"	95 55	"	"	
59,741 67	"	"	258 33	"	"	
137,260 80	322 80	"	2,407 51	"	"	
15,800 "	"	"	200 "	"	"	
5,180,471 16	55,686 55	"	78,205 62	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Report.	5,312,365 33	5,254,157 71	3,644,401 11	1,535,986 05
Lettres et sciences.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; publication des documents rapportées d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	"	80	60,000 "	59,999 10	44,079 94	13,721 25
Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel.	"	81	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	82	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
Observatoire royal. — Personnel.	"	85	14,840 "	14,850 91	14,600 58	255 55
— — Matériel et acquisitions.	"	84	7,160 "	7,159 48	1,707 05	5,452 43
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	85	26,680 "	26,079 58	24,505 58	2,110 "
— — Matériel et acquisitions.	"	86	55,520 "	52,086 85	6,791 55	24,100 90
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	87	9,600 "	9,599 80	8,599 80	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	88	6,000 "	5,999 98	4,295 "	1,706 98
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	89	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel.	"	90	25,750 "	25,750 "	25,155 "	615 "
— — Matériel.	"	91	2,600 "	2,598 85	1,471 59	1,127 46
Frais de publication des inventaires des archives	"	92	4,000 "	3,950 25	"	2,525 25
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	95	10,800 "	10,800 "	8,675 "	2,125 "
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	94	4,000 "	1,895 80	458 "	1,291 75
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	95	3,000 "	3,000 "	2,750 "	250 "
A REPORTER.	5,565,115 55	5,485,517 17	3,853,521 78	1,591,046 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	
5,180,471 10	53,686 55	°	78,205 02	°	°	
58,701 17	1,297 99	°	° 84	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
40,000 °	°	°	°	°	°	
14,830 01	°	°	° 09	°	°	
7,150 48	°	°	° 52	°	°	
26,679 58	°	°	° 02	°	°	
50,802 45	1,104 42	°	1,235 15	°	°	
8,590 80	1,000 °	°	° 20	°	°	
5,999 98	°	°	° 02	°	°	
4,000 °	°	°	°	°	°	
25,750 °	°	°	°	°	°	
2,598 85	°	°	1 15	°	°	
2,325 25	1,625 °	°	40 75	°	°	
10,800 °	°	°	°	°	°	
1,740 75	146 05	°	2,104 20	°	°	
5,000 °	°	°	°	°	°	
5,424,567 16	58,950 01	°	81,506 16	°	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exécutifs de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,505,113 35	5,483,517 17	5,855,521 78	1,501,045 58
Beaux-arts.	XX.					
Encouragements, souscriptions, achats; concours de composition musicale; pensions des lauréats; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	"	96	110,500 "	110,497 35	81,807 78	56,681 07
Académie royale d'Anvers	"	97	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	98	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
— — de Liège	"	99	19,000 "	19,000 "	19,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . .	"	100	5,100 "	5,099 88	5,099 88	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	101	15,900 "	15,900 "	9,205 67	2,384 68
Musée d'armures et d'antiquités. — Personnel.	"	102	3,800 "	3,799 92	3,799 92	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	103	7,200 "	7,198 56	7,162 87	35 69
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	104	2,000 "	1,978 16	709 51	1,268 65
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	"	105	10,000 "	9,200 "	5,500 "	"
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	"	106	50,000 "	50,000 "	16,500 "	13,500 "
Commission royale des monuments. — Personnel	"	107	1,400 "	1,400 "	1,400 "	"
— — — Matériel et frais de déplacement	"	108	4,600 "	4,596 74	501 49	4,095 25
Service de santé.	XXI.					
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	"	109	59,500 "	57,571 57	1,551 40	51,575 43
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	"	110	26,300 "	16,288 19	12,206 41	4,081 78
Académie royale de médecine.	"	111	20,000 "	19,999 55	19,007 58	992 17
A REPORTER.			5,937,413 55	5,843,047 09	4,086,974 00	1,685,000 10

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.		
5,424,567 16	58,950 01	•	81,596 16	•	•	
118,488 85	1,008 50	•	2 65	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
5,000 88	•	•	• 12	•	•	
11,590 55	2,509 65	•	•	•	•	
5,790 92	•	•	• 08	•	•	
7,198 56	•	•	1 44	•	•	
1,978 16	•	•	21 84	•	•	
5,500 •	5,700 •	•	800 •	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
1,400 •	•	•	•	•	•	
4,596 74	•	•	5 26	•	•	
55,126 85	4,444 74	•	1,928 45	•	•	
16,288 10	•	•	•	10,011 81	•	
10,990 55	•	•	• 45	•	•	
5,772,034 10	70,412 90	•	84,354 45	10,011 81	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Report			5,937,413 35	5,843,047 09	4,086,974 09	1,685,660 10
Eaux de Spa.	XXII.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	•	112	20,000 •	20,000 •	20,000 •	•
Traitements de disponibilité.	XXIII.					
Traitements temporaires de disponibilité	•	113	10,000 •	9,859 26	8,637 64	1,221 62
Dépenses imprévues.	XXIV.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	•	114	0,000 •	6,886 66	4,825 30	1,821 27
Maintien du travail industriel, agricole et artistique	•	114 ^{bis}	a) 500,000 •	400,012 38	486,725 03	9,187 35
École du génie civil à Gand; indemnité aux professeurs de l'université de Gand, pour instruction gratuite, etc.	•	115	b) 12,447 •	12,447 •	10,441 •	2,006 •
Achat d'armes pour le musée d'armures.	•	116	c) 2,815 30	2,815 30	2,815 30	•
Palais de Liège, travaux et mobilier des appartements	•	117	d) 151,560 05	159,159 94	24,451 60	105,450 90
Indemnités pour bestiaux abattus	XXV.	118	e) 552 49	546 49	•	546 40
Frais de route et de séjour dus à des vétérinaires du Gouvernement et à des membres de la commission d'agriculture de la Flandre occidentale	•	119	555 •	535 40	•	424 40
Obsèques de S. M. la Reine	•	120	158,610 32	158,582 36	•	158,582 36
Acquisition de tableaux pour le musée de peinture	•	121	55,502 85	55,502 85	•	55,502 85
— d'un tableau pour le musée de l'académie d'Anvers	•	122	2,912 91	2,912 91	•	2,912 91
TOTAUX			6,862,074 32	6,752,005 75	4,644,848 14	2,021,116 25

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,772,654 19	70,412 90	"	84,534 45	10,011 81	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
9,859 26	"	"	140 74	"	"	
6,646 66	240 "	"	5,013 54	"	"	
495,912 58	4,000 "	"	87 62	"	"	a) Ce crédit forme la moitié du crédit de 1 mil- lion ouvert par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173.
12,447 "	"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 157.
2,815 59	"	"	"	"	"	c) <i>Idem</i> id.
127,882 50	11,277 44	"	12,400 09	"	"	d) <i>Idem</i> id.
546 49	"	"	6 "	"	"	e) Les crédits compris sous les art. 118 à 122 inclus ont été ouverts par la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 162.
424 40	111 "	"	17 60	"	"	
158,582 56	"	"	56 96	"	"	
55,502 85	"	"	"	"	"	
2,912 91	"	"	"	"	"	
6,665,964 59	86,041 54	"	100,056 78	10,011 81	"	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 21 juin 1849. *Moniteur* n° 174. à . . . fr. 5,977,515 55

Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 884,760 99

TOTAL. fr. 6,862,274 52

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. (Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.						
	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	19,250 "	19,250 "	"
— des employés civils	"	2	146,500 "	145,850 "	144,027 50	1,822 50
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre.	"	3	12,000 "	11,820 51	6,256 12	5,565 10
Matériel	"	4	40,000 "	40,000 "	35,441 35	4,558 67
Dépôt de la guerre	"	5	26,000 "	26,000 "	16,602 04	9,507 06
États-majors.						
	II.					
Traitement de l'état-major général	"	6	675,000 "	640,410 49	209,235 08	440,177 41
— — des provinces et des places	"	7	269,804 70	257,969 87	81,578 17	176,591 70
— du service de l'intendance	"	8	141,915 50	140,055 87	46,459 28	95,594 59
Service de santé et administration des hôpitaux.						
	III.					
Traitement du service de santé et administration des hôpitaux.	"	9	a) 512,514 75	510,980 97	101,575 91	209,406 26
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	b) 458,650 "	457,987 05	144,507 52	513,670 71
Service pharmaceutique.	"	11	c) 101,000 "	87,708 21	80,580 06	7,127 25
Soldes des troupes.						
	IV.					
Traitement de l'infanterie	"	12	9,559,000 "	9,425,871 20	5,675,211 38	5,750,655 00
— de la cavalerie.	"	13	5,115,400 "	5,058,459 59	1,206,107 68	1,852,551 71
— de l'artillerie	"	14	2,668,000 "	2,652,616 46	992,460 61	1,660,145 54
— du génie	"	15	752,400 "	702,156 04	247,508 12	454,847 92
École militaire.						
	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	16	d) 155,781 19	155,746 18	54,671 11	79,075 07
Dépenses d'administration	"	17	e) 22,718 81	22,696 11	5,675 85	17,953 28
Établissements et matériel de l'artillerie.						
	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	18	37,205 "	32,047 85	10,558 41	21,689 44
Matériel de l'artillerie	"	19	498,797 "	405,162 51	287,184 09	205,978 42
Matériel du génie.						
	VII.					
Matériel du génie	"	20	1,050,000 "	1,038,312 04	600,782 47	597,245 80
Pain, fourrages et autres allocations.						
	VIII.					
Pain	"	21	1,547,552 14	1,518,952 89	591,577 "	727,555 80
Fourrage en nature.	"	22	2,081,000 "	1,980,529 45	1,786,422 72	194,106 71
A REPORTER.			23,447,817 00	23,005,549 85	10,350,157 65	12,625,040 42

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,250 "	"	"	1,750 "	"	"	
145,850 "	"	"	430 "	"	"	
11,829 51	"	"	170 09	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
640,410 40	"	"	25,589 51	"	"	
257,960 87	"	"	11,854 85	"	"	
140,055 87	"	"	1,861 05	"	"	
510,980 17	" 80	"	1,555 78	"	"	a) Le crédit primitif a été diminué de 14,500 francs par la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 162.
457,987 03	"	"	602 07	"	"	b) Idem majoré de 25,500 francs, id.
87,708 21	"	"	13,201 79	"	"	c) Idem diminué de 9,000 francs, id.
9,425,865 48	5 72	"	135,128 80	"	"	
5,058,450 59	"	"	56,060 61	"	"	
2,652,605 95	12 51	"	15,585 54	"	"	
702,156 04	"	"	30,245 96	"	"	
155,746 18	"	"	55 01	"	"	d) Idem majoré de 910 francs, id.
21,827 11	1,009 "	"	22 70	"	"	e) Idem diminué de 910 francs, id.
52,047 85	"	"	5,155 15	"	"	
495,162 52	"	"	5,654 49	"	"	
1,007,028 27	51,285 77	"	4,348 96	7,530 "	"	
1,518,952 89	"	"	28,599 25	"	"	
1,980,520 45	"	"	100,470 57	"	"	
22,973,178 05	32,371 80	"	454,028 24	7,530 "	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
REPORT.	25,447,817 09	25,005,549 85	10,550,157 65	12,025,040 42
Pain, fourrages et autres allocations (suite).	VIII	(suite).				
Casernement des hommes	•	25	581,800 »	575,116 07	576,587 25	196,528 82
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	•	24	140,000 »	122,722 57	15 352 99	107,169 18
Frais de route et de séjour des officiers	•	25	91,000 »	62,682 90	18,659 17	47,056 70
Transports généraux	•	26	50,000 »	43,000 57	26,087 99	17,507 13
Chauffage et éclairage des corps de garde	•	27	58,000 »	45,145 98	50,624 58	14,510 60
Remonte	•	28	522,950 »	520,724 24	295,640 59	27,083 65
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	•	20	200,755 20	105,495 11	65,872 16	129,520 28
Frais de représentation	•	30	22,000 »	12,900 »	•	12,900 »
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	•	31	70,070 »	65,528 65	32,760 21	50,550 61
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	•	32	a) 10,965 11	1,085 86	508 86	575 »
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	•	33	1,792,000 »	1,737,089 51	678,554 15	1,058,555 56
Dépenses arriérées sur les exercices de 1850 à 1847	XIII.	54	b) 4,542 60	4,322 85	•	4,322 85
TOTAUX			26,792,000 »	26,185,766 03	11,885,965 58	14,269,289 60

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉPANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
22,075,178 05	32,571 80	"	454,028 24	7,350 "	"	
575,116 07	"	"	8,685 05	"	"	
122,722 17	" 20	"	17,277 05	"	"	
62,675 87	7 12	"	28,517 01	"	"	
43,595 12	11 45	"	6,503 43	"	"	
45,143 08	"	"	12,856 02	"	"	
520,724 24	"	"	2,225 76	"	"	
193,502 44	102 67	"	7,260 09	"	"	
12,900 "	"	"	9,100 "	"	"	
65,510 82	17 81	"	7,541 37	"	"	
1,085 86	"	"	9,581 25	"	"	a) Le crédit primitif a été diminué de 4,342 fr. 60 c ^s par la loi du 9 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 162.
1,757,080 51	"	"	54,010 40	"	"	
4,322 85	"	"	19 75	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi indiquée ci-dessus.
26,155,254 98	32,511 05	"	598,804 97	7,350 "	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 18 février 1850, *Moniteur* n° 50, à la somme de fr. 26,792,000 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1849.						
<i>Dépenses arriérées transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.</i>						
Administration des contributions.	III.					
Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt	"	27	1,584 50	1,584 50	"	1,584 50
TOTAUX.			1,584 50	1,584 50	"	1,584 50
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Administration centrale.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service. 468,050 "	"	2	472,050 "	472,015 04	458,904 28	15,141 66
Travail extraordinaire 4,000 "	"	3	7,000 "	6,548 40	4,451 00	1,806 50
Frais de tournée	"	4	a) 50,000 "	40,901 40	38,847 "	11,049 47
Matériel	"	5	b) 42,200 "	58,654 50	5,855 58	54,745 25
Service de la monnaie	"	6	155,500 "	85,550 50	56,085 41	29,267 09
Magasin général des papiers	"	7	19,500 "	18,548 12	15,440 51	2,007 61
Rédaction de documents statistiques	"					
Administration du trésor dans les provinces.						
Traitement des directeurs	"	8	60,000 "	69,000 "	69,000 "	"
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.	"	9	17,550 "	17,404 17	17,191 67	212 50
Caissier général de l'État	"	10	250,000 "	200,000 "	"	200,000 "
Administration des contributions directes, douanes et accises.						
Service des contributions directes, des accises et de la comp- tabilité. — Remises proportionnelles et indemnités . . .	"	14	1,385,000 "	1,357,786 87	"	1,357,786 87
A REPORTER.			2,466,800 "	2,515,020 00	684,754 35	1,651,004 05

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité		
1,584 50	"	"	"	"	"	
1,584 50	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
472,045 04	"	"	4 06	"	"	
6,348 40	"	"	651 60	"	"	
49,896 47	94 83	"	8 60	"	"	
58,578 81	75 09	"	5,545 50	"	"	
85,550 50	"	"	48,149 50	"	"	
18,348 12	"	"	1,151 88	"	"	
69,000 "	"	"	"	"	"	
17,404 17	"	"	145 83	"	"	
200,000 "	"	"	50,000 "	"	"	
1,557,786 87	"	"	47,213 15	"	"	
2,315,759 28	170 62	"	150,870 10	"	"	

a) Le crédit primitif a été majoré de 10,000 francs par la loi du 6 juin 1850, *Monit.* n° 160.
b) Idem de 25,000 francs, *id.*

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob.
Report.			2,466,800	2,515,929 90	684,754 35	1,651,004 95
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III					
Surveillance générale. — Traitements	"	11	551,400	528,457 08	128,571 72	190,885 00
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	12	504,700	512,365 65	126,948 80	185,414 85
— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes.	"	15	1,120,700	1,127,888 51	462,361 01	665,527 50
— des douanes et de la recherche maritime	"	15	5,990,050	5,955,516 76	1,610,301 57	2,325,015 19
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	"	16	47,900	46,652 24	19,574 55	27,257 69
Honoraires fixes des avocats de l'administration	"	17	40,000	55,000	25,512 50	7,577 50
Suppléments de traitement.	"	18	25,000	59,249 07	15,748	42,955 91
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	"	19	200,000	106,075 74	68,008 36	97,977 58
(Les crédits portés aux articles 11, 12, 15, 15, 16, 17, 18 et 19 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournée.	"	20	46,640	44,969 00	51,505 80	15,141 20
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	21 a)	289,200	274,200 07	87,166 51	180,829 10
Police douanière.	"	22	5,000	"	"	"
Matériel	"	23	140,000	117,876 24	37,588 55	79,981 96
Frais de réarpentage et d'expertise cadastrale de la commune de Lillo	"	25 ^{bis} b)	5,000	4,718 57	1,800	447
Construction d'un bâtiment pour le service de la douane dans la province de Limbourg	"	24	15,000	5,445	"	"
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	"	25 c)	19,450	19,409 15	15,544 55	5,864 78
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV					
Traitement du personnel de l'enregistrement	"	26 d)	556,070	555,514 10	64,505 35	270,748 75
— — du timbre.	"	27	52,200	49,684 55	11,977 48	57,706 85
— — des domaines.	"	28	92,710	92,708 20	20,410 57	72,297 85
— — forestier	"	29	241,000	238,717 61	42,245 18	196,472 45
Remises des receveurs; frais de perception	"	50	775,000	752,174 53	"	752,174 53
— des greffiers.	"	51	46,000	45,525 02	5,221 91	40,101 11
Matériel	"	52 e)	55,720	55,710 08	45,186 64	12,525 44
A REPORTER.			10,653,440	10,559,254 71	3,502,882 80	6,846,005 67

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,515,750 28	170 62	•	150,870 10	•	•	
328,457 08	•	•				
512,505 65	•	•				
1,127,888 51	•	•				
5,935,516 76	•	•	61,075 47	•	•	
46,632 24	•	•				
35,090 •	•	•				
58,705 01	546 06	•				
166,075 74	•	•				
44,647 •	322 00	•	1,670 40	•	•	
273,095 41	204 00	•	14,090 05	•	•	a) Le crédit primitif a été majoré de 6,600 francs par la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 160.
•	•	•	5,000 •	•	•	
117,570 51	305 75	•	22,125 76	•	•	
2,247 •	2,471 57	•	281 45	•	•	b) Ce crédit a été ouvert par la même loi.
•	5,445 •	•	•	7,555 •	•	
19,409 13	•	•	40 87	•	•	c) Le crédit primitif a été diminué de 11,550 francs par arrêté royal du 18 mars 1850, <i>Moni- teur</i> n° 81.
535,514 10	•	•	755 00	•	•	d) Idem de 720 francs par arrêté royal du 30 juillet 1850, <i>Moniteur</i> n° 4.
49,684 55	•	•	2,515 67	•	•	
92,708 20	•	•	1 80	•	•	
238,717 61	•	•	5,132 59	•	•	
752,174 35	•	•	22,825 67	•	•	
45,325 02	•	•	676 08	•	•	
55,710 08	•	•	9 92	•	•	e) Le crédit primitif a été majoré de 720 francs par arrêté royal du 30 juillet 1850, <i>Moni- teur</i> n° 4.
10,540,788 47	9,466 24	•	286,650 20	7,555 •	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accorés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Ét.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			10,655,440	10,359,254 71	5,502,882 80	6,846,905 67
Administration de l'enregistrement, etc. (suite).	IV					
	(suite).					
Frais de poursuites et d'instances.	"	55	50,000	44,950 72	14,955 49	50,017 25
Dépenses du domaine	"	54	85,000	81,725 35	50,175 75	51,547 58
Pensions et secours.	V.					
Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement 17,500	"					
Secours à des employés, veuves ou orphelins d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obten- tion d'un secours, à raison de leur position malheureuse. 7,500	"	55	25,000	24,547 71	19,571 59	4,592 24
Dépenses imprévues.	VI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	56	14,000	10,775 75	9,427 55	1,548 20
Caisse générale de retraite.	VII.					
Administration centrale. — Personnel et matériel.	"	57	a) 2,500	2,507 05	"	2,507 05
TOTAUX.			10,820,940	10,525,550 25	5,576,790 96	6,956,717 97

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
10,340,788 47	9,466 24	"	286,650 29	7,555 "	"	
44,950 72	"	"	5,049 28	"	"	
81,725 55	"	"	5,276 67	"	"	
23,063 63	534 08	"	452 29	"	"	
10,775 75	"	"	3,224 27	"	"	
2,507 05	"	"	192 95	"	"	n) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 170.
10,515,508 93	10,050 52	"	298,825 75	7,555 "	"	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 20 juin 1849, *Moniteur* n° 175, à la somme de. . . fr. 10,792,590 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à. 49,100 "

10,841,490 "

Transfert du Budget des Finances au Budget des Travaux publics. 11,550 "

Fr. 10,829,940 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES- résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1851, jusqu'au 31 octob
Non - Valeurs.						
Non-valeurs sur la contribution foncière	I.	1	a) 450,460 "	426,486 02	77,072 55	540,560 47
— — personnelle	"	2	570,000 "	508,710 55	71 10	308,630 14
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	72,284 54	65 05	72,210 40
— sur les redevances sur les mines	"	4	18,000 "	547 81	"	547 81
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux	"	5	10,000 "	5,120 97	"	5,012 60
Non-valeurs sur le droit de débit des boissons distillées (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	5 bis.	b) 15,000 "	10,775 45	"	10,775 45
Remboursements.						
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>						
Restitution de droits perçus abusivement	"	6	29,000 "	16,851 50	10,255 01	6,576 12
Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	"	7	1,000 "	851 "	245 "	586 "
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	8	800,000 "	858,250 68	245,855 75	502,414 95
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>						
Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	"	9	250,000 "	267,077 14	185,576 46	81,500 40
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	10	40,000 "	77,550 20	708 40	76,751 80
Déficit des divers comptables de l'Etat	"	11	10,000 "	408,660 "	4,685 62	495,974 58
Remboursement aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont	"	12	c) 106,465 51	106,462 85	106,462 85	"
Trésor public. — Remboursements divers	"	13	d) 4,000 "	10,264 50	"	10,264 50
TOTAL.			2,172,929 51	2,738,650 88	651,667 86	2,097,510 29

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES crédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		VICÉDANT LES DÉPENSES.			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
418,242 02	8,244 "	"	12,070 98	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 129,466 francs par la loi du 14 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 170.
508,710 55	"	"	"	"	28,710 55	
72,284 54	"	"	7,715 46	"	"	
347 81	"	"	17,652 10	"	"	
5,912 69	1,217 28	"	4,870 05	"	"	
19,775 45	"	"	"	"	4,775 45	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 juin 1851, <i>Moniteur</i> n° 170.
16,851 15	" 17	"	12,168 70	"	"	
851 "	"	"	169 "	"	"	
858,250 08	"	"	"	"	58,250 08	
267,076 86	" 28	"	"	"	17,077 14	
77,550 20	"	"	"	"	57,550 20	
498,660 "	"	"	"	"	488,660 "	
106,462 85	"	"	" 46	"	"	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 160.
10,264 59	"	"	"	"	6,264 59	d) Ce crédit a été ouvert par la loi du 12 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 170.
2,720,178 15	9,461 75	"	55,555 82	"	621,206 59	

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements a été fixé, par la loi du 20 juin 1850, *Moniteur* n° 174. 5
la somme de fr. 1,018,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 254,929 31

TOTAL fr. 2,172,929 31

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1850, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1850.	
	1850.	1849.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	55,600,225 04	50,115,487 09	5,570,737 05	•
Dotations	5,580,115 69	5,508,042 42	•	8,006 75
Ministère de la Justice	11,082,850 51	12,052,520 84	•	969,710 55
— des Affaires Étrangères	2,084,787 51	2,122,025 05	•	57,255 52
— des Travaux publics	16,848,526 09	15,208,109 72	1,550,157 27	•
— de l'Intérieur	6,752,005 75	6,872,016 04	•	120,010 51
— de la Guerre	26,185,766 05	26,506,745 80	•	320,979 77
— des Finances	10,525,550 25	12,550,555 05	•	1,826,775 80
Non-Valeurs et Remboursements	2,758,650 88	2,006,750 54	751,889 54	•
TOTAUX fr.	115,895,256 45	111,520,091 25	7,858,785 86	5,285,618 66

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à	fr. 116,098,578 30
Et les ressources extraordinaires et spéciales à	16,778,609 56
ENSEMBLE.	<u>fr. 132,877,187 86</u>

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice s'élèvent à	fr. 116,171,171 47
Et les dépenses extraordinaires, pour des services spéciaux, à	2,559,733 29
ENSEMBLE.	<u>fr. 118,730,904 76</u>

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 14,146,285 10

Mais comme il a été transporté au présent exercice, d'après le projet de loi de règlement respectif des exercices antérieurs ci-après désignés,

D'une part, en recette extraordinaire :

L'excédant de ressources de l'exercice 1848, ci. . . fr. 6,525,893 26

Et d'autre part, en dépense extraordinaire :

1° L'excédant de dépenses de l'exercice 1847, ci. fr. 10,419,459 71

2° L'excédant de dépenses de l'exercice 1849, ci. 26,580,613 19

56,800,072 90

D'où il ressort un accroissement de charges de fr. 30,276,179 64

L'exercice 1850 présente finalement un déficit de fr. 16,129,896 54

NOTE COMPARATIVE

De la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1850.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1850, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de ressources de fr.	2,072,050 04
D'après la situation définitive de cet exercice, il offre, au contraire, une insuffisance de ressources de	10,120,806 54
DIFFÉRENCE à la situation définitive. fr.	10,102,527 48

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts.</i> (Contributions directes, douanes et accises)		216,052 18	"	
<i>Idem.</i> (Enregistrement et domaines)		"	240,261 63	
<i>Péages.</i> (— —)		"	3,394 16	
<i>Capitaux et revenus.</i> { — —)		"	104,051 56	
	{ Trésor public)	7,034 05	"	
<i>Remboursements.</i> (Contributions directes)		20 53	"	
<i>Idem.</i> (Enregistrement et domaines)		"	188,452 45	
<i>Idem.</i> (Trésor public)		"	10,740 "	
RECETTE EXTRAORDINAIRE.				
Transport à 1850 de l'excédant de ressources de l'exercice 1848.		0,523,895 26	"	
		0,747,889 02	561,850 00	
	RESTE en augmentation de recette. fr.			0,180,020 42

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
Dette publique		98,053 26	"	
Ministère de la Justice		75,000 "	"	
— de l'Intérieur		217,040 57	"	
— des Travaux publics		1,147,248 19	"	
— des Finances		2,500 "	"	
Non-Valeurs et Remboursements		769,732 39	"	
Économies ou crédits non consommés par les dépenses que l'on avait d'abord évaluées à 500,000 francs, et qui, en définitive, se sont élevées à fr. 3,581,948 14 c, y compris une somme de fr. 22,636 54 c, à annuler sur les crédits pour des services spéciaux; partant une diminution de dépense de		"	3,081,748 14	
Report à l'exercice 1851, conformément à l'art. 50 de la loi sur la comptabilité, des portions de crédit afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1849 et 1850		"	320,562 56	
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.				
Transport à 1850, de l'excédant de dépenses de l'exercice 1849		26,580,615 19	"	
		28,691,067 60	3,402,510 70	
	RESTE en augmentation de dépense. fr.			25,288,556 00

Différence pareille à celle établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1850 fr.	10,102,527 48
---	----------------------

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.



NOTE

SUR

LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Le présent compte, rendu en exécution de l'art. 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1851, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1851, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1851 ont été fixés ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

<i>Recette</i> .	{	Ressources ordinaires fr. 116,432,550	»	} 117,332,550	»
		Fonds spécial 900,000	»		
<i>Dépense</i>					115,436,059 16
		Excédant de recette. fr.			1,896,490 84

Mais le transfert ayant été fait à cet exercice, conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité,

SAVOIR :

D'une part, en recette, des fonds affectés à des dépenses spéciales, restés disponibles au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, ci fr. 85,139 45

Et, d'autre part, en dépense, de la portion disponible, à la même époque, des crédits spéciaux rattachés audit exercice 1850, ci 2,709,156 70

D'où il résultait que le présent Budget était grevé, dès l'ouverture de l'exercice, de charges extraordinaires à concurrence d'une somme de . . . 2,624,017 25

Le boni prévu ci-dessus se changeait en un déficit de fr. 727,526 41

Ces prévisions du Budget de 1851 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans les deux tableaux spéciaux qui précèdent le compte.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes, sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1851, en y comprenant les fonds spéciaux transférés de 1850, ont été évaluées, comme on l'a vu plus haut, à . . . fr. 117,417,689 45

La loi du 18 novembre 1851, qui alloue un crédit supplémentaire au Budget de l'exercice 1851, pour fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, a disposé qu'une somme égale à ce crédit serait portée au Budget des Voies et Moyens du même exercice, ci 450,000 »

Les ressources assignées à cet exercice s'accroissent, en outre, du produit des ventes faites pendant l'année 1851, de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. %, dont la réalisation avait été autorisée par la loi du 24 mai 1845, qui a rattaché à l'exercice 1845 les diverses valeurs mises à la disposition du Gouvernement par le traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842, ci, pour l'évaluation en somme égale de ce produit 57,260 81

TOTAL des recettes affectées législativement au Budget de l'exercice 1851. 117,924,950 26

SAVOIR :

Ressources ordinaires. fr. 116,882,550 » } 117,924,950 26
— extraordinaires 1,042,400 26)

Les modifications relatives aux dépenses se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le Budget primitif (y compris les crédits spéciaux transférés de l'exercice 1850) s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à . . . fr. 118,145,215 86

Diverses lois spéciales ont ouvert aux Ministres, pour les services ordinaires du Budget, des crédits supplémentaires pour une somme de fr. 4,217,455 26 c, qui, réduits de l'annulation opérée par la loi du 31 mars 1851 (80,000 francs), accroissent les crédits primitifs de la différence de 4,157,455 26

Des lois rendues dans le cours de l'exercice ont alloué des crédits pour des services spéciaux, s'élevant à 708,000 »

Enfin les besoins de l'exercice s'accroissent des portions de crédit grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées de l'exercice 1850, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité, ci 520,562 56

TOTAL des crédits de l'exercice 1851, ci. . . . fr. 123,511,235 68

SAVOIR :

Service ordinaire fr. 119,894,076 98 } 123,511,235 68
Services spéciaux 5,417,156 70)

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1851, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 117,924,930 26
Dépense	123,511,235 68

Il en résultait une insuffisance présumée de ressources de fr. 5,386,283 42

Mais comme on a fait recette au présent exercice du montant des ordonnances non payées, prescrites en vertu de l'art. 36 de la loi de comptabilité,

Savoir :

Sur l'exercice 1845	fr. 52,296 69
— 1846	63,588 27

Soit ensemble fr. 117,684 96

Cette insuffisance se réduisait, en définitive, à fr. 5,268,598 46

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1851, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1852.

RECETTES.

Les ressources de l'exercice 1851, non compris les ressources spéciales reportées de l'exercice antérieur, ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 117,839,810 81

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
montent à fr. 119,094,222 16

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant
l'année 1851, sont de 114,888,343 33

Au 1^{er} janvier 1852, il restait à recouvrer fr. 4,205,878 85

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci fr. 119,094,222 16

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant des droits constatés sur les évaluations de fr. 1,234,411 35

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 125,511,253 68

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1852, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . . . fr. 120,000,226 46

Les payements effectués et justifiés pendant l'année 1851 n'ont été que de 77,188,163 44

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1852 fr. 42,812,063 02

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1851, ci fr. 120,000,226 46

, L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable de crédits sur les dépenses de fr. 3,511,007 22

SAVOIR :

Montant des crédits présumés devoir rester sans emploi sur le Budget ordinaire et être annulés à la clôture de l'exercice. . fr. 1,000,000 .

Excédants de crédits pour des services spéciaux, au 31 décembre 1851, transférés à l'exercice 1852, conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité et aux dispositions réglementaires y relatives de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci 2,511,007 22

Fr. 3,511,007 22

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1851, AU 1^{er} JANVIER 1852.

D'après ce qui vient d'être constaté, les opérations consommées de l'exercice 1851 présentent la situation suivante :

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés fr. 114,888,345 55
Payements effectués et justifiés 77,188,163 44

EXCÉDANT des recouvrements. fr. 37,700,179 89

Il faut y ajouter :

1° Les fonds affectés à des dépenses spéciales, reportés de l'exercice 1850. 83,159 45
2° Le montant des dépenses périmées des exercices 1845 et 1846, portées en recette extraordinaire au présent exercice, ci 117,684 96

Le solde actif de l'exercice 1851, à l'époque du 1^{er} janvier 1852, était, par conséquent, de fr. 37,903,004 30

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1851, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1852, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 119,094,222 16
Dépenses	120,000,226 46
EXCÉDANT de dépenses probables.	fr. 906,004 30

Mais comme il est porté en recette extraordinaire à cet exercice,

SAVOIR :

1° Les fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, ci	fr. 85,139 45
2° Le produit à titre de dépenses non payées et définitivement prescrites, tel que le constate les comptes d'apurement des exercices 1845 et 1846, ci	117,684 96
SOIT ENSEMBLE.	fr. 202,824 41
Cet excédant de dépenses se réduit, en définitive, à	fr. 703,179 89

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851;

Présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.				
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 Decemb. 1890, Monteur n° 362.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.	
		Dates des lois.	Montant.		
IMPÔTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
<i>Foncier.</i>	Principal	13,500,000	"	"	13,500,000
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	"	465,000
	2 — — pour non-valeurs	510,000	"	"	510,000
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	"	1,550,000
	5 — — supplémentaires sur le tout.	554,750	"	"	554,750
<i>Personnel.</i>	Principal	8,564,000	"	"	8,564,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	856,400	"	"	856,400
<i>Patentes.</i>	Principal	2,819,000	"	"	2,819,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,900	"	"	281,900
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	180,000	"	"	180,000
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	"	"	18,000
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900	"	"	9,900
	Droit de débit des boissons alcooliques	900,000	"	"	900,000
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,400,000	"	"	11,400,000
	— de sortie (id.)	500,000	"	"	500,000
	— de transit (id.)	40,000	"	"	40,000
	— de tonnage (id.)	400,000	"	"	400,000
	Timbres	55,000	"	"	55,000
	Sel (sans additionnels)	4,400,000	"	"	4,400,000
<i>Accises.</i>	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,100,000	"	"	2,100,000
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	250,000	"	"	250,000
	— indigènes (id.)	3,750,000	"	"	3,750,000
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,500,000	"	"	6,500,000
	Sucres	5,500,000	"	"	5,500,000
	Timbres sur les quittances	5,000	"	"	5,000
	— sur les permis de circulation	1,000	"	"	1,000
<i>Garantie.</i>	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent.	150,000	"	"	150,000
<i>Recettes diverses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000	"	"	225,000
	Recettes accidentelles	50,000	"	"	50,000
	Emprunt de 1848. Sommes versées pour complément de titres et régularisation d'erreurs	"	"	"	"
					64,654,950
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	10,500,000	"	"	10,500,000
	Greffe (— —)	500,000	"	"	500,000
	Hypothèques (— 26 —)	1,650,000	"	"	1,650,000
	Successions (— 50 —)	6,000,000	"	"	6,000,000
	Timbres (— sans additionnels)	5,000,000	"	"	5,000,000
	Naturalisations	5,000	"	"	5,000
	Amendes en matières d'impôts	140,000	"	"	140,000
	— de condamnation en matières diverses	155,000	"	"	155,000
					21,750,000
	A REPORTER.	80,564,950	"	"	80,564,950

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851 ;
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1851.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1852.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,550,749 05	17,417,006 45	041,755 50	" 05	"	
0,280,555 50	8,508,446 08	887,909 48	"	85,955 50	
5,154,201 04	2,955,045 40	219,245 50	"	55,501 04	
250,824 92	252,541 52	4,485 40	"	28,924 92	
900,121 "	850,055 24	49,467 76	"	121 "	
11,800,794 56	11,800,794 56	"	"	400,794 56	
264,661 58	264,661 58	"	55,558 02	"	
52,250 95	52,250 95	"	7,769 07	"	
560,946 01	560,946 01	"	50,055 00	"	
58,270 84	58,270 84	"	"	5,270 84	
4,356,425 71	4,556,425 71	"	45,574 20	"	
2,500,457 06	2,500,025 15	455 95	"	400,457 06	
270,779 78	270,779 78	"	"	20,779 78	
4,056,111 58	5,096,805 78	59,215 80	"	506,111 58	
6,664,224 67	6,664,224 67	"	"	564,224 67	
2,780,580 41	2,545,815 27	456,567 14	710,619 50	"	
4,761 "	4,761 "	"	259 "	"	
1,148 91	1,148 91	"	"	148 91	
171,112 75	171,112 75	"	"	41,112 75	
170,662 27	170,662 27	"	54,557 75	"	
47,922 44	47,922 44	"	"	17,922 44	
155 57	155 57	"	"	155 57	
65,458,567 02	62,859,290 46	2,599,076 56	399,951 44	1,725,548 46	
10,455,651 20	10,275,524 44	160,106 85	66,568 71	"	
275,251 84	272,755 52	478 52	26,768 16	"	
1,775,902 20	1,775,984 64	7 56	"	125,992 20	
6,005,755 78	5,991,454 07	14,501 71	"	5,755 78	
2,827,825 50	2,805,550 15	22,286 15	172,174 70	"	
8,500 "	8,500 "	"	"	5,500 "	
159,985 45	156,496 80	5,488 65	"	19,985 45	
110,448 20	110,448 20	"	24,551 71	"	
21,595,370 15	21,504,700 71	200,669 44	289,865 28	155,255 45	
87,053,757 17	84,253,991 17	2,799,746 "	1,189,794 72	1,878,581 89	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 décembre 1850, Mouleur n° 262.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT.	86,364,950 »	»	»	86,364,950 »
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines. { Rivières et canaux	2,905,000 »	»	»	2,905,000 »
{ Routes appartenant à l'État.	1,765,000 »	»	»	1,765,000 »
				4,670,000 »
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. { Taxe des lettres et affranchissements	2,800,000 »	»	»	2,800,000 »
{ Port des journaux et imprimés.	150,000 »	»	»	150,000 »
{ Droits sur les articles d'argent.	15,000 »	»	»	15,000 »
{ Remboursements d'offices étrangers	200,000 »	»	»	200,000 »
{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	55,000 »	»	»	55,000 »
				3,200,000 »
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »	»	»	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer	15,200,000 »	»	»	15,200,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
Forêts.	1,100,000 »	»	»	1,100,000 »
Dépendances des chemins de fer	50,000 »	»	»	50,000 »
Établissements et services régis par l'État	250,000 »	»	»	250,000 »
Produits divers et accidentels	500,000 »	»	»	500,000 »
Revenus des domaines	500,000 »	»	»	500,000 »
				3,000,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 »	»	»	120,000 »
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	555,000 »	»	»	555,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de chancellerie	25,000 »	»	»	25,000 »
— des droits de pilotage et de fanal	570,000 »	»	»	570,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	145,000 »	»	»	145,000 »
Produits de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »	»	»	240,000 »
				1,685,000 »
A REPORTER.	114,310,950 »	»	»	114,310,950 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851 ;
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1851.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1852.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
87,053,757 17	84,253,991 17	2,799,746 "	1,180,794 72	1,878,581 80	
3,145,542 61	3,141,931 53	3,501 08	"	240,542 61	
1,639,701 91	1,633,855 18	5,808 73	125,208 00	"	
4,785,244 52	4,775,784 71	9,459 81	125,208 00	240,542 61	
2,767,695 52	2,767,695 52	"	52,504 48	"	
202,659 07	202,659 07	"	"	72,659 07	
21,907 "	21,907 "	"	"	6,907 "	
304,885 21	78,299 98	286,585 25	"	164,885 21	
56,567 88	56,567 88	"	"	1,567 88	
3,413,512 68	3,126,929 45	286,585 25	32,304 48	245,817 16	
199,188 79	186,056 94	12,551 85	811 21	"	
15,968,804 91	15,968,804 91	"	"	768,804 91	
1,034,530 20	968,476 92	66,053 28	"	34,550 20	
1,010,471 83	971,317 03	39,154 80	89,528 17	"	
66,394 79	66,207 16	187 63	"	16,394 79	
125,333 98	112,375 31	12,958 67	124,666 02	"	
242,133 89	239,727 02	2,406 87	57,866 11	"	
270,795 73	221,433 56	49,360 17	29,206 27	"	
2,740,638 42	2,579,537 "	170,121 42	301,266 57	50,924 99	
159,182 74	110,079 16	29,103 58	"	19,182 74	
571,778 48	571,778 48	"	"	56,778 48	
40,478 62	36,617 74	3,860 88	9,521 38	"	
17,724 50	1,908 45	15,816 05	7,275 50	"	
443,998 75	455,547 28	8,451 47	126,001 25	"	
167,191 01	167,191 01	"	"	22,191 01	
253,443 97	220,005 90	a) 13,438 07	6,556 05	"	
1,013,798 07	1,543,128 02	70,670 05	140,354 16	78,152 23	
115,783,044 56	112,434,832 20	3,348,212 36	1,798,829 25	3,262,823 70	

<p>DROITS RESTANT A RECOURVER.</p> <p>43,333 40</p> <p>"</p> <p>402 88</p> <p>15,438 07</p>	<p>DROITS RECOURVÉS.</p> <p>137,617 30</p> <p>68,761 72</p> <p>15,636 68</p> <p>250,008 90</p>	<p>DROITS CONSTATÉS.</p> <p>430,682 69</p> <p>68,761 72</p> <p>13,729 66</p> <p>935,443 97</p>
<p>a) Administration du trésor public fr. 430,682 69</p> <p>des contributions directes, etc. " 68,761 72</p> <p>de l'enregistrement " 13,729 66</p> <p>Total fr. 935,443 97</p>		

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Votes et Projets (Loi du 28 décembre 1850, Moniteur n° 562)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT.	114,519,950 »	•	»	114,519,950 »
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contribu- tions, etc.	1,000 »	»	»	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . .	100,000 »	»	»	100,000 »
				101,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes.	100,000 »	»	»	100,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers départements. . .	635,000 »	»	»	635,000 »
				735,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	850,000 »	18 nov. 1851.	450,000 »	1,280,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »	»	»	225,000 »
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons.	25,600 »	»	»	25,600 »
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1851	150,000 »	»	»	150,000 »
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration	48,000 »	»	»	48,000 »
				1,726,600 »
	116,452,550 »	»	450,000 »	116,882,550 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845.	900,000 »	»	»	900,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2 ¹ / ₂ p. o/o. (Ressources provenant de l'exercice 1845.)	»	21 mai 1845.	57,260 81	57,260 81
	000,000 »	»	57,260 81	957,260 81
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	116,452,550 »	»	450,000 »	116,882,550 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	117,332,550 »	»	507,260 81	117,859,810 81

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851 ;
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1851.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1852.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
115,785,044 56	112,454,852 20	5,540,112 56	1,798,820 25	5,262,823 79	
2,045 08	2,045 08	•	•	1,045 08	
107,475 91	100,420 46	7,055 45	•	7,475 91	
100,519 89	102,466 44	7,055 45	•	8,519 89	
215,351 40	17,067 57	196,285 85	•	115,351 40	
548,961 58	552,652 41	16,528 97	286,058 62	•	
502,512 78	549,009 08	212,612 80	286,058 62	115,351 40	
1,455,428 16	964,855 87	488,572 29	•	173,428 16	
286,440 94	286,440 94	•	•	61,440 94	
22,608 •	7,500 •	15,108 •	992 •	•	
129,675 •	•	129,675 •	20,525 •	•	
5,744 95	•	5,744 95	44,255 07	•	
1,805,897 05	1,258,796 81	657,100 22	65,572 07	254,869 10	
118,551,674 26	114,145,705 45	4,205,878 85	2,150,459 92	5,619,564 18	
685,287 09	685,287 09	•	214,712 91	•	
57,260 81	57,260 81	•	•	•	
742,547 90	742,547 90	•	214,712 91	•	
118,551,674 26	114,145,705 45	4,205,878 85	2,150,459 92	5,619,564 18	
			2,565,152 85	5,619,564 18	
119,094,222 16	114,888,545 55	4,205,878 85	1,254,411 55		

(246)

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.



TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		— CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉS.
		Exercice 1849.
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 50).	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur fr. 15,450 21) Billes et fers des voies du chemin de fer 35,909 17)
		Exercice 1850.
Ministère de la Justice	Id.	Réparations et entretien des bâtiments des prisons et constructions nouvelles.
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Encouragements pour la navigation
Ministère de l'Intérieur	Id.	Frais pour le service de santé
		Construction de routes nouvelles, études de projets . . . fr. 19,594 04
		Plantation de routes 6,240 85
		Entretien et réparations de monuments appartenant à l'État 166 »
		— et travaux au canal de Gand au Sas de Gand 446 54
		— — — de Maestricht à Bois-le-Duc 900 »
		— — — d'amélioration à l'Escaut 4,832 12
		— — — à la Lys 4,448 50
		— — — à la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur. 68,544 09
		— — — à la Dendre 703 24
Ministère des Travaux publics	Id.	— — — au Ruppel 2,450 »
		Travaux pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer 5,588 60
		Entretien et travaux d'amélioration aux canaux de Gand à Ostende 2,910 »
		Entretien et travaux d'amélioration au canal de la Campine 3,089 54
		— — — au canal d'embranchement vers Turnhout 1,516 67
		Entretien des bacs et bateaux de passage. 1,120 85
		Primes pour le service de transport et perception 54,046 85
		Entretien des routes et stations. 0,681 04
		Renouvellement du matériel. 5,117 50
		Pensions pour le service des mines. 104 »
		Établissement des télégraphes électriques 17,897 »
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel du génie
Ministère des Finances	Id.	Construction d'un bâtiment pour la douane dans la province de Limbourg

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
51,559 58	"	51,559 58	"	"	"	51,559 58
28,754 52	"	28,754 52	"	"	"	28,754 52
6,744 90	"	6,744 90	"	"	"	6,744 90
10,011 81	"	10,011 81	"	"	"	10,011 81
208,707 80	"	208,707 80	"	"	"	208,707 80
7,350 "	"	7,350 "	"	"	"	7,350 "
7,555 "	"	7,555 "	"	"	"	7,555 "
260,205 18	"	260,205 18	"	"	"	260,205 18

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.
Dette publique	4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 159.)	Budget primitif.
	10 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 170.)	Régularisation des avances faites par le trésor à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances
Dotations	22 avril 1850 (<i>Monit.</i> n° 116.)	Budget primitif.
	25 novembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 350)	Dépenses de la Chambre des Représentants
Ministère de la Justice	20 décembre 1850 (<i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif.
	5 septembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 247.)	Frais de publication d'anciennes lois 3,000 » Dépenses diverses concernant les exercices clos de 1846 à 1840. 327,271 38
	18 novembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 525.)	Avance pour fabrication des toiles destinées à l'exportation
Ministère des Affaires Étrangères	30 décembre 1850 (<i>Monit.</i> n° 365.)	Budget primitif.
	16 août 1851 (<i>Monit.</i> n° 252.)	Indemnité accordée au sieur Blondel, chargé d'affaires près de la sublime Porte, du chef de pertes essuyées par suite d'incendie en 1851 10,000 » Paiement des paris revenant à la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, du chef des opérations de la petite pêche de marée en 1849 et 1850 1,102 89
	25 août 1851 (<i>Monit.</i> n° 259.)	Frais de correspondance et autres dépenses se rapportant aux exercices 1849 et 1850
Ministère de l'Intérieur	28 décembre 1850 (<i>Monit.</i> n° 564.)	Budget primitif.
	26 février 1851 (<i>Monit.</i> n° 59.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres
	9 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 162.)	Dépenses diverses formant les articles 118, 119 et 120 du chapitre XXIV du Budget Dépenses résultant de la convention cotonnière conclue avec la ville de Gand le 1 ^{er} juin 1847
	12 novembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 320.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres.
	20 novembre 1851 (<i>Monit.</i> n° 334.)	Augmentation au Budget, dont partie formera les articles 121 à 141 du chapitre XXV et partie sera ajoutée à l'art. 9 du chap. III, à l'art. 48 du chap. IX, à l'art. 68 du chap. XV et à l'art. 72 du chap. XVI.
		A REPORTER.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
55,897,441 09	"	56,715,397 86	"	"	"	56,715,397 86
"	815,956 77					
5,404,922 75	"	5,497,922 75	"	"	"	5,497,922 75
"	95,000 "					
12,051,040 55	"	12,852,211 95	"	"	"	12,852,211 95
"	550,271 38					
"	450,000 "	2,181,951 25	"	"	"	2,181,951 25
2,157,738 34	"					
"	11,102 89	7,427,861 56	"	"	"	7,427,861 56
"	15,000 "					
6,160,522 40	"	802,151 40	"	"	"	802,151 40
"	75,000 "					
"	45,467 58	50,672,565 22	"	"	"	62,055,325 55
"	200,000 "					
"	55,000 "	2,080,960 11	"	"	"	62,055,325 55
"	802,151 40					
50,672,565 22	2,080,960 11	62,055,325 55	"	"	"	62,055,325 55

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.								
	DATES DES LOIS.	OBJET.							
		REPORT. fr.							
Ministère des Travaux publics	50 décembre 1850. (<i>Monit.</i> n° 6 de 1851.)	Budget primitif. 7							
	10 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 165)	Dépenses concernant les exercices clos, à répartir sous un chap. VIII nouveau, au Budget Dépenses diverses <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Sambre canalisée</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">fr. 25,000 .</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Canal de Charleroy à Bruxelles.</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">2,000 .</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Canal de Mons à Condé</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">22,000 .</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Chemin de fer; entretien et amélioration des routes et stations</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">295,000 .</td> </tr> </table>	Sambre canalisée	fr. 25,000 .	Canal de Charleroy à Bruxelles.	2,000 .	Canal de Mons à Condé	22,000 .	Chemin de fer; entretien et amélioration des routes et stations
Sambre canalisée	fr. 25,000 .								
Canal de Charleroy à Bruxelles.	2,000 .								
Canal de Mons à Condé	22,000 .								
Chemin de fer; entretien et amélioration des routes et stations	295,000 .								
Ministère de la Guerre	28 février 1851. (<i>Monit.</i> n° 60)	Budget primitif							
Ministère des Finances	4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 158)	Budget primitif.							
	12 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 170.)	Augmentations aux art. 5 à 15, 17 à 19 du Budget.							
	26 novembre 1851. (<i>Monit.</i> n° 355)	Dépenses diverses des administrations des contributions et de l'enregistrement et des domaines.							
Non- Valeurs et Remboursements	5 juin 1850. (<i>Monit.</i> n° 158.)	Budget primitif.							
	26 novembre 1851. (<i>Monit.</i> n° 355.)	Payements à faire aux actionnaires de la route de Huy à Stavelot 718 99 Remboursement, en principal et intérêts, de sommes perçues pour le compte de saisies réelles du Hainaut 560,000 .							

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
			MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
50,672,565 22	2,980,960 11	02,653,525 35	"	"	"	02,653,525 35
16,251,865 94	"	16,775,400 74	80,000 "	31 mars 1851.	80,000 "	16,695,400 74
"	179,536 80					
"	544,000 "					
26,787,000 "	"	26,787,000 "	"	"	"	26,787,000 "
10,806,850 "	"	11,159,069 36	"	"	"	11,159,069 36
"	258,097 95					
"	114,141 41					
1,918,000 "	"	2,278,718 99	"	"	"	2,278,718 99
"	560,718 99					
115,456,059 16	4,217,455 26	119,655,514 42	80,000 "	"	80,000 "	119,575,514 42

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		— CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1850, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	15 mai 1847. . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.
	15 mai 1847. . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Canal de la Campine
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	15 mai 1847. . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 106)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845. . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	22 mars 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 85.)	
	18 mai 1848. . . . (<i>Monit.</i> n° 141.)	Chemin de fer
	17 juillet 1840 . . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
Ministère des Travaux publics	21 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 113.)	Chemin de fer
	24 mai 1848. . . . (<i>Monit.</i> n° 147.)	
	21 et 26 juin 1840. (N° 249 et 264. <i>B. offc.</i>)	Chemin de fer
	18 juin 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	Écoulement des eaux du Haut-Escant
	17 juillet 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
	18 juin 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Chemin de fer
	16 août 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 230.)	
	4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme	
4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck	
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
24,275 06	"	24,275 06	"	"	"	24,275 06
4 37	"	4 37	"	"	"	4 37
150,691 02	"	150,691 02	"	"	"	150,691 02
17,050 33	"	17,050 33	"	"	"	17,050 33
233,455 40	"	233,455 40	"	"	"	233,455 40
77,877 63	"	77,877 63	"	"	"	77,877 63
1,010,912 50	"	1,010,912 50	"	"	"	1,010,912 50
85,150 45	"	85,150 45	"	"	"	85,150 45
84,907 20	"	84,907 20	"	"	"	84,907 20
220,033 36	"	220,033 36	"	"	"	220,033 36
3,544 95	"	3,544 95	"	"	"	3,544 95
234,751 48	"	234,751 48	"	"	"	234,751 48
90,801 38	"	90,801 38	"	"	"	90,801 38
216,273 88	"	216,273 88	"	"	"	216,273 88
270,435 70	"	270,435 70	"	"	"	270,435 70
2,709,156 70	"	2,709,156 70	"	"	"	2,709,156 70

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.																
	DATES DES LOIS.	OBJET.															
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.															
Ministère de l'Intérieur	6 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 102.)	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage															
Ministère des Travaux publics	10 juin 1851 (<i>Monit.</i> n° 163.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers															
		RÉCAPITULATION.															
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">{</td> <td style="width: 40%; text-align: right;">1849 . 51,350 58</td> </tr> <tr> <td>Service ordinaire</td> <td style="text-align: center;">{</td> <td style="text-align: right;">1850 . 269,203 18</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">— propres à l'exercice</td> </tr> <tr> <td>Service spéciaux</td> <td style="text-align: center;">{</td> <td style="text-align: right;">— transférés de l'exercice 1850</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">— alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.</td> </tr> </table>		{	1849 . 51,350 58	Service ordinaire	{	1850 . 269,203 18			— propres à l'exercice	Service spéciaux	{	— transférés de l'exercice 1850			— alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.
	{	1849 . 51,350 58															
Service ordinaire	{	1850 . 269,203 18															
		— propres à l'exercice															
Service spéciaux	{	— transférés de l'exercice 1850															
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.															

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1851.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	D'APRÈS DES LOIS					ou
primitif.	spéciales.					règlement provisoire
						DU BUDGET.
600,000 »	»	600,000 »	»	»	»	600,000 »
108,000 »	»	108,000 »	»	»	»	108,000 »
708,000 »	»	708,000 »	»	»	»	708,000 »
520,502 56	»	520,502 56	»	»	»	520,502 56
115,456,059 16	4,217,455 26	119,653,514 42	80,000 »	»	80,000 »	119,573,514 42
2,709,156 70	»	2,709,156 70	»	»	»	2,709,156 70
708,000 »	»	708,000 »	»	»	»	708,000 »
119,175,778 42	4,217,455 26	123,591,253 68	80,000 »		80,000 »	123,511,253 68

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1851,

AU 1^{er} JANVIER 1852.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	64,654,950 »
	{ Enregistrement et domaines	21,750,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	4,670,000 »
	{ Travaux publics	3,200,000 »
	{ Marine	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics	15,200,000 »
	{ Enregistrement et domaines	5,000,000 »
	{ Trésor public	1,685,000 »
REBOURSEMENTS . . .	{ Contributions directes	101,000 »
	{ Enregistrement et domaines	755,000 »
	{ Trésor public	1,726,600 »
		116,882,550 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		900,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2 1/2 p. 100 (ressources provenant de l'exercice clos de 1845)		57,260 81
		957,260 81
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		116,882,550 »
		117,859,810 81
Recette à l'exercice 1851 :		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1850, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité		85,159 45
2° Du produit à titre de dépenses périmées, conformément aux comptes d'apurement respectivement annexés au présent compte général de l'année 1851, savoir :		
Sur l'exercice 1845		52,296 60
— 1846		65,588 27
		118,042,655 22

L'EXERCICE 1851.

Recettes, au 1^{er} janvier 1852.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS probables POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1851.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
65,458,367 02	62,859,290 46	2,599,076 56	"	825,417 02	65,458,367 02	
21,595,570 15	21,594,700 71	200,669 44	154,620 85	"	21,595,570 15	
4,785,244 52	4,775,784 71	9,459 81	"	115,244 52	4,785,244 52	
5,415,512 68	5,126,929 45	286,585 25	"	215,512 68	5,415,512 68	
190,188 79	186,656 04	12,551 85	811 21	"	190,188 79	
15,968,804 91	15,968,804 91	"	"	708,804 91	15,968,804 91	
2,749,658 42	2,579,557 "	170,121 42	250,341 58	"	2,749,658 42	
1,615,798 07	1,545,128 02	70,670 05	71,901 95	"	1,615,798 07	
109,519 89	102,466 44	7,055 45	"	8,519 89	109,519 89	
562,312 78	549,699 98	212,612 80	172,687 22	"	562,312 78	
1,895,897 05	1,258,796 81	637,100 22	"	169,297 05	1,895,897 05	
118,551,674 26	114,145,795 45	4,205,878 85	629,671 79	2,098,796 05	118,551,674 26	
685,287 09	685,287 09	"	214,712 91	"	685,287 09	
57,260 81	57,260 81	"	"	"	57,260 81	
742,547 90	742,547 90	"	214,712 91	"	742,547 90	
118,551,674 26	114,145,795 45	4,205,878 85	629,671 79	2,098,796 05	118,551,674 26	
119,094,222 16	114,888,545 55	4,205,878 85	844,584 70	2,098,796 05	119,094,222 16	
			1,254,411 55			
					85,159 45	
					52,296 69	
					65,588 27	
					110,297,046 57	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1849.

Ministère des Travaux publics.

Exercice 1850.

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères.

— de l'Intérieur.

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

Dotations	{	Liste civile.
		Sénat
		Chambre des Représentants
		Cour des Comptes

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères.

— de l'Intérieur.

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non-Valeurs et Remboursements.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1850,
ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	{	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)
		Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847).
		Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)

A REPORTER fr.

L'EXERCICE 1851.

au 1^{er} janvier 1852.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE sur LES ALLOCATIONS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1852.	Observations.
51,550 58	•	•	•	51,550 58	•	
28,754 52	•	•	•	28,754 52	•	
6,744 06	•	•	•	6,744 06	•	
10,011 81	•	•	•	10,011 81	•	
208,797 89	•	•	•	208,797 89	•	
7,550 •	•	•	•	7,550 •	•	
7,555 •	•	•	•	7,555 •	•	
260,205 18	•	•	•	260,205 18	•	
50,715,597 86	29,245,786 82	28,175,344 70	1,070,442 12	7,469,611 04	•	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	•	•	
40,000 •	58,000 •	58,000 •	•	2,000 •	•	
557,500 •	555,654 74	411,510 22	122,144 52	23,845 26	•	
140,100 •	142,244 20	142,244 20	•	6,855 80	•	
12,852,211 95	8,702,557 95	7,685,320 94	1,010,217 01	4,129,675 98	•	
2,181,951 25	1,790,594 91	1,540,215 52	441,581 59	501,556 52	•	
7,427,861 56	5,678,877 75	4,201,265 68	1,477,614 05	1,748,985 85	•	
16,095,400 74	12,805,148 51	9,968,050 08	2,857,098 43	3,890,252 25	•	
26,787,000 •	25,850,066 55	17,597,509 25	8,461,757 12	927,955 65	•	
11,159,069 56	3,840,550 74	3,706,515 55	142,855 41	7,509,718 62	•	
2,278,718 09	552,557 28	512,542 24	19,815 04	1,946,361 71	•	
119,575,514 42	91,726,941 98	76,154,656 69	15,592,505 29	27,846,572 44	•	
24,275 06	•	•	•	21,275 06	24,275 06	
4 57	•	•	•	a) 4 57	•	
150,091 02	505 68	505 68	•	150,186 24	150,186 24	
154,971 55	505 68	505 68	•	154,465 67	154,461 30	

a) L'annulation de cette partie de crédit restée disponible, sera proposée par le projet de loi du règlement de l'exercice, attendu qu'il n'y a plus de dépenses à imputer sur ce fonds.

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

Construction d'un canal de navigation, destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)

Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)

Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 16 mai 1845, du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849)

Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS
(suite)

— (lois des 21 et 26 juin 1840)

Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)

Écoulement des eaux du Haut-Escaut (loi du 18 juin 1846)

Chemin de fer (loi du 16 août 1846)

Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)

Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)

Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES

DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.
MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851)

Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général du commerce d'Anvers (loi du 10 juin 1851)

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire.	} — — — 1850.	Dépenses arriérées de l'exercice 1849.
		— propres à l'exercice
Services spéciaux.	} — — —	sur les crédits transférés de l'exercice 1850
		sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

L'EXERCICE 1851.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1852.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE SUR LES ALLOCATIONS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1852.	Observations.
154,071 35	505 68	505 68	•	154,405 07	154,461 30	
17,050 53	10,489 75	10,489 75	•	6,560 58	6,560 58	
233,455 40	•	•	•	233,455 40	233,455 40	
77,877 63	•	•	•	77,877 63	77,877 63	
1,010,912 50	416,825 96	415,742 37	1,080 09	603,089 44	603,089 44	
85,159 45	85,159 45	85,159 45	•	•	•	
84,907 20	84,907 20	84,907 20	•	•	•	
220,035 36	•	•	•	220,035 36	220,035 36	
3,544 05	3,116 12	3,116 12	•	428 83	428 83	
254,751 48	122,635 96	113,289 56	9,346 60	112,115 52	112,115 52	
90,801 58	15,000 97	15,000 07	•	75,710 41	75,710 41	
216,275 88	21,926 40	21,611 40	315 •	194,547 48	194,547 48	
270,455 70	209,418 98	182,216 98	27,202 •	61,016 81	61,016 81	
2,709,156 70	970,055 57	952,109 28	57,944 29	1,759,105 15	1,759,008 70	
600,000 •	130,091 54	121,417 47	14,674 07	465,908 46	465,908 46	
108,000 •	•	•	•	108,000 •	108,000 •	
708,000 •	156,091 54	121,417 47	14,674 07	571,908 56	571,908 46	
51,559 58	•	•	•	51,559 58	•	
269,205 18	•	•	•	269,205 18	•	
119,575,514 42	91,726,941 98	76,134,656 69	15,592,505 29	27,846,572 44	•	
2,709,156 70	970,055 57	952,109 28	57,944 29	1,759,105 15	1,759,008 70	
708,000 •	156,091 54	121,417 47	14,674 07	571,908 46	571,908 46	
123,311,235 68	92,833,087 09	77,188,165 44	15,644,025 65	50,478,146 59	2,311,007 22	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851,

AU 1^{er} JANVIER 1852.

D'après les explications contenues dans la note préliminaire du compte provisoire du Budget de l'exercice 1851 :

Les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à fr. 119,094,222 16
et ses besoins probables à 120,000,226 46

Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1^{er} janvier 1852, détermineraient donc, pour le Budget de 1851, une insuffisance présumée de ressources de fr. 906,004 30

Mais comme il est porté en recette extraordinaire à cet exercice,

SAVOIR :

1° Les fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1850, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'art. 108 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur la loi de comptabilité fr. 85,159 45

2° Du produit à titre de dépenses non payées et définitivement prescrites des exercices 1845 et 1846, tel que le montant en a été respectivement constaté par les comptes d'apurement, savoir :

Sur l'exercice 1845 52,296 69
— 1846 65,588 27

ENSEMBLE. fr. 202,824 41

Cette insuffisance ne sera plus que de fr. 703,179 89

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des opérations déjà faites sur l'exercice 1851, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées { propres à l'exercice fr. 114,888,543 35 } 115,091,167 74
 { transférés des exercices antérieurs 202,824 41 }

Payements effectués et justifiés 77,188,163 44

SOLDE ACTIF, au 1^{er} janvier 1852. fr. 57,903,004 30

Restant à recouvrer sur les droits constatés fr. 4,205,878 83

Restant à payer pour solder les dépenses de l'exercice. 42,812,063 02

EXCÉDANT à payer fr. 58,606,184 19

Insuffisance de ressources sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus fr. 703,179 89

(267)

COMPARAISON

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DES RECETTES ET DÉPENSES

DES EXERCICES 1830 A 1851.



NOTE

SUR

LA COMPARAISON DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES

RECETTES ET DÉPENSES DES EXERCICES 1830 A 1851.

Depuis l'établissement du Gouvernement actuel jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte général, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1851, l'Administration des Finances a eu à constater les résultats de l'exécution de vingt et un Budgets.

Les quatorze premiers, ceux des exercices 1830 à 1843, ont été définitivement réglés par la loi; les trois Budgets suivants, relatifs aux exercices 1844 à 1846, sont en voie de règlement, les projets de loi en ayant été soumis à la Chambre des Représentants, dans les séances respectives des 18 juillet 1849 et 7 mai 1850; les projets de règlement des exercices 1847 à 1849 sont préparés et seront déposés dans le cours de la prochaine session législative; enfin les Budgets des exercices 1850 et 1851 font l'objet du compte définitif et du compte-provisoire actuellement rendus.

Le tableau que l'on publie ci-après expose sommairement la situation de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres; il compare les prévisions législatives avec les faits réalisés ou appréciés d'après les comptes rendus, et établit les résultats que ces prévisions et ces faits, considérés sous un point de vue général, présentaient au 1^{er} janvier 1852.

Ces derniers résultats sont ceux que l'on va faire connaître.

Les prévisions des Budgets généraux des exercices 1830 à 1851 se résument de la manière suivante :

Recette	fr.	2,644,474,665 06
Dépense.		2,754,723,904 34

Excédant de dépense.	fr.	110,249,236 28
------------------------------	-----	----------------

Mais comme ces prévisions comprennent des allocations qui avaient été portées au Budget de la Dette publique de l'exercice 1832, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues, ci.

		37,546,340 74
--	--	---------------

Cet excédant n'est en réalité que de	fr.	72,702,895 54
--	-----	---------------

Les faits réalisés ou appréciés d'après les comptes rendus, offrent, dans leur ensemble, la situation suivante :

Recette	fr.	2,636,159,303 75
Dépense.		2,655,303,387 40

Excédant de dépense.	fr.	19,144,083 65
------------------------------	-----	---------------

En comparant les résultats de ces deux situations :

Excédant de dépense, d'après le vote des Chambres législatives. . . fr.	72,702,895 54
Excédant de dépense, résultant de l'exécution des Budgets	19,144,083 65
<hr/>	
on trouve que cette dernière situation se présente plus favorablement que la première, à concurrence d'une somme de fr.	53,558,811 89
<hr/> <hr/>	

Cette réduction de déficit, amenée par l'exécution des Budgets, provient des causes ci-après :

D'une part, les recettes sont dépassées par les évaluations, de . . . fr.	8,315,361 31
D'autre part, les dépenses sont restées au-dessous des crédits de	99,420,513 94
dont il faut déduire, comme on l'a fait remarquer plus haut, les allocations portées au Budget de 1852, en vue de l'exécution du traité de 1851	37,546,340 74
<hr/>	
	61,874,173 20
<hr/>	
Différence pareille à celle établie ci-dessus fr.	53,558,811 89
<hr/> <hr/>	

L'excédant de recette ou de dépense que l'on fait ressortir pour chaque exercice, d'après les faits qui lui sont particuliers, ayant été l'objet de reports successifs d'exercice en exercice, il s'ensuit que les derniers comptes publiés résument toujours toute la situation financière des Budgets. C'est ainsi que l'excédant de dépense de fr. 19,144,083 65 c^t qui se constate, comme on l'a vu plus haut, sur l'ensemble des opérations des Budgets pendant la période du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1851 (en y comprenant, toutefois, l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir sur l'exercice 1851, à partir de cette dernière époque jusqu'à celle de sa clôture), se retrouve, ainsi qu'il suit, en réunissant les résultats respectivement présentés par le compte définitif de l'exercice 1850 et le compte provisoire de l'exercice 1851,

SAVOIR :

L'exercice 1850, dont les charges se sont accrues par le report que l'on y a fait des soldes des exercices 1847 à 1849, offre pour résultat un déficit de.	16,129,896 54
L'exercice 1851 paraît, d'après sa situation provisoire, devoir également se solder par un déficit de.	703,179 89
Excédants de crédits pour des services spéciaux détachés de ce dernier exercice, pour en opérer le transfert à l'exercice suivant	2,511,007 22
<hr/>	
En conséquence, un excédant de dépenses, pareil à celui présenté par le tableau ci-après, comme résultat de l'exécution des Budgets de 1850 à 1851, fr.	19,144,083 65
<hr/> <hr/>	



ÉTAT COMPARATIF des résultats généraux des Budgets des

EXERCICES.	BUDGETS VOTÉS PRIMITIVEMENT.		MODIFICATIONS apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		BUDGETS FIXÉS PRIMITIVEMENT par les lois.		FAITS par suite de l'exécu conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
			A. ou D.	A. ou D.				
1830. 1 ^{er} trimestre.	29,807,149 98	31,286,097 41	"	"	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98	
1831.	120,025,460 21	122,606,475 83	"	"	120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21	
1832.	157,616,185 30	209,123,966 01	"	D. 2,030,544 13	157,616,185 30	207,093,421 88	157,616,185 30	
1833.	91,384,690 90	102,988,940 75	"	D. 3,517,000 "	91,384,690 90	99,441,940 75	93,350,410 34	
1834.	100,874,520 67	97,423,580 31	D. 2,452,972 68	A. 5,601,390 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,852,307 75	
1835.	94,256,519 80	89,188,445 35	"	A. 3,189,740 51	91,256,519 80	92,378,185 86	93,894,077 28	
1836.	103,318,761 21	103,319,947 66	"	A. 1,667,450 59	103,318,761 21	104,987,398 25	106,020,078 86	
1837.	101,931,968 84	105,820,918 01	"	A. 4,177,701 53	101,931,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09	
1838.	121,411,010 41	121,883,570 85	"	A. 1,819,906 98	121,411,010 41	123,735,477 85	124,668,399 86	
1839.	120,192,337 25	120,995,003 78	"	A. 7,795,917 90	120,192,337 25	128,789,821 68	115,034,235 20	
1840.	170,821,058 98	162,317,346 23	"	A. 6,434,054 64	170,821,058 98	168,751,380 87	169,468,951 52	
1841.	101,464,665 64	103,850,186 47	"	A. 13,617,439 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,343,027 81	
1842.	128,207,052 55	123,806,831 60	A. 50,000 "	A. 3,580,589 88	128,257,052 55	132,387,421 48	126,785,972 42	
1843.	126,709,654 18	114,029,692 10	"	A. 8,153,095 64	126,709,654 18	122,182,787 74	123,485,145 66	
1844.	194,519,270 67	194,779,796 67	"	A. 6,659,139 39	191,519,270 67	201,438,927 06	198,810,508 73	
1845.	128,624,685 61	131,609,069 68	"	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 35	129,835,951 07	
1846.	113,428,681 56	118,125,915 20	"	A. 5,990,973 12	113,428,681 56	124,116,888 52	114,064,043 37	
1847.	115,657,555 12	120,121,218 49	"	A. 8,864,156 49	115,657,555 12	128,085,374 98	115,528,063 84	
1848.	156,346,166 91	127,093,361 33	A. 290,000 "	A. 13,485,995 16	156,656,166 91	140,577,336 49	146,117,886 55	
1849.	116,821,320 06	112,577,979 73	A. 800,000 "	A. 3,566,093 66	117,621,320 06	115,944,075 41	113,871,457 58	
1850.	132,258,488 69	117,275,314 76	A. 2,000,000 "	A. 5,037,538 14	134,258,488 69	122,512,352 90	132,877,187 86	
1851.	117,092,635 22	116,862,771 20	A. 450,000 "	A. 4,137,455 26	118,042,635 22	121,000,226 46	119,297,046 57	
Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés à l'exercice 1852	"	2,511,007 22	"	"	"	2,511,007 22	"	
			D. 2,432,972 68	D. 5,577,544 13				
			A. 3,590,000 "	A. 107,903,108 83				
	2,643,557,637 74	2,652,398,356 64	A. 1,137,027 32	A. 102,325,564 70	2,644,474,665 06	2,754,723,901 34	2,636,159,305 75	
					110,249,256 28			
					37,546,340 74			
					72,702,895 54			

A DIMINUER les allocations portées éventuellement au Budget de la Dette publique de 1832, pour l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues

Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.

recettes et dépenses des exercices 1850 à 1851 inclusivement.

RÉALISÉS tion des Budgets, et comptes rendus.	DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				EXCÉDANTS D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		Observations.
	RECETTE		DÉPENSE		En RECETTE.	En DÉPENSE.	
	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.			
DÉPENSE.							
31,286,097 41	»	»	»	»	»	1,478,047 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
119,213,608 69	»	»	»	3,592,867 14	811,851 52	»	Idem.
163,682,898 28	»	»	»	45,440,825 60	»	6,036,412 98	Idem.
97,197,080 36	1,968,728 44	»	»	2,244,860 39	»	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 13 juin 1846.
100,664,870 95	2,450,759 76	»	»	2,360,399 47	187,736 80	»	Idem.
89,922,856 54	»	342,442 52	»	2,455,329 52	3,971,220 74	»	Idem.
102,918,934 43	2,701,317 65	»	»	2,071,465 82	3,104,144 45	»	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
106,104,247 49	2,558,797 28	»	»	1,894,372 05	»	1,616,481 40	Idem.
121,386,865 49	3,287,389 48	»	»	2,376,614 34	3,311,536 37	»	Idem.
124,293,314 74	»	4,258,102 03	»	4,496,806 94	»	8,539,079 54	Idem.
166,007,068 61	»	1,382,107 46	»	2,744,312 20	3,461,882 91	»	Idem.
114,976,787 78	»	121,637 83	»	2,490,837 86	»	13,633,739 94	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1846.
120,392,925 78	»	1,471,080 13	»	2,994,495 75	»	2,606,953 55	Idem.
120,040,248 81	»	3,316,508 52	»	2,133,539 23	3,433,897 15	»	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
198,185,657 29	4,291,258 06	»	»	6,283,269 77	3,624,881 44	»	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représ. du 7 mai 1850.
154,589,549 89	1,231,266 36	»	»	1,518,219 46	»	4,533,397 92	Idem.
122,782,999 29	637,361 81	»	»	1,365,889 03	»	8,668,955 92	Idem en la séance du 11 juillet 1851.
127,572,374 99	»	2,129,289 28	»	1,412,999 99	»	14,044,511 15	
133,060,895 37	»	10,818,280 36	»	5,516,761 12	11,057,291 18	»	
112,267,069 13	»	3,749,862 48	»	3,677,004 28	1,604,368 45	»	
118,730,904 76	»	1,381,300 83	»	3,581,948 14	14,146,283 10	»	
120,000,226 46	1,254,411 55	»	»	1,000,000 »	»	703,179 89	
2,311,007 22	»	»	»	»	»	2,311,007 22	
2,635,303,387 40	20,325,270 13	28,640,651 44	»	99,420,515 94	48,715,064 09	67,839,447 74	
	8,318,361 31			99,420,515 94			
Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets. fr.						19,144,083 65	

(272)

(273)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1845 A 1850.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS.

Le règlement général sur l'administration des finances, du 24 octobre 1824, n'ayant pourvu, par aucune de ses dispositions, à l'apurement des dépenses des exercices clos, il devait dès lors y être suppléé par la loi de compte, qui avait ainsi à déterminer, chaque fois, l'époque à laquelle les créances liquidées et ordonnancées, restant à payer à la clôture d'un exercice, seraient définitivement prescrites au profit du trésor. Cette marche est celle qui a été suivie à l'égard des exercices 1830 à 1845, les seuls régis par ce règlement et dont les comptes ont été arrêtés par la Législature.

La loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, est venue, depuis, combler cette lacune qui existait dans la législation antérieure. Par son art. 36, un délai de cinq ans, qui court du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, a été fixé pour la prescription des ordonnances liquidées sur les Budgets, à l'exception, toutefois, de celles frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant doit être versé, à l'expiration de ce délai, dans la caisse des consignations, suivant l'art. 37.

Ces dispositions ayant été déclarées obligatoires à partir du 1^{er} janvier 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre précédent, la prescription de l'art. 36 a dû être appliquée, la première fois, le 1^{er} janvier 1852.

Indépendamment des ordonnances qui restaient à payer à cette époque sur l'exercice 1847, cette prescription, d'après les principes du droit commun, a également atteint celles des exercices antérieurs non réglés par la loi, et qui, par conséquent, n'avaient pu être l'objet de la prescription particulière dont il est parlé plus haut.

Les exercices de cette dernière catégorie sont ceux de 1844, 1845 et 1846; et, à l'exception, toutefois, de 1844, dont les ordonnances en circulation à la fin de 1848 ont été annulées par mesure d'ordre et portées en recette réelle au compte de l'exercice 1847, ordonnances à l'égard desquelles il y aura lieu de prendre une disposition par la loi de compte, ces exercices ont été l'objet, à l'époque voulue, des mesures prescrites par les articles 36 et 37 de la loi de comptabilité, et sont, par conséquent, définitivement apurés.

Il n'en a pas été de même de l'exercice 1847, dont le compte final d'apurement prescrit par l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, n'est pas dressé et ne sera joint qu'au compte général de la gestion 1852. Ce retard d'une année qu'éprouveront d'ailleurs tous les exercices qui se seront ouverts sous le régime de la loi actuelle, provient de ce que le montant des ordonnances frappées de saisie-arrêt n'a pu être utilement constaté et versé à la caisse des consignations qu'après le 31 décembre, attendu que ce jour rentre encore dans le délai de la prescription. L'exercice dont il s'agit reste ainsi figurer, à raison de ces seules ordonnances, parmi les exercices en cours d'apurement.

Le compte des opérations sur les exercices clos, que l'on publie ci-après, ne renferme donc que les comptes d'apurement des exercices 1845 et 1846, et fait connaître, en ce qui concerne les exercices 1847 à 1850, la situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1852, telle qu'elle est résultée des opérations constatées depuis la clôture de ces exercices.

Les diverses situations présentées par ce compte se résument ainsi qu'il suit :

EXERCICE 1845.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1847) . fr.	445,259 98
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1848 à 1851, ci	592,688 79
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	52,571 19
	<hr/> <hr/>

Cet exercice ayant atteint le 31 décembre 1851, le terme de la prescription quinquennale, les dispositions suivantes ont été prises pour l'apurement de ces dernières créances :

Versement à la caisse des dépôts et consignations du montant des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, ci fr.	274 50
Recette extraordinaire, portée au compte du Budget de l'exercice 1851, du montant des ordonnances prescrites au profit du trésor	52,296 69
	<hr/>
TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	52,571 19
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1846.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1848). fr.	234,024 71
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1849 à 1851	168,307 39
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	65,717 32
	<hr/> <hr/>

Cet exercice ayant atteint, le 31 décembre 1851, le terme de la prescription quinquennale, les dispositions suivantes ont été prises pour l'apurement de ces dernières créances :

Versement à la caisse des dépôts et consignations, du montant des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition fr.	329 05
Recette extraordinaire, portée au compte du Budget de l'exercice 1851, du montant des ordonnances prescrites au profit du trésor.	65,388 27
	<hr/>
TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	65,717 32
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1847.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1849). fr.	154,614 77
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 et 1851	67,090 57
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	87,524 20
	<hr/> <hr/>

Cet exercice ayant atteint, le 31 décembre 1851, le terme de sa prescription quinquennale, il sera fait recette réelle en 1852, au compte du Budget de l'exercice 1851, de ce dernier résultat, après déduction du montant des ordonnances à verser à la caisse des consignations, pour cause de saisie-arrêt ou d'opposition.

EXERCICE 1848.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1850). fr.	251,903 10
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 et 1851	99,712 42
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	<u>152,190 68</u>

L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1852.

EXERCICE 1849.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1850), ci . fr.	459,922 54
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 et 1851	314,165 11
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	<u>145,759 43</u>

Deux années sont encore nécessaires pour l'apurement de cet exercice, qui doit encore se prolonger jusqu'au 31 décembre 1853.

EXERCICE 1850.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1851), ci . fr.	486,381 24
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les mois de novembre et décembre de cette année	329,109 51
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1852. fr.	<u>157,271 73</u>

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1854.



EXERCICES PÉRIMÉS DE 1845 ET 1846.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*En ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer,
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice (31 décembre 1867)	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			
		EN 1848.	EN 1849.	EN 1850.	EN 1851.
Dette publique.	30,065 72	2 213 21	882 07	158 68	314 47
Chambre des Représentants.	211 8	•	•	•	•
Ministère de la Justice	52,802 03	14,032 34	•	750 •	•
— de la Marine	1,152 00	1,152 00	•	•	•
— de l'Intérieur	25,026 62	21,579 55	653 •	•	•
— des Travaux publics.	300,053 •	287,250 15	11,795 32	•	•
— de la Guerre	15,078 60	15,075 66	•	•	•
— des Finances	8,200 91	4,750 26	•	•	•
Non-Valeurs et Remboursements	878 58	24 27	412 72	•	•
	445,259 08	377,862 55	15,623 11	888 68	314 47

DE 1845.

l'époque du 1^{er} janvier 1852.

TOTAL.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1852).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
		ORDONNANCES Frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES Prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1852.	
3,555 45	56,450 20	274 50	50,155 79	36,450 20	
"	211 64	"	211 64	211 64	
45,682 54	7,210 50	"	7,210 50	7,210 50	
1,152 00	"	"	"	"	
22,112 55	5,814 07	"	5,814 07	3,814 07	
209,045 47	1,007 53	"	1,007 53	1,007 53	
15,073 66	5 05	"	5 05	5 05	
4,750 26	3,450 65	"	3,450 65	3,450 65	
456 99	441 50	"	441 50	441 50	
302,688 79	52,571 10	274 50	52,296 69	52,571 10	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice (31 décembre 1848).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			
		EN 1849.	EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.
Dette publique.	97,561 06	56,469 11	563 11	578 85	57,611 05
Ministère de la Justice	21,981 52	11,249 34	243 50	"	11,492 84
— des Affaires Étrangères	103 70	"	"	"	"
— de l'Intérieur	52,058 96	47,205 27	3,592 53	"	50,797 60
— des Travaux publics	38,355 55	28,570 67	6,595 45	"	34,966 12
— de la Marine	1,184 98	1,144 98	"	"	1,144 98
— de la Guerre	75 70	2 96	"	"	2 96
— des Finances	21,255 66	11,814 01	43 09	"	11,858 00
Non-Valeurs et Remboursements.	591 31	"	432 04	"	432 04
	254,024 71	156,437 24	11,271 32	578 85	168,507 50

DE 1846.

l'époque du 1^{er} janvier 1852.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1852).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES Frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant n'a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES Prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1852.	
59,950 91	329 05	59,621 86	59,050 91	
10,468 68	"	10,468 68	10,468 68	
105 79	"	103 79	105 79	
2,158 66	"	2,158 66	2,158 66	
5,589 41	"	5,589 41	5,589 41	
40 "	"	40 "	40 "	
72 74	"	72 74	72 74	
9,574 76	"	9,574 76	9,574 76	
158 57	"	158 57	158 57	
65,717 52	329 05	65,588 27	65,717 52	

(282)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1847 A 1850.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1852.



EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 décembre 1849)	PAYEMENTS	
		EN 1850.	
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique.	45,845 52	1,754 57	
Ministère de la Justice	24,108 89	620 99	
— des Affaires Étrangères	105 75	•	
— de l'Intérieur	10,051 04	5,212 97	
— des Travaux publics.	35,814 98	27,186 18	
— de la Guerre	822 96	•	
— des Finances	25,994 50	4,644 43	
Non-Valeurs et Remboursements.	864 05	386 05	
	159,605 76	30,785 17	
SERVICES SPÉCIAUX.			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	60 •	•	
Canal de Zelzaete, 2 ^e section (lois des 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	876 51	876 51	
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	5,053 96	5,053 96	
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	9,018 74	9,018 74	
	15,011 01	14,951 01	
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	159,605 76	30,785 17	
	154,614 77	54,736 18	

1847.

à payer au 1^{er} janvier 1852.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1852	OBSERVATIONS.
EN 1831.	TOTAL.		
1,075 89	2,808 40	45,035 08	
0,970 58	7,600 57	16,508 52	
"	"	105 75	
2,255 55	7,400 52	2,584 72	
547 12	27,755 50	6,081 08	
170 48	170 48	652 48	
1,285 17	5,920 00	18,004 99	
45 "	451 05	453 "	
12,554 30	52,150 56	87,464 20	
"	"	60 "	
"	876 51	"	
"	5,055 06	"	
"	9,018 74	"	
"	14,951 01	60 "	
12,554 39	52,150 56	87,464 20	
12,554 39	67,090 57	87,524 20	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850).	PAYEMENTS
		EN 1850 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
Dette publique.	45,827 01	1,082 52
Ministère de la Justice	21,578 88	1,584 56
— des Affaires Étrangères	100 18	"
— de l'Intérieur	86,550 80	18,604 00
— des Travaux publics.	21,665 21	10,955 57
— de la Guerre	5,208 02	154 10
— des Finances	22,204 02	8,757 77
Non-Valeurs et Remboursements	620 95	"
	205,645 07	41,119 11
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1845.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	87 75	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	108 16	"
Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845)	1 "	"
Construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842).	85 84	"
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 29 septembre 1842)	11 75	"
	294 48	"
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	47,965 55	2,289 05
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire.	205,645 07	41,119 11
Services spéciaux. {	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1845	294 48
	— votés dans le cours de l'exercice	47,965 55
	251,905 10	45,408 16

1848.

à payer au 1^{er} janvier 1852.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1852.	OBSERVATIONS.
EN 1851.	TOTAL.		
3,555 04	4,458 10	41,588 85	
578 59	1,062 75	10,410 15	
100 "	100 "	" 18	
9,248 80	27,855 70	58,607 10	
9,751 85	20,707 22	955 99	
546 57	480 76	4,727 26	
15 "	8,772 77	15,521 25	
205 99	205 99	410 96	
25,400 24	64,519 55	159,125 72	
"	"	87 75	
"	"	108 16	
"	"	1 "	
"	"	85 84	
"	"	11 75	
"	"	294 48	
52,904 02	55,195 07	12,772 48	
25,400 24	64,519 55	159,125 72	
"	"	294 48	
52,904 02	55,195 07	12,772 48	
56,504 26	99,712 42	152,100 68	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850).	PAYEMENTS	
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique	47,766 25	2,950 58	
Ministère de la Justice	76,505 02	51,858 52	
— des Affaires Étrangères	5,805 20	5,650 »	
— de l'Intérieur	179,565 88	84,555 41	
— des Travaux publics	111,590 97	65,664 81	
— de la Guerre	11,765 66	1,476 67	
— des Finances	19,546 61	12,147 54	
Non-Valeurs et Remboursements	1,748 01	855 47	
	455,889 58	225,094 40	
SERVICES SPÉCIAUX.			
—			
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1846.			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840)	5,952 17	»	
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	100 79	»	
	6,052 96	»	
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS	455,889 58	225,094 40	
	459,922 54	225,094 40	

1849.

à payer au 1^{er} janvier 1852.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1852.	OBSERVATIONS.																								
EN 1851.	TOTAL.																										
6,780 25	9,750 65	58,055 60	<p align="center">DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.</p> <p>D'après le compte définitif de l'exercice 1849, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, ci fr. 686,846 38</p> <p>Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés;</p> <p align="center">SAVOIR :</p> <p>1^o Au compte de la gestion et de l'exercice 1850 . . . fr. 2,601 84</p> <p>2^o Au compte de l'exercice 1851, annexé au présent compte général rendu pour cette année; savoir :</p> <table border="0"> <tr> <td>Impôts.</td> <td>{ Contributions directes, douanes et</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>accises</td> <td>fr. 65,758 58</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Enregistrement et domaines</td> <td>1,986 42</td> </tr> <tr> <td>Péages.</td> <td>—</td> <td>2,952 58</td> </tr> <tr> <td>Capitaux et revenus.</td> <td>—</td> <td>1,708 54</td> </tr> <tr> <td>Remboursements.</td> <td>—</td> <td>4,434 57</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">76,800 49</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="right">TOTAL 79,402 30</td> </tr> </table> <p>De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1849, ci fr. 601,444 08</p>	Impôts.	{ Contributions directes, douanes et			accises	fr. 65,758 58		Enregistrement et domaines	1,986 42	Péages.	—	2,952 58	Capitaux et revenus.	—	1,708 54	Remboursements.	—	4,434 57			76,800 49			TOTAL 79,402 30
Impôts.	{ Contributions directes, douanes et																										
	accises	fr. 65,758 58																									
	Enregistrement et domaines	1,986 42																									
Péages.	—	2,952 58																									
Capitaux et revenus.	—	1,708 54																									
Remboursements.	—	4,434 57																									
		76,800 49																									
		TOTAL 79,402 30																									
5,646 25	55,484 55	21,018 47																									
97 07	5,727 07	78 15																									
67,189 48	151,742 89	27,822 90																									
5,157 48	70,822 29	40,568 68																									
5,018 80	6,405 56	5,268 10																									
458 71	12,586 05	6,760 56																									
659 81	1,475 28	274 75																									
88,967 92	514,062 52	159,827 26																									
1																											
"	"	5,952 17																									
100 79	100 79	"																									
100 79	100 79	5,952 17																									
88,967 92	514,062 52	159,827 26																									
89,068 71	514,165 11	145,759 45																									

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1851 (novemb. et décemb.)
SERVICE ORDINAIRE.		
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR, TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.		
Ministère des Travaux publics	5,325 *	97 70
	5,325 *	97 70
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique.	70,841 87	5,398 14
Dotations. — Chambre des Représentants	1,695 12	.
Ministère de la Justice	57,561 08	26,401 72
— des Affaires Étrangères	8,360 21	8,200 99
— de l'Intérieur	86,041 34	77,255 54
— des Travaux publics	185,552 52	158,918 39
— de la Guerre	52,511 05	25,095 45
— des Finances	10,050 52	8,858 60
Non-Valeurs et Remboursements	9,461 75	7,280 *
	445,875 84	515,705 81
SERVICES SPÉCIAUX.		
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	57,167 *	15,506 *
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
(Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	17 40	.
	57,184 40	15,506 *
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. { Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	5,325 *	97 70
— sur les crédits propres à l'exercice.	445,875 84	515,705 81
Services spéciaux. — Dépenses votés dans le cours de l'exercice	57,184 40	15,506 *
TOTAUX.	486,581 24	320,100 51

1850.

à payer au 1^{er} janvier 1852.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1852.	OBSERVATIONS.
	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.
	D'après le compte définitif de l'exercice 1850, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'Etat, ci fr. 741,898 76
	Pendant les mois de novembre et décembre 1851, il a été recouvré sur ces droits et payé en recette extraordinaire au compte de l'exercice 1851,
	Savoir :
5,225 50	Impôts. — Enregistrement et domaines fr. 562 66
	Peages. — 25 »
	Capitaux et revenus. — 116 76
	Remboursements. — 10 63
5,225 50	TOTAL. 715 05
	De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1850, ci fr. 741,183 71
75,245 73	
1,095 12	
11,159 96	
60 22	
8,785 80	
24,454 13	
7,417 02	
1,191 72	
2,181 73	
150,168 05	
25,861 »	
17 40	
25,878 40	
5,225 50	
150,168 05	
25,878 40	
157,271 73	

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1851,

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1852.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du service de trésorerie, pour l'année 1851, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit en rapprochant entre elles les opérations de l'année combinées avec les soldes des gestions précédentes.

Il est appuyé, en outre, d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, lequel présente le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des Budgets et dans le compte de trésorerie, et qui ont produit l'actif et le passif de l'administration des finances au 1^{er} janvier 1851. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1851, sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent les augmentations ou diminutions qui établissent la situation à l'époque où s'arrête le compte.

Ces tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués, en faisant précéder cet exposé de la définition des matières qui entrent dans le service de la trésorerie.

CRÉANCES PASSIVES.

Les créances ou dettes passives à rembourser par le service de trésorerie résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les effets à payer sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour remboursement en capital et intérêts des bons du

trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les renseignements relatifs à l'émission des effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) reposent sur des faits réels; ceux concernant les effets des trois dernières catégories résultent d'opérations d'ordre ou de virements de comptes dans les écritures de la trésorerie, par lesquels on a constaté, d'une part, l'acquittement de la créance qui a eu lieu par le fait de la remise du mandat à l'ayant droit, et, d'autre part, les fonds réservés au paiement du mandat mis en circulation, c'est-à-dire qu'en même temps que l'on a opéré le dégrèvement du service que la créance concerne spécialement, on en a chargé, par contre, le service des effets à payer sur lequel la dépense doit être imputée lorsqu'elle a lieu réellement.

Les *correspondants du trésor* s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et spéciaux qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées pour des services spéciaux qui s'exécutent en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements effectués pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850 et autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les *correspondants des comptables des finances* représentent les fonds recouverts par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers, rangés parmi les correspondants du trésor, qu'en ce que le remboursement en a lieu sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes, qui ont reçu les fonds, remboursement qu'ils opèrent au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives que l'on vient de définir, présentent la situation ci-après,

SAVOIR :

Effets à payer.

Au 1 ^{er} janvier 1851, il y avait en circulation :		
Bons du trésor	fr. 27,410,500	} 28,554,919 19½
Mandats de la dette publique	292,917 84	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	650,020 45½	
Mandats du Ministre des Finances	201,480 90	
Pendant l'année 1851, il a été émis :		
Bons du trésor	fr. 15,999,500	} 63,391,537 57
Mandats de la dette publique	30,511,699 50	
Coupons d'intérêts échus, etc.	9,389,959 49	
Mandats du Ministre des Finances	7,490,398 58	
A REPORTER.	fr. 63,391,537 57	28,554,919 19½

REPORT. . fr. 65,391,537 57 28,554,919 19½

Et il a été remboursé :

Bons du trésor	fr. 27,196,000	} 74,630,242 11
Mandats de la dette publique.	30,476,609 95	
Coupons d'intérêts échus, etc.	9,276,908 21	
Mandats du Ministre des Finances	7,680,723 95	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de l'année 1851
de fr. 11,258,704 54

au 1^{er} janvier 1852, il ne restait plus en circulation des effets à payer que
pour une somme de fr. 17,316,214 65½

SAVOIR :

Bons du trésor.	fr. 16,214,000	} Fr. 17,316,214 65½
Mandats de la dette publique	528,007 39	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	763,051 75½	
Mandats du Ministre des Finances.	11,155 53	

*Correspondants du trésor.*Au 1^{er} janvier 1851, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics (1).	fr. 16,210,162 08	} 19,887,848 75
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.	329,347 78	
Fonds de tiers	3,348,338 89	

Pendant l'année 1851, il a été reçu :

Divers services publics	fr. 6,750,218 09	} 15,631,063 66
Fonds spéciaux	299,069 96	
— de tiers.	8,581,775 61	

Et il a été payé :

Divers services publics	fr. 6,057,259 18	} 14,093,574 05
Fonds spéciaux	457,823 04	
— de tiers.	7,578,491 83	

Les opérations de l'année 1851 se résumant ainsi en un excédant de
recette sur la dépense de fr. 1,537,489 61

au 1^{er} janvier 1852, le solde en faveur des correspondants du trésor
s'élevait à fr. 21,425,338 36

(1) Ce solde à rembourser qui, d'après le compte précédent, ne s'élevait qu'à fr. 13,995,501 32 ½ c^s, se trouve augmenté ici de fr. 2,214,660 75 ½ c^s, par suite du transfert qui a été fait aux créances actives, du solde débiteur de la maison de Rothschild, de Paris.

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 16,903,120 99
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et	
Dépenses pour ordre	170,594 70
Fonds de tiers	4,351,622 67
	<u>Fr. 21,425,338 36</u>

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1851, il y avait en dépôt pour leur compte	fr. 6,837,109 59
Pendant l'année 1851, il a été reçu	fr. 7,040,500 68
et il a été payé	6,976,445 66

Les opérations de l'année 1851 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de	fr. 64,055 02
--	---------------

Au 1 ^{er} janvier 1852, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à	fr. 6,901,164 61
---	------------------

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie qui, au 1^{er} janvier 1851, présentaient un total de fr. 55,279,877 53½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 28,554,414 19½
Correspondants du trésor	19,887,848 75
— des comptables.	6,837,109 59
	<u>Fr. 55,279,877 53½</u>

ont été atténuées, pendant l'année 1851, à concurrence d'une somme de . fr. 9,637,159 91

SAVOIR :

Les remboursements d'effets à payer ont excédé les émissions de fr. 11,258,704 54

Par contre :

Les recettes pour le compte des correspondants du trésor ont été supérieures aux paiements de fr. 1,537,489 61

Et celles pour les correspondants des comptables, de 64,055 02

1,601,544 63

En résultat de la réduction constatée ci-dessus de . fr. 9,637,159 91

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1852, il ne restait plus à rembourser que . fr. 45,642,717 62½

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 17,316,214 65½
Correspondants du trésor	21,425,338 36
— des comptables.	6,901,164 61
	<u>Fr. 45,642,717 62½</u>

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations ainsi que d'autres fonds déposés; de débits de comptables, et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1851.

Au 1^{er} janvier 1851, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. (1) 22,816,796 84½

Pendant l'année 1851, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 14,830,028 77
et augmentées, par de nouvelles avances, de 10,893,486 21

Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses de fr. 3,936,542 56

au 1^{er} janvier 1851, il ne restait plus à recouvrer du chef des créances actives que fr. 18,880,254 28½

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les opérations ainsi dénommées sont, les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement et de celle des postes se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, ou bien pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse.

On a toutefois rangé sous la même dénomination le mouvement des récépissés de versement, qui a eu lieu entre les parties versantes, les agents du trésor dans les provinces et la trésorerie générale, et qui se constate par des virements de comptes dans la comptabilité générale des finances, afin de déterminer le montant des récépissés non soumis à la formalité du visa prescrite par l'art. 4 de la loi de comptabilité, ainsi que de ceux non produits en dépense par les comptables, résultats qui constituent momentanément une dette réelle à charge du service de trésorerie.

En ce qui concerne les mouvements de fonds proprement dits, la comptabilité ne constatait, à l'époque du 1^{er} janvier 1851, aucun solde ou fonds en route, du chef des envois de numéraire ou subsides des comptables à leurs collègues.

Pendant l'année 1851, les envois se sont élevés à fr. 303,081 68

SAVOIR :

Comptables de l'enregistrement fr. 162,555 80
— des postes 140,525 88

Fr. 303,081 68

(1) Ainsi qu'on la fait remarquer plus haut, au chapitre des créances passives, les créances à recouvrer au 1^{er} janvier 1851 se trouvent augmentées ici, comparativement à la situation présentée dans le compte de l'année 1850, d'une somme de fr. 2,214,660 75½ c^t pour le solde dû par MM. De Rothschild frères, à Paris. Les opérations faites avec cette maison avaient été portées au tableau des *divers services publics*, et son solde débiteur avait ainsi été défalqué des soldes créditeurs constatés pour les autres services.

Et les comptables de recettes, ayant renseigné les mêmes sommes en dépense, il en résulte qu'au 1^{er} janvier 1852, il n'y avait également aucun solde à constater.

Quant au mouvement des récépissés, voici la situation que présentent ces opérations :

1^o Récépissés, *ancien mode*, c'est-à-dire délivrés sous le régime antérieur à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi du 13 mai 1846, sur la comptabilité de l'État (avant 1851).

Au 1 ^{er} janvier 1851, il restait à régulariser et à imputer dans les écritures de la trésorerie, par suite de la non-production des récépissés, des versements pour une somme de fr.	2,464,970 07
Pendant l'année 1851, il est rentré de ces récépissés pour celle de	2,148,757 96
	<hr/>
Et au 1 ^{er} janvier 1852, il n'en restait plus à régulariser que pour fr.	516,212 11

2^o Récépissés, *nouveau mode*, c'est-à-dire délivrés sous le régime de l'art. 4 de la loi précitée (depuis 1851).

Pendant l'année 1851, le caissier de l'État a délivré des récépissés en échange de versements, pour une somme de fr. 149,600,467 82

Pendant la même période, les parties versantes en ont soumis au visa des agents du trésor pour celle de 149,600,298 32

Et au 1^{er} janvier 1852, il restait des récépissés à viser pour fr. 169 50

Sur le montant ci-dessus des récépissés soumis au visa et dont le talon a été détaché conformément à la loi, ci fr. 149,600,298 32

Il en a été porté en dépense dans les comptes fournis pour l'année 1851 149,521,216 55

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1852, il restait entre les mains des comptables, des récépissés pour une somme de fr. 79,081 79

Savoir :

De l'administration des contributions directes, pour . fr.	2,405 55
— de l'enregistrement et des domaines.	7,364 63
— des postes	69,313 61
	<hr/>
Fr.	79,081 79
	<hr/> <hr/>

En résumé, la comptabilité générale des finances constatait à la fin de l'année 1851, des récépissés de versements à régulariser et à produire en compte, pour un montant de fr. 395,463 40

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général, rendu pour l'année 1850, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif au 1^{er} janvier 1850, de . . . fr. 10,973,962 70

Pendant l'année 1851 (voir la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recouvrements ont excédé les paiements de 11,541,891 10

En conséquence, au 1^{er} janvier 1852, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de fr. 22,515,853 80

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, SAVOIR :

1^o Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (voir le tableau litt. L);

2^o Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents et arrêtés par la Cour des Comptes (voir le tableau litt. M et l'état modificatif y annexé);

3^o Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes (voir le tableau litt. N).

Au 1^{er} janvier 1851, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme suit :

Encaisses des comptables des finances.	{ Numéraire fr. 13,156,520 96	} 20,772,921 48
	{ Pièces de dépenses 5,616,600 52	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les agents du trésor.	fr. 2,565,738 96	
— en cours de régularisation sur les Budgets	22,765,535 02	
	TOTAL. fr. 45,902,013 46	

Au 1^{er} janvier 1852, cet actif présentait la situation suivante:

Encaisses des comptables des finances	{ Numéraire. 25,096,684 59 $\frac{1}{2}$	} 30,952,452 56 $\frac{1}{2}$
	{ Pièces de dépenses . 5,855,747 97	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les agents du trésor	fr. 1,907,062 53 $\frac{1}{2}$	
Pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets.	16,614,285 44	
	TOTAL. fr. 49,473,780 54	

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1851, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de fr. 3,571,767 08

Cette augmentation de fr. 3,571,767 08 e' explique les différences constatées plus haut par les divers rapprochements des recettes et dépenses de l'année 1851,

SAVOIR :

Les paiements faits en atténuation des créances passives excèdent les recettes en augmentation des mêmes créances de fr. 9,637,159 91

Les récépissés régularisés dans les écritures de la trésorerie et produits en dépense par les comptables, excèdent les versements opérés dans la caisse de l'État de 2,069,506 67

ENSEMBLE un excédant de dépense de fr. 11,706,666 58

Par contre :

Les recettes faites en atténuation des créances actives ont été supérieures aux paiements faits en augmentation des mêmes créances, de fr. 3,936,542 56

Les opérations des Budgets offrent pour résultat un excédant de recouvrements sur les paiements de 11,341,891 10

ENSEMBLE un excédant de recette de fr. 15,278,453 66

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1851, fr. 3,571,767 08

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1852.

Le rapprochement des différents résultats que l'on vient d'expliquer déterminent ainsi qu'il suit, la situation générale de l'administration des finances à l'époque du 1^{er} janvier 1852.

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1851.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1851.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1852.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives</i> (Dettes diverses à rembourser)	"	55,279,877 53 $\frac{1}{2}$	"	9,637,159 91	"	45,642,717 62 $\frac{1}{2}$
<i>Créances actives</i> (Avances, créances et débits à recouvrer)	22,816,796 84 $\frac{1}{2}$	"	3,936,542 56	"	18,880,254 28 $\frac{1}{2}$	"
<i>Mouvements de fonds</i> (Excédants des récépissés régularisés dans les écritures de la trésorerie et produits en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État)	"	2,464,970 07	"	2,069,506 67	"	595,463 40
<i>Budgets</i> (Excédant à charge du service de trésorerie, qui ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques).	"	10,975,962 70	11,341,891 10	"	"	22,315,853 80
	22,816,796 84 $\frac{1}{2}$	68,718,810 50 $\frac{1}{2}$	15,278,453 66	11,706,666 58	18,880,254 28 $\frac{1}{2}$	68,554,054 82 $\frac{1}{2}$
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille</i> (Encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)	45,992,013 46	"	-3,571,767 08		49,473,780 54	"
	68,718,810 30 $\frac{1}{2}$	68,718,810 30 $\frac{1}{2}$			68,354,054 82 $\frac{1}{2}$	68,354,054 82 $\frac{1}{2}$

COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des élns de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1881.				
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.		
Litt. L.	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	790,325 43	3,660,753 26	4,451,078 09	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	197,813 27	1,160,580 53	1,358,193 80	
		Percepteurs des postes	77,777 52	127,740 13	205,517 05	
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	42,355 08	667,720 80	710,081 88	
		Caissier de l'État	14,048,049 66	"	14,048,049 66	
— M.		Agents du trésor dans les provinces	"	2,365,758 96	2,365,758 96	
— IV.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	"	22,763,333 02	22,763,333 02	
						45,902,015 46
						45,902,015 46
RECETTE.						
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>						
— A.		Bons du trésor remis à divers	15,999,500 "			
— B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. {	Mandats	50,511,699 50		
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	9,589,939 49	65,391,557 57	
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	7,490,398 58			
— E.		Divers services publics	6,750,218 09			
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	299,069 96	15,631,063 66		86,063,101 91
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	8,581,775 01			
— H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		7,040,500 68		
<i>Recettes en atténuation des créances actives.</i>						
— I.		Remboursements par divers				14,850,028 77
<i>Mouvements de fonds.</i>						
— K.		Fonds reçus				140,903,549 50
<i>Budgets et services spéciaux.</i>						
— O.		Excédant des recettes sur les paiements de l'année				11,541,891 10
						508,040,584 74

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1851.

INDICATION des états de développement.	DÉPENSE.				
	<i>Payements en atténuation des créances passives:</i>				
Litt. A.	Bons du trésor remis à divers	27,190,000	•		
— B.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances li- quidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats	30,476,609 95	
— C.			Coupons d'in- térêts, etc.	9,276,008 21	74,050,242 11
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	7,680,725 95		
— E.		Divers services publics	6,057,259 18		
— F.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dé- penses pour ordre	457,825 04	14,095,574 05	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	7,578,491 85	95,700,261 82	
— H.	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu sans l'intervention du Ministre	6,076,445 66		
	<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>				
— I.	Avances à divers			10,895,486 21	
	<i>Mouvements de fonds.</i>				
— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.			151,975,056 17	
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1852.					
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
— L.	Comptables dépo- sitaires des va- leurs	Receveurs des contributions directes douanes et accises	1,008,220 60	3,682,822 25	4,691,042 02
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	275,677 84	1,352,350 "	1,626,007 84
		Percepteurs des postes.	149,505 60	52,790 57	182,094 17
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	40,099 78	787,805 17	836,904 95
		Caissier de l'État	25,616,582 68½	"	25,616,582 68½
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	1,907,062 55½	1,907,062 55½
— N.	Administration du trésor public, SIC de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Dépar- tements ministériels de la Cour des Comptes	"	16,614,285 44	16,614,285 44	
			25,096,684 59½	24,377,095 94½	49,473,780 54
					308,040,584 74

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

		ANVERS.	MALINES.	TURNBOU.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	BIJELLES.	BRUGES.	COURTRAY.	FURNES.	YPRES.
Janvier	1851.	742,500 *	5,000 *	2,500 *	1,067,000 *	92,000 *	5,000 *	113,500 *	5,500 *	•	3,000 *
Février	—	54,000 *	•	500 *	739,500 *	•	•	46,500 *	•	•	2,000 *
Mars	—	199,500 *	100,000 *	•	620,000 *	•	•	66,000 *	•	•	6,060 *
Avril	—	140,500 *	2,000 *	•	727,500 *	•	•	51,000 *	•	•	•
Mai	—	78,500 *	•	•	281,500 *	3,000 *	•	35,500 *	•	•	•
Juin	—	16,000 *	•	•	195,000 *	•	•	45,000 *	•	•	•
Juillet	—	170,000 *	20,000 *	•	1,065,000 *	•	•	5,000 *	•	•	•
Août	—	18,000 *	2,000 *	•	495,000 *	•	•	25,500 *	•	•	•
Septembre	—	6,000 *	•	•	249,500 *	•	•	15,500 *	•	•	•
Octobre	—	186,500 *	•	•	556,000 *	•	•	46,500 *	•	•	•
Novembre	—	54,000 *	•	•	744,500 *	•	•	58,500 *	•	•	•
Décembre	—	11,000 *	•	•	2,055,000 *	•	•	71,500 *	•	•	•
		1,586,500 *	129,000 *	5,000 *	9,691,500 *	95,000 *	5,000 *	554,000 *	5,500 *	•	11,000 *

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1^{er} JANVIER 1852.

GAND.	AUDE- NARDE.	TER- MONDE.	MONS.	TOURNAY.	CHARLEROT.	LIÈGE.	HUY.	BRUYERS.	HASSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
101,500 »	3,000 »	8,500 »	85,500 »	109,000 »	11,500 »	428,000 »	11,500 »	59,500 »	55,500 »	5,000 »	20,500 »	3,871,000 »
46,500 »	»	2,500 »	17,500 »	1,000 »	»	225,500 »	»	»	35,000 »	»	0,000 »	1,170,500 »
37,000 »	»	»	32,000 »	»	»	192,000 »	»	»	18,000 »	51,000 »	11,500 »	1,243,000 »
28,000 »	»	»	28,000 »	»	»	158,500 »	»	»	7,500 »	12,500 »	2,000 »	1,137,500 »
59,000 »	»	»	13,000 »	4,000 »	»	93,500 »	»	5,000 »	52,500 »	»	1,500 »	605,000 »
30,000 »	»	»	18,500 »	»	»	75,500 »	»	»	7,000 »	»	1,500 »	586,500 »
53,000 »	»	»	15,500 »	»	»	224,500 »	»	»	4,000 »	1,500 »	1,000 »	1,539,500 »
26,000 »	»	»	5,000 »	»	»	170,000 »	»	»	8,000 »	500 »	3,000 »	757,000 »
14,500 »	»	»	7,000 »	»	»	60,000 »	»	»	14,500 »	»	31,000 »	390,000 »
56,000 »	»	»	23,000 »	»	»	71,000 »	2,000 »	»	50,000 »	»	10,000 »	996,000 »
33,000 »	»	»	26,500 »	1,000 »	»	99,500 »	»	»	10,000 »	2,000 »	3,000 »	992,000 »
42,500 »	»	»	51,000 »	»	»	131,500 »	»	»	13,500 »	2,000 »	8,500 »	2,384,500 »
487,000 »	3,000 »	11,000 »	322,500 »	175,000 »	11,500 »	1,015,500 »	13,500 »	44,500 »	264,500 »	54,500 »	105,500 »	15,484,500 »

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Soldé des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1851 27,410,500 •

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

	TOTAL et porté d'autre part.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL.
Janvier 1851.	3,871,000 •	»	5,000 •	98,000 •	3,000 •	»	3,977,000 •
Février —	1,176,500 •	»	»	83,500 •	»	»	1,260,000 •
Mars —	1,243,000 •	»	»	73,000 •	»	»	1,316,000 •
Avril —	1,137,500 •	»	»	31,000 •	»	»	1,168,500 •
Mai —	605,000 •	»	»	44,500 •	»	»	649,500 •
Juin —	580,500 •	»	»	32,500 •	»	»	419,000 •
Juillet —	1,539,500 •	»	»	7,500 •	»	»	1,547,000 •
Août —	757,000 •	»	»	17,000 •	»	»	774,000 •
Septembre —	396,000 •	»	»	9,000 •	»	»	405,000 •
Octobre —	996,000 •	»	»	30,500 •	»	»	1,026,500 •
Novembre —	992,000 •	»	»	45,500 •	»	1,000 •	1,038,500 •
Décembre —	2,584,500 •	»	»	34,000 •	»	»	2,618,500 •
	15,484,500 •	»	5,000 •	506,000 •	5,000 •	1,000 •	15,999,500 •

15,999,500 •

43,410,000 •

CAPITAL.	INTÉRÊTS. attachés aux bons.	TOTAL.
15,999,500 •	639,980 •	16,639,480

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. 0/0

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

1^{er} JANVIER 1852.

	BRUXELLES.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENT.	FLANDRE ORIENT.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEM- BOURG.	NAMUR.	TOTAL.
Janvier 1851.	106,500	1,359,500	152,000	72,000	52,000	192,500	44,000	4,000	48,000	2,250,500
Février —	96,500	4,762,000	67,500	58,500	122,500	239,000	56,000	7,000	77,000	5,466,000
Mars —	225,000	5,669,000	58,000	45,000	34,500	224,000	47,500	13,500	70,000	4,595,500
Avril —	147,000	2,945,000	150,000	29,000	49,000	142,500	28,000	2,000	28,000	3,500,500
Mai —	80,500	3,294,000	55,000	58,000	17,500	106,000	75,500	2,500	44,500	3,691,500
Juin —	18,000	255,500	45,000	50,000	24,000	78,000	8,000	4,000	52,500	475,000
Juillet —	215,500	1,555,500	5,000	55,000	56,000	248,500	42,500	2,000	16,500	1,944,000
Août —	20,000	559,000	42,000	27,000	7,000	179,500	8,500	5,500	18,500	855,000
Septembre —	12,500	261,000	50,000	14,000	7,000	60,000	16,000	52,500	27,500	461,000
Octobre —	195,500	550,000	49,000	59,500	28,500	86,000	57,000	19,000	50,500	1,055,000
Novembre —	34,500	565,000	57,500	59,000	55,500	109,500	18,000	18,500	45,500	901,000
Décembre —	11,000	1,809,000	85,500	40,500	68,500	142,500	15,500	10,500	40,000	2,229,000
	1,160,500	21,520,500	736,500	489,500	480,000	1,808,000	394,500	119,000	487,500	27,196,000

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1852 16,214,000

43,410,000

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur des crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats				
		A émettre en paiement des arrérages de rentes et intérêts liquidés et imputés sur le budget de la Dette publique.			ÉMIS en remboursement des bons du trésor, en capital et intérêts.	
DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.				
Remboursement, à Bruxelles, des bons du trésor, en capital et intérêts	5,425	"	"	"	21,925,790	21,929,215
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	{ 1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	{ 150,000 150,000	{ " " } 300,000	"	300,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 nov. 1842.	"	{ 1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	{ 425,280 425,280	{ " " } 846,560	"	846,560
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 100, en exécution des §§ 2 à 5 inclus de l'art. 65 du même traité	229,457 56	{ 1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	{ 2,751,520 59 2,751,520 59	{ " " } 5,502,640 78	"	5,732,098 54
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. 100, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	560	{ 1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	{ 114,520 127,480	{ " " } 242,000	"	242,560
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. 100, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. 100, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846.	560	{ 1 ^{er} février. 1 ^{er} août.	{ 193,055 187,875	{ " " } 380,910	"	381,270
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. 100, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	10,521	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 102,241 80 220,124 60	{ " " } 412,566 40	"	422,887 40
Idem dérivant de l'emprunt de 28,621,718 fr. 40 c., à 5 p. 100, autorisé par la loi du 29 septembre 1842.	2,608 20	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 45,110 56 47,592 76	{ " " } 92,703 32	"	95,511 52
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. 100 émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	10,712 05 1/2	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 185,254 50 186,485 75	{ " " } 369,720 25	"	380,452 28 1/2
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. 100, autorisé par la loi du 22 mars 1844	16,807 59 1/2	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 208,788 75 250,220 " }	{ " " } 459,008 75	"	455,816 34 1/2
Différences de capital sur les obligations 5 p. 100, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16	"	"	"	"	16
Intérêts, du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. 100, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2)	4,800	"	"	"	"	4,800
Intérêts (prorata) des emprunts 5 p. 100 décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	15,850 45	"	"	"	"	15,850 45
	292,917 84				8,585,909 50	30,804,617 34

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1852.

L'ANNÉE 1851.				TOTAL DE LA DÉPENSE.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1852.	DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE.			Observations.
DÉPENSE.			PIÈCES ACQUITTÉES en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.			RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts.			
MANDATS ACQUITTÉS par le caissier de l'État.	Par virement dans les écritures cen- trales, pour établir recette au profit du trésor, des arrear- ages dont la pres- cription est acquise pour cause de non- paiement, dans les délais fixés.					AUX agents du trésor dans les provinces	AUX AGENTS de la dette publique à l'administration centrale.		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.								
•	21,028,220 •	•	21,028,220 •	995 •	•	•	995 •		
•	300,000 •	•	300,000 •	•	•	•	•		
•	846,560 •	•	846,560 •	•	•	•	•		
132,018 54	5,572,517 25	364 54	5,504,700 33	227,508 01	978 54	5,764 66	222,714 81		
26,920 •	213,500 •	•	240,420 •	1,040 •	700 •	820 •	420 •	297,508 33	
11,640 •	367,680 •	•	379,320 •	1,050 •	•	•	1,050 •	la somme non mandatée du chef des bons du trésor échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1852, ci . . . fr. 41,612 80	
42,877 80	344,855 60	•	387,733 40	35,154 •	7,371 •	529 20	27,253 80	on trouve une somme pareille au solde disponible renseignée par le caissier de l'État, du chef des crédits ouverts aux agents de la dette publique . . . fr. 328,090 85	
11,014 40	75,055 02	•	86,070 32	8,541 20	5,191 20	75 60	3,074 40		
41,713 57	321,116 96	•	362,830 53	17,601 05½	8,592 75	677 25	8,531 05½		
64,799 89	372,256 84	•	437,056 73	18,750 61½	1,518 75	540 11	16,700 75½		
•	•	•	•	16 •	•	•	16 •		
•	1,440 •	•	1,440 •	3,360 •	•	•	3,360 •		
•	1,358 84	•	1,358 84	12,491 61	•	•	12,491 61		
530,984 •	50,145,261 41	364 54	50,476,609 05	328,007 39	24,352 24	6,346 82	297,508 33	(1) En ajoutant à ce résultat, ci . . . fr. 297,508 33	

*ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur*

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE. y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1856 .	4,080 "	{ 1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	{ 556,140 " 356,620 "	{ 692,760 " 692,760 "	692,760 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).	194,505 88	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 1,805,150 " 1,784,652 50 }	{ 5,587,782 50 5,587,782 50 }	5,782,086 58
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44	207,151 87 $\frac{1}{2}$	{ 1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	{ 1,650,906 87 1,602,795 12 }	{ 5,253,609 00 5,253,609 00 }	5,440,851 86 $\frac{1}{2}$
Coupons des emprunts, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	255,595 50	1 ^{er} novembre.	"	1,875,007 "	2,111,002 50
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1852 (converti)	4,959 20	"	"	"	4,959 20
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1848, émises sans jouissance d'intérêts	4,150 "	"	"	"	4,150 "
TOTAUX	650 020 45 $\frac{1}{2}$	"	"	9,589,959 40	10,059,959 94 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'AN. 1851.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1852.

DE L'ANNÉE 1851.							COUPONS d'intérêts écus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1852.
DÉPENSE.							
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.				TOTAL DES VIREMENTS.	TOTAL DE LA DÉPENSE.	
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons araquittes par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor et de ses correspondants, des intérêts des titres au porteur acquis pour leur compte.	Pour établir recette au profit du trésor, des intérêts dont la pres- cription est acquise pour cause de non- paiement dans les délais fixés.	Pour établir recette au profit du trésor, de la somme liquidée en plus que les besoins, pour le paiement des intérêts pendant la période du 1 ^{er} mai 1845 au 1 ^{er} mai 1847.			
415,060 »	46,860 »	224,900 »	200 »	•	271,060 »	687,020 » (1) 8,920 »	
2,267,448 75	1,211,165 75	337 50	526 25	27,218 88	1,239,046 38	3,506,405 13 (2) 275,501 25	
2,645,459 85	520,976 25	51,241 25	845 75	»	562,061 25	3,207,521 08 (3) 253,550 78½	
1,871,502 »	»	»	»	»	»	1,871,502 » (4) 259,590 50	
»	»	»	»	»	»	» (5) 4,939 20	
3,470 »	»	»	»	»	»	3,470 » (6) 680 »	
7,203,840 58	1,788,000 »	256,478 75	1,570 »	27,218 88	2,073,067 63	9,276,908 21 763,051 73½	

(1) Voir la situation, par échéance, dans l'annexe ci-après.

(2) Id. id. id.

(3) Id. id. id.

(4) Id. id. id.

(5) Ce solde de fr. 4,939 20 c^s, se compose, savoir :

- a. Du montant de deux obligations à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement, l'une de 2,520 francs,
et l'autre de 1,008 francs; ensemble fr. 3,528 »
- b. Des sommes remboursées pour coupons manquants aux obligations soumises à la conversion 1,411 20

TOTAL fr. 4,939 20

(6) Ce restant à rembourser de 680 francs, représente, savoir :

- a. 3 obligations de 100 francs, soit fr. 300 »
- b. 4 — de 50 — soit 200 »
- c. 9 — de 20 — soit 180 »

TOTAL fr. 680 »

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer,
de la Dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. % , autorisé par la loi du 18 juin 1856.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. % émises en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv 1852	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv 1852
Sem. au 1 ^{er} juillet 1846.	493,020 "	492,780 "	240 "	Sem. au 1 ^{er} mai 1846.	2,034,751 25	2,054,018 75	112 50
— janv. 1847.	487,480 "	487,580 "	100 "	— nov. —	2,015,981 25	2,018,272 50	708 75
— juillet —	482,480 "	482,560 "	120 "	— mai 1847.	2,007,461 25	2,007,557 50	123 75
— janv. 1848.	477,140 "	477,020 "	120 "	— nov. —	1,905,162 50	1,992,791 25	371 25
— juillet —	468,040 "	467,940 "	100 "	— mai 1848.	1,961,527 50	1,960,042 50	1,485 "
— janv. 1849.	460,140 "	460,040 "	100 "	— nov. —	1,923,785 75	1,917,697 50	6,086 25
— juillet —	405,840 "	405,700 "	140 "	— mai 1849.	1,920,780 "	1,918,800 "	1,980 "
— janv. 1850.	398,780 "	398,540 "	240 "	— nov. —	1,867,455 "	1,867,508 75	146 25
— juillet —	398,120 "	397,720 "	400 "	— mai 1850.	1,845,810 "	1,841,310 "	4,500 "
— janv. 1851.	356,140 "	355,400 "	740 "	— nov. —	1,824,041 25	1,814,075 75	9,967 50
— juillet —	350,620 "	350,000 "	6,620 "	— mai 1851.	1,805,150 "	1,784,551 25	18,618 75
				— nov. —	1,784,652 50	1,557,776 25	226,856 25
			8,920 "				(1) 270,956 25

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

au 1^{er} janvier 1852, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 84,636,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 43.				COUPONS DES EMPRUNTS, à 3 p. 0/0, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation AU 1 ^{er} janv. 1852.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation AU 1 ^{er} janv. 1852.
Sem. au 1 ^{er} mai 1846.	1,850,580 62 ^s	1,850,110 62 ^s	270 »	Année au 1 ^{er} nov. 1849.	1,888,400 »	1,860,524 50	19,075 50
— nov. —	1,813,550 62 ^s	1,813,179 37 ^s	371 25	— 1850.	1,888,400 »	1,850,091 »	28,409 »
— mai 1847.	1,794,178 12 ^s	1,793,855 »	543 12 ^s	— 1851.	1,875,097 »	1,683,591 »	192,106 »
— nov. —	1,768,072 50	1,768,815 »	157 50				
— mai 1848.	1,751,259 37 ^s	1,751,101 87 ^s	67 50				
— nov. —	1,727,67 75	1,726,408 12 ^s	1,265 62 ^s				
— mai 1849.	1,725,080 62 ^s	1,725,041 25	39 37 ^s				
— nov. —	1,684,758 12 ^s	1,684,651 25	106 87 ^s				
— mai 1850.	1,665,360 »	1,663,588 12 ^s	1,771 87 ^s				
— nov. —	1,649,126 25	1,622,806 87 ^s	26,319 57 ^s				
— mai 1851.	1,630,006 87	1,585,445 62 ^s	45,461 24 ^s				
— nov. —	1,602,793 12	1,468,156 25	154,636 87				
			(*) 210,850 61 ^s				250,590 50

(1) D'après l'état litt. C, les coupons à 4 1/2 p. 0/0 (conversion), en circulation au 1^{er} janvier 1852, s'élèvent, à . . . fr. 275,591 25
Suivant les comptes spéciaux de la Dette publique, fournis à la Cour des Comptes, il n'en reste à payer que pour. . . 270,936 25

Différence en plus, à l'état litt. C fr. 4,655 »

(2) D'après l'état litt. C, les coupons à 4 1/2 p. 0/0 (emprunt), en circulation au 1^{er} janvier 1852, s'élèvent à . . . 353,530 78 1/2
Suivant les comptes spéciaux de la Dette publique, fournis à la Cour des Comptes, il n'en reste à payer que pour. . . 210,850 61 1/2

Différence en plus, à l'état litt. C 22,680 17

Les différences que l'on vient d'établir et lesquelles montent ensemble à fr. 27,135 17

proviennent des causes ci-après, savoir :

a. Fractions de 1/2 centime négligées du chef des coupons de fr. 5 67 1/2 c^s payés par le caissier de l'État, pour les intérêts semestriels sur les obligations de 250 francs de capital émises pour l'emprunt de 1844, à 4 1/2 p. 0/0, ci, pour ces fractions fr. » 17

b. Des intérêts échus en 1850 sur les obligations acquises par le trésor pour le placement des fonds des caisses de prévoyance des instituteurs primaires, intérêts qui n'ont été compris en dépense dans les comptes spéciaux de la Dette publique qu'en 1851. 27,135 »

TOTAL ÉGAL fr. 27,135 17

Les fractions négligées dont il est parlé ci-dessus, feront l'objet d'une recette accidentelle, au profit du trésor, dans le compte de l'année 1852.
Les 27,135 francs d'intérêts, formant double emploi, viendront en déduction du déficit de la trésorerie.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances à régulariser sur le Budget de l'État			
— <i>S/C</i> de remboursements			
<i>Payements en atténuation de créances passives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	201,480 90	
	Divers services publics. { Administration des postes, <i>S/C</i> d'effets à encaisser à l'étranger		
			Masse d'habillement et d'équipement de la douane
			Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée
			— — du Département de la Justice
			— — des Affaires Étrangères
			— — de l'Intérieur
			— — des Finances
			— — des Travaux publics
	Correspondants du trésor. — — de l'ordre judiciaire		
	Fonds de tiers déposés au trésor. — — des professeurs de l'enseignement supérieur		
			Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains
			Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre
			Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation
			Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers
	Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution		
<i>Payements en augmentation de créances actives.</i>	Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.		
	De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant, pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise		
	Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés		
	La Banque nationale, <i>S/C</i> de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, mises hors de cours en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850		
	Trésor public, <i>S/C</i> du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires		

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

1^{er} JANVIER 1852.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.			DÉPENSE. — MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1852.	Observations.
RECETTE.		TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.			
Par virement dans les écritures cen- trales du trésor public, pour consta- ter l'émission des mandats.					
23,205 45					
752 58					
8,000 »					
15,188 20					
170,515 00					
292,084 05					
59,067 29					
15,858 16					
58,061 55					
219,251 77					
110,882 09					
71,435 94					
21,470 08					
78,641 50	7,490,598 58	7,691,870 48	7,680,725 95	(1) 11,155 55	(1) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :
102,578 54					Mandat du 25 avril 1855, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipe- ment de la douane fr. 8 30
1,729,166 64					Mandat du 29 décembre 1849, n° 680, sur le fonds de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur. 1 57
37,775 26					N° 575. Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée 642 60
50,000 »					N° 436. Recettes effectuées par l'entremise de l'ad- ministration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concession- naires 1,172 76
898,507 58					Mandats émis en 1851. N°s 439, 440, 441, 444, 447, 448, 456, 457 et 460. Fonds divers versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers. 6,960 »
3,220,000 »					N°s 476 à 479. Masse d'ha- billement et d'équipe- ment de la douane 2,370 30
2,700 »					TOTAL ÉGAL 11,155 55
256,467 »					
89,028 25					

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDES EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1881.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs pour le compte de l'administra- tion du trésor public.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 6).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique . . .	855,271 65	"	"	4,914,607 85	4,914,607 85	5,769,879 48
Caisse d'amortissement, S/C de réserves pour concourir au remboursement des emprunts 5 p. %, art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844	5,788,156 42	"	"	"	"	5,788,156 42
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	9,550,215 65	488,699 64	780,016 92	"	1,268,716 56	10,798,950 19
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudica- taires et agents commerciaux.	"	172,419 81	270,561 56	26,000 "	477,781 17	477,781 17
Caisse générale de retraite, instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat.	"	"	"	75,924 51	75,924 51	75,924 51
Administration des postes, S/C d'effets à en- caisser à l'étranger.	"	"	"	15,188 20	15,188 20	15,188 20
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,517 54	"	"	"	"	10,517 54
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles, S/C de placement de l'encaisse de l'ancien caissier général, au 1 ^{er} octobre 1850	26,205 06	"	"	"	"	26,205 06
TOTAUX.	16,210,162 08	661,119 45	1,059,578 28	5,029,720 56	6,750,218 09	22,960,380 17

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1852.

L'ANNÉE 1851.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor. 8.	SANS l'intervention des agents du trésor. 9.			1 ^{er} janv. 1852.		
10.	11.	12.				
						(1) En rapprochant ce solde, ci fr. 838,482 07 de celui que présente, à la même date, le compte rendu par l'administration de la caisse d'amortisse- ment, pour l'année 1851, ci 848,009 47
	4,926,426 81	8,000 »	4,934,426 81	(1) 835,452 67		on trouve en plus à ce dernier une différence de. fr. 9,646 80
				5,788,156 42		Cette différence provient des causes suivantes : D'une part, la caisse d'amortissement comprend dans son avoir, en plus que la trésorerie, les soldes qui lui sont dus : 1 ^o Par la maison de Rothschild, à Paris fr. 1,709 90 2 ^o Par la Dette publique, du chef d'avances de frais de courtage 8,215 25
822,668 72		26,000 »	848,668 72	(2) 9,950,261 47		Fr. 9,925 22 Et, d'autre part, la caisse d'amortissement con- state en moins : 1 ^o Le solde dont elle est débitrice envers la caisse des dépôts et consignations, ci 245 76 2 ^o Le solde débiteur du caissier de l'État, du chef des crédits ouverts pour des opéra- tions relatives à cette dernière caisse, ci 52 66
7,480 »	145,492 51	8,000 »	158,002 51	(2) 518,878 86		278 42 Résultat pareil à la différence établie ci-dessus, fr. 9,646 80
	75,870 08		75,870 08	(4) 54 25		(2) Ce solde de fr. 9,950,261 47 comparé à celui qui est présenté à la même date par le compte spécial de la caisse des dépôts et con- signations, ci 9,962,582 76
		15,188 20	15,188 20			accuse une différence en moins de fr. 42,521 29 laquelle s'explique ainsi qu'il suit : D'une part, le compte spécial de la caisse des dépôts comprend en plus, dans sa recette, des versements faits à titre de caution- nement, mais qui n'ont pas encore été portés avec cette imputa- tion dans la comptabilité de la trésorerie, ci fr. 68,816 24 D'autre part, la trésorerie a maintenu à l'avoir de la caisse des dépôts, le montant des ordonnances de remboursement non payées, Savoir : 1 ^o Celles émises antérieurement au 16 avril 1849, époque de la remise du service à l'administration de la caisse des dépôts, ci fr. (a) 5,685 56 2 ^o Celles émises postérieurement à cette date, ci 49,811 59
		26,205 06	26,205 06			53,494 95 En conséquence, une différence pareille à celle constatée ci-dessus, de fr. 42,521 29
850,148 72	5,145,719 20	85,501 26	6,057,259 18	16,905,120 99		(3) En déduisant de ce solde, ci fr. 318,878 86 le montant des ordonnances de remboursement res- tant à payer à la date du 1 ^{er} janvier 1852, ci 4,247 50
						Fr. 317,631 36 et en y ajoutant les versements remboursés au moyen de mandats du trésor, pendant l'année 1851, mais que la caisse des dépôts et consignations n'a portés en dépense que dans son compte de l'année suivante. 8,000 » on obtient un résultat pareil à celui qui est présenté par le compte spécial de la caisse des dépôts pour l'année 1851 fr. 325,631 36
						(4) Ce résultat, qui est d'accord avec la comptabilité du cais- sier de l'Etat, diffère de fr. 29 58 c ^{ts} , avec le compte rendu par le directeur-agent comptable de la caisse générale de retraite, où le solde disponible des crédits ouverts est porté à fr. 85 61 c ^{ts} , et ce pour les causes expliquées dans ce compte même. (5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 » On a disposé, en 1836, de fr. 600,000 » en 1845, de 250,000 » en 1845, de 114,682 60 en 1847, de 100,000 » et en 1848, de 25,000 »
						ENSEMBLE de fr. 089,682 66 En sorte qu'il ne reste plus disponible que la somme indiquée ci-contre, de fr. 10,517 54

(a) La somme de fr. 5,685 56 c^{ts}, renseignée pour les ordonnances en circula-
tion, émises antérieurement au 16 avril 1849, se compose ainsi qu'il suit :

Exercice 1845, une ordonnance de	fr. 500 »
— 1847, — de	1,481 48
— — — de	1,155 88
— 1849, — de	567 »
TOTAL	fr. 3,685 56

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX 1.	SOLDE		OPÉRATIONS DE			
	EN CAISSE		RECETTE.			
	au 1 ^{er} janv. 1851. 2.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement 3.	Par des versements directs pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		TOTAL (colonnes 5, 4 et 5) 6.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1851. 7.
			ANCIEN MODE. 4.	NOUVEAU MODE 5.		
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	95,948 64	"	5,050 14	172,525 85	178,475 90	272,422 63
Part des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841).	4,677 68	"	"	"	"	4,677 08
Fonds pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la colonisation de la Campine et ailleurs (lois des 20 décembre 1846 et 25 mars 1847).	89,060 44	56,495 06	"	"	56,495 06	126,453 50
Fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique, etc. (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849).	140,582 05	85,942 91	"	160 "	84,102 91	224,684 06
Fonds pour encouragements à l'industrie (remploi d'avances liquidées sur le Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1848, chap. XVII, art. 1 ^{er})	178 97	"	"	"	"	178 97
TOTAUX.	329,547 78	120,435 97	5,050 14	172,685 85	209,069 96	628,417 74

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1852.

L'ANNÉE 1851.					SOLDE	Observations.																					
DÉPENSE.					EN CAISSE																						
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1851, sur les dépenses ordonnées	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1851.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1851.	RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1852, sur les dépenses ordonnées	au 1 ^{er} janvier 1852. — (D'après les colonnes 7 et 11.)																						
8.	9.	10.	11.	12.	13.																						
945 70	164,782 07	165,725 77	164,427 42	1,298 35	(¹) 107,993 21	<p>(¹) Cet encaisse se compose :</p> <p>1° Des fonds libres, ainsi que le constate la déclaration fournie à l'appui du présent compte rendu fr. 106,696 86</p> <p>2° Des fonds destinés à faire face aux ordonnances en circulation, savoir :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td colspan="2">une ordonn. de fr. 315 20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exerc. 1841</td> <td>— de</td> <td>663 42</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— de</td> <td>37 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— de</td> <td>2 97</td> </tr> <tr> <td>— 1847</td> <td>— de</td> <td>535 27</td> </tr> <tr> <td>— 1851</td> <td>— de</td> <td>299 41</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>1,298 35</td> </tr> </table>	une ordonn. de fr. 315 20			Exerc. 1841	— de	663 42		— de	37 »		— de	2 97	— 1847	— de	535 27	— 1851	— de	299 41	TOTAL		1,298 35
une ordonn. de fr. 315 20																											
Exerc. 1841	— de	663 42																									
	— de	37 »																									
	— de	2 97																									
— 1847	— de	535 27																									
— 1851	— de	299 41																									
TOTAL		1,298 35																									
4,547 85	»	4,547 83	4,547 83	»	(²) 129 85																						
8,810 70	89,124 34	97,935 04	96,154 04	1,781 »	(³) 30,299 46																						
100,046 17	121,641 17	221,687 34	192,693 75	28,993 59	(⁴) 31,991 21																						
100 »	»	100 »	»	100 »	(⁵) 178 97																						
114,448 40	375,547 58	489,995 98	457,823 04	32,172 94	170,594 70	<p>(⁶) Les fonds libres compris dans cet encaisse s'élèvent à fr. 78 97 c^s.</p> <p>Les 100 francs que présente en plus le résultat ci-contre, proviennent de ce qu'une ordonnance de l'exercice 1848, montant à la même somme, est restée à payer.</p>																					

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRA				
	au 1 ^{er} janvier 1851.		RE				
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions di- rectes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par les agents comptables de l'administration des chemins de fer.	Par des verse- ments pour le comp- te de l'administration du	Ancien mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
Fonds provinciaux	1,821,140 10	"	5,158,812 69	557,733 54	"	19,790 76	
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	70,551 15	"	"	"	"	46,514 47	
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	85,818 91	"	"	"	"	45,509 10	
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	6,045 09	"	"	"	"	
Idem du Départem ^t de la Justice	11,690 56	"	"	"	"	402 05	
Idem — des Affaires Étrangères	5,116 85	"	"	"	"	"	
Idem — de l'Intérieur	(¹) 10,908 10	"	"	"	"	140 55	
Idem — des Finances	101,444 72 ¹	"	262,810 87	52,095 51	"	"	
Idem — des Travaux publics	(¹) 56,855 62 ¹	"	"	"	"	6,741 64	
Idem de l'ordre judiciaire	20,158 09	"	"	"	"	"	
Idem des professeurs de l'enseignement supé- rieur	4,920 55	"	"	"	"	149 48	
Caisses provinciales de prévoyance des insti- tuteurs primaires	598,621 55	"	"	"	"	4,877 45	
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	28,556 72	"	"	"	"	8,572 37	
Caisse spéciale de pensions en faveur des mi- litaires rengagés par l'entremise du Dépar- tement de la Guerre	2,245 78	"	"	94,561 90	"	"	
Recettes effectuées par l'entremise de l'admi- nistration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnai- res, etc., avec lesquelles elle est en relation.	426,251 34	"	"	"	1,858,715 79	"	
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	"	"	75,995 11	"	"	"	
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument aux Congrès national et à la Constitution	28,073 15	"	"	"	"	250 "	
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	102,255 02	"	"	"	"	881 86	
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	"	"	"	"	"	"	
	3,554,585 98	6,045 09					
TOTAUX	3,548,538 89		5,497,616 67	684,188 55	1,858,715 70	155,609 40	

(¹) Ces résultats présentent, avec ceux du compte précédent, des différences qui résultent de rectifications reconnues nécessaires dans la comptabilité, mais comme ces différences, qui s'élèvent à fr. 414 67 c^{ts}, en plus et en moins, se composent, elles ne modifient en rien la situation générale du service de trésorerie.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1852.

TIONS DE L'ANNÉE 1851.								SOLDE au 1 ^{er} janvier 1852.	
CETTE.				DÉPENSE.				EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
ments directs de l'admini- trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 4 a 9)	Total De la recette, y com- pris le solde en cais- se, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année	Par les comptes de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.		
Nouveau mode. 8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.
440,958 19	•	4,165,294 98	5,984,444 08	•	5,741,124 48	•	5,741,124 48	2,245,519 60	•
366,767 58	•	415,281 85	485,855 •	•	570,256 05	•	570,256 05	115,576 05	•
174,284 06	•	219,085 16	305,502 07	•	•	175,128 98	175,128 98	130,575 00	•
284,566 55	•	284,566 55	278,521 24	•	•	292,084 05	292,084 05	•	15,562 81
51,561 66	•	51,965 69	65,654 25	•	10,057 65	59,121 55	49,179 18	14,475 07	•
28,465 25	•	28,465 25	55,580 06	•	10,170 46	15,858 16	20,008 62	7,571 44	•
76,041 28	257 66	76,419 27	87,527 57	•	15,154 91	59,259 04	72,415 95	14,915 42	•
145,501 75	995 52	459,199 45	560,644 15 ¹ / ₂	•	200,955 86	219,787 15	420,745 01	159,901 14 ¹ / ₂	•
175,441 42	278 15	182,461 10	219,514 81 ¹ / ₂	•	55,915 44	110,901 75	164,817 17	54,497 64 ¹ / ₂	•
106,906 68	54 24	106,960 92	127,099 01	•	51,985 21	71,455 94	105,419 15	25,679 86	•
26,904 54	18 74	27,072 76	52,002 09	•	5,665 74	21,470 08	25,135 82	6,868 27	•
109,555 14	51,578 75	146,011 54	744,652 89	•	46,767 55	•	46,767 55	697,865 54	•
65,800 91	•	74,575 28	102,750 •	•	1,691 04	78,641 59	80,552 65	22,537 57	•
16,682 40	•	111,044 50	113,290 08	•	•	102,578 54	102,578 54	10,711 54	•
•	•	1,858,715 79	2,264,947 15	•	17,209 50	1,729,166 64	1,746,575 94	518,571 19	•
442 50	•	70,455 61	70,455 61	51 14	•	75,924 51	75,975 45	2,460 16	•
75,195 04	2,465 88	77,890 92	105,966 07	•	•	50,000 •	50,000 •	55,966 07	•
191,454 91	10,565 99	202,880 76	505,155 78	•	•	•	•	505,155 78	•
41,056 80	•	41,056 80	41,056 80	•	•	58,155 26	58,155 26	2,905 54	•
								4,565,185 48	15,562 81
2,581,564 20	46,190 01	8,581,775 61	11,050,114 50	51 14	4,500,949 69	5,077,401 •	7,578,491 85 ⁽²⁾	4,551,622 67	

(²) Voir la suite ci-après, pour les explications relatives aux soldes au 1^{er} janvier 1852.

Suite de L'ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE du solde au 1 ^{er} janvier 1852.	
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	(1) 2,243,519 60	"
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	(2) 113,576 95	"
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	(3) 150,575 09	"
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	"	(4) 15,562 81
— — du Département de la Justice.	(5) 14,475 07	"
— — — des Affaires Étrangères	(6) 7,571 44	"
— — — de l'Intérieur	(7) 14,915 42	"
— — — des Finances	(8) 159,901 14 $\frac{1}{2}$	"
— — — des Travaux publics	(9) 54,497 64 $\frac{1}{2}$	"
— — — de l'Ordre judiciaire	(10) 25,679 86	"
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	(11) 6,868 27	"
— provinciale de prévoyance des instituteurs primaires	(12) 697,865 54	"
— centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	(13) 22,597 57	"
— spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	(14) 10,711 54	"
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	(15) 518,571 19	"
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	(16) 2,460 16	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution.	(17) 55,966 07	"
— — pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	(17) 305,153 78	"
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	(18) 2,905 54	"
	4,365,185 48	15,562 81
	4,351,622 67	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1852.

OBSERVATIONS.

(1) Voir pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) Voir la déclaration délivrée par le conseil d'administration de la masse et transmise à l'appui du présent compte.

(4) Voir l'état de situation émanant du Ministère de la Guerre et transmise à l'appui du présent compte.

(5) Voir pour les développements, l'annexe n° 3.

(6) Id. id. n° 4.

(7) Id. id. n° 5.

(8) Id. id. n° 6.

(9) Id. id. n° 7.

(10) Id. id. n° 8.

(11) Id. id. n° 9.

(12) Id. id. n° 10.

(13) Id. id. n° 11.

(14) Voir la déclaration émanant du Ministère de la Guerre et transmise à l'appui du présent compte.

(15) Les recettes de cette nature se sont élevées :

En 1850, à	fr.	1,023,348 18
En 1851, à		1,858,715 79
ENSEMBLE.		3,462,063 97

Les pièces acquittées envoyées à la Cour des Comptes, pour la justification des dépenses faites sur ce fonds, montent :

Suivant l'accusé de réception du 9 janvier 1852, 3 ^e division, n° 47,591, à	fr.	1,439,432 75
— du 20 novembre 1852, — n° 58,637, à		1,858,715 79
Suivant dépêche du Département des Travaux publics du 15 juillet 1851, 1 ^{re} division, n° 78/7, dont la Cour des Comptes n'a pas accusé réception		166,706 13
Transfert des dépenses liquidées sur le Budget de l'État de l'exercice 1850		17,209 30

ENSEMBLE une somme égale à la recette de . . . fr. 3,462,063 97

Quant au solde de fr. 318,571 19 c^t, renseigné ci-contre, il se décompose et a été remboursé de la manière suivante, savoir :

Mandats n° 1 à 4, délivrés le 8 janvier 1852	fr.	133,339 99
— n° 14 à 18, — le 19 —		166,706 13
— n° 38 — — le 31 —		282 99
— n° 44 — — le 4 février		11,246 26
— n° 45 à 48, — —		121,001 60
— n° 135 — — le 15 avril —		7,587 27
— n° 180 — — le 8 juin —		63,437 94
— n° 201 — — le 3 juillet —		11,866 97
— n° 265 — — le 28 août —		1,082 04
SOMME ÉGALE.	fr.	318,571 19

(16) Cet encaisse de fr. 2,460 16
comparé à celui porté au bilan annexé au compte spécial rendu en exécution de l'art. 20 de la loi du 8 mai 1850, pour l'année 1851. fr. 2,162 96

présente une différence en plus de fr. 297 20
laquelle provient de ce qui suit :

D'une part, le trésor a été crédité dans la comptabilité spéciale de la caisse de retraite de l'année 1851,

1^o D'un crédit ouvert chez le caissier de l'État, le 9 janvier 1852, pour une somme de fr. 2,079 58

2^o D'un mandat dont le payement par le trésor n'a été effectué qu'en 1852 » 32

Fr. 2,079 70

D'autre part, il a été débité du semestre d'intérêts d'un capital de 140,000 francs, à 2 1/2 p. 0/0, échéant le 1^{er} janvier 1852 fr. 1,782 50

DIFFÉRENCE FAVEUR. fr. 297 20

(17) Voir les extraits du compte courant transmis à la Cour des Comptes, à l'appui de deux demandes en régularisation des intérêts de l'année 1851, et dont la liquidation a eu lieu les 3 et 10 juin 1852, sous les numéros 2580 et 2581.

(18) Voir pour les développements, l'annexe n° 12.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DESIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.			OPÉRATIONS		
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1850, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1851	Total CONFORMÉ au résultat présenté par les écritures centrales de l'administration du trésor public	RE		
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par des verse pour le comp nistration du Ancien mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Anvers	78,770 00	56,564 85	135,344 84	291,176 64	50,581 01	5,215 60
Brabant	566,855 09	111,655 54	478,507 55	825,812 "	181,456 05	"
Flandre occidentale	578,516 95	105,080 48	481,606 41	408,651 51	152,555 52	5,656 62
Flandre orientale	128,080 51	78,519 26	206,608 77	411,025 45	56,680 75	"
Hainaut	"	64,115 46	64,115 46	596,588 06	"	"
Liège	"	57,195 01	57,195 01	527,254 72	"	"
Limbourg	57,151 05	16,921 01	54,072 06	95,692 77	"	10,018 45
Luxembourg	76,556 67	46,782 12	123,158 79	192,815 86	17,555 71	"
Namur	151,969 74	68,594 40	220,564 25	211,595 70	99,145 94	"
	1,217,717 88	605,451 22	1,821,149 10	5,158,812 69	557,755 54	19,790 76

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

DE L'ANNÉE 1851.				SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1852.			Observations.
CETTE.			DÉPENSE.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION de l'encaisse ci-contre.		
ments directs de l'admini- trésor public	TOTAL (colonnes 5 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1851, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1852.	
Nouveau mode. 8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
47,505 61	594,278 95	529,623 79	457,719 07	91,904 72	61,050 07	50,268 65	
(¹) 113,408 94	1,120,657 57	1,599,165 10	956,251 14	642,913 96	541,074 65	101,859 53	(1) Y compris un versement de 40 centimes pour régularisation de semblable différence constatée en 1850.
179,781 62	744,623 07	1,226,229 48	567,105 52	659,125 96	546,296 60	112,829 56	
8,281 68	456,587 84	663,196 61	452,445 58	250,751 03	187,496 66	43,254 57	
5,115 50	401,503 56	465,017 02	380,875 51	84,741 51	56,076 07	48,664 54	
5,615 18	550,869 90	388,062 91	322,761 93	65,500 98	32,455 55	52,845 45	
29,678 25	154,289 47	188,361 53	118,684 82	69,676 71	51,496 37	18,180 54	
(²) 55,158 52	245,509 89	566,448 68	201,265 24	165,183 44	156,422 27	28,761 17	(2) Même observation pour une somme de 282 francs.
26,653 09	557,174 73	557,738 96	324,017 67	235,721 29	189,966 23	43,755 06	
446,958 19	4,163,294 98	5,984,444 08	5,741,124 48	2,243,319 60	1,782,921 33	460,598 27	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1851. 2.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.				Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 6.
		RECETTE.			TOTAL (colonnes 3 et 4). 5.	
		PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.		NOUVEAU MODE. 4.		
		ANCIEN MODE. 3.	TOTAL			
Anvers	520 11	6,048 70	21,537 70	27,586 40	28,106 60	
Brabant	9,872 52	8,288 64	55,652 72	65,941 56	73,815 88	
Flandre occidentale	32,911 52	11,654 82	145,317 51	156,952 13	189,863 65	
Flandre orientale	17,575 57	4,256 28	56,096 58	60,352 86	77,928 23	
Hainaut	2,115 58	2,806 86	22,804 77	25,701 63	27,815 21	
Liège	24 »	1,085 18	5,046 13	6,131 51	6,155 51	
Limbourg	425 10	1,620 58	16,426 21	18,046 59	18,469 60	
Luxembourg	6,781 86	9,899 »	29,822 40	39,721 40	46,503 26	
Namur	329 09	784 61	14,065 47	14,848 08	15,177 17	
	70.551 15	46.514 47	366,767 58	415,281 85	485.855 »	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1852.							Observations.
DÉPENSES. — PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État. 7.	D'APRÈS LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public. 8.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.				13.	
		RÉSULTATS PRÉSENTÉS par les écritures des agents du trésor public.		RECETTES CONSTATÉES EN 1851, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1852, ou ultérieurement.			
		SOLDE DÉBITEUR. 9.	SOLDE CRÉDITEUR. 10.	Versements RÉGULARISÉS. 11.	Versements NON RÉGULARISÉS. 12.		
20,780 52	7,526 28	"	94 58	6,054 14	277 50		
56,017 50	17,796 58	204 77	"	17,617 52	583 83		
132,500 37	67,563 28	"	55,356 26	21,074 52	52 50		
70,501 71	7,626 52	"	5,847 66	3,150 63	648 23		
25,791 24	4,023 97	"	1,467 34	2,178 05	378 58		
5,168 06	2,987 25	"	550 "	2,450 25	27 "		
16,252 97	2,216 72	"	226 50	1,990 22	"		
55,260 54	15,242 72	"	5,580 72	7,612 "	50 "		
14,185 54	995 85	"	187 21	800 62	6 "		
		204 77	47,270 27				
370,256 05	116,576 05		47,065 50	64,687 75	1,823 70		

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE " " 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE					Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		RECETTE.				TOTAL (colonnes 3 à 5).	
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tre- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL		
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.				
1.	2.	3.	4.	5.		6.	7.
1850 (exercice clos)	11,690 50	402 05	1,579 52	"	1,981 55	15,672 11	
1851	"	"	40,982 14	"	40,982 14	40,982 14	
	11,690 50	402 05	51,561 66	"	51,965 69	55,654 25	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	au 1 ^{er} janvier 1852. 11.	12.	
1,550 83	.	1,550 83	(1) 12,121 28		(1) Ce résultat, ci fr. 12,121 28 comparé à celui qui est constaté dans l'arrêté porté par la Cour des Comptes, sur les opérations de cet exercice, ci . . . 12,033 81 présente une différence en plus de 87 47
8,506 82	30,121 53	47,628 55	2,553 79		Il résulte des explications données par le Département de la Justice, au sujet de cette différence, qu'elle provient de ce que, sans les avoir d'abord portées en recette, on a fait dépense au compte de l'exercice 1849, des sommes suivantes restituées au trésor, comme lui appartenant du chef des emprunts 1848, savoir :
10,057 65	30,121 53	49,179 18	(2) 14,475 07		1 ^o Retenues opérées sur les traitements des employés de la Cour des Comptes 78 38 2 ^o Idem du Département de la Justice. 9 09 Fr. 87 47
					Il y aura lieu, pour rétablir l'accord entre la comptabilité spéciale de la caisse et celle de l'administration du trésor public, de porter ces fr. 87 47 en recette extraordinaire au compte d'un exercice subsé- quent.
					(2) Cet encaisse de 14,575 07 résulte des faits constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut, d'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1851 et dont la réalisation n'a eu lieu qu'en 1852 (agence du trésor à Tournay), ci 7 67 Fr. 14,582 74
					et, d'autre part, en retrancher, savoir :
					1 ^o Le montant des pièces acquittées conservées en porte- feuille par les agents du trésor, ci fr. 1,511 56 2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordon- nées, ci 1,192 2,603 56
					L'avoir disponible, au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de . fr. 11,879 18

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE					Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.		
		RECETTE.			TOTAL (colonnes 5 à 6).	7.			
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.				6.	7.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.						
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.			
1850 (exercices clos)	5,116 85	"	1,775 50	"	1,775 50	6,800 42			
1851	"	"	26,689 64	"	26,689 64	26,689 64			
	5,116 85	"	28,465 25	"	28,465 25	35,580 00			

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1852.	Observations.
DÉPENSE.				
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	11.	12.
2,655 66	.	2,655 66	(1) 4,256 76	(1) Ce résultat fr. 4,256 76 comparé à celui renseigné dans l'arrêt porté par la Cour des Comptes, sur le compte rendu pour cet exercice. 4,249 94 présente une différence en plus de fr. 6 82
7,556 80	15,858 16	23,374 96	3,314 68	Cette différence, qui a également été constatée par le Département des Affaires Étrangères, mais dont on n'a pu découvrir la cause, devra être portée en recette extraordinaire au compte d'un exercice subséquent, pour rétablir l'accord entre la comptabilité spéciale de la caisse et celle de la trésorerie.
10,170 46	15,858 16	26,008 62	(2) 7,571 44	(2) Cet encaisse de fr. 7,571 44 résulte des faits réels constatés dans la comptabilité cen- trale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées conser- vées en portefeuille par les agents du trésor, ci. fr. 452 75 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordon- nancées, ci. 1,868 20 SOIT ENSEMBLE. 2,500 95 L'avoir net disponible, au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 5,270 49

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1851.	OPÉRATIONS DE					
		RECETTE.				TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs pour le compte de l'administra- tion du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL		
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
1850 (exercices clos)	10,008 10,	140 35	9,806 79	257 66	10,274 78	21,182 88	
1851.	"	"	66,144 49	"	66,144 40	66,144 49	
	10,908 10	140 35	76,041 28	257 66	76,419 27	87,527 37	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE au 1 ^{er} janvier 1852.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	15.
2,406 67	.	2,406 67	(¹) 18,776 21	.	(¹) Ce résultat fr. 18,776 21 comparé à celui du compte spécial ayant fait l'objet de l'arrêt de la Cour des Comptes du 6 janvier 1852, n° 53,269, ci. 18,573 56
10,748 24	50,259 04	70,007 28	.	3,862 70	offre sur ce dernier un excédant de fr. 202 65 Si l'on en déduit le montant des créances non acquittées, lesquelles ont été portées en dépense dans le compte spécial dont il s'agit, savoir :
			18,776 21	3,862 70	1 ^o Le restant à annuler sur la somme de 64 francs ordonnée à charge de la caisse, le 10 décembre 1850, n° 285, ci, pour ce restant. fr. 5 33 2 ^o La créance qui a fait l'objet d'une annu- lation en 1851, ci 433 75
13,154 91	50,259 04	72,413 95	(²) 14,013 42		soit ensemble, à porter ultérieurement en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse 439 08 Cette comptabilité présente encore une différence en moins de fr. 63 57
					qui peut provenir de recettes négligées dans les comptes anté- rieurs à 1850, et qui devra être portée comme produit extraordi- naire à un exercice subsequent, afin de se mettre d'accord avec la comptabilité du trésor public.
					(²) Cette encaisse de fr. 14,013 42 résulte des faits réels constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut :
					D'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1851, et dont la réalisation n'a eu lieu qu'en 1852, savoir :
					Agence du trésor à Bruxelles fr. 17 50 — à Tournay 77 04 — à Hasselt. 16 25
					110 79
					Fr. 15,024 21
					Et d'autre part, en retrancher, savoir :
					1 ^o Le montant des pièces de dépenses acquittées conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 1,916 67
					2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les depen- ses ordonnées, ci. 3,021 20
					4,937 87
					L'avoir net disponible au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 10,086 34

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1851.	OPÉRATIONS DE L'AN						TOTAL (colonnes 3 à 7).
		RECETTE.						
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par des versements directs pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.		
				ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	
1850 (exercice clos)	101,426 58 $\frac{1}{2}$	3,168 75	2,490 25	"	5,150 77	"	8,609 75	
1851	"	250,642 14	49,603 08	"	140,150 96	995 52	450,589 70	
1852	18 54	"	"	"	"	"	"	
	101,444 72 $\frac{1}{2}$	262,810 87	52,093 51	"	145,501 75	995 52	459,199 45	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

NÉE 1851.				SOLDE		Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE.			EN CAISSE		
	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'Etat. 10.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	au 1 ^{er} janv. 1852. 13.	14.	
110,256 11 $\frac{1}{2}$	39,868 14	510 38	40,378 52	(¹) 69,857 50 $\frac{1}{2}$		(¹) Suivant l'arrêt rendu par la Cour des Comptes le 15 juin 1852, le reliquat disponible à la clôture de l'exercice 1850 s'élève à fr. 69,857 60 soit une différence en plus de $\frac{1}{2}$ centime.
450,389 70	161,087 72	219,276 77	580,564 49	70,025 21		(²) Cet encaisse de fr. 159,901 14 $\frac{1}{2}$ résulte des faits réels constatés dans la comptabilité du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut :
18 34	"	"	"	18 34		D'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1851, et dont la réalisation n'a eu lieu qu'en 1852 (agence du trésor à Tournay), ci. 13 19 Fr. 159,914 33 $\frac{1}{2}$
560,644 15 $\frac{1}{2}$	200,955 86	219,787 15	420,745 01	(²) 150,901 14 $\frac{1}{2}$		Et d'autre part, en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci. fr. 51,406 47 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnées, ci. 36,198 88 87,605 35
						L'avoir net disponible au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de. fr. 52,308 98 $\frac{1}{2}$

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE " " 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.			TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.		
1.	2.	ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.	5.	6.	7.
1851 et années antérieures.	38,853 62 $\frac{1}{2}$	6,741 64	175,441 43	278 13	182,461 19	219,514 81 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	au 1 ^{er} janvier 1852. 11.	12.	
55,915 44	110,001 75	164,817 17	(1) 54,497 64½		(1) Cet encaisse de fr. 54,497 64½ résulte des faits réels constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut : D'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1851, et dont la réalisation n'a eu lieu qu'en 1852 (agence du trésor à Tournay), ci 204 61 Fr. 54,702 25½ Et d'autre part, en retrancher : 1° Le montant des pièces acquittées conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 13,153 93 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter des dépenses ordonnées, ci 13,611 07 31,745 » L'avoir net disponible au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 22,957 25½ D'après le bilan de la caisse arrêté au 31 décembre 1851, et publié au <i>moniteur</i> du 19 juin 1852, n° 171, cet avoir s'élevait à 71,845 00 Par conséquent une différence en plus de fr. 48,886 64½ Les explications fournies au Département des Finances, au sujet de cette différence, se résument comme il suit : D'une part, le bilan comprend en plus que la situation fournie par le trésor : 1° Le montant des dépenses ordonnées mais dont le paiement n'avait pas encore eu lieu fr. (a) 52,198 38 2° Intérêts de novembre et décembre 1851, d'un capital de 197,250 francs à 4 ½ p. 0/0, soit les deux premiers mois du semestre à échoir le 1 ^{er} mai 1852. 1,479 37½ 3° Semestre d'intérêts échéant le 1 ^{er} janvier 1852, d'un capital de 1,275,000 francs, à 2 ½ p. 0/0 15,912 50 Fr. 49,590 25½ D'autre part, le bilan porte en moins : 1° Versements faits en 1851 et dont l'inscription dans la comptabilité spéciale de la caisse n'a eu lieu que pendant l'année suivante, savoir : Chez l'agent du caissier de l'État à Furnes, le 25 juillet sous le n° 613 fr. 1 » Chez le même agent le 27 décembre, sous les n° 969 à 977 365 94 366 94 2° Transfert de recette de la caisse du Département de l'Intérieur, opéré par arrêté du 9 octobre 1851, n° 948, et dont le Département des Travaux publics n'a fait écriture qu'en 1852 204 17 3° Sommes ordonnées au profit de la caisse en 1851, et dont l'inscription dans la comptabilité spéciale de cette institution n'a également eu lieu que pendant l'année suivante 134 50 340 61 En résumé, une différence pareille à celle constatée ci-dessus, de fr. 48,886 64½ (a) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 433 38 ^e celui qui est indiqué plus haut pour le même objet, d'après la comptabilité de l'administration du trésor public et les écritures de ses agents dans les provinces. Cette différence ne peut être attribuée qu'à cette seule cause, que le Département des Travaux publics a considéré comme non payés au 31 décembre 1851, des dépenses réellement acquittées pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui ont été fournies qu'au commencement de l'année suivante.

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRATIONS DE					Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		RECETTE.					
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du tré- sor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).		
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	
1850 (exercices clos)	20,158 00	*	2,854 01	*	2,854 01	22,972 10	
1851	*	*	104,072 67	54 24	104,126 91	104,126 91	
	20,158 00	*	106,906 68	54 24	106,960 92	127,099 01	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

et dépenses de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			EN CAISSE		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	1 ^{er} janvier 1852. 11.	12.	
7,128 65	“	7,128 65	(1) 15,845 47		(1) Ce solde est conforme à l'arrêt de la Cour des Comptes du 20 janvier 1852.
24,854 58	71,455 94	96,290 52	7,856 39		(2) Cet encaisse de fr. 23,679 86 résulte des faits réels constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la com- paraison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut : D'une part, y ajouter les retenues ordonnées en 1851 et dont la réalisation n'a eu lieu qu'en 1852 (agence du trésor à Tournay), ci 696 66
51,985 21	71,455 94	103,419 15	(2) 23,679 86		Fr. 24,376 52 Et, d'autre part, en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées conser- vées en portefeuille par les agents du trésor, ci. fr. 2,638 33 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordon- nées, ci 4,381 92
					7,040 25
					L'avoir net disponible, au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 17,336 27

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de la

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1851. 2.	OPÉRATIONS DE					
		RECETTE.				TOTAL (colonnes 5 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 7.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administra- tion du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 5.	TOTAL		
		ANCIEN MODE. 3.	NOUVEAU MODE. 4.				
1850 (exercices clos)	4,929 55	149 48	3,705 97	•	5,855 45	8,784 78	
1851	•	•	23,198 57	18 74	23,217 31	23,217 31	
	4,929 55	149 48	26,904 54	18 74	27,072 76	52,002 09	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'Enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1852.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les débitures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.
.	.	.	(¹) 8,784 78	.	(¹) Ce résultat fr. 8,784 78 comparé à celui du compte rendu pour l'exercice 1851 et qui a fait l'objet de l'arrêt de la Cour des Comptes du 30 septembre 1851, n° 52,316, ci 8,767 96
3,665 74	21,470 08	25,135 82	.	1,916 51	présente sur ce dernier un excédant de 16 82
3,665 74	21,470 08	25,135 82	8,784 78	1,916 51	Cette différence, qui a été également constatée par le Départe- ment de l'Intérieur, et qui provient de produits négligés dans les comptes antérieurs à 1850, devra être portée en recette extra- ordinaire dans le compte d'un exercice subséquent, afin de rétablir l'accord avec la comptabilité du trésor public.
			(²) 6,868 27		(²) Cette encaisse de fr. 6,868 27 résulte des faits réels constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut en retrancher, savoir :
					1 ^o Le montant des pièces de dépenses acquittées conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 500 »
					2 ^o Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les depen- ses ordonnancées, ci 773 70
					1,273 70
					L'avoir net disponible au 1 ^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 8,594 57

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	RECETTES <i>opérées</i> pendant les années 1852 à 1851.	INTÉRÊTS alloués en compte courant.	TOTAL DE LA RECETTE.	DÉPENSES <i>effectuées</i> pendant les années 1852 à 1851.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1852.
Anvers	50,172 07	7,492 15	57,664 20	4,254 54	53,409 86
Brabant.	97,707 42	12,554 91	110,262 53	13,790 40	96,471 93
Flandre occidentale	79,105 52	11,770 04	90,875 56	17,560 70	73,314 66
Flandre orientale.	59,520 32	7,479 07	66,999 50	11,579 40	55,219 99
Hainaut.	147,194 20	20,897 14	168,091 54	37,529 11	130,762 23
Liège	100,485 50	10,921 40	111,405 08	20,192 15	91,212 95
Limbourg	59,102 58	5,051 52	44,155 70	7,442 37	36,691 53
Luxembourg	92,100 77	11,657 19	103,757 96	21,950 21	81,807 75
Namur	91,608 66	11,541 12	102,949 78	54,065 71	68,884 07
	756,794 73	99,124 41	855,919 14	168,144 59	687,774 75
Excédant d'intérêts au 31 décembre 1851, résultant des placements faits pour le compte du trésor et dont le transfert à son profit aura lieu en 1852 (voir le compte rendu le 1 ^{er} juillet 1853).	.	10,090 59	10,090 59	.	10,090 59
	756,794 73	109,215 .	866,009 73	168,144 59	(¹) 697,865 34

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

OBSERVATIONS.

(1) En comparant ce résultat, qui est celui constaté par la comptabilité centrale du trésor public, ci fr. 697,865 34 avec les soldes créditeurs présentés par les écritures des agents du trésor respectivement chargés des fonctions de trésorier des institutions, savoir :

A Anvers	fr.	52,556 97
A Bruxelles		94,662 98
A Bruges		71,969 65
A Gand		54,219 25
A Mons		128,565 45
A Liège		89,618 14
A Hasselt		36,098 94
A Arlon		84,506 39
A Namur		67,537 81

ENSEMBLE fr. 679,535 81

on trouve suivant cette dernière comptabilité une différence en moins de fr. 18,529 83

Cette différence provient des causes suivantes :

D'une part, la comptabilité centrale du trésor public porte en plus à la recette :

1° Excédant d'intérêts dont le transfert aura lieu en 1852, suivant le compte des placements rendu le 1 ^{er} juillet 1851.	fr.	10,090 39
2° Intérêts à 4 p. 0/0 réglés entre la trésorerie et les diverses caisses, pour le second semestre 1851, et dont les agents du trésor n'ont passé écriture que pendant l'année suivante		12,758 »
3° Différence de recette rectifiée par l'agent du trésor à Anvers, en 1852		» 01
4° Versements faits chez l'agent du caissier de l'État, à Neufchâteau, pendant la seconde quinzaine de novembre 1851, et dont l'agent du trésor à Arlon n'a fait recette qu'en 1852		33 40
		22,882 »

D'autre part, elle constate en moins :

1° Les versements ci-après, lesquels concernent la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains et dont les agents du trésor n'ont fait la déduction qu'en 1852, savoir :

A Hasselt, le 4 janvier 1851, n°.	50	53 62
— — — — —	31	21 25
— — — — —	32	9 »
— — — — —	35	4 50
— — — — —	34	5 »
— — — — —	33	4 50
A Arlon, le 17 janvier — — — — —	48	4,052 45
A Turnhout, le 25 juin — — — — —	312	10 62
— — — — —	315	9 50
— — — — —	314	16 22
— — — — —	315	31 54
A Charleroy, le 4 septembre — — — — —	3226	26 25
— le 10 — — — — —	4648	31 65
— — — — —	4649	9 58
A Turnhout, le 2 décembre — — — — —	754	9 »
— — — — —	755	7 82
— — — — —	756	31 54
— — — — —	757	10 95
A Furnes, le 5 — — — — —	885	5 35

4,548 50

2° Différence de recette rectifiée par l'agent du trésor à Bruges en 1852 fr. 5 87

4,332 17

Somme égale à la différence établie ci-dessus de fr. 18,529 83

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1851.	OPÉRATIONS DE				
		RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.		Par versements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'exercice.
		ANCIEN MODÈ.	NOUVEAU MODÈ.			
2.	3.	4.	5.	6.	7.	
1850	28,356 72	8,572 57	24,976 24	•	53,548 61	61,905 35
1851	•	•	40,324 67	•	40,324 67	40,324 67
	28,356 72	8,572 57	65,800 91	•	74,375 28	102,750 •

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1851.			SOLDE au 1 ^{er} janvier 1852.		Observations.
DÉPENSE.			Excédant	Excédant	
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	DE RECETTE.	DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.
170 74	*	170 74	(¹) 61,754 59	*	<p>(¹) Ce résultat est conforme à celui du compte arrêté par la Cour des Comptes, le 17 août 1852, n° 61518.</p>
1,520 50	78,641 59	80,161 89	*	39,557 22	
			61,754 59	39,557 22	
1,691 04	78,641 59	80,352 65	(²) 22,597 37		<p>(²) Cet encaisse de fr. 22,597 37 résulte des faits réels constatés dans la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1851, il faut :</p> <p>D'une part, y ajouter le versement fait à Bruges, le 16 décembre 1851, n° 5994, mais dont le récépissé n'a été soumis au visa qu'en 1852, ci 19 50</p> <p style="text-align: right;">Fr. 22,416 87</p> <p>Et d'autre part, en retrancher le solde disponible des crédits ouverts aux agents du trésor, pour acquit- ter des dépenses ordonnancées, ci 68 53</p> <p>L'avoir net disponible, au 1^{er} janvier 1852, est ainsi de fr. 22,548 54</p>

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

DÉSIGNATION DES VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1851.	CONSTATÉ pendant l'année 1851.
Bruxelles.	1851. 14 janvier . .	555	Restitution d'intérêts indûment perçus du chef de 15 obligations de l'emprunt 5 p. % 1840, détruites dans un incendie, et lesquelles ont été remplacées par une inscription nominative en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le 8 avril 1848. Cette inscription a été créée avec jouissance du 1 ^{er} mai 1845, et la présente restitution était due, parce qu'il a été reconnu ultérieurement que les coupons d'intérêts de l'échéance de novembre 1845 avaient été détachés avant l'incendie et réalisés par l'ayant droit.	"	578 "
Id.	— 18 février . .	1255	Rétribution exigée par l'arrêté royal du 8 décembre 1814, du chef de visa de certificats de participation à 2 1/2 p. %.	"	500 "
Id.	— 22 mars . .	2015	Réalisation de bons du trésor à l'échéance du 21 mars, appartenant à divers corps de l'armée.	"	2,970 "
Id.	— 1 ^{er} avril . .	2545	Frais de dernière maladie et de sépulture d'un marin, dont l'avance avait été faite par le vice-consul de Belgique à l'île de Ré.	"	124 15
Id.	— 24 novembre .	8867	Frais de pavage au chemin de fer de Mons à Manage, effectué par les soins du Gouvernement.	"	1,450 "
Id.	— 15 décembre .	9455	Réalisation de bons du trésor, échéant le 15 décembre 1851, et appartenant à divers corps de l'armée.	"	55,560 "
Bruges.	— 10 mars . .	788	Solde créditeur du compte des retenues par suite de saisie-arrêt, constaté par les écritures du directeur du trésor à Bruges, au 31 décembre 1850.	"	560 51
Id.	— 30 juin . .	2057	Subside accordé par le conseil communal de Bruges au sieur Van Hollebeke, à l'effet de couvrir ses frais d'entretien à l'école d'apprentissage de Haine-S'-Pierre.	"	100 "
Courtrai.	— 20 janvier . .	155	Coût du timbre de commissions délivrées à des porteurs de contraintes.	"	0 "
Id.	— 1 ^{er} février . .	257	Coût de permis de colportage et de débit d'objets d'accises dans le rayon des douanes.	"	52 "
Id.	— 4 novembre .	2498	Frais d'entretien dus à l'institut des sourds et muets à Bruges.	"	151 02
Huy.	— 26 — . .	690	Pour le compte de l'association générale pour l'encouragement du service militaire à Bruxelles.	"	1,140 45
Arlon.	— 11 janvier . .	27	Solde de compte	"	307 09
Namur.	— 4 mars . .	635	Prix d'abonnement au recueil administratif, pour le premier semestre 1851.	"	168 "
				"	41,056 80
					41,056 80

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

nature, versés dans les caisses du trésor pour le compte de tiers.

DÉSIGNATION DES REMBOURSEMENTS.			SOLDE		MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS de l'arrêté qui les autorise.	MONTANT.	A REMBOURSER ou 1 ^{er} janvier 1852.		
1851. 5 mars . . .	(¹)	578 »	»	»	(¹) Ce versement a été porté au crédit de MM. De Rothschild frères, à Paris, par un virement de compte, à cause que c'était à eux que revenait la restitution, ayant remboursé au trésor le montant de 15 coupons de fr. 25 20 c ^h chaque, comme ne devant pas être payés par leur entremise.
— 27 février . . .	104	500 »	»	»	Ce versement ne devait pas être fait, attendu que toutes les rétributions établies pour opérations sur le grand-livre de la dette publique avaient été supprimées par l'arrêté royal du 12 février 1851, inséré au <i>Mondeur</i> du 18 du même mois.
— 20 mars . . .	121 à 128	2,970 »	»	»	Pour mettre le montant des bons en capital et intérêts à la disposition des ayants droit.
— 7 mai . . .	182	124 15	»	»	La somme, au lieu d'être versée dans la caisse de l'État, devait être remise au vice-consul qui avait fait l'avance.
»	»	»	1,450 »	»	
— 11 décembre . . .	458 à 461	35,560 »	»	»	Même motif que celui donné ci dessus au sujet du remboursement de 2,970 fr.
— 15 mars . . .	114	560 51	»	»	Cette somme avait été versée par erreur pour le compte du trésor; le § 232 de l'instruction du 5 décembre 1850, prescrivant aux agents du trésor de verser les produits de cette nature à la banque nationale, pour leur compte particulier.
— 2 août . . .	975	100 »	»	»	Le Gouverneur de la Flandre occidentale ayant fait valoir, par sa dépêche du 25 juillet 1851, que ce versement avait été fait par erreur.
— 4 février . . .	67	0 »	»	»	Pour opérer le changement d'imputation de ces versements, qui avaient été opérés sur les produits de l'administration du trésor public, au lieu de l'être sur ceux de l'administration des contributions directes.
— 19 — . . .	38	52 »	»	»	
— 17 décembre . . .	475	151 62	»	»	Le collège échevinal de la ville de Roulers ayant représenté, par sa lettre du 30 novembre 1851, que cette somme avait été versée par erreur dans la caisse de l'État.
— — . . .	»	»	1,146 45	»	
— — . . .	»	»	507 00	»	
— 20 mars . . .	119	168 »	»	»	Même motif que pour les remboursements de 0 et de 52 francs mentionnés plus haut.
		58,155 26	2,905 54		
		41,056 80			

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS. 1.	SOLDE		RECETTE.			
	EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1881. 2.		Par les	Par les	Par les	Par les
			COMPTABLES de l'Administration des contributions directes. 3.	COMPTABLES de l'Administration de l'enregistrement. 4.	COMPTABLES de l'Administration des postes. 5.	COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer. 6.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	35,167 10	184,845 25
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	9,088 15	8,558 40
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle.	1,259 15	30,728 80
Impôts et produits recouverts au profit des communes	2,471,945 54	2,735,177 42
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	1,567,072 89	.	1,255,251 66	.	.	.
Consignations de toute nature.	2,905,525 01	.	1,070,654 40	.	.	.
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	55,605 05	.	.	1,751,064 90	.	.
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	11,586 85	.	.	.	13,174 .	.
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises	12,545 87	.
TOTAUX. fr.	6,857,109 59	2,959,109 85	2,505,906 06	1,751,064 90	25,519 87	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1852.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.								SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} Janvier 1852.
TOTAL (colonnes 3 à 6). 7.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 8.	DÉPENSE.						
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 9.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 10.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes. 11.	Par les agents comptables de l'administration des chemins de fer. 12.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 13.		
184,845 25	220,012 42	167,055 05	"	"	"	"	167,055 05	52,977 39
8,358 40	17,446 55	9,927 51	"	"	"	"	9,927 51	7,519 04
50,728 80	51,987 95	50,078 51	"	"	"	"	50,078 51	1,909 64
2,755,177 42	5,207,122 76	2,609,485 44	"	"	"	"	2,609,485 44	2,537,639 32 (¹)
1,255,251 06	2,600,524 55	"	1,568,881 01	"	"	"	1,568,881 01	1,231,443 54
1,070,654 40	5,976,179 41	"	967,064 07	"	"	"	967,064 07	5,009,115 34
1,751,964 90	1,787,629 95	"	"	1,752,580 46	"	"	1,752,580 46	35,049 47
13,174 "	24,560 85	"	"	"	"	11,586 85	11,586 85	13,174 "
12,545 87	12,545 87	"	"	"	"	"	"	12,545 87
7,040,500 68	15,877,010 27	2,870,524 29	2,555,945 08	1,752,580 46	"	11,586 85	6,976,445 66	6,901,164 61

(¹) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit:

Centimes communaux sur les impôts directs fr. 2,480,591 62
— pour la voirie vicinale. 5,248 55
Droits de magasin des entrepôts, revenant aux communes 81,799 15

TOTAL ÉGAL. fr. 2,537,639 32

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDE		RECETTE.	
	au 1 ^{er} janvier 1851.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'adminis- tration du trésor public.	
			ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.
1.	2.	3.	4.	5.
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de subside du trésor pour le remboursement des consignations	•	808,507 58	•	•
Département des Travaux publics, <i>S/C</i> de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	•	•	•	110,531 02
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	2,214,660 75½	•	•	•
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	79,675 80	•	•	•
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vic à produire par les pensionnés	3,292 65	•	•	•
Gouverneurs des provinces, <i>L/C</i> de formules timbrées de certificats de vic, déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés.	3,884 85	•	•	4,565 50
Ancienne caisse de retraite des employés des Finances, <i>S/C</i> d'avances du trésor	815,956 77	•	•	•
Trésor public, <i>S/C</i> de rachat de capitaux de la Dette publique, à 2 1/2 p. 100, affectés à la garantie de la gestion de comptables en déficit	48,457 15	•	•	•
Département des Affaires Étrangères, <i>S/C</i> d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine	10,000 •	•	•	10,000 •
De Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, mises hors de cours en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850	1,528,000 •	•	•	1,528,000 •
La Banque nationale, <i>S/C</i> de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, mises hors de cours en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850.	•	•	•	236,467 •
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, <i>S/C</i> de placements	15,506,677 54	•	•	54,760 64
Trésor public, <i>S/C</i> du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	549,374 12	•	•	•
Encaisse de l'ancien caissier général au 1 ^{er} octobre 1850, <i>S/C</i> de placement	224,940 •	•	•	40 •
<i>Créances à charge de divers.</i>				
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues le 24 octobre 1839, avec la Banque de l'industrie à Anvers	467,045 26	•	•	•
Trésor public, <i>S/C</i> d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juin 1847.	184,950 •	•	•	•
Directeur de la fabrication des monnaies, <i>S/C</i> d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent	200,000 •	•	•	150,000 •
Divers, <i>L/C</i> d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. 100, contracté en 1844	2,651,507 89	•	•	127,710 •
<i>Créances à charge des comptables.</i>				
Anciens agents des domaines, exercice 1850	76,445 48	•	•	1,067 15
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, <i>S/C</i> de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1851	161,958 50	•	•	•
Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	19 85	•	•	636 45
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année	89,730 75	•	•	•
	22,316,796 84½	898,507 58	•	2,212,806 74

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1852.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.								SOLDE
		DÉPENSE.						DÉBITEUR
Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA RECETTE (colonnes 5 à 6).	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par le caissier de l'État.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public	TOTAL (colonnes 8 à 11).	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année.	ou 1 ^{er} janvier 1852.
6.	7.	8.	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	11.	12.	13.	14.
"	898,507 58	"	"	"	898,507 58	898,507 58	898,507 58	"
"	119,551 02	"	"	"	119,551 02	119,551 02	119,551 02	"
8,858,811 30	8,858,811 30	"	"	"	6,775,545 46	6,775,545 46	8,988,204 21½	149,302 91½
2,651,774 40	2,651,774 40	"	"	2,709,407 40	25,200 "	2,754,607 40	2,814,285 20	162,508 80
5,228 75	5,228 75	"	"	"	2,700 "	2,700 "	5,992 65	2,765 90
"	4,565 50	"	"	"	5,085 50	5,085 50	7,570 15	5,004 65
"	"	"	"	"	"	"	815,956 77	815,956 77
"	"	"	"	"	"	"	48,457 15	48,457 15
"	10,000 "	"	"	"	"	"	10,000 "	"
"	1,528,000 "	"	"	"	"	"	1,528,000 "	"
"	256,467 "	"	"	"	256,467 "	256,467 "	256,467 "	"
"	54,769 64	"	"	"	54,769 64	54,769 64	15,541,446 98	15,506,677 54
"	"	"	"	"	89,028 25	89,028 25	658,602 55	658,602 55
224,000 "	224,040 "	"	"	"	"	"	224,040 "	"
"	"	"	"	"	"	"	467,045 26	467,045 26
"	"	"	"	"	"	"	184,950 "	184,950 "
"	150,000 "	"	"	"	"	"	200,000 "	50,000 "
"	127,710 "	"	"	"	"	"	2,651,507 80	2,525,797 80
"	1,067 15	"	"	"	"	"	76,445 48	75,578 35
"	"	"	"	"	"	"	161,958 50	161,958 50
"	656 45	"	626 58	"	"	626 58	646 15	9 68
"	"	"	"	"	"	"	80,750 75	80,750 75
11,718,714 45	14,830,028 77	"	626 58	2,709,407 40	8,185,452 25	10,893,480 21	55,710,283 05½	18,880,254 28½ (a)

(a) Voir ci-après les explications sur les soldes débiteurs au 1^{er} janvier 1852.

Suite de L'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janv. 1852.	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	"	
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	"	
	De Rothschild frères. à Paris, L/C courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	140,392 91 $\frac{1}{2}$	
	De Rothschild frères. à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	162,508 80	
<i>Avances pour le service public.</i>	Trésor public, S/C d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés	2,765 90	
	Gouverneurs des provinces. L/C de formules timbrées de certificats de vie déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés	5,004 65	
	Ancienne caisse de retraite des employés des Finances, S/C d'avances du trésor	815,956 77	
	Trésor public, S/C de rachat de capitaux de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, affectés à la garantie de la gestion de comptables en déficit	48,457 13	
	Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la marine.	"	
	De Rothschild frères. à Paris, L/C de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, misés hors de cours, en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850	"	
	La Banque nationale. S/C de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, misés hors de cours, en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850	"	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	13,506,677 34	
	<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	Trésor public, S/C du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	638,602 55
		Encaisse de l'ancien caissier général au 1 ^{er} octobre 1850, S/C de placements	"
A REPORTER. fr.		15,327,563 85 $\frac{1}{2}$	

ACTIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1851.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1852

OBSERVATIONS

Les opérations d'ou derive ce resultat sont developpees dans un etat ci annexe

D'apres les contrats des emprunts negocies par l'entremise de la maison De Rothschild freres, a Paris, le Gouvernement est tenu de lui remettre integralement, chaque semestre, les fonds necessaires pour acquitter les interets echus sur les titres au porteur existant dans la circulation. Toutefois les ayants droit peuvent reclamer le payement de ces interets aux caisses belges. Or, les sommes ainsi payees constituent des creances a charge de ladite maison, lesquelles doivent venir en deduction des fonds a leur remettre pour le semestre courant.

Le solde renseigne ci contre resulte d'interets acquittes par le caissier de l'Etat pendant le mois de decembre 1851, et qui n'ont pu etre portes en compte a MM. De Rothschild qu'en janvier suivant, savoir

Coupons de l'emprunt a 3 p 0/0, contracte en 1858	fr	79,810	»
— — a 5 p 0/0 — 1840		108,990	»
— — a 5 p 0/0 — 1842		15,708	80
	Somme egale	fr	162,508 80

Ce solde forme l'avance a recouvrer du chef de 6,142 formules de certificats de vie pour pensions, revetues du timbre de 45 centimes, lesquelles se trouvent deposees a l'administration du tresor public.

Ce solde represente la dette des Gouverneurs envers le tresor du chef de 6,677 formules timbrees, a 45 centimes, qui se trouvent deposees entre leurs mains.

Ces avances ont ete regularisees en 1852, en vertu de la loi du 10 juin 1851, qui alloue un credit de pareille somme.

Ces valeurs ont ete realisees en 1852.

Ce solde represente les capitaux du fonds des cautionnements et consignations employes a l'achat de divers fonds nationaux, dont le compte special de la caisse des depots et consignations donne la designation.

En vertu du reglement approuve par arrete royal du 31 decembre 1842, il est alloue en compte courant, aux caisses provinciales de prevoyance des instituteurs primaires, des interets, a 4 p 0/0, sur les fonds deposes pour leur compte dans la caisse de l'Etat.

Pour se couvrir de ces interets, le tresor applique les fonds, pour son compte particulier, a l'achat de fonds nationaux.

Le solde ci contre represente le montant de ces placements (a voir d'ailleurs le compte rendu le 1^{er} juillet 1855).

Un arrete royal du 10 decembre 1852, modificatif du reglement de 1842, a reforme cet etat de choses, en adoptant a partir de 1855, pour les caisses des instituteurs primaires, le mode de placement qui est generalement suivi pour les autres institutions du meme genre.

Suite de L'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janv. 1852.
	REPORT. fr.	15,527,563 85 $\frac{1}{2}$
Créances à charge de divers.	Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues, le 24 octobre 1839, avec la Banque de l'industrie d'Anvers	467,045 26
	Trésor public, <i>S/C</i> d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juin 1847	184,050 "
	Directeur de la fabrication des monnaies, <i>S/C</i> d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent	50,000 "
	Divers, <i>L/C</i> d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{2}{5}$, contracté en 1844	2,525,797 89
Créances à charge des comptables.	Anciens agents des domaines. Exercice 1850	75,578 55
	La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, <i>S/C</i> de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1851	161,958 50
	Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	0 68
Créance à charge de la recette, portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre cette année		80,750 75
		18,880,254 28 $\frac{1}{2}$

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1852.

OBSERVATIONS.

Ces avances ont été liquidées en 1852, sur le crédit alloué par la loi du 3 janvier de cette année.

Idem idem sur le crédit alloué par la loi du 9 juin 1851.

Ces 50,000 francs ont été remboursés en 1852.

Les titres déposés en garantie de cette créance s'élèvent au capital nominal de 5,279,500 francs. Cette affaire s'est complètement terminée au commencement de 1853.

On proposera la liquidation de cette créance sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Cette différence a été soldée en 1852, par un versement dans la caisse de l'État.

D'après les conclusions adoptées par la Cour des Comptes, à la suite de l'examen du compte général de l'année 1850, un crédit sera demandé à la Législature, pour la liquidation de ce déficit, sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Toutefois, cette régularisation ne pourra être proposée que lorsqu'on aura terminé le travail que l'on a entrepris pour démontrer l'exactitude des divers soldes du service de trésorerie. Cette preuve, ainsi qu'on le remarquera par l'examen du présent compte, reste encore à fournir sur deux points, à savoir: 1^o les pièces de dépenses en cours de régularisation, du chef des avances des comptables de l'administration de l'enregistrement, antérieures à 1851, et 2^o les récépissés restant à rentrer du chef des versements opérés avant la mise à exécution de l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État (1^{er} janvier 1851). Au point où en est déjà parvenue la révision de ces opérations, et dont on pourra faire connaître le résultat définitif lors de la reddition du compte général de l'année 1852, l'on est à même de prévoir qu'indépendamment de la différence qui a déjà été expliquée dans l'annexe au tableau litt. C (Coupons d'intérêts en circulation), elle amènera une modification du chiffre de fr. 89,780 75 c^s, indiqué ci-contre.

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU fr. 2,214,660 75½

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives des emprunts ci-après.

Savoir :

Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1858.	{	Semestre au 1 ^{er} février 1851. fr. 105,055 *	
		— au 1 ^{er} août 1851 187,875 *	
			380,910 *
Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1840.	{	Semestre au 1 ^{er} mai 1851. 102,241 80	
		— au 1 ^{er} novembre 1851. 220,124 60	
			412,366 40
Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1842.	{	Semestre au 1 ^{er} mai 1851. 45,110 50	
		— au 1 ^{er} novembre 1851. 47,592 76	
			92,703 22
			885,970 72
Remises de fonds par le caissier de l'État			5,220,000 *

Revirement des sommes payées par le caissier de l'État, pour coupons d'intérêts,

Savoir :

Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1858	858,595 *
— à 5 p. % ₀ , — en 1840	1,542,655 80
— à 5 p. % ₀ , — en 1842	270,725 00
	2,651,774 40

Revirement pour constater, en recette, au profit du trésor le montant de coupons 5 p. %₀ et 5 p. %₀, dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés 601 14

Remise leur faite d'effets à encaisser pour le compte de l'administration des postes 15,188 20

8,988,204 21½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration
pendant l'année 1851.

CRÉDIT.

Intérêts de la Dette publique à payer par leur entremise, en conformité des contrats d'emprunt,

Savoir :

Emprunt à 3 p. % ₀ , contracté en 1838.	{	Semestre au 1 ^{er} février 1851 fr.	698,460	•	
		— au 1 ^{er} août 1851.	687,420	•	
			1,385,880	•	
Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1840.	{	Semestre au 1 ^{er} mai 1851	2,046,452	60	
		— au 1 ^{er} novembre 1851	2,032,445	60	
			4,078,878	20	
Emprunt à 5 p. % ₀ , contracté en 1842.	{	Semestre au 1 ^{er} mai 1851	686,765	56	
		— au 1 ^{er} novembre 1851	682,494	16	
			1,369,259	72	
				6,834,017	02

Intérêts de la Dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

Savoir :

Emprunt à 4 p. % ₀ , contracté en 1836. fr.	46,860	•
— à 4 1/2 p. % ₀ , contracté en 1844	329,076	25
Dette à 4 1/2 p. % ₀ , résultant de la conversion	1,211,163	75
	1,788,000	•
Commissions allouées pour le paiement des intérêts des divers emprunts précités et autres frais relatifs au service de la Dette publique	88,864	36
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements à l'office des postes de France.	119,551	02
Remboursement leur fait par virement d'écritures d'un solde dû par la caisse d'amortissement :	8,000	•
Remboursement leur fait par virement d'écritures du chef de 15 coupons de l'emprunt 5 p. % ₀ 1840, de fr. 25 20 c ^{ts} chaque, formant double emploi et dont le montant a été restitué au trésor (voir aux créances passives, annexe n° 12 au tableau litt. G)	378	•
SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU	140,392	91 1/2
	8,988,204	21 1/2

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.	OPÉRA			
		RECETTE.			
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	162,555 80	"	"	162,555 80
Percepteurs des postes	"	"	140,525 88	"	140,525 88
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (ancien mode).	2,464,970 07	"	"	"	"
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa	"	"	"	169 50	169 50
Idem. Récépissés à talon soumis au visa, du chef des versements opérés sur les produits de l'administra- tion des contributions directes, douanes et accises	"	"	"	60,506,175 06	60,506,175 06
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines	"	"	"	28,985,455 64	28,985,455 64
Idem. Idem de l'administration des postes	"	"	"	5,390,250 50	5,390,250 50
Idem. Idem de l'exploitation des chemins de fer.	"	"	"	17,706,217 50	17,706,217 50
Idem. Idem de l'administration du trésor public	"	"	"	50,214,240 65	50,214,240 65
	2,464,970 07	162,555 80	140,525 88	140,600,467 82	149,905,549 50

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.1^{er} JANVIER 1852.

TIONS DE L'ANNÉE 1851.							SOLDE EN CAISSE
Total DE LA RECETTE, y compris le solde ou commencement de l'année. 7.	DÉPENSE.					Total DE LA DÉPENSE. 13.	
	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 8.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 9.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes. 10.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer. 11.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de ver- sements relatifs aux recettes qu'elle con- statées sans l'inter- vention des compta- bles. 12.		
162,553 80	"	162,553 80	"	"	"	162,553 80	"
140,525 88	"	"	140,525 88	"	"	140,525 88	"
2,464,970 07	11,509 27	9,687 64	157,865 94	"	1,989,693 11	2,148,757 96	(1) 516,212 11
169 50	"	"	"	"	"	"	169 50
60,506,175 96	60,505,772 41	"	"	"	"	60,505,772 41	2,403 55
28,985,455 64	"	28,976,069 01	"	"	"	28,976,069 01	7,564 65
3,590,230 59	"	"	3,520,916 98	"	"	3,520,916 98	69,515 61
17,706,217 50	"	"	"	17,706,217 50	"	17,706,217 50	"
59,214,240 65	"	"	"	"	59,214,240 65	59,214,240 65	"
152,568,519 57	60,315,281 68	29,148,312 45	3,599,508 80	17,706,217 50	41,205,055 74	151,973,056 17	395,463 40

(1) La révision des opérations relatives aux récépissés antérieurs à 1851, amènera très-probablement une modification de ce solde en 1852.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille, AU 1 ^{er} JANVIER 1851.		RECETTE pendant l'année 1851.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	790,525 43	3,060,753 26	72,528,115 29
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	197,815 27	1,160,380 33	34,145,126 78
Percepteurs des postes	77,777 52	127,740 15	5,329,186 78
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	42,555 08	667,720 80	17,833,040 57
Caissier de l'État (1).	14,048,049 66	•	149,600,467 82
	15,156,320 96	3,816,600 52	
	20,772,921 48		279,233,957 24

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1851.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

TOTAL au 31 décembre 1851.	DÉPENSE Justifiée PENDANT L'ANNÉE 1851.	Valeurs de caisse et de portefeuille, AU 1 ^{er} JANVIER 1852.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
76,770,105 98	72,088,151 00	1,008,220 00	5,682,822 25	
55,501,520 58	55,875,512 54	275,077 84	1,552,550 »	
5,554,704 45	5,552,010 20	140,505 00	52,700 57	
18,545,122 45	17,706,217 50	49,099 78	787,805 17	
105,048,517 48	140,052,154 70½	25,616,582 08½	»	
		25,000,684 50½	5,855,747 07	
500,008,858 72	260,054,426 15½	50,052,452 56½		(1) La situation du caissier de l'État, telle qu'elle est ici présentée, comprend les opérations relatives aux assignations des anciens directeurs du trésor restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851, et lesquelles ont fait l'objet, à partir de cette année, d'un compte spécial ouvert par la Banque nationale, en exécution du § 54 de l'instruction du 21 décembre 1850, sur le service dudit caissier.

ÉTAT présentant le montant des valeurs
dans les

DÉSIGNATION DES RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1851.	PAYEMENTS effectués PENDANT L'ANNÉE 1851.	TOTAL au 31 décembre 1851.	PAYEMENTS justifiés PENDANT L'ANNÉE 1851.
Anvers	254,550 53	7,605,105 05	7,857,441 90	7,851,420 22
Malines	"	1,152,522 54 ^s	1,152,522 54 ^s	1,120,650 42 ^s
Turnhout	"	460,840 05	460,840 05	455,712 90
Bruxelles	055,249 41	20,424,151 58	50,357,400 79	29,048,478 75
Louvain	"	1,827,801 56	1,827,801 56	1,761,155 32
Nivelles	"	425,012 05	425,012 05	415,793 66
Bruges	108,405 12	5,721,479 88	5,820,045 "	5,787,747 75
Courtrai	"	568,510 48	568,510 48	510,464 "
Furnes	"	517,107 54	517,107 54	516,861 08
Ypres	"	764,557 05	764,557 95	714,279 55
Gand	17,500 74	6,715,062 25 ^s	6,752,562 99 ^s	6,657,091 76 ^s
Audenarde	"	547,540 84	547,549 84	545,559 47
Termonde	"	1,078,798 05	1,078,798 05	1,066,278 64
Mons	434,502 02	5,157,054 82	5,591,557 44	5,415,552 54
Charleroy	"	1,266,671 58 ^s	1,266,671 58 ^s	1,250,608 04 ^s
Tournay	"	2,264,101 56 ^s	2,264,101 56 ^s	2,244,982 75 ^s
Liège	588,644 91	9,445,086 58 ^s	9,855,751 29 ^s	9,518,567 98 ^s
Huy	"	755,858 11	755,858 11	685,298 83
Verviers	"	480,698 86 ^s	480,698 86 ^s	475,985 40 ^s
Hasselt	87,066 47	2,807,757 "	2,805,705 47	2,850,760 25
Tongres	"	747,564 41	747,564 41	720,895 72
Arion	51,740 67	2,001,527 28	2,055,267 95	2,058,582 57
Marche	"	265,109 92	265,109 92	246,893 25
Neufchâteau	"	469,050 05	469,050 05	449,582 91
Namur	225,996 64	5,982,445 55	4,206,442 17	4,150,010 74
Dinant	"	518,452 17	518,452 17	505,429 18
Philippeville	"	507,518 55	507,518 55	500,784 "
TOTAUX	2,500,402 01	(*)87,054,895 77	89,555,298 68	(¹)87,640,992 67

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1852.	OBSERVATIONS.
6,012 74	(¹) Les justifications produites par les 27 agents du trésor, pendant l'année 1851, concernent les dépenses suivantes, Savoir :
2,871 02	Payements faits sur ordonnances partielles et collectives imputées sur le Budget de l'État :
25,127 15	Exercices clos. fr. 487,869 92
708,992 04	Exercice 1850. 14,164,527 59 } 48,594,517 51
00,648 04	— 1851. 33,942,120 05
9,218 99	Sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre fr. 562,852 14
42,107 25	Idem. idem. Sur les fonds des cautionnements des comptables, etc., savoir :
49,046 48	Service de la trésorerie fr. 1,270 60
246 26	— de la caisse des dépôts et consignations 821,598 12 } 822,668 72 } 1,202,730 16
50,258 40	Idem. sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur le Budget de l'État :
75,471 25	Exercice 1850. fr. 1,306,595 75
1,810 57	— 1851. 25,696,781 15 } 27,011,321 56
12,520 01	— 1852. 8,046 66
176,024 00	Idem. idem. sur le fonds de cautionnements d'entrepreneurs, etc. 7,480 »
50,065 54	Idem. idem. sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre 52,596 15
10,118 61	Idem. sur bons du trésor. } Capital fr. 5,678,500 »
515,365 51	Idem. sur les fonds liquidés pour le paiement des arrrages des rentes nominatives inscrites sur le grand-livre de la dette publique. 500,984 »
50,559 28	Idem. sur fonds provinciaux 3,741,124 48
4,715 46	Idem. sur fonds locaux 570,256 05
64,945 22	Idem. sur les fonds des caisses spéciales de pensions des veuves et orphelins, savoir :
26,468 69	Montant des pièces en portefeuille au 31 décembre 1850 fr. 53,740 57
14,685 58	Payements de l'année 1851 525,592 51 } 559,352 88
18,216 69	Idem. sur le fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 46,767 55
19,647 12	Ensemble une somme pareille au montant des paiements justifiés pendant l'année 1851 fr. 87,640,992 67
76,451 45	(²) Les dépenses portées dans les comptes des agents du trésor s'élèvent à fr. 87,054,898 77
15,002 99	Celles renseignées par le caissier de l'État, à 87,149,182 25½
6,754 53	Différence en plus à ces dernières de fr. 114,286 48½
1,894,506 01	laquelle provient des causes suivantes :
	D'une part, le caissier constate en plus que les agents,
	1° L'excédant des fonds remis à la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, sur les pièces acquittées, fournies par cette société pendant l'année 1851, ci fr. 500 »
	2° Le paiement de retenues diverses déduites, à la page suivante, du montant des pièces en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1851, pour en établir la situation réelle, ci 16,571 44
	3° Les paiements faits sur les assignations des anciens directeurs du trésor, restant en circulation à ladite date du 1 ^{er} janvier, ci 98,475 86
	4° Le montant des déficits constatés à charge des agents du trésor pendant l'année 1851, suivant le tableau litt. I, ci 626 58
	115,975 88
	D'autre part, les agents renseignent en plus que le caissier les objets portés sub litt. C et D dans l'annexe ci-après, en déduction du montant des pièces en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1852 1,687 59½
	Soit une différence pareille de fr. 114,286 48½

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1851, pourVALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1851 fr. 2,500,402 01

A AUGMENTER :

Du d'ébet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor à Bruxelles, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'Etat, ci (1) 25,000 •

2,525,402 01

A DIMINUER :

1^o De l'excédant que présentent sur les paiements réels les pièces de dépenses acquittées, transmises par les agents du trésor, pour leur justification, excédant qui provient des causes suivantes :

a. Des assignations des anciens directeurs du trésor, émises avant 1851 et restant en circulation et à payer au commencement de cette année,

SAVOIR :

Dans la province d'Anvers	fr. 1,414 03
— de Brabant	27,156 78
— de la Flandre occidentale	4,937 69
— — orientale	40,779 43
— du Hainaut	5,518 07
— de Liège	7,897 58
— de Limbourg	5,467 35
— de Luxembourg	8,418 54
— de Namur	8,121 58

109,531 74

b. De l'assignation délivrée, en 1850, par le directeur du trésor à Liège, non payée, et à consigner ultérieurement dans le compte spécial des mandats de l'espèce restant en circulation

» 20

109,531 94

c. Des retenues opérées par suite de saisie-arrêt sur les ordonnances payables :

Par assignations sur le caissier de l'État	15,201 82
Par mandats sur les receveurs des impôts	2,319 52

15,521 14

d. Des retenues attribuées aux anciens directeurs du trésor par l'arrêté royal du 22 décembre 1819, n° 59.

850 50

2^o Du montant des pièces justificatives des paiements faits, en numéraire, à charge des fonds de pensions des veuves et orphelins et du fonds des cautionnements, attendu que l'administration du trésor public avait fait dépense dans sa comptabilité, lors de leur délivrance, des mandats à réaliser par les directeurs du trésor chez le caissier de l'État, pour effectuer ces paiements,

SAVOIR :

Dans la province d'Anvers	fr. 5,341 •
— de Brabant	5,726 79
— de la Flandre occidentale	4,075 •
— — orientale	3,121 58
— du Hainaut	1,489 80
— de Liège	7,576 50
— de Limbourg	1,220 55
— de Luxembourg	1,846 41
— de Namur	5,555 94

55,740 57

159,613 05

2,565,758 96

(1) Le Gouvernement concourt, depuis l'année 1843, à cette œuvre méritoire, qui a mis un terme aux nombreux abus dont la classe des petits pensionnés était l'objet.

Les fonds ne sont remis à la société que sous bonne garantie et à la condition de ne faire des avances que pour des termes échus. Le trésor en est remboursé par la remise qu'elle fait, à l'expiration de chaque trimestre, des certificats de vie dûment quittancés.

agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1852 fr. 1,804,306 01

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor à Bruxelles, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'Etat 25,000 »

1,919,806 01

A DIMINUER :

De l'excédant que présentent sur les paiements réels les pièces de dépenses acquittées, transmises par les agents du trésor pour leur justification, excédant qui provient des causes suivantes :

a. Des assignations des anciens directeurs du trésor, émises avant 1851 et restant en circulation et à payer à la fin de cette année,

Savoir :

Dans la province d'Anvers	fr. 30 70
— de Brabant	4,293 97
— de la Flandre occidentale	12 40
— — orientale	5,980 68
— du Hainaut	403 05
— de Liège	177 24
— de Limbourg	»
— de Luxembourg	145 11
— de Namur	21 85

11,035 88

b. De l'assignation délivrée, en 1850, par le directeur du trésor à Liège, non payée, et à consigner ultérieurement dans le compte spécial des mandats de l'espèce restant en circulation. » 20

11,056 08

c. Des différences à régulariser dans la comptabilité des agents du trésor ci-après, du chef de leur gestion pendant l'année 1851,

Savoir :

A Yveriers	» 0 $\frac{1}{2}$
A Hasselt	» 80
A Ypres	50 »

50 80 $\frac{1}{2}$

d. Des retenues dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1852,

Savoir :

Pour les caisses des veuves et orphelins, par l'agent du trésor à Tournay	1,331 59
Par suite de saisie-arrêt, par l'agent du trésor à Neufchâteau	505 »

1,056 59

12,745 47 $\frac{1}{2}$

1,907,062 55 $\frac{1}{2}$

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépenses en cours de
et de la Cour des Comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1851.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1851.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	4,176,730 01	8,895,812 87
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.</i>	1,227,159 79	2,591,055 01
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	"	481 08
<i>Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Dette publique. Exercice 1851 (intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	"	44 21
Ministère de la Justice. Exercice 1850	854,711 95	126,701 52
— — — 1851	"	156,744 55
— des Affaires Étrangères. Exercice 1850.	59,387 91	10,168 75
— — (Marine). Exercice 1850.	557,181 16	55,587 55
— — — Exercice 1851.	"	595,507 82
— — — 1852.	"	8,046 66
— de l'Intérieur. Exercice 1848.	50,000 "	"
— — — 1849.	8,800 "	"
— — — 1850.	547,223 30	77,281 72
— — — 1851.	"	854,800 67
— des Travaux publics. Exercice 1849.	21,288 15	"
— — — 1850.	1,529,168 51	299,877 56
— — — 1851.	"	3,756,026 05
— de la Guerre. Exercice 1850	12,516,613 55	756,977 07
— — — 1851	"	20,525,402 15
<i>Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur des allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840)	85,159 45	"
— — — Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-duc (loi du 16 mai 1845)	419 71	"
— — — Idem (lois des 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	77,457 92	"
— — — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut (lois des 18 juin 1840, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849).	219,969 50	"
— — — Chemin de fer (loi du 16 août 1846).	2,974 54	570 41
— — — Idem (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	38,882 66	49,885 55
— de l'Intérieur. Amélioration de la voirie vicinale (loi du 4 juin 1840).	61,000 "	"
A REPORTER.	22,014,607 87	58,298,770 52

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1851.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

TOTAL au 31 décembre 1851.	PIÈCES régularisées et admissibles en compte pendant l'année 1851.	Pièces de dépenses en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1852.	OBSERVATIONS.
15,072,542 88	8,924,792 58	(¹) 4,147,750 50	(¹) A voir, pour le développement de ce solde, le tableau ci-annexé.
3,018,214 80	2,150,050 21	(²) 1,478,584 59	(²) Idem. idem.
481 08	481 08	.	
44 21	"	44 21	
981,413 25	981,413 25	"	
150,744 35	.	150,744 35	
70,056 06	70,056 06	"	
572,768 40	572,768 40	"	
595,507 82	255,251 51	538,056 51	
8,046 66	"	8,046 66	
50,000 "	"	50,000 "	
8,800 "	"	8,800 "	
624,505 02	624,505 02	"	
854,800 67	54,856 65	709,964 02	
21,288 15	"	21,288 15	
1,829,046 07	1,829,046 07	"	
3,756,026 05	1,752,272 59	2,025,755 44	
13,275,500 60	13,275,500 60	"	
20,325,402 15	13,174,981 81	7,150,420 52	
85,159 45	85,159 45	"	
419 71	"	(³) 419 71	(³) Ce résultat est conforme à celui présenté par le décompte communiqué à la Cour des Comptes le 19 janvier 1852, en exécution de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur la comptabilité de l'Etat.
77,457 92	"	(⁴) 77,457 92	(⁴) Idem. idem.
219,960 50	"	(⁵) 219,960 50	(⁵) Idem. idem.
5,544 95	3,116 12	(⁶) 428 85	(⁶) Idem. idem.
88,768 10	70,371 48	(⁷) 18,396 71	(⁷) Idem. (toutefois en ajoutant au solde ci-contre la somme de fr. 30,540 22 c ^{ts} , pour les fonds libres sur les ordonnances d'ouverture de crédit.
61,000 "	"	(⁸) 61,000 "	(⁸) Idem.
60,513,578 30	43,752,255 57	16,561,124 82	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} janvier 1851.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1851.
REPORT. fr.	22,014,607 87	58,298,770 52
<i>Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.</i>		
Ministère de l'Intérieur. Part des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841)	608 52	.
— Maintien du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)	70,528 10	52,590 15
<i>Dépenses diverses imputables sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	9,550 "	23,925,887 10
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	111,166 50	94,685 04
Commission et frais des bons du trésor.	498 65	.
Frais d'administration de la caisse de l'État	200,000 "	.
Avances diverses de l'administration du trésor public	1,520 "	17,583 85
Déficits des receveurs des contributions directes, douanes et accises	580,745 56	.
— des percepteurs des postes	1,588 58	712 "
— des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	5,476 65	.
22,799,929 85		
Intérêts des bons du trésor	(*) 40,416 12	606,802 57
22,759,515 71		
Remboursements divers de l'administration du trésor public	3,819 51	732 58
22,763,335 02		
63,055,370 60		

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1851.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

TOTAL au 31 décembre 1851.	PIÈCES régularisées et admissibles en compte pendant l'année 1851.	PIÈCES de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} janvier 1852.	OBSERVATIONS.
60,313,578 59	45,752,235 57	16,561,124 82	(1) Ce résultat est conforme à celui présenté par le décompte communiqué à la Cour des Comptes le 19 janvier 1852, en exécution de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur la comptabilité de l'Etat.
			(2) Ce solde se compose des dépenses suivantes :
			Emprunt à 4 p. 0/0. fr. 234 30, liquidés le 11 juin 1852, n° 26,478.
			Dettes à 3 p. 0/0. 271 22 — — 26,479.
			Emprunt 5 p. 0/0 1840. 3,814 80 — — 26,480.
			— 1842. 1,170 46 — — 26,481.
			Dette à 4 1/2 p. 0/0 conversion 1844. 10,835 » — — 26,482.
668 52	668 52	"	Emprunt 1844 à 4 1/2 p. 0/0 10,000 » — — 26,483.
			TOTAL RÉGAL. fr. 26,345 78
122,024 25	94,302 58	(1) 28,021 07	(3) Ce solde doit faire l'objet d'une diminution, attendu qu'il représente des dépenses régularisées en excédant des paiements réels.
			(4) Cet excédant de paiements sur les dépenses régularisées se vérifie de la manière suivante :
23,055,417 10	23,055,417 10	"	D'une part, il est porté en dépense, les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1851, sur les fonds provenant des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, intérêts dont la régularisation n'a eu lieu qu'en 1852 fr. 17,029 87
205,852 24	170,506 46	(2) 26,345 78	D'autre part, il reste à payer sur les dépenses déjà liquidées, savoir :
498 05	498 65	"	Intérêts sur les bons en circulation échus pendant l'année 1848, ci fr. 4,510 »
200,000 »	200,000 »	"	Idem pendant l'année 1850 100 »
18,703 85	18,703 85	"	Idem — 1851 4,475 »
386,743 56	386,743 56	"	9,124 »
2,100 58	2,100 58	"	Reste une somme égale de. fr. 5,905 87
5,478 65	5,478 65	"	(5) Ce solde doit faire l'objet d'une diminution, attendu qu'il représente des dépenses régularisées en excédant des paiements réels et dont l'acquittement n'a eu lieu qu'en janvier 1852.
			(6) L'exactitude de ce résultat se constate de la manière suivante ;
			Savoir :
			Le montant des pièces régularisées portées au présent état, s'élève à fr. 69,204,418 18
			Si d'une part, on en retranche les dépenses imputées sur les fonds spéciaux rattachées au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre, ci 94,970 90
			Fr. 69,109,447 28
626,386 25	622,480 58	(4) 3,905 87	Et si, d'autre part, on y ajoute :
			1° Les paiements faits sur ordonnances partielles et collectives et admis en compte à charge du Budget de l'Etat. (Voir le tableau litt. M, présentant le mouvement des valeurs de portefeuille chez les agents du trésor) ci 48,594,517 54
			2° Les ordonnances émises en faveur du trésor et de la caisse d'amortissement, et dont la dépense a été établie par des virements de comptes dans les écritures centrales du trésor public, ci 5,553,477 04
4,551 89	10,264 59	(5) 5,712 70	3° Les dépenses également constatées par des virements de comptes pour transporter en recette au profit du trésor le montant des ordonnances restant à payer à l'époque de la prescription, sur les exercices ci-après :
			1845. 52,296 69
			1846. 65,588 27
			117,684 96
85,818,705 62	(6) 69,204,418 18	16,614,285 44	On trouve une somme pareille au montant des paiements effectués et justifiés à charge des Budgets de l'Etat pendant l'année 1851 fr. 125,555,126 62

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets
du 1^{er} janvier 1852.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

AVANCES SONT IMPUTABLES.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1852.	Observations.	
FINANCES. Exercice 1851.	NON-VALEURS et remboursements. Exercice 1851.			
157 50	84,955 11	85,090 61	* Les sommes marquées d'un astérisque représentent les pièces de dépenses conservées en portefeuille, lors de l'envoi à la Cour des Comptes, des comptes de gestion des receveurs.	
498,180 00	69,591 15	567,572 05		
495,591 51	97,121 29	590,712 60		
489,472 47	75,022 42	564,494 89		
500,708 71	82,571 07	585,080 68		
505,746 25	87,844 01	595,590 26		
* 857 49	"	857 49		
* 212 32	"	212 32		
487,186 67	76,029 80	565,216 47		
* 66 66	"	66 66		
521,701 *	75,012 82	597,405 82		
* 557 40	"	557 49		
* 518 50	"	518 50		
* 416 66	"	416 66		
5,490,405 75	648,346 57	4,147,750 50		
"	"	(¹) 165,252 51		(¹) L'exactitude de ce solde n'a pu être complètement démontrée; ce ne sera que dans le compte de la gestion 1852, que l'on pourra faire connaître d'une manière précise le résultat des nombreuses recherches auxquelles on a dû se livrer pour établir cette preuve.
42,864 59	"	45,106 50		
126 87	"	126 87		
64,082 05	"	72,088 57		
56 90	"	56 90		
761 18	"	761 18		
70,508 52	51,544 28	121,621 77		
* 50 95	5,489 70	5,520 65		
65,568 15	"	85,761 15		
4 65	"	550 24		
55,854 42	"	60,255 18		
5 *	"	5 "		
* 6,025 19	"	6,025 19		
74,869 24	151,866 05	210,089 58		
10 55	20 "	50 55		
1 70	"	1 70		
21 41	"	21 41		
75,297 45	1,604 47	78,120 20		
* 162 94	"	162 94		
66,221 49	6,670 75	124,057 45		
* 2,702 17	"	2,702 17		
66,544 56	19,551 90	121,466 70		
1 10	"	1 10		
* 169 60	"	169 60		
64,606 80	11,851 53	112,757 06		
57 50	"	57 50		
* 587 48	"	587 48		
66,722 42	8,540 25	124,501 77		
109 50	"	109 50		
* 1,096 42	"	1,096 42		
72,005 15	25,690 82	144,574 68		
* 55 55	55 50	88 02		
* 2,581 01	"	2,581 01		
799,646 60	240,725 22	1,515,352 28		

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1851, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.	Situation au 1 ^{er} janvier 1851.		Opérations de
	ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.
Budget de l'exercice 1850	"	10,226,459 77	19,090,989 45
— — 1851	"	85,150 45	115,006,028 29
Budget clos de l'exercice 1845, son compte d'ordonnances en circulation	"	52,885 66	"
— — 1846 — — —	"	66,206 15	"
— — 1847 — — —	"	99,878 59	"
— — 1848 — — —	"	208,404 94	"
— — 1849 — — —	"	254,828 14	"
— — 1850 — — —	"	"	"
		10,973,962 70	
SERVICE DE TRÉSORERIE.			
	Bons du trésor remis à divers	" 27,410,500 "	15,900,500 "
Effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	" 292,017 84	30,511,099 50
	{ Coupons d'intérêts.	" 650,020 45 $\frac{1}{2}$	9,389,039 49
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	" 201,480 00	7,490,398 58
	Divers services publics.	" (*)16,210,162 08	6,750,218 09
Correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	" 520,347 78	209,069 96
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	" 5,348,558 89	8,581,775 61
Correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	" 6,837,109 59	7,040,500 68
CRÉANCES ACTIVES.	(*)22,816,796 84 $\frac{1}{2}$	"	14,850,028 77
MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.	"	2,464,970 07	140,003,549 50
	22,816,796 84 $\frac{1}{2}$	68,718,810 50 $\frac{1}{2}$	585,493,697 90
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.	45,002,015 46	"	
	68,718,810 50 $\frac{1}{2}$	68,718,810 50 $\frac{1}{2}$	

TION DES FINANCES,

de l'année 1851, et la situation au 1^{er} janvier 1852.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

l'année 1851.		Situation au 1 ^{er} janvier 1852.		OBSERVATIONS.
PAYEMENTS.	ACTIF.	PASSIF.		
45,560,944 50	15,645,515 50	"		<p>(¹) Ce résultat est celui des opérations consommées à la clôture de l'exercice. D'après le compte définitif, le Budget de 1850, auquel on a reporté les résultats des exercices antérieurs, accuse un déficit de fr. 16,129,896 54 c., ce qui présente avec le solde, ci-contre, une différence en plus de fr. 486,581 24 c., laquelle se forme des ordonnances en circulation et à payer.</p> <p>Les ordonnances de l'espèce acquittées du 1^{er} octobre au 31 décembre 1851, figurent au présent bilan parmi les opérations sur les exercices clos.</p>
77,188,163 44	"	57,905,004 50		
52,885 60	"	"		
66,296 15	"	"		
12,554 59	"	87,524 20		
56,504 26	"	152,190 68		
89,068 71	"	145,759 45		
529,109 51	529,109 51	"		
	15,072,624 81	58,288,478 61		
		22,515,853 80		
27,196,000 "	"	16,214,000 "		
50,476,609 95	"	528,007 59		
9,276,908 21	"	763,051 75 $\frac{1}{2}$		
7,680,725 95	"	11,155 53		
6,957,259 18	"	16,903,120 99		
457,825 04	"	170,594 70	(²) La différence en plus de fr. 2,214,660 75 $\frac{1}{2}$, que présentent ces deux résultats, avec ceux constatés à pareille époque dans le compte précédent, n'est qu'apparente; elle résulte d'un simple déplacement d'opérations, ainsi qu'il est expliqué dans la note qui précède le compte de la trésorerie.	
7,578,491 85	"	4,551,622 67		
6,976,445 66	"	6,901,164 61		
10,803,486 21	18,880,254 28 $\frac{1}{2}$	"		
151,973,056 17	"	595,465 40		
581,921,950 82	18,880,254 28 $\frac{1}{2}$	68,554,054 82 $\frac{1}{2}$		
5,571,767 08	49,473,780 54	"		
	68,554,054 82 $\frac{1}{2}$	68,554,054 82 $\frac{1}{2}$		

(374)

COMPTE

De la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1851.



NOTE

SUR

LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1851.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dettes à 2 1/2 p. 0/0.

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 42. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^e série.

Dettes de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 560-561). — Rente 3 p. 0/0.

Un capital de 9,000,000 de francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 5 p. 0/0.

Dettes flottantes (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 30,000,000 » de capital, rente 4 p. 0/0.

— de — 50,850,800 » — — 3 »

— de — 86,940,000 » — — 5 »

— de — 28,621,718 40 — — 5 »

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente, 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de 28,513,940 francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 5 p. 0/0.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Voir tableau n° 1.)

Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1851, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1851, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1852, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux nos 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1851, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1851, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1852. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 14, 15 et 16.)

Pour l'emprunt de 86,940,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 17, 18 et 19.)

Pour l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^s : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1849, 1850 et 1851. (Tableaux nos 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1852, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 14 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent dérive de l'exécution de l'art. 63 du traité du 3 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'art. 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire.	fr.	24,473,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c', divisé comme suit :			
A et B. Au profit des corporations et établissements publics et de comptables belges.		7,266,666	66
Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).		941,798	»
C. Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3 de ladite convention)		967,194	80
Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4 de la susdite convention)		211,003	08
A REPORTER.	fr.	33,862,451	74

	REPORT. fr.	55,862,451 74
§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,512,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article.		169,512,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,651 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de	fr.	169,512,000 »
	RESTE. fr.	220,105,651 74

Ce capital de fr. 220,105,651 74 c^s formait le solde, au 1^{er} janvier 1852, de 1845 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^s l'an, payable par moitié, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint, n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la CONVERSION autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel, n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartie comme suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs à 5 p. 0/0.	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^s à 5 p. 0/0.	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — 1,000 —		47,598,000	»
3,000 — — — 500 —		1,500,000	»

Ensemble 72,348 obligations représentant un capital de fr. 92,598,000 »

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,852 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 45*).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,852 »

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1851, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 372,971 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de fr. 8,288,255 56 c^s.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit. fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même capital, soit fr. 954,428 52

ENSEMBLE. fr. 5,249,355 76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux

villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette est *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*. *

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1851, ont été réparties de la manière suivante : (voir les tableaux n^{os} 2 et 3) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1848. fr.	16,780,551 27	4,222,920 40	21,003,471 67
Année au 1 ^{er} novembre 1849. . . .	4,076,625 37	1,172,730 39	5,249,355 76
— — 1850.	4,018,193 06	1,231,162 70	5,249,355 76
— — 1851.	3,957,502 75	1,291,833 01	5,249,355 76
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	28,832,872 45	7,918,666 50	36,751,538 95
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour ces sept années consiste en une somme de fr. 7,918,666 50 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 8,559,379 63 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 86,903,452 37 c^s.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3^o Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n^o 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS

Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, 2^{ne} série.

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n^o 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n^o 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. $\frac{0}{0}$ du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. $\frac{0}{100}$, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,586,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital.	fr.	52,000,000	»	
2°	51,100	— de 1,000 —		51,100,000	»	
3°	2,512	— de 500 —		1,256,000	»	
4°	1,200	— de 250 —		500,000	»	
Ensemble				70,812 obligations représentant un capital nominal de.	fr. 84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1851, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 460,440 francs de rente, représentant un capital nominal de 10,252,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du capital de l'emprunt, soit	fr.	3,809,520	»	
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du même capital, soit		423,280	»	
ENSEMBLE.		fr.	4,252,800	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne peut avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt pour les années 1844 à 1851, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux, n° 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1848 fr.	17,010,036 25	495,826 67	3,145,717 08	19,047,600 .
Année au 1 ^{er} novembre 1849.	5,724,621 87	"	508,178 15	4,252,800 .
— — 1850.	5,698,876 24	"	555,925 76	4,252,800 .
— — 1851.	5,672,708 74	"	560,091 26	4,252,800 .
Fr.	28,106,265 10	495,826 67	3,145,910 25	31,746,000 .

Le fonds d'amortissement, pour ces huit années, consiste en une somme totale de fr. 3,659,756 90 c^s, dont fr. 495,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 3,145,910 23 c^s ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 3,490,709 76 c^s, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 81,165,290 24 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1^o De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2^o De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3^o Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,*Réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.*

(Rente 3 p. %).

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 9,000,000 DE FRANCS,*Faisant partie de la dette de 57,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur, nos 58 et 158).*

(Rente 3 p. %).

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1853 (*Bull. offic. n° 157*), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances, détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1850, il y avait en circulation des bons du trésor, pour un capital de fr. 14,586,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1851, en vertu des lois du 16 février 1853 (*Bull. offic. n° 157*), du 26 décembre 1850 (*Moniteur* n° 362), du 6 juin 1851 (*Moniteur* n° 162), du 10 juin 1851 (*Moniteur* n° 163), du 10 juin 1851 (*Moniteur* n° 170), du 25 août 1851 (*Moniteur* n° 239), du 12 novembre 1851 (*Moniteur* n° 320), du 25 novembre 1851 (*Moniteur* n° 330) et du 26 novembre 1851 (*Moniteur* n° 333) jusqu'à concurrence d'un capital de . 15,999,500 »

ENSEMBLE. fr. 30,586,000 »

Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de . 14,586,500 »

RESTANT au 1^{er} janvier 1852. fr. 15,999,500 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staatsblad* n° 33), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1816, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 22 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques*;
- i. De l'arrêté du régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'Ordre Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50) sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*;

Les tableaux ci-joints n° 8, 9 et 10 présentent la situation, au 1^{er} janvier 1851 et au 1^{er} janvier 1852, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 pour cent.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. 0/0, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 351). Il a été réalisé au prix de 92 p. 0/0 du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^s.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction des routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. 0/0 l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. 0/0, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 259,080 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,477,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fond d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à	
4 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit	1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. 0/0 du même capital (au moins), soit	300,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	1,500,000 »
	<hr/> <hr/>

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement; passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1851, une somme de 23,250,000 francs, répartie comme suit : (voir les tableaux n° 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1837 à 1848	fr. 15,752,780	»	5,017,220	»	18,750,000
Année 1849	972,480	»	527,520	»	1,500,000
— 1850	955,120	»	546,880	»	1,500,000
— 1851	921,380	»	578,620	»	1,500,000
	<u>Fr. 16,579,760</u>	»	<u>6,670,240</u>	»	<u>23,250,000</u>

Le fonds d'amortissement pour ces quinze années consiste en une somme de 6,670,240 fr. qui a servi à amortir un capital de fr. 7,480,963 42 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 22,519,036 58 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c', un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 55,778,033 70 c.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

- 1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1857, n° 595, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;
- 2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital.	fr.	12,800,000	x
10,275 — de 2,000 —		20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —		17,500,000	»
1 — de 800 —		800	»
<hr/>			
Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de	fr.	50,850,800	»
<hr/>			

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bull. offic.* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c'; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. 0/0, faite à l'échéance du 1^{er} août 1851, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 378,750 francs de rente, représentant un capital de 12,625,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. 0/0 se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. 0/0 du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr.	1,754,244	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 des mêmes capitaux, soit.	584,748	»
ENSEMBLE. fr.	2,338,992	»

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Au termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1851, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux n^{os} 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1839 à 1848 fr.	14,314,440	»	6,489,675 33		20,804,115 33
Année au 1 ^{er} août 1849.	1,466,475	»	872,517	»	2,338,992
— — 1850.	1,427,775	»	911,217	»	2,338,992
— — 1851.	1,385,880	»	953,112	»	2,338,992
FR.	18,594,570	»	9,226,519 33		27,821,089 33

Le fonds d'amortissement pour ces treize années consiste en une somme de fr. 9,226,519 33 c^s qui a servi à amortir un capital de fr. 13,590,311 99 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 45,084,488 01 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS.

(Rente 5 p. %, 2^{me} série.)

La loi du 26 juin 1840, n° 264, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un *capital effectif* de 82,000,000 de francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme suit :

- | | | | | |
|----|-----|--------------|---|---|
| 1° | Fr. | 57,666,000 | » | à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer. |
| 2° | — | 12,000,000 | » | à l'extinction des douze millions de bons du trésor, émis en vertu de la loi du 28 décembre 1839, n° 885, pour les besoins proportionnels et respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées. |
| 3° | — | 3,349,600 | » | à solder le prix des 4,000 actions du chemin de fer rhénan, dont l'acquisition a été autorisée par la loi du 1 ^{er} mai 1840, n° 113. |
| 4° | — | 3,945,866 31 | à | acquitter les créances dues au 31 décembre 1839, pour parfaire les dépenses autorisées par les lois du 21 mai 1836, n° 213, et du 1 ^{er} juin 1838, n° 204, pour construction de routes pavées et ferrées. |
| 5° | — | 5,038,533 69 | à | éteindre jusqu'à due concurrence, les bons du trésor émis par suite des autorisations accordées par les lois du 25 mai 1837, n° 129, du 1 ^{er} janvier 1839, n° 1, et du 29 décembre 1839, n° 888. |

Fr 82,000,000 »

L'emprunt créé par le Gouvernement en vertu de la loi précitée du 26 juin 1840, s'élève à 3,450,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling, 86,940,000 francs de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %, à partir du 1^{er} mai 1840.

Ce capital nominal a été négocié comme suit :

Fr. 20,160,000	• soit livres sterling	800,000	• au prix de 96 p. %,	à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, suivant contrat du 21 septembre 1840.
— 58,052,000	• — —	1,510,000	• au prix de 97 1/2 p. %,	à ladite Société générale pour un tiers, et aux maisons De Rothschild frères, à Paris, et Rothschild et fils, à Londres, pour les deux tiers restants, par contrat du 10 novembre 1840.
— 28,728,000	• — —	1,140,000	• au prix de 100 1/2 p. %,	auxdits contractants, dans la même proportion, conformément aux stipulations du contrat précité en date du 10 novembre 1840.
<u>Fr. 86,940,000</u>	• soit livres sterling	<u>3,450,000</u>	•	

Les sommes provenant de ces trois parties de l'emprunt s'élèvent ensemble à fr. 82,063,771 38 c^s, déduction faite de la commission et des frais divers. Sur cette somme, 82,000,000 de francs ont été affectés aux dépenses ci-dessus rappelées; le restant a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du trésor.

Il a été émis pour le capital de cet emprunt :

11,186 obligations de 2,520 francs,	montant ensemble à	. fr.	28,188,720	»
58,285 — de 1,008 — — —			58,751,280	»
<u>Ensemble 69,471 obligations,</u>			représentant un capital de fr. <u>86,940,000</u>

Ces obligations portent intérêt à 5 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Bruxelles, Anvers et Paris, en francs, soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^s, soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1851, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 440,249 20 c^s, de rente 5 p. %, représentant un capital de 8,804,984 francs.

Les dépenses qu'occasionne le susdit emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. % du capital de l'emprunt, soit fr.	4,347,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	869,400	»
<u>ENSEMBLE.</u>		<u>5,216,400</u>	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'amortissement se fait par les soins du Gouvernement belge et par l'agent ou les agents de change désignés par lui à cet effet. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement s'était interdit, pendant six années, à compter du 1^{er} novembre 1840, la faculté de rembourser au pair les obligations dudit emprunt.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes, et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic.*, n° 42), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt, qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1841 à 1851, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux, nos 17 et 18*).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1841 à 1848. fr.	54,599,952 80	7,151,247 20	41,731,200 »
Année au 1 ^{er} novembre 1849	4,187,725 40	1,028,676 60	5,216,400 »
— — 1850	4,153,962 80	1,082,437 20	5,216,400 »
— — 1851	4,078,878 20	1,157,521 80	5,216,400 »
	Fr. 47,000,517 20	10,579,882 80	57,580,400 »

Le fonds d'amortissement pour ces onze années consiste en une somme de fr. 10,579,882 80 c^s, dont fr. 5,935,102 07 c^s ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 6,216,760 88 c^s, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 80,723,259 12 c^s.

La différence, soit fr. 4,444,780 75, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs audit emprunt se composent :

1^o De la commission d'un pour cent, allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2^o De la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1849 à 1851.

EMPRUNT DE Fr. 28,621,718 40 C.

(Rente 5 p. $\frac{1}{2}$ %, 5^{me} série.)

La loi du 29 septembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 827) a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.

Aux termes de cette loi les fonds empruntés devaient être et ont été affectés, comme suit :

- | | | | |
|----|----------------|---|---|
| 1° | Fr. 24,000,000 | » | à l'achèvement du chemin de fer, dont 17,000,000 de francs pour les lignes décrétées, 3,500,000 francs pour les bâtiments et clôtures des stations, et 3,500,000 francs pour le matériel de locomotion; |
| 2° | — 2,000,000 | » | à la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg; |
| 3° | — 1,500,000 | » | au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers; |
| 4° | — 1,750,000 | » | au creusement d'un canal, à petite dimension, du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi, préalablement à toute exécution. |

Fr. 29,250,000 »

L'emprunt, créé en vertu de ladite loi du 29 septembre 1842, a été réalisé au prix de 104 $\frac{3}{4}$ p. $\frac{1}{2}$ %; il s'élève, déduction faite de la commission et des frais divers, à fr. 28,621,718 40 c^s, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling, liv. st. 1,135,782 9^s 6^d de capital nominal, portant intérêt à 5 p. $\frac{1}{2}$ %. Il a été contracté, le 8 octobre 1842, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1842.

Pour le capital dudit emprunt, il a été émis :

1,000 obligations de fr. 2,520	»	ci		fr. 2,520,000	»
25,894	—	—	1,008	26,101,152	»
1	—	—	566 40	566 40	
				fr. 28,621,718 40	
Ensemble 26,895 obligations, représentant un capital de				fr. 28,621,718 40	

Ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en

livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1851, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 95,185 52 c^s de rente 5 p. %, représentant un capital de fr. 1,903,710 40 c^s.

Les dépenses résultant de cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend des dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
5 p. % du capital de l'emprunt, soit. fr. 1,451,085 92

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 4 p. % du même
capital, soit 286,217 18

ENSEMBLE. fr. 1,717,303 10

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit par l'amortissement, la somme destinée au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Aux termes du contrat, l'amortissement de l'emprunt doit se faire par les soins du Gouvernement belge, soit par l'intermédiaire de MM. de Rothschild frères, soit par les agents de change désignés à cet effet par le Ministre des Finances. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu d'acheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement a la faculté d'augmenter l'importance de l'amortissement, lorsque les rachats peuvent se faire dans la proportion fixée.

Les obligations amorties sont annulées publiquement, à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères. Elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 42*), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1843 à 1851, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844. (Voir les tableaux nos 20 et 21.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1843 à 1848 fr.	8,570,859 42	1,752,959 48	10,303,818 60
Année au 1 ^{er} novembre 1849	1,401,003 42	316,299 98	1,717,303 40
— — 1850	1,386,054 52	331,248 58	1,717,303 10
— — 1851	1,369,259 72	348,043 58	1,717,303 40
Fr.	12,727,176 48	2,728,551 42	15,455,727 90

Lefonds d'amortissement pour ces neuf années consiste en une somme de fr. 2,728,551 42 c^s, dont fr. 1,385,175 73 ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 1,497,165 58 c^s, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 27,124,552 82 c^s.

La différence, soit fr. 1,343,375 69 c^s, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs à l'emprunt dont il s'agit consistent :

1^o Dans la commission de 1 p.%, allouée à MM. de Rothschild, sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt;

2^o Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3^o Dans les frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1852, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets les exercices 1849 à 1851.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS

Faisant partie de la dette de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 57,515,940 FRANCS,

Résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n° 58 et 128).

(Rente 5 p. %.)

Le capital de cette dette est réparti comme suit :

DETTE ORDINAIRE.	Fr. 9,000,000	» alloués au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles de ce Département, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848.
DETTE EXTRAORDINAIRE. »	15,822,000	» affectés au remboursement du capital des bons du trésor, échus jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848 et émis pour travaux de chemins de fer et canaux.
IDEM. »	12,691,940	» affectés à divers travaux d'utilité publique.
ENSEMBLE.	Fr. 37,515,940	»

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1852 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.**DETTE ORDINAIRE.**

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i>	fr. »	1,146,560 »	»	»
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	220,105,631 74	5,502,640 78	»	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 1/2 p. %)</i>	84,341,652 »	3,795,573 44	7,546,142 54	76,795,489 46
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 1/2 p. %)</i>	84,656,000 »	3,809,520 »	3,400,709 76	81,165,290 24
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 5 p. %)</i>	7,624,000 »	228,720 »	622,957 54	7,001,042 66
<i>Partie de la dette de 57,515,940 francs créée en 1848 (rente 5 p. %)</i>	9,000,000 »	450,000 »	»	9,000,000 »
<i>Dette flottante</i>	15,999,500 »	»	»	15,999,500 »
<i>Pensions de toute nature</i>	»	5,305,531 »	»	»
<i>Rentes viagères</i>	»	4,678 06	»	»
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Fr.	421,726,765 74	20,503,021 28	11,059,809 64	410,666,954 10

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de fr. 50,000,000 » (rente 4 p. %/o) . . . fr.</i>	50,000,000 »	1,200,000 »	7,480,963 42	22,519,056 58
— 50,850,800 » (rente 5 p. %/o) . . .	50,850,800 »	1,525,524 »	12,707,554 03	37,252,645 53
— 86,940,000 » (rente 5 p. %/o) . . .	86,940,000 »	4,347,000 »	6,216,760 88	80,723,250 12
— 28,621,718 40 (rente 5 p. %/o) . . .	28,621,718 40	1,451,083 02	1,497,163 58	27,124,552 82
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante (rente 4 1/2 p. %/o)</i>	11,101,200 »	499,554 »	993,237 00	10,107,962 91
<i>Partie de la dette de 57,515,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. %/o).</i>	28,515,940 »	1,425,607 »	»	28,515,940 »
Fr.	256,027,658 40	10,428,860 02	28,055,481 62	206,221,376 78

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie. fr.</i>	421,726,763 74	20,503,021 28	11,650,809 64	410,066,954 10
<i>Deuxième partie</i>	236,027,658 40	10,428,860 02	28,055,481 62	206,221,376 78
<i>Situation au 1^{er} janvier 1852</i>	657,754,422 14	50,731,882 20	40,615,291 26	616,288,350 88
<i>Au 1^{er} janvier 1851, la rente à payer était de fr.</i>	.	30,784,183 20	.	.
<i>Différence en faveur de la situation au 1^{er} janvier 1852. . . fr.</i>	.	52,301 »	.	.

Cette différence provient uniquement d'une diminution sur les pensions de toute nature.

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,631

*Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts	5,502,640 78	"
Frais divers	"	2,511 57
TOTAUX	5,502,640 78	2,511 57
SOMMES DISPONIBLES	"	688 05

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1850.		EXERCICE 1851. Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1851.		Observations.
Loi du 20 juin 1849, chap. Ier, art. 3 et 4.		Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 3 et 4.		
Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 5,000.	Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 5,000.	
5,502,640 78	"	2,751,320 59	"	
"	888 50	"	1,420 00	
5,502,640 78	888 50	2,751,320 59	1,420 00	
"	2,111 44	2,751,320 59	1,579 10	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	85,568,000 »	82,098,000 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	5,550,425 11	7,286,925 11
	90,898,425 11	90,284,925 11
Capital amorti.	4,544,406 89	5,157,906 89
TOTAUX.	95,442,832 »	95,442,852 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,920,780 »	1,867,455 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	124,434 56	165,955 81
	2,045,214 56	2,051,410 81
6 mois d'intérêt du capital amorti.	102,249 16	116,052 91
TOTAUX.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
82,050,000 »	81,068,500 »	80,140,000 »	79,517,000 »	
7,588,425 11	7,803,433 50	8,143,733 50	8,288,235 50	
80,624,425 11	86,061,933 50	88,283,733 50	87,005,235 50	
5,818,400 80	6,480,808 44	7,130,070 44	7,857,370 44	
05,442,852 »	05,442,852 »	05,442,852 »	05,442,852 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,845,810 »	1,824,041 25	1,805,150 »	1,784,632 50	
170,739 56	177,602 25	183,234 50	186,485 75	
2,016,549 56	2,001,643 50	1,986,384 50	1,971,118 25	
150,914 16	145,820 22	161,070 22	176,545 47	
2,147,463 72	2,147,463 72	2,147,463 72	2,147,463 72	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,852

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1848.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 4,544,406 89 c ^s).
	—
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 5,157,906 89 c ^s).
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 5,818,406 89 c ^s).
	—
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 6,480,898 44 c ^s).
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} mai 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 7,159,076 44 c ^s).
	—
1 ^{er} novembre 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 7,857,576 44 c ^s).

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
3,823,761 91 } 599,158 49 }	4,222,920 40	4,475,843 38	94 35
477,214 16 } 102,249 16 } 477,214 16 } 116,052 91 }	1,172,730 39	1,339,839 36	87 55
477,214 16 } 130,914 16 } 477,214 16 } 148,820 22 }	1,231,162 70	1,343,363 09	91 65
477,214 16 } 161,079 22 } 477,214 16 } 176,345 47 }	1,291,853 01	1,380,331 80	93 59
7,918,666 50	8,539,379 65	92 75	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,574,465 15.	Frais. Fr. 12,500.
Intérêts	3,304,887 18	»
Amortissement	979,575 95	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	10,000 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	967 22
Transport d'espèces et frais divers	»	1,515 »
TOTAUX	4,574,465 15	12,482 22
Sommes disponibles.	»	17 78

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850.		EXERCICE 1851.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		Service du 1 ^{er} novembre 1850 au 31 octobre 1851.		
Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		Loi du 4 juin 1850, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,240,355 76.	Fr. 15,000.	Fr. 5,240,355 76.	Fr. 15,000.	
4,018,193 08	•	5,057,502 75	•	
1,231,162 70	•	1,291,855 01	•	
•	10,000 •	•	•	
•	1,217 21	•	628 71	
•	257 •	•	•	
5,240,355 76	11,454 21	5,240,355 76	628 71	
•	5,545 79	•	14,571 29	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	76,670,250 »	74,877,250 »
— des inscriptions nominatives	6,257,250 »	7,754,000 »
	82,907,500 »	82,631,250 »
Capital amorti	1,748,500 »	2,024,750 »
TOTAUX	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,725,080 62 ^s	1,684,738 12
— — des inscriptions nominatives	140,338 12 ^s	174,465 »
	1,865,418 75	1,859,203 12
6 mois d'intérêt du capital amorti	30,541 25	45,556 88
TOTAUX	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
74,016,000 »	75,294,500 »	72,484,750 »	71,235,250 »	
8,524,250 »	8,759,750 »	9,279,500 »	10,252,000 »	
82,540,250 »	82,054,250 »	81,764,250 »	81,465,250 »	
2,315,750 »	2,601,750 »	2,891,750 »	5,188,750 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,665,560 »	1,649,126 25	1,650,006 87	1,602,795 12.	
187,295 62	197,094 57	208,788 75	250,220 -	
1,852,655 62	1,846,220 62	1,859,605 62	1,855,015 12	
52,104 58	58,559 58	65,064 58	71,746 88	
1,904,760 »	1,904,760 »	1,904,760 »	1,904,760 »	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1848.
	Dotation de l'amortissement 1,904,760 »
	Intérêt du capital amorti 152,783 75
	2,037,543 75
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,748,500 francs). 39,541 25
	508,178 15
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,024,750 francs). 45,556 88
	555,925 76
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,315,750 francs). 52,104 58
	555,925 76
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,601,750 francs). 58,559 58
	555,925 76
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} mai 1851.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,891,750 francs). 65,064 58
	555,925 76
1 ^{er} novembre 1851.	{ 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 »
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,188,750 francs). 71,746 88
	555,925 76
	560,091 26

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	1,545,717 08	1,721,230 56	89 69	
»	508,178 43	594,507 90	85 48	
»	535,925 76	575,990 85	92 70	
»	560,091 26	598,980 65	93 51	
493,826 67	3,145,910 25	3,490,709 76	90 42	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

*Créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849,	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,527,353 33.	Frais. Fr. 10,833 53.
Intérêts	3,102,815 62	°
Amortissement	424,517 71	°
Commission de payement des intérêts à Paris	°	10,000 °
Courtage relatif à l'amortissement	°	420 91
Transport d'espèces et frais divers	°	300 °
TOTAUX	3,527,353 33	10,720 91
SOMMES DISPONIBLES	°	112 42

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850. Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		EXERCICE 1851. Service du 1 ^{er} novembre 1850 au 31 octobre 1851.		Observations.
Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		Loi du 4 juin 1850, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000.	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000.	
5,698,876 24	*	5,672,708 74	*	
555,925 76	*	560,091 26	*	
*	10,000 *	*	*	
*	525 75	*	275 03	
*	*	*	*	
4,252,800 *	10,525 75	4,252,800 *	275 95	
*	2,474 27	*	12,726 07	

EXERCICE 1851. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1851.	MOUVEMENT pendant l'année 1851.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1852.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1851.	MOUVEMENT pendant l'année 1851.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Ecclesiastiques, ci-devant tiercées	114,445	"	27,518	87,127	210	"	52
Civiles, accordées avant 1850	85,040	"	5,741	77,209	215	"	14
Civiques	128,475	1,050	6,475	125,050	547	5	18
Veuves et Orphelins de l'ancienne caisse de retraite	518,585	22,706	24,056	517,545	907	55	41
Militaires	2,406,401	157,615	116,558	2,427,656	5,216	170	215
De l'Ordre de Léopold	25,400	2,060	600	25,700	254	20	6
Civiles du Départem ^t { de la Marine	22,765	"	"	22,765	25	"	"
	des Affaires Étrang ^l	25,165	"	"	25,165	6	"
— du Départem ^t { Ecclesiastiques	109,550	14,208	17,752	105,820	105	24	50
	de la Justice. { Civiles	117,516	19,108	12,011	124,615	157	17
— du Département de l'Intérieur	197,451	8,190	12,976	192,665	99	6	7
— — des Travaux publics	102,891	45,588	9,099	109,180	212	50	21
— — de la Guerre	25,760	185	1,558	22,407	27	1	5
— — des Finances	1,523,058	65,611	105,184	1,485,485	1,650	84	102
— de la Cour des Comptes	5,281	"	"	5,281	2	"	"
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^t	7,685	"	"	7,685	55	"	"
Secours sur le fonds de Waterloo	10,568	102	564	10,506	125	1	5
	5,417,852	287,451	359,452	5,365,551	9,724	400	527
		Décroissement : Fr. 52,501				Décroissement : 127 pensions.	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1882, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1882.	MOTIFS	MOTIFS	Observations.
	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.	
107	"	52 pensions éteintes par décès.	
100	"	14 pensions éteintes par décès.	
352	3 pensions dont le montant a été modifié.	15 pensions éteintes par décès. 3 — réduites.	
991	35 pensions accordées par réversion	51 pensions éteintes par décès. 7 — — — — — 2 — annulées par suite de nouveau ma- riage. 1 — révisée.	
5,175	8 pensions majorées 161 — nouvellement accordées. 1 — rétablie	201 pensions éteintes par décès. 10 — révisées. 2 — annulées.	
257	20 pensions nouvellement accordées	5 pensions éteintes par décès. 1 — éteinte.	
25	"	"	
6	"	"	
187	24 pensions nouvellement accordées.	50 pensions éteintes par décès.	
141	17 pensions nouvellement accordées.	15 pensions éteintes par décès.	
98	6 pensions nouvellement accordées.	6 pensions éteintes par décès. 1 — annulée par suite d'un nouveau mariage.	
221	27 pensions nouvellement accordées. 2 — majorées 1 — accordée par réversion	2 pensions révisées. 1 — éteinte. 18 — éteintes par décès.	
25	1 pension révisée et augmentée	4 pensions éteintes par décès. 1 — révisée.	
1,621	1 pension majorée 81 — nouvellement accordées 3 — majorées	100 pensions éteintes par décès. 2 — révisées.	
2	"	"	
35	"	"	
119	1 pension nouvellement inscrite	5 pensions éteintes par décès.	
9,507			

SITUATION, au 1^{er} janvier 1852, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS.			
	Pour l'EXERCICE 1851.	MOUVEMENT pendant l'année 1851.		Pour l'EXERCICE 1852.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques, ci-devant tiercées	150,000	»	20,000	110,000
Civiles accordées avant 1850.	88,000	»	8,000	80,000
Civiques	150,000	»	3,000	127,000
Veuves et Orphelins de l'ancienne caisse de retraite	512,000	6,000	»	518,000
Militaires.	2,445,000	14,000	»	2,459,000
De l'ordre de Léopold	24,000	»	»	24,000
Civiles du Département	de la Marine	26,000	»	26,000
	des Affaires Étrangères	51,000	»	51,000
— — de la Justice.	Ecclesiastiques	111,000	»	110,000
	Civiles.	141,000	»	128,000
— — de l'Intérieur	210,000	»	»	210,000
— — des Travaux publics	115,000	9,000	»	124,000
— — de la Guerre	26,000	1,000	»	27,000
— — des Finances	1,510,000	»	»	1,510,000
— de la Cour des Comptes	6,000	»	»	6,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7,000	»	»	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	11,000	»	1,000	10,000
	5,525,000	50,000	46,000	5,507,000
Diminution :				
Fr. 16,000.				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1851.	MOUVEMENT pendant l'année 1851.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1852.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
114,445	•	27,518	87,127	
85,040	•	5,741	77,299	
128,475	1,050	6,475	123,050	
518,585	22,706	24,056	517,545	
2,406,401	157,613	116,358	2,427,056	
25,400	2,900	600	25,700	
22,765	•	•	22,765	
25,165	•	•	25,165	
109,550	14,208	17,732	105,826	
117,516	10,108	12,011	124,613	
197,451	8,160	12,076	192,665	
102,891	15,588	9,099	109,180	
25,760	185	1,558	22,407	
1,525,058	65,611	105,184	1,485,485	
3,281	•	•	3,281	
7,685	•	•	7,685	
10,568	102	364	10,506	
5,417,832	287,151	559,432	5,565,551	
Diminution : Fr. 52,301				

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1851		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1851.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE	De 1751 à 1760	3	27	5,660 19
	De 1760 à 1770	9		
	De 1770 à 1780	8		
	De 1781 à 1790	7		
2 ^{de} CLASSE — INSCRIPTIONS SUR QUATRE TÊTES	De 1771 à 1780	1	2	1,015 87
	De 1781 à 1790	1		
	TOTAL.		29	4,676 06

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1852.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1851.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1852.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	27	3,660 19	
»	»	»	a) »	2	4,015 87	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	»	29	4,676 06	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} JUILLET 1849.	1 ^{er} JANVIER 1850.
Capital des obligations au porteur	20,202,000 »	19,050,000 »
— des inscriptions nominatives	4,176,000 »	4,217,000 »
	24,468,000 »	24,156,000 »
Capital amorti	5,552,000 »	5,844,000 »
TOTAUX	30,000,000 »	50,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} JUILLET 1849.	1 ^{er} JANVIER 1850.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	405,840 »	398,780 »
— des inscriptions nominatives	85,520 »	84,540 »
	489,360 »	483,120 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	110,640 »	116,880 »
TOTAUX	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		<i>Observations.</i>
1 ^{er} JUILLET 1850.	1 ^{er} JANVIER 1851.	1 ^{er} JUILLET 1851.	1 ^{er} JANVIER 1852.	
19,006,000 °	17,807,000 °	16,851,000 °	16,587,000 °	
4,217,000 °	5,726,000 °	6,574,000 °	6,477,000 °	
24,123,000 °	25,555,000 °	23,205,000 °	22,864,000 °	
5,877,000 °	6,467,000 °	6,795,000 °	7,156,000 °	
50,000,000 °	50,000,000 °	50,000,000 °	50,000,000 °	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		<i>Observations.</i>
1 ^{er} JUILLET 1850.	1 ^{er} JANVIER 1851.	1 ^{er} JUILLET 1851.	1 ^{er} JANVIER 1852.	
398,120 °	556,140 °	556,620 °	527,740 °	
84,540 °	114,520 °	127,480 °	129,540 °	
482,460 °	470,660 °	464,100 °	457,280 °	
117,540 °	120,540 °	155,900 °	142,720 °	
600,000 °	600,000 °	600,000 °	600,000 °	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1837 A 1848.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} juillet 1849 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,552,000 francs)
	—
1 ^{er} janvier 1850 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,844,000 francs)
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} juillet 1850 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,877,000 francs).
	—
1 ^{er} janvier 1851 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 6,467,000 francs).
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} juillet 1851 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 6,795,000 francs).
	—
1 ^{er} janvier 1852 .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,156,000 francs).

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
3,730,000 » 1,267,220 »	5,017,220 »	5,551,267 13 90 71	
150,000 » 110,640 »	527,520 »	623,971 10 84 54	
150,000 » 116,880 »			
150,000 » 117,540 »	546,880 »	639,440 40 85 52	
150,000 » 129,540 »			
150,000 » 135,900 »	578,620 »	686,284 79 84 51	
150,000 » 142,720 »			
6,670,240 »	7,480,963 42	89 16	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

*Créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 5,000.
Intérêts	972,480	•
Amortissement	527,520	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	525
Courtage relatif à l'amortissement	•	355 97
Transport d'espèces et frais divers	•	854 16
TOTAUX	1,500,000	1,715 15
Sommes disponibles	•	1,284 87

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850.		EXERCICE 1851.		<i>Observations.</i>
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1850.		Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1851		
Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		Loi du 4 juin 1850, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais	
Fr. 1,500,000.	Fr. 5,000.	Fr. 1,500,000.	Fr. 2,500.	
955,120 "	"	464,100 "	"	
546,880 "	"	285,900 "	"	
"	556 40	"	"	
"	120 06	"	"	
"	195 10	"	228 77	
1,500,000 "	849 56	750,000 "	228 77	
"	2,150 44	750,000 "	2,271 25	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} février.	1 ^{er} août.
Capital des obligations au porteur	57,290,000 »	54,515,000 »
— des inscriptions nominatives	11,844,000 »	14,518,000 »
	49,154,000 »	48,651,000 »
Capital amorti	9,340,800 »	9,845,800 »
TOTAUX	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} février.	1 ^{er} août.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	559,350 »	514,695 »
— — des inscriptions nominatives	177,660 »	214,770 »
	737,010 »	729,465 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	140,112 »	147,657 »
TOTAUX	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
55,996,000 °	55,944,000 °	55,695,000 °	55,505,000 °	
15,911,000 °	15,554,000 °	12,869,000 °	12,525,000 °	
47,907,000 °	47,278,000 °	46,564,000 °	45,828,000 °	
10,567,800 °	11,196,800 °	11,910,800 °	12,646,800 °	
58,474,800 °	58,474,800 °	58,474,800 °	58,474,800 °	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
509,940 °	509,160 °	505,425 °	499,545 °	
208,665 °	200,010 °	195,055 °	187,875 °	
718,605 °	709,170 °	698,460 °	687,420 °	
158,517 °	167,952 °	178,662 °	189,702 °	
877,122 °	877,122 °	877,122 °	877,122 °	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1848.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} février 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 9,540,800 francs)
	—
1 ^{er} août 1849	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 9,843,800 francs).
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} février 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 10,567,800 francs)
	—
1 ^{er} août 1850	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 11,196,800 francs)
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} février 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 11,910,800 francs)
	—
1 ^{er} août 1851	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 12,646,800 francs).

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,
 du 1^{er} août 1858,
 L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
5,205,793 33 } 1,283,880 » }	6,489,673 35	9,081,945 48	74 46
292,374 » } 140,112 » } 872,517 » }	1,432,290 64	60 92	
292,374 » } 158,517 » } 911,217 » }	1,396,461 44	63 25	
292,374 » } 167,952 » } 292,374 » } 178,662 » } 955,112 » }	1,479,616 43	64 42	
292,374 » } 189,702 » }	9,226,519 33	13,390,511 99	68 90

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %.

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,564,412.	Frais. Fr. 22,750.
Intérêts	852,300	°
Amortissement	512,112	°
Commission sur les intérêts	°	8,525
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	°	5,285 80
Perte de change	°	°
Transport d'espèces et frais divers	°	1,874 62
TOTAUX	1,564,412	15,685 42
SOMMES DISPONIBLES	°	7,066 58

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850.		EXERCICE 1851.		Observations.
Service du 1 ^{er} août 1849 au 31 juillet 1850.		Service du 1 ^{er} août 1850 au 31 juillet 1851.		
Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		Loi du 4 juin 1850, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,558,002.	FR. 59,000.	FR. 2,558,002.	FR. 59,000.	
1,427,775	"	1,585,880	"	
911,217	"	953,112	"	
"	14,277 75	"	13,858 80	
"	9,120 55	"	4,716 69	
"	1,801 20	"	"	
"	1,487 14	"	"	
2,558,002	26,686 62	2,558,002	18,575 49	
"	12,313 58	"	20,424 51	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	79,097,256 »	78,107,904 »
— des inscriptions nominatives	4,927,104 »	5,376,672 »
	84,024,360 »	83,484,576 »
Capital amorti	2,015,640 »	3,455,424 »
TOTAUX	86,940,000 »	86,940,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,977,451 40	1,952,697 60
— des inscriptions nominatives	123,177 60	134,416 80
	2,100,609 »	2,087,114 40
6 mois d'intérêt du capital amorti	72,891 »	86,585 60
TOTAUX	2,173,500 »	2,173,500 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
76,012,920 .	75,564,216 .	74,167,032 .	72,492,840 .	
6,056,408 .	6,844,968 .	7,689,672 .	8,804,984 .	
82,040,528 .	82,409,184 .	81,857,504 .	81,297,824 .	
5,900,072 .	4,550 816 .	5,082,696 .	5,042,176 .	
86,940,000 .	86,940,000 .	86,940,000 .	86,940,000 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,922,825 .	1,889,105 40	1,854,190 80	1,812,521 .	
150,910 20	171,124 20	192,241 80	220,124 60	
2,073,733 20	2,060,229 60	2,046,432 60	2,052,445 60	
99,766 80	115,270 40	127,067 40	141,054 40	
2,173,500 .	2,173,500 .	2,173,500 .	2,173,500 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1841 A 1848.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 2,915,640 francs).
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 3,453,424 francs).
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 3,990,672 francs).
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 4,550,816 francs).
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} mai 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 5,082,696 francs).
1 ^{er} novembre 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 5,642,176 francs).
A déduire du montant du fonds d'amortissement la somme de fr. 4,444,780 75 c ^t , tenue en réserve, en exécution de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42), ci	

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	<i>Observations.</i>
6,955,200 » 176,047 20	7,151,247 20	2,686,466 47	2,905,040 »
434,700 » 72,891 » 434,700 » 86,385 60	1,028,676 60	1,028,676 60	1,086,974 85
434,700 » 99,766 80 434,700 » 113,270 40	1,082,437 20	1,082,437 20	1,092,588 72
434,700 » 127,067 40 434,700 » 141,054 40	1,157,521 80	1,157,521 80	1,154,357 31
10,379,882 80 4,444,780 75			
5,935,102 07	5,935,102 07	5,935,102 07	6,216,760 88

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

*Contracté avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. FR. 4,547,000.	Frais. FR. 108,555 55.
Intérêts	5,487,520 40	»
Amortissement	850,479 60	»
Commission sur les intérêts	»	34,875 20
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	7,800 86
Perte de change	»	23,100 55
Transport d'espèces et frais divers	»	19,632 95
TOTAUX.	4,547,000 »	85,499 56
Sommes disponibles.	»	22,853 77

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850.		EXERCICE 1851.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		Service du 1 ^{er} novembre 1850 au 31 octobre 1851.		
Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		Loi du 4 juin 1850, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,216,400.	Fr. 150,000.	Fr. 5,216,400.	Fr. 150,000.	
4,155,962 80	"	4,078,878 20	"	
1,082,437 20	"	1,157,521 80	"	
"	41,339 62	"	40,788 77	
"	8,975 46	"	4,649 01	
"	58,356 90	"	"	
"	4,545 65	"	"	
5,216,400 "	115,215 65	5,216,400 "	45,457 78	
"	16,786 57	"	84,562 22	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE Fr. 28,621,718

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	26,810,352 *	26,685,272 *
— des inscriptions nominatives.	1,252,258 40	1,285,262 40
	28,071,590 40	27,968,534 40
Capital amorti	550,128 *	653,184 *
TOTAUX.	28,621,718 40	28,621,718 40

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1849.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	670,483 80	667,081 80
— des inscriptions nominatives.	51,505 96	52,151 56
	701,789 76	699,215 36
6 mois d'intérêt du capital amorti	15,753 20	16,520 60
TOTAUX.	715,542 96	715,542 96

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
26,415,128 °	26,141,976 °	25,666,200 °	25,596,056 °	
1,390,598 40	1,496,478 40	1,804,422 40	1,905,710 40	
27,805,726 40	27,638,454 40	27,470,622 40	27,299,766 40	
817,992 °	985,264 °	1,151,000 °	1,521,952 °	
28,621,718 40	28,621,718 40	28,621,718 40	28,621,718 40	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1850.		ANNÉE 1851.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
660,528 20	655,540 40	641,655 °	654,901 40	
54,764 96	57,411 96	45,110 56	47,592 76	
695,093 16	690,961 36	686,765 56	682,494 16	
20,440 80	24,581 60	28,777 40	33,048 80	
715,542 96	715,542 96	715,542 96	715,542 96	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1843 A 1848.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 550,128 francs)
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 653,184 francs)
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 817,992 francs)
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 983,264 francs)
	ANNÉE 1851.
1 ^{er} mai 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 1,151,096 francs).
1 ^{er} novembre 1851.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 1,321,952 francs).
A déduire du montant du fonds d'amortissement la somme de fr. 1,543,373 69 c ^s , tenue en réserve, en exécution de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42), ci	

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1842.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
1,717,303 08 } 15,656 40 }	1,732,959 48	589,583 79	467,472 »
145,108 59 } 13,753 20 } 143,108 59 } 16,529 60 }	316,299 98	316,299 98	350,447 89
143,108 59 } 20,449 80 } 143,108 59 } 24,581 60 }	331,248 58	331,248 58	332,974 65
143,108 59 } 28,777 40 } 143,108 59 } 33,048 80 }	348,043 38	348,043 38	346,271 04
.	2,728,551 42 1,343,375 69		
	1,385,175 73	1,385,175 73	1,497,165 58

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE Fr. 28,621,718

*Contracté avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1852, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1849.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.	
	Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,451,085 92.	Frais. Fr. 57,500.
Intérêts	1,167,075 20	"
Amortissement	264,012 72	"
Commission sur les intérêts	"	11,670 72
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	"	2,745 27
Perte de change	"	9,160 85
Transport d'espèces et frais divers	"	6,840 72
TOTAUX	1,451,085 92	50,417 56
SOMMES DISPONIBLES	"	7,082 44

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,du 1^{er} novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1849, 1850 ET 1851.

EXERCICE 1850.		EXERCICE 1851.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		Service du 1 ^{er} novembre 1850 au 31 octobre 1851.		
Loi du 20 juin 1849, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.		Loi du 4 juin 1850, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 1,717,303 10.	FR. 45,000.	FR. 1,717,303 10.	FR. 45,000.	
1,586,054 52	"	1,569,259 72	"	
351,248 58	"	348,045 58	"	
"	13,860 54	"	13,692 59	
"	5,476 18	"	1,805 74	
"	23,200 51	"	"	
"	1,003 50	"	"	
1,717,303 10	41,540 75	1,717,303 10	15,496 55	
"	3,450 27	"	29,505 67	